



SEANCE DU 14 décembre 2020

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 5 octobre 2020. 930
2. Budget 2021 et planification financière 2021-2024. 931
3. Nomination de l'organe de révision des comptes. 967
4. Plan de quartier "les Goilles", 2ème lecture. 968
5. Développement du postulat de M. David PUIPPE portant sur la création d'une gouvernance inter-dicastère. 979
6. Réponse à la question écrite de M. Jean-Charles BOEMI portant sur les mesures COVID pour les cafés-restaurants. 982
7. Réponse à la question écrite de Mme Eliane LAUNAZ PERRIN portant sur le harcèlement de rue. 983
8. Réponse à la question écrite de Mme Fabienne RIME portant sur les travailleurs sociaux hors mur. 988
9. Réponse à la question écrite de Mme Eliane LAUNAZ PERRIN portant sur la politique en faveur des personnes âgées. 990
10. Divers. 993



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 5 octobre 2020.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, en cette date du 14 décembre, permettez-moi de vous saluer chaleureusement et d'ouvrir officiellement la dernière séance du Conseil général de l'année 2020. Je suis très heureuse de vous retrouver et j'espère que vous allez tous bien.

Aux vues des dernières consignes sanitaires, le Bureau vous saurait gré de bien vouloir porter le masque tout au long de la séance et ceci, même lorsque vous prenez la parole. Si cela n'est pas déjà fait, il faut vous inscrire sur les feuilles de traçage.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence : de Monsieur Stéphane Coppey, Président de la Municipalité, des Conseillers municipaux présents, de M. Gérald Gay-Des Combes, Chef du Service « Finances & Gestion », de M. Simon Schwery, secrétaire communal, de Madame Laurence Mauve, responsable de la salle, des représentants de la presse, ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 14 novembre 2020, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 de notre règlement.

J'ai quelques communications du Bureau à vous transmettre :

Le Bureau félicite tous les élus d'abord à la Municipalité mais aussi au Conseil général et nous sommes ravis que les femmes reviennent en nombre. Surtout au législatif. Nous vous souhaitons plein succès et merci à toutes les personnes qui se sont engagées sans relâche et qui n'ont pas été élues.

Pour rappel et conformément aux articles, 14 et 15 de notre règlement, le Bureau a décidé de la Constitution d'une commission ad hoc pour rapporter sur le point 4 de l'ordre du jour Plan de quartier « Les Goilles » - 2ème lecture. Sur proposition des chefs de groupe, les conseillers généraux suivants ont été nommés membres de cette commission, Denis Maret, président, Robert Burri rapporteur, Eliane Launaz-Perrin, David Puippe, Claude Berger, Flavien Schaller, et Jean-Marc Caruzzo comme membre.

Le Covid ayant eu raison de notre traditionnel apéro de fin d'année, des sandwiches vous seront servis à la pause.

Je passe maintenant la parole à notre Secrétaire pour l'appel nominatif.

Intervention de M. Yves Mabillard (ADG)

Bonsoir à tous, j'appelle :

Alonso Alphonse (P), Anthamatten Carole (P), Bellwald Antoine (P), Berger Claude (P), Berner Alain (P), Blumenthal Blanka (P), Boemi Jean-Charles (P), Borgeaud Clément (P), Burri Robert (P), Caillet-Bois Fabrice (P), Calamo Joseph (E), Cardoso David (P), Carruzzo Jean-Marc (P), Chanton Laude- Camille (P), Christe Lucien (P), Collé Jean-Pierre (E), Contat Céline (P), Cosandey Isabelle (E), Cristina Jeanne (P), Cutruzzolà Gianni (P), Défago Sylvain (P), Dubois Arnaud (P), Dupont Eric (P),



Fracheboud Christian (P), Franz Anne-Laurence (P), Garcia Jonathan (P), Gex Carla (P), Gischig Bastien (P), Guinchard Samantha (P, en retard), Joris Guillaume (P), Landolt Jean-Pierre (P), Launaz Perrin Eliane (P), Lenweiter Pierre-Marie (P), Logean Marie-Claude (P), Lovisa Christelle (P), Luisier Dominique (P), Mabillard Yves (P), Maret Claire-Andrée (P), Maret Denis (P), Mauron Gilles (P), Messerknecht Ilsegret (P), Mirabille Cosimo (P), Multone Nancy (P), Nanchen Jacqueline (P), Oberholzer Joseph-Marie (P), Ostrini Samuel (E), Pottier Johan (P), Puipe David (P), Querio Françoise (P), Raboud Damien (E), Rastaldi Emmanuella (P), Rime Fabienne (P), Rime Noémie (P), Roserens Pascale (P), Scalia Graziella (P), Schaller Flavien (P), Sneider Baptiste (P), Thétaz Cindy (P), Woeffray Johann (P), Zerweck Régine (P).
Merci beaucoup.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Il y a 5 Conseillers généraux excusés, 1 personne en retard, nous sommes donc 54. Le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Nous passons à présent à l'approbation du procès-verbal du 5 octobre 2020. Y a-t-il des demandes de modifications ? Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Des abstentions ?

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020 est donc accepté à l'unanimité des membres présents.

Je remercie notre secrétaire Monsieur Mabillard pour la rapidité et la qualité de son travail. Ce procès-verbal ainsi que les différents rapports seront publiés sur le site internet de la ville de Monthey.

Nous pouvons maintenant passer au point deux de l'ordre du jour, à savoir budget 2021 et planification financière 2021-2024.

2. Budget 2021 et planification financière 2021-2024.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Concernant ce point, le Conseil municipal a rédigé un message daté du 9 novembre 2020 et figurant à l'intérieur du fascicule « Budget 2021 », accompagné de la « Planification financière 2021 – 2024 », nous avons reçu ce dernier le 14 novembre dernier. Il s'agira de nos documents de référence.

La Commission de gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux et j'en profite pour remercier ses membres pour l'excellence de leur travail.

Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à l'étude du budget et enfin aux différents votes : de l'approbation du budget 2021 et si vous autorisez le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique ; du coefficient d'impôts ; et finalement, du taux d'indexation.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole est aux chefs de groupe. Monsieur Woeffray.



Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues, le budget dont nous parlons ce soir est un budget particulier et ce, à différents égards.

En premier lieu, il a été établi en période de crise et se base sur des incertitudes quant aux impacts réels de la COVID sur l'économie. La durée de cette crise nous invite à la prudence. En ce sens, le groupe DC partage les préoccupations de la Cogest et recommande, à son tour, la plus grande prudence, surtout lors de l'élaboration des planifications financières quadriennales.

C'est un budget particulier car c'est le premier à ressentir, en plein, les effets de la RFFA. Avec une estimation du manque à gagner en cumulé de 2.2 millions entre l'impôt sur les personnes physiques et celui sur les personnes morales, la pression augmente encore et l'appel à la prudence est rappelé.

Particularité encore avec l'introduction, comme 9 autres communes du canton, du modèle comptable harmonisé, le bien nommé MCH2. Qui, s'il a l'avantage d'uniformiser les pratiques tant au niveau fédéral que cantonal et communal, nous aura donné du fil à retordre au moment de le comparer à ses prédécesseurs. Retenons que 14 ans après la Confédération et 3 ans après l'Etat du Valais nous partageons le même modèle, jusqu'à l'entrée en vigueur du prochain changement.

Et, particularité enfin, parce que pour beaucoup d'entre nous, et j'en fais partie, il sera le dernier en qualité de Conseiller général.

Le groupe DC n'a pas d'amendement à apporter mais quelques questions au fil de la lecture.

Nous tenons à remercier, une fois encore, la Cogest pour son rapport, une fois encore, de grande qualité et pour son travail tout au long des quatre dernières années. Nous remercions aussi le Conseil municipal, les chefs de services ainsi que tous les employés pour le travail fourni au quotidien et plus encore cette année.

Vous l'aurez deviné, le groupe PDC accepte l'entrée en matière ainsi que le budget 2021 de la Commune de Monthey. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, notre groupe a étudié avec intérêt le budget 2021 et la planification financière 2021-2024. Nous remercions la Cogest pour son précieux travail y-relatif. Nous nous réjouissons de la discussion de détail à venir et aurons plusieurs questions sur différents comptes, je resterai donc général.

L'entrée en vigueur de la RFFA cantonale a mis à mal nos finances et notre capacité d'autofinancement, ce qui présente de nombreux risques pour l'avenir. Notre groupe appelle l'Exécutif à travailler avec tout le soin nécessaire pour que le service public et le développement de notre commune ne s'en retrouve pas mis à mal.

Au niveau du fonctionnement, nous constatons qu'un prélèvement sur le financement spécial est fait pour compenser la perte du service déchet. Il est certes logique que ce service prenne un certain temps pour s'autofinancer, et espérons que la Municipalité mettra les moyens pour garantir cet autofinancement prochainement et redresser la tendance.



Au niveau des investissements, nous saluons ceux, importants, faits à la zone du Verney, gage du développement sportif de notre ville. Nous relevons cependant que si ces investissements apporteront une importante valeur ajoutée à notre commune, d'autres travaux importants seraient également prioritaires en la matière, notamment la réfection de la patinoire, qui se fait attendre depuis longtemps – nous appelons ici la Municipalité à prendre rapidement ses responsabilités, au risque de faire face à une situation d'urgence qu'il serait difficile de gérer.

La stratégie informatique nous semble également positive et correspondre aux prix du marché. Cela a l'air calculé et maîtrisé, mais nous espérons que si la fusion avec Collombey-Muraz s'opère prochainement, cette dernière pourra se greffer sans problème à nos nouvelles infrastructures, sans quoi ces investissements s'avèreraient à termes vraiment mal réfléchis.

Finalement, rappelons que nous nous trouvons dans un contexte exceptionnel en lien avec la pandémie actuelle de coronavirus. Couplé à l'entrée en vigueur de la RFFA, la forte incertitude qui nous attend l'année prochaine ne doit pas résulter sur un abandon des personnes touchées par la crise. Le soutien apporté par la commune doit se développer et se perpétuer. La santé et la sécurité économique de la population doit rester la priorité numéro une.

Je laisse le reste pour la discussion de détail, et annonce ainsi que le groupe Alliance de Gauche approuve le budget tel que présenté, la fixation du coefficient d'impôt à 1,20 ainsi que le barème d'indexation à 160, et autorise l'Exécutif à contracter les emprunts que ce budget implique.

J'aimerais profiter de cette première prise de parole pour adresser quelques remerciements. Ça n'a pas toujours été simple, mais nous avons pu travailler toutes et tous ensemble, échanger sur nos points de vue, parfois avec des hausses de voix, mais la plupart du temps dans le respect. Merci à vous toutes et tous, chères et chers collègues et chers Municipaux, à celles et ceux qui siègent ce soir pour la dernière fois et à celles et ceux que nous reverrons en 2021.

Merci aux autres chefs de groupe avec qui le dialogue s'est toujours bien déroulé malgré nos positions parfois, souvent, divergentes.

Merci à mon groupe pour l'excellent travail de qualité fait durant ces quatre ans, merci au Bureau pour son grand travail, merci à vous, Monsieur Mabillard, pour votre engagement infailible en tant que Secrétaire, et merci à vous, chère Présidente, pour votre sens de l'organisation, votre gestion du Conseil et surtout pour votre détermination et votre courage récemment. Ça a été un plaisir de travailler avec vous toutes et tous !

Merci pour votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, le PLR Monthey-Choëx a étudié les budgets proposés en tenant compte de la planification financière 2021-2024 et du rapport de la Cogest. Nous tenons à remercier les employés communaux, la Municipalité et la Cogest pour leur travail tout au long de l'année et la collaboration. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière et de fixer le coefficient d'impôt à 1,20, le barème d'indexation à 160 et autorisera donc la Municipalité à contracter les emprunts que



ce budget implique. En complément, notre groupe proposera quelques amendements qui nous développerons tout à l'heure.

Un commentaire sur la réforme fiscale des entreprises, cela nous a été présenté dans toutes les planifications des dernières années. Cette réforme baissera la charge fiscale des entreprises de la région et permettra de palier en partie la concurrence de nos voisins vaudois qui ont un taux plus bas. Dans une vision dynamique, nous sommes satisfaits de constater que la prévision de la baisse 2021 se monte à 2,2 millions et est plus basse que la fourchette annoncée en 2017 qui se situait entre 2,5 et 4 millions.

Nous avons aussi une question générale. Cela nous a peut-être échappé, mais nous n'avons pas vu de poste pour les futurs soutiens liés au COVID19. Pourra-t-on les pointer dans les comptes, afin d'avoir une vision globale des impacts sur les finances communales ? Dans ce sens, le plenum de Collombey-Muraz amende son budget, ce soir, d'un montant de 100'000CHF pour soutenir les commerces locaux, via par exemple la participation à la plateforme développée par la HES-SO « Local19 », qui propose pour chaque achat d'un bon, un rabais de 10% pour l'acheteur et une plus-value de 10% pour le commerçant. Est-ce que cela a-t-il a été discuté pour ce budget ? Cette option est-elle envisageable, au même titre, ou à la place, d'autres actions comme la gratuité des transports publics ?

En guise de conclusion, car c'est notre dernière séance, permettez-moi quelques remerciements. Cela a été un plaisir, en tant que chef de groupe, d'échanger et collaborer et quelques fois batailler, en effet, avec mes homologues Johann, Anne-Laurence, Clément et Damien. Au nom du groupe PLR, je tiens à remercier tous les collaborateurs de la Municipalité, les chefs de service et tous les membres des divers services et commissions ad hoc ou permanentes ainsi que tous nos collègues qui ont siégé dans ce plenum. Le travail de notre Législatif peut se faire dans de bonnes conditions et cela est important pour faire vivre la démocratie. Merci au Bureau qui est le garant de ce cadre si important. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (APM)

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chers collègues, l'Alternative pour Monthey a analysé avec intérêt le budget 2021 ainsi que le rapport de la Cogest que nous remercions pour son travail. Nous rappelons que, selon la planification financière 2021-2024, l'endettement par habitant devrait passer de 2'114 en 2019 à 5'500 en 2024, soit 2,6 fois plus élevé. Selon cette analyse, la fortune de la commune diminuera d'environ 30 millions, soit plus de la moitié de 2019. Tout cela sans compter avec les résultats incertains de 2020 à 2022, dus à la situation sanitaire actuelle. La commune risque de se trouver dans un cycle d'investissements très élevé. L'Alternative pour Monthey estime nécessaire de redéfinir les priorités. En effet, beaucoup d'investissements ont été prévus de longue date et, entre-temps, les priorités ont évidemment évolué.

Selon les analyses de la Municipalité, notre marge d'autofinancement est en train de fondre. Dans ces conditions, le recours à l'emprunt ne peut-être la seule solution, d'autant plus que les taux d'intérêt ne resteront pas éternellement proche de zéro. Cela sans oublier la perte de produits d'impôts annoncée, ainsi que des dépassements budgétaires toujours possibles.



A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles, l'Alternative pour Monthey estime nécessaire de faire preuve de prudence. Ainsi et pour ne pas prendre que deux exemples : un investissement total de 9,4 millions pour la zone sportive, est-il vraiment indispensable et primordial en cette période ? Cela en remarquant que la patinoire pourrait nécessiter, à court terme, une rénovation conséquente, hors plan, pour des raisons liées directement à la sécurité des lieux.

Même question pour un investissement de 1,5 millions pour la rénovation du restaurant du Crochetan, y a-t-il vraiment urgence en cette période compliquée de prévoir un pareil montant ?

Année après année, des membres de notre Conseil général amendent l'un ou l'autre des postes de ce budget municipal conséquent. Dans la majorité des cas, ils le font sans grand succès, la Municipalité justifiant avec force le moindre investissement prévu. Dans ces conditions, il apparaît être du rôle nécessaire de la Municipalité de proposer au Conseil général pour les années qui viennent, un budget plus modéré, adapté à la capacité d'autofinancement de notre commune et ceci essentiellement dans les investissements.

Dans ces conditions, pourquoi ne pas se poser la question de l'opportunité de la présentation au Conseil général, de deux variantes à choix pour les investissements, l'un étant moins dispendieux que l'autre ?

Pour ces mêmes investissements, il serait vivement nécessaire de mieux les associer aux frais de fonctionnement nouveaux qu'ils provoquent.

C'est sur cette réflexion que l'Alternative pour Monthey entre en matière pour ce budget 2021. Chacun de ses membres fera les amendements qu'il souhaite et prendra ses décisions librement.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Multone. Monsieur le président de la Cogest.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois, Président de la commission de Gestion

Madame La Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, La Commission de Gestion s'est réunie à trois reprises pour se pencher sur le budget 2021 de la Commune de Monthey et a pu compter sur les explications du Président de la Municipalité, du service des Finances, de certains Conseillers municipaux ainsi que de leurs chefs de services respectifs. A cette occasion, un grand nombre de questions ont obtenues des réponses orales. En outre, notre commission a eu l'occasion d'adresser un certain nombre de questions écrites aux différents services, que je remercie par ailleurs pour leur collaboration.

Le budget 2021 soumis au Conseil général est particulier à plus d'un titre. Tout d'abord, il se présente pour la première fois selon le modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2) ce qui modifie sensiblement la répartition des rubriques, les méthodes d'amortissement et rend plus difficile la comparaison avec les exercices précédents. Cependant, nous sommes convaincus qu'à terme, cette réforme permettra de gagner en lisibilité.

De plus, le budget 2021 présente un résultat déficitaire 5'553'000 CHF, notamment en raison de la réforme fiscale des entreprises et des incertitudes liées aux conséquences de la crise sanitaire. Je citerai ici uniquement les pertes fiscales qui sont estimées à 1'800'000 CHF pour les personnes morales et à 420'000 CHF pour



les personnes physiques. De ce fait, la marge d'autofinancement prévue s'élève à 6'825'000CHF, en baisse de 3'297'000CHF par rapport au budget 2020.

La Cogest est bien consciente que la commune traverse un important cycle d'investissements et que la fortune nette projetée dans la planification financière tend à démontrer que la commune peut assumer ce cycle.

Cependant, elle demande à nouveau à la Municipalité de demeurer vigilante sur tous les futurs investissements et de porter attention à l'impact de ceux-ci sur la dette brute et sur les comptes de fonctionnement.

A cette égare, la Cogest attire votre attention sur les principaux crédits d'engagement sur lesquels nous voterons ce soir, à savoir :

La zone « Sports et Loisirs » au Verney avec parking pour 9'400'000 CHF,

La mise en œuvre de la stratégie informatique pour 3'335'000 CHF,

La réfection du restaurant du Théâtre du Crochetan pour 1'500'000 CHF ou encore L'acquisition des locaux de La Poste dans le bâtiment de la Médiathèque pour 1'000'000 CHF.

Pour le reste du rapport, je vais vous épargner une lecture de détail et reste à disposition pour toute question.

En résumé, la Commission de Gestion suggère au Conseil général d'approuver le budget 2021 de la commune de Monthey tel que présenté, de fixer le coefficient d'impôt à 1.20 ainsi que le barème d'indexation à 160 et d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique.

Pour terminer, j'aimerais sincèrement remercier tous les commissaires et suppléants qui ont œuvré au bon fonctionnement de cette commission durant ces quatre dernières années. Ce fut un plaisir et un honneur de la présider. Ce fut également une expérience très enrichissante par rapport aux connaissances du fonctionnement de notre commune mais aussi au niveau humain avec des échanges parfois tendus, très souvent cordiaux et dans tous les cas qui m'ont fait grandir à plus d'un titre.

Je vous remercie et vous souhaite une excellente soirée

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le président de la Cogest. Nous allons maintenant passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Des abstentions ?

L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité des membres présents.

Nous passons maintenant à l'étude de la Planification financière 2021 - 2024 et du Budget 2021. Nous allons étudier le document de la planification financière, le message du Conseil municipal, les résultats, le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le tableau des investissements et les commentaires.

A chaque fois, le Conseil général pourra faire des remarques et poser des questions à la Municipalité.

Pour que chaque personne puisse suivre les débats, je vous demanderai de citer systématiquement la page et le numéro de compte.

Après les réponses de la Municipalité, le Conseil général peut intervenir une seconde fois. La Municipalité répondra et nous étudierons le chapitre suivant.

Enfin, nous aurons trois votes, sur le budget 2021, le coefficient d'impôt, et le taux d'indexation.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, je vous demande de prendre le document « Planification financière 2021 - 2024 » et j'ouvre la discussion de détail.

Pages 1 à 25, est-ce qu'il y a des questions sur l'inventaire des investissements ?

Si ce n'est pas le cas, nous prenons maintenant le Budget 2021.



Message du Conseil municipal au Conseil général, pages 5 à 13.
Monsieur Cutruzzola.

Intervention de M. Giovanni Cutruzzola (ADG)

Madame la Présidente, chers collègues, ma question s'adresse au Président du Conseil municipal.

Au point 3.2, page 11 du message du Conseil municipal - investissements du patrimoine financier - figure un montant de 500'000 CHF pour le rachat de halles industrielles, sur la parcelle 4511 au Boeuferrant.

Où en est-on dans le rachat de ces bâtiments ? Quelles seront les surfaces disponibles ? Quelles seront leurs destinations ?

Un montant global de 1'693'000 francs a été accepté en 2017. Il est à mon avis bon de rappeler la finalité de cet investissement. Est-ce pour mettre ces bâtiments à disposition d'artisans qui souhaiteraient s'installer ou est-ce pour les démolir ? Ou alors y installer des services communaux ?

N'ayant trouvé qu'une toute petite trace de cet investissement dans le fascicule du budget 2021, tout au fond de la page 109 sous l'intitulé « Patrimoine financier », je vous remercie d'apporter toute précision utile pour qu'aucun doute ne persiste autour de cet investissement d'un demi-million. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cutruzzola. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente. Bonsoir à toutes et à tous. Monsieur Cutruzzola, effectivement, merci de me poser la question. Vous savez que, principalement au Boeuferrant, mais également quelques parcelles aux Îlettes, il y a quelques années maintenant, en général, c'était il y a un peu plus de trente ans, il avait été constitué des DDP, des droits distincts et permanents, pour justement une durée de trente ans. Durée, qui arrivait à échéance, ça a commencé en 2013, 2014, 2015, et systématiquement la question se posait : qu'est-ce qu'on fait à l'issue de ce DDP ? Pour rappel, la commune reste propriétaire du fonds et le bénéficiaire du DDP construit un bâtiment, en l'occurrence dans ces zones, une halle industrielle.

Systématiquement, le Conseil municipal, la délégation promotion économique et ensuite, le Conseil municipal ont eu une ligne directrice par rapport à la gestion de ces fins de DDP.

L'idée était la suivante : lorsque l'entreprise, qui est active dans ces halles de DDP, poursuit une activité, à ce moment-là, nous sommes disposés à accepter une prolongation du droit distinct et permanent de quelques décennies, et nous l'avons fait à certaines reprises.

Lorsque le bénéficiaire du DDP n'en a plus l'utilité personnelle pour sa société ou sa SA, on rentre en discussion pour le rachat de la halle. Pourquoi racheter la halle ? L'idée, c'est de suivre ce qui a été fait avec Gessimo et d'ailleurs, c'est Monsieur Patrice Coppex qui gère ces halles que nous avons acquises durant ces dernières années, depuis 2013 - 2014 pour les premières et qui se poursuivent et qui se poursuivront l'année prochaine encore avec l'achat d'une halle au Boeuferrant, estimée à un montant de l'ordre de 500'000 CHF.



Systématiquement, il y a un expert qui est nommé, qui évalue la halle et puis ensuite, il y a un accord, pour l'instant nous avons presque toujours trouvé un accord, il y a encore un dossier, c'est ce dossier qui perdure pour acquérir la halle.

Ensuite, ce n'est pas pour mettre des structures communales que l'on acquiert ces halles, c'est simplement pour être proactif au niveau économique. Il est toujours agréable pour une collectivité publique d'être propriétaire de ces biens, de savoir ce qu'on peut faire, quel genre d'entreprises on souhaite installer ? Et c'est ce qu'on a fait, ce qu'on fait sur Gessimo, on le fait maintenant principalement au Boeuferrant et un petit peu dans la zone des îlettes. Donc, l'idée c'est tout simplement d'acquérir une halle supplémentaire comme on l'a fait durant ces dernières années, d'ailleurs c'est dans le patrimoine financier, ce n'est pas dans le patrimoine administratif, et donc la volonté c'est effectivement d'acquérir cette halle supplémentaire pour une gestion par notre service promotion économique des halles sous forme de location, à nouveau, pour faciliter la promotion économique. C'est une réelle plus-value qu'on a eue, que nos prédécesseurs, il y a trente ans en ne cédant pas les parcelles mais en faisant des DDP, ont fait un très bon choix. Je crois qu'aujourd'hui on en récolte les fruits, de cette bonne réflexion d'il y a une trentaine d'année. A nouveau, je précise certains DDP ont été prolongés, donc ne croyez pas qu'on soit déjà propriétaires de quasiment toutes les halles du Boeuferrant, mais une partie de ces halles nous sont actuellement propriétés.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Merci Madame la Présidente. Dans l'entrée en matière, on avait quelques questions sur ces mesures Covid, est-ce que la Municipalité peut déjà nous donner quelques indications ? ça nous aidera pour la lecture de la suite du budget. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, Monsieur Bellwald, effectivement, vous avez posé quelques questions par rapport au Covid. Donc, il n'y a pas eu de montants précis qui ont été inscrits au budget, par contre on a toujours ce fonds promotion économique, je vous le rappelle, qu'on a utilisé en partie pour l'année 2020, pour financer les mesures qui, je crois pouvoir le dire, à Monthey, étaient assez généreuses, il y en a évidemment toujours un peu plus, mais par rapport à d'autres communes, et on a assumé ce rôle.

L'idée, il reste un peu plus de 100'000 francs sur ce compte, c'est évidemment d'utiliser et de poursuivre cette réflexion avec nos moyens, notre situation financière, effectivement, durant l'année 2021.

A titre d'exemple et vous l'avez cité, la gratuité des transports publics, on souhaite poursuivre sur cette démarche au début de l'année 2021. Je me retourne vers mon collègue Gilles Cottet, qui me confirme jusqu'au 30 avril prochain, donc le Conseil municipal a d'ores et déjà pris la décision de poursuivre cette mesure pendant ces



quatre premiers mois de l'année 2021 en soutien je dirai à la problématique du Covid. Nous ne serons peut-être pas aussi généreux que nous l'avons été au mois de mai et juin de cette année, notamment parce que les mesures ne sont pas les mêmes, il n'y a pas de confinement, mais évidemment que si un confinement devait être prononcé, et qu'il y aurait réellement une situation de crise que ne pourraient assumer la Confédération et le Canton, on reviendrait vers vous le cas échéant, durant l'année 2021 pour demander un complément à ces 100'000 CHF qui restent sur le fonds promotion économique.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres questions pour les pages 5 à 13 ?
Nous prenons les résultats, pages 14 à 20.
Nous prenons maintenant le compte de fonctionnement.
Administration générale, pages 22 à 29.
Madame Franz.

Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,
Ma question se rapporte au compte 0222.3010.01 Traitements archiviste, page 25.
Un montant de 18'000 CHF a été mis au budget 2021. Ce montant est identique à celui du budget 2020 mais bien différent des comptes 2019, puisque le traitement d'archiviste se montait à un peu plus de 29'000 CHF.
Avons-nous sous-estimé le travail pour 2021 ou le travail pour la prise de possession des nouveaux locaux, soit le déménagement, le tri des archives et la mise en place, est terminé ? Je vous remercie pour votre réponse.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Franz. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, Madame Franz, Monsieur le secrétaire municipal, qui chapeaute l'ensemble de cette réorganisation des archives dans les nouveaux locaux, me confirme que le gros du travail a été réalisé et donc qu'il n'y aura pas d'augmentation pour l'année 2021.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président, y a-t-il d'autres questions ?
Sécurité publique, pages 30 à 36.
Madame Contat.

Intervention de Mme Céline Contat (APM)

Merci Madame la Présidente, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, Chers collègues,
Soucieuse de la sécurité de nos citoyens, et pour suivre une demande du parti socialiste, mais d'une manière assez différente que je vais développer, je propose



d'amender le compte 1110.3010.00 Traitements en page 30 de CHF 150'000 pour un agent supplémentaire qui soulagera certainement le service Sécurité.

Je m'explique donc, en effet, très surprise d'avoir vu nos rues et nos murs envahis par les affichettes relatives aux harcèlements et agressions en tout genre, il faut souligner ici la manière, avec une audace hors pair qui permet aux socialistes de bafouer leur propre postulat sur l'affichage, qui stipulait clairement que l'affichage sauvage est totalement illégal sauf aux endroits prévus à cet effet, avec l'obligation d'enlever et nettoyer lorsque la manifestation est terminée. Rien n'a été respecté et cela devrait être amendé !

Pour revenir au harcèlement de rue, je suis donc surprise que vous vous plaigniez que rien n'est fait, que vous insinuez que la police ne réagit pas... De plus, après avoir pris connaissance en commissions, que la police tourne annuellement depuis plusieurs années avec plus de trois milles heures supplémentaires, ce qui correspond tout de même à un emploi et demi, personne ne réagit ? En leur ajoutant systématiquement des tâches en plus, soit par le Canton soit par la commune, comme par exemple trier et amender les incivilités dues aux cartons ?

A aucun moment, personne, même pas les socialistes qui veulent juguler le harcèlement de rue omniprésent, ne semble imaginer qu'ils sont en sous-effectifs et donc épuisés, tant physiquement que psychologiquement. Par contre, la critique est facile. C'est le moment de revaloriser leur travail ainsi que les améliorations apportées depuis plusieurs années... Montrez-le en acceptant cet amendement.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Contat. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, Madame Contat, je prends note de votre amendement. Il faut savoir qu'on est, vous l'avez dit en introduction, Madame Multone l'a rappelé, ainsi qu'un bon nombre d'entre vous, on est dans une situation confortable, la commune de Monthey, puisqu'on a plus de 70 millions de fortune. Donc, on a le temps de voir quelques exercices négatifs, mais là où on doit être, et c'est le mot qui est sorti de la bouche de plusieurs d'entre vous, être prudent, être vigilant, ce sont les deux termes que j'ai entendu.

Aujourd'hui, le Conseil municipal, depuis plusieurs années, est conscient des modifications législatives qui devaient intervenir, qui sont intervenues cette année et qui vont, Monsieur Bellwald je le préciserai aussi, intervenir les prochaines années, je vous rappelle quand même que dans dix ans, on nous supprime l'impôt sur les machines. Donc quand on parlait de quatre millions, c'était y compris cet impôt dans dix ans, donc on était juste dans notre planification. Ce sont des modifications importantes et on doit les anticiper. La première remarque que l'on a auprès de nos services, c'est que l'on doit absolument maîtriser les coûts de fonctionnement, qui dit coûts de fonctionnement, dit également le traitement des employés.

Donc, évidemment tous les services vont dire qu'ils sont en sous-effectif et qu'il faut augmenter le personnel. J'ai systématiquement cette discussion, et la police, on est conscient qu'il pourrait y en avoir plus. Pour nous, c'est très clair, il faut que chaque service fasse un listing des priorités : une, deux, trois. A voir, peut-être qu'on ne pourra pas tout faire, donc c'est là qu'on détermine ce qui est vraiment prioritaire ou pas.



Je ne vais pas entrer dans la discussion des affichages dans la rue, je crois qu'il y a un point à l'ordre du jour, une discussion à ce sujet, on y reviendra.

Par rapport à votre demande de dire : « on est en sous-effectif au niveau de la police », comme les autres services, on doit avoir une certaine rigueur, et voir ce qui est important et ce qui est moins important, pour pouvoir maîtriser nos finances. Vous ne pouvez pas venir et dire, hé là, le Conseil municipal soyez attentifs aux frais de fonctionnement et puis après, venir dire derrière et bien augmentons de 150'000 CHF, par exemple les agents, parce que vous êtes plus sensible à la police, peut-être que d'autres. Et puis, un autre demandera peut-être dans un autre service.

On doit avoir cette rigueur dans tous les services.

Je préciserai encore pour la police, car c'était intéressant, le Canton avait fait une analyse de toutes les polices communales, en fixant un petit peu des barèmes pour déterminer combien de policiers il faut par corps de police, de Monthey, à des petites polices de communes, avec des ratios évidemment, si ce sont des stations, si c'est une ville, et autres. On était une des seules communes à être très proche du nombre d'EPT proposé par le canton et la police cantonale. D'ailleurs, on a rattrapé et on est actuellement proche du chiffre qui était proposé dans cette table pour le nombre d'EPT à la police municipale de Monthey. En tenant compte évidemment des mandats de prestations sur les trois zones communes, c'est-à-dire Massongex, Vérossaz et Collombey-Muraz.

Donc, si on fait une comparaison avec les autres polices communales, on n'est réellement pas en sous-effectif. Donc évidemment, il y a du travail, évidemment, il y a du job, à nous de vraiment nous concentrer, de voir comment on peut améliorer l'efficacité avec ce que l'on a, souvent c'est la première chose que je dis avant d'augmenter le personnel, voyons comment on peut améliorer. On a des fois aussi un train-train quotidien, une habitude de travailler, qui fait qu'on oublie de se remettre en question, c'est le travail que fait notre police, sous son chef, son commandant de police, sous le Conseiller municipal que vous connaissez très bien aussi, et je crois qu'effectivement ça porte ses fruits. On a une police, il faut le dire efficace, qui peut s'améliorer, qui a encore du travail à effectuer dans certains domaines pour se réorganiser, mais c'est en cours.

Moi je vous demande de ne pas soutenir cet amendement, qui va à l'encontre de tout ce qui est fait vraiment pour freiner les frais de fonctionnement. Je crois qu'on doit être tous solidaire dans ce genre de situation. A nouveau, on a des investissements importants pour le bien de la collectivité, il faut l'assumer. Notre situation financière est bonne, on doit rester vigilant.

Je terminerai par ces deux mots : vigilant et prudent, ce sont les termes que vous avez utilisés. Et pour cela, je vous demande de nous laisser poursuivre avec le personnel qu'on a et ne pas commencer à ouvrir, parce que j'en suis persuadé, les autres services rappelleront que si on a augmenté à un endroit, on peut aussi augmenter aux autres. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci Madame la Présidente.

Je tiens juste à préciser que si depuis plus d'un siècle le socialisme est une grande famille, l'Alliance de Gauche n'as pas collé ces affiches, faut-il le préciser.



Alliance de Gauche n'est pas égale Socialisme qui n'est pas égal aux personnes qui ont collé ces affiches.

N'ayant pas reçu cette proposition d'amendement qui semble pourtant compter largement sur notre soutien, je demande une brève interruption de séance pour que la démocratie, si chère au mouvement socialiste, puisse s'opérer. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Pour une interruption de séance, il faut qu'un dixième des membres présents soutiennent cette interruption. Que les personnes souhaitant cette interruption se lèvent. Merci.

Avant d'interrompre la séance, Madame Contat est-ce que vous maintenez votre amendement ?

Intervention de Mme Céline Contat (APM)

Oui.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Donc, c'est bien d'augmenter de 150'000 CHF le compte ? Très bien merci.
On interrompt cinq minutes.

« *« Interruption de séance » »*

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Je salue l'arrivée de Madame Guinchard, nous sommes donc 55 présents.
Nous avons donc eu une proposition d'amendement sur laquelle nous allons voter.
Je vous rappelle que vous ne pouvez vous lever qu'une seule fois.

En premier lieu, nous votons sur la proposition de l'Alternative pour Monthey d'augmenter de 150'000 CHF le compte 1110.3010.00, ensuite nous voterons sur la proposition de la Municipalité de laisser ce compte à 4'152'000 CHF.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux si vous soutenez la proposition de Madame Céline Contat, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ?
Donc la proposition de Madame Céline Contat d'augmenter le compte 1110.3010.00 de 150'000CHF est refusée par 50 contre, 4 pour et zéro abstention.

Nous passons à Sécurité publique, pages 30 à 36.

Enseignement et formation, pages 37 à 45.

Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chères collègues,
Ma question porte sur le compte 2199.3130.19 Frais d'éducation et de prévention CO, en page 42. J'imagine que certains y verront une petite pointe d'ironie, en revenant sur ce sujet, déjà évoqué aux comptes en lien avec le harcèlement de rue.
On nous a accusé-e-s d'alarmisme, de ne pas cerner le problème, de faire de l'électoratisme quand des gens, qui ne siègent pas ici, encore une fois, ont rendu le



phénomène public dans nos rues. Et tout le monde s'est déclaré choqué, tout le monde a prétendu prendre enfin conscience du problème, en réaliser l'ampleur.

En pleine campagne, on a pu entendre le Municipal en charge de la police, Monsieur Contat, dire le 6 octobre sur Radio Chablais, « on s'est dit on laisse une année d'observation, et le cas échéant, si effectivement les faits nous montrent qu'il faut le faire effectivement, voilà, on peut le mettre au prochain budget ».

On a également pu entendre notre Président, Monsieur Coppey, déclarer sur les ondes de la même station le 28 octobre, « la collectivité peut agir principalement dans ce domaine-là, sensibiliser la population en commençant par la jeunesse dans les écoles. [...] C'est sur de telles démarches que l'on doit mettre l'accent les prochains mois et les prochaines années » et non pas la répression.

En paraphrasant, la suite s'est développée autour de constats tels que : « ce sont des choses qui existent, difficiles à apercevoir, difficiles à maîtriser. On ne peut pas envoyer nos policiers, c'est une sensibilisation à mettre en place, il faut réellement mettre un frein à ce genre de comportements. Nous sommes très concrets, on en a parlé à plusieurs reprises au Conseil, ces études sont très intéressantes, à noter qu'on peut les reprendre telles quelles pour la ville de Monthey. À nous à prendre des initiatives, notamment auprès des écoles, je pense plus particulièrement au cycle d'orientation. À nous d'avoir ces démarches. »

Alors ma question, pour ce compte lié à la prévention. Ces 2'000 CHF budgétisés pour 2020 n'avaient pas été utilisés en 2019. Avec toutes ces réponses faites publiquement en pleine campagne, peut-on espérer qu'ils serviront à faire de la prévention avec des intervenants professionnels sur le harcèlement de rue au CO ? Il semble qu'il y a une très grosse synergie possible entre les priorités évoquées dans la presse, les montants disponibles, et leur non-utilisation passée.

Je n'aborde pas la question de l'étude potentielle, que nous attendons encore, et me réjouis des réponses de la Municipalité à la question écrite de ma collègue Madame Éliane Launaz Perrin. En la matière, mon groupe est d'avis que mandat a été donné, que tout le monde semble s'accorder sur la nécessité d'avoir des chiffres solides, et que le Conseil municipal a le pouvoir d'en lancer une prochainement. Nous sommes convaincus que vue l'importance donnée au sujet récemment, notre Conseil municipal de la prochaine législature saura se saisir de ce dossier, pourquoi pas sous la responsabilité du Président.

Toute la littérature à ce sujet et les expertises en la matière montrent que ce n'est pas la répression qui augmente le sentiment de sécurité et lutte efficacement contre le fléau qu'est le harcèlement. C'est d'ailleurs l'avis de la Municipalité. Il faut de la prévention, et une étude, car pour reprendre les mots du responsable de la police, sans données chiffrées, on ne peut pas agir. C'est un raccourci qui frise la malhonnêteté intellectuelle de penser que la répression règle un problème de société comme le harcèlement et de proposer une simple augmentation des traitements de la police, comme fait plus tôt. Mais je me réjouis de trouver des soutiens un peu partout pour faire avancer ce dossier de manière correcte, réfléchie, conséquente, et selon l'intelligence des personnes maîtrisant le sujet.

Je vous remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur le Président.



Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, Monsieur Borgeaud, donc effectivement, si nous avons mis un montant de 2'000 CHF au budget, c'est pour qu'il soit utilisé. Un budget reste un budget, donc il n'est pas utilisé pour être utilisé mais s'il y a une réelle mesure à prendre.

C'est un montant qui est faible, dès qu'on parle d'étude, on est tout de suite à des montants supérieurs. Cela nous permettra peut-être de faire une analyse, en première chose, de la situation, de ce qui est fait dans certains cours par certains enseignants et puis ensuite, peut-être de venir en 2022 – 2023 avec des mesures peut-être plus importantes, même si ce n'est pas toujours l'argent qui fait la qualité de la prestation mais on en rediscutera en 2022 – 2023.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président.

Y a-t-il d'autres questions pour Enseignement et formation ?

Nous passons à Culture, loisirs et cultes, pages 46 à 56.

Santé, pages 57 à 58.

Prévoyance sociale, pages 59 à 64.

Trafic pages 65 à 69.

Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Merci Madame la Présidente. Ma question pour la page 69 le compte 623 trafic d'agglomération.

Lors de l'étude du budget 2020, notre groupe avait déposé un amendement allant dans le sens d'une gratuité des transports urbains. La proposition n'avait, malheureusement pas passé la rampe mais la crise sanitaire devait la faire revenir sur le devant de la scène. Nous avons appris en début de séance que la mesure sera prolongée jusqu'au printemps. J'aurais juste une question à l'attention du Municipal : quelles conclusions peut-on tirer après environ 6 mois de gratuité ? Merci pour votre réponse.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci Madame la Présidente, chers collègues, bonsoir tout le monde. Effectivement, vous l'avez dit, c'est la crise qui a ramené ce sujet sur l'ouvrage. C'était une des mesures qui a été proposée par le Conseil municipal, qui a pu être mise en application très rapidement. Nous avons six mois d'avance chez nos collègues de Collombey-Muraz, donc on avait pu observer un petit peu comment ça se passait chez eux. Pour répondre à votre question rapidement donc, nous avons à ce jour, ce sont des chiffres qui ont à peu près un mois maintenant, distribué dans le cadre de cette gratuité, 12'000 billets. Et puis, nous avons, comme vous le savez, réparti dans cinq guichets ici, y compris les gares, donc c'est relativement facile pour les citoyens à obtenir ces petits vouchers.



Aujourd'hui, les derniers chiffres que nous avons reçu, je retrouve mes notes, voilà, donc notre crise, vous le savez tous, est survenue à la mi-mars, ce jour-là, donc le 15 mars, nous avions à peu près 1'245 voyageurs par jour sur le réseau, contre 1'060 une année auparavant. Donc, il y avait une augmentation substantielle, encore une fois ce sont des chiffres moyens, mais ce sont les courbes qui nous sont données par le prestataire, par les TPC. Evidemment, la semaine qui a suivie, ce chiffre est descendu à 100 par jour, les bus étaient quasiment vides, voir la plupart des lignes étaient stoppées et puis, cinq mois plus tard, c'est-à-dire dans le courant du mois de septembre, les chiffres ont été réatteints. Fin septembre, on avait 1'244 voyageurs par jour. Donc, ça veut dire, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer là-dessus, qu'il y a réellement un besoin, il y a des utilisateurs, il y a des gens qui utilisent aujourd'hui ce moyen pour aller à l'école, pour aller prendre leur connexion, pour aller travailler tout simplement ou pour se déplacer pour les loisirs aussi.

Ces chiffres sont en totale opposition avec les chiffres qu'il y avait sur les lignes de chemin de fer, nos petits trams des TPC n'ont pas aujourd'hui, absolument pas ces valeurs-là, ils sont encore à des chiffres de quasiment 50-60% de ce qu'ils avaient avant la crise alors que ces réseaux MobiChablais et ces chiffres sont là dans les quatre communes partenaires. Aujourd'hui, on a vu qu'on avait réatteint ces valeurs, peut-être même plus puisqu'à fin novembre, ce sont donc des chiffres qui sont tout frais, on est à 1'288 voyageurs par jour, donc ça veut dire quasiment 28% de plus qu'il y a une année.

Donc, tout ça pour vous répondre, qu'il y a effectivement un besoin, malgré la crise, dès que les gens ont pu réutiliser, qu'ils ont pu recommencer à travailler, et bien ils ont réutilisé ces moyens. Et aujourd'hui, effectivement, on est à peu près à 12'000 billets qui ont été distribués. Donc Monsieur le Président vous l'a dit tout à l'heure, nous avons dû prendre des décisions, quid à partir du 31 décembre ? Donc nous avons proposé de maintenir cette mesure jusqu'à fin avril de l'année prochaine et puis, il est important de préciser que ces fonds sont prélevés sur le fonds d'encouragement à l'économie et non pas sur le numéro de compte au budget auquel vous faites allusion, ce budget de participation aux transports et au trafic d'agglomération.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cottet. Y a-t-il d'autres questions sur le trafic ?
Passons à Environnement, pages 70 à 77. Madame Contat.

Intervention de Mme Céline Contat (APM)

Merci Madame la Présidente, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, Chers collègues, l'APM se demande où en est la discussion avec Antenne Région Valais sur une répartition plus équitable de la taxe au sac ? Pour rappel, les Communes triant les déchets de cuisines (compost alimentaire) ont des poubelles moins lourdes que les Communes ne triant pas ces déchets-là et par conséquent encaissent moins d'Antenne Région Valais qui se base pour la répartition du chiffre d'affaire des sacs poubelles sur le poids des sacs livrés à l'usine d'incinération. Sachant que cette taxe au sac est basée sur le principe du pollueur-payeur, à l'heure actuelle plus nous trions plus nous sommes perdants ce qui n'est pas conforme au principe précité.

Ma deuxième question est de savoir si une prise de contact a été effectuée avec les producteurs de déchets comme Mc Donald's pour ne pas le citer dont on trouve tous les jours ses emballages jonchant nos rues, afin qu'ils mettent en place un système



de consigne sur leurs emballages ou verse une participation au nettoyage de nos rues ? ce d'autant plus que Monsieur le Municipal Gilles Cottet nous avait donné les références d'une décision du Tribunal Fédéral permettant d'amender ces producteurs de déchets. Je cite : «Si la personne responsable de la dissémination de déchets urbains dans l'espace public ne peut être identifiée (littering ou poubelles publiques), il est permis de considérer comme producteurs de déchets des entreprises ou des personnes plus en amont dans la chaîne de causalité et de mettre les taxes d'élimination à leur charge (par exemple entreprises de restauration rapide et entreprises analogues, ou organisateurs de manifestations qui génèrent d'importantes quantités de déchets sur la voie publique) dans la mesure où des critères objectivement fondés le permettent.»

Enfin, quand on lit votre commentaire en page 135 relatif au compte 7300.4930.00, je cite : « S'ajoutant au volume supplémentaire de déchets anonymes retrouvés dans les espaces publics, l'équipe de ramassage a dû être renforcée, par une rotation au sein du service, d'environ un équivalent plein temps. » Conséquence augmentation de la participation communale de 70'000 CHF, et bien nous nous étonnons.

En effet, vu la promesse initiale de 60'000 CHF de M. Cottet lors du développement de mon postulat sur les mégots en ville, étendu au littering, mais qui par la suite fut réduit à 20'000 CHF le 20 octobre 2019 il est donc navrant de ne trouver actuellement que les mêmes 10'000 CHF copié-collé chaque année.

L'augmentation de la participation communale de 70'000 CHF, donc pris sur nos impôts, démontre bien l'aggravation de cette partie du problème des déchets.

Nous proposons donc d'agir comme prévu en amont de ce problème, de mettre les moyens à ces promesses et ainsi, nous voulons amender le budget en page 74, le compte 7300.3103.01 Campagne antidéchets de 20'000 CHF, pour un total de 30'000 CHF.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Contat. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, Madame Contat, par rapport à votre première question, oui, des mesures ont été prises par rapport à Antenne Région Valais, puisque depuis le premier janvier de cette année, les communes qui bénéficient de ramassage de déchets verts, telle que Monthey avec GastroVert, payent une taxe de 70 CHF par tonne au lieu de 110 CHF. Et je peux vous dire que cela a des effets, puisqu'il y a des communes qui se mettent à installer sur leurs territoires ce système de ramassage donc votre remarque était justifiée, elle avait été relevée par bon nombre de communes qui avaient déjà installé ce système de ramassage, les premiers ont été Saint-Maurice, qui ont tiré la sonnette d'alarme. Nous avons soutenu cette démarche, la commune de Monthey, est le résultat est là, donc effectivement un moyen extrêmement incitatif pour les communes à passer toutes et tous, les moins bons élèves je dirai, à ce ramassage de déchets, je dis toujours déchets verts, mais GastroVert, déchets de nourritures que l'on a sur la commune de Monthey.

Par rapport à votre deuxième question, effectivement, et là cette question ne touche pas que Monthey, mais touche à l'ensemble de la Suisse, voire des pays occidentaux, de faire payer le fournisseur de matériaux qui peuvent terminer sur le domaine public, dans nos rues. Vous parliez de McDonald's, je rappellerai juste que McDonald's n'est pas sur la commune de Monthey. Enfin, les déchets arrivent sur la commune de



Monthey fréquemment, on en est bien conscient. Pour l'instant, sauf erreur de ma part, je me retourne vers Monsieur Cottet, et Monsieur Contat, responsable de la police, il n'y a pas eu de contact direct avec ces sociétés. Nous devons être sûrs que cela puisse s'appliquer. Si nous avons la recette magique, vous pensez bien que l'ensemble des communes suisses l'aurait déjà appliquée.

Effectivement, c'est une problématique, on en est conscient et on doit poursuivre le travail et éventuellement les discussions avec les fournisseurs de papier d'emballage et autres détritiques qui finissent dans nos rues.

Par rapport à l'augmentation des coûts de fonctionnement, je ferai juste une remarque, je le fais à la dernière séance, je crois que cette histoire de la taxe au sac a duré et perduré. Je rappellerai juste une chose qu'on oublie chaque fois, c'est qu'avant on était dans l'illégalité, et qu'on a dû s'adapter et qu'on n'a pas voulu, le Conseil municipal, pour embêter la population, mettre une taxe au sac. La grande question c'était taxe au sac ou taxe au poids ? Effectivement, on est dans une situation qui est intéressante, entre nous soit dit, par bon nombre de citoyen qui font l'effort de trier et qui s'y retrouvent. Maintenant, au niveau de l'augmentation, on a des effets secondaires d'une taxe au sac, l'idéal c'est toujours de dire aux gens vous ne payez rien, comme ça les gens mettent dans les moloks. Quand on commence à demander à trier, évidemment, il y a des citoyens qui sont moins vertueux que d'autres et qui vont jusqu'à l'illégalité, en jetant des matériaux sur le domaine public, que ce soit en ville, que ce soit en forêt, c'est quelque chose qui existait. On n'est pas les premiers à avoir intégré la taxe au sac, je vous rassure on était quasiment les derniers. Donc qui existait et qui existe encore chez nos amis Suisses allemands qui existe dans le canton de Vaud. C'est une problématique, on doit faire preuve de rigueur. Sachez qu'on en met des amendes, qu'on en a des recours, des gens pour qui ce n'est jamais leur faute évidemment s'il y a un bout de carton qui traîne en ville de Monthey. On est très rigoureux, on maintient les amendes et cela porte quand même, d'une certaine manière, ses fruits.

Cette rigueur porte les fruits qu'on souhaite, continuons de cette manière, soyons rigoureux, sensibilisons, sanctionnons quand il y a trop, pour avoir effectivement un espèce d'équilibre. Moi, je vous propose maintenant peut-être de mettre un terme à toujours ces attaques par rapport à cette taxe au sac, peut-être bien que dans quelques années on changera et puis il y aura un autre système de tri immédiat, on a eu parlé à la Satom, où tout serait livré à la Satom et des robots arrivent à tout trier. Aujourd'hui, c'était une démarche qui s'est faite à l'ensemble de la Suisse romande, je tiens à le rappeler, qui a son efficacité, qui a comme tout système, également ses défauts. Travaillons, faisons-en sorte qu'on puisse améliorer la situation, sans toujours revenir sur cette question de bien-fondé ou pas de la décision. On en est là, on s'est mis au moins dans la légalité et c'est ce qui compte.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Madame Contat.

Intervention de Mme Céline Contat (APM)

Alors tout d'abord, ce n'était pas une attaque par rapport à la taxe au sac, ça, c'est bien précisé, parce que, je reviens sur mon postulat, c'est par rapport à mon postulat sur les déchets et le littering, donc rien à voir avec la taxe au sac.

Et puis deuxièmement, je n'ai pas fini, deuxièmement, par rapport à Antenne Région Valais, j'entends bien que la Satom a baissé le prix, je suis au courant. Mais Antenne



Région Valais, c'est bien pour tout le Valais, et donc dans le Haut-Valais, ou à Sion dans le Centre, ils ne mettent pas à la Satom.

Ils ont un autre moyen de tri, c'est différent et pourtant la taxe, elle est aussi répartie par rapport aux sacs de Sion. C'est par rapport à ça, là, l'effort, il est fait par la Satom pour la région du Bas-Valais, c'est bien, c'est une bonne chose. Mais, par rapport au Valais, dans sa globalité, on a encore une différence.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Contat. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Par rapport à votre deuxième remarques, vous avez raison : les discussions se poursuivent avec UTO notamment et Antenne Région, pour effectivement mettre en place ce système de ramassage et avoir peut-être aussi des différences de facturation. Il faut savoir que l'ensemble du Valais, la tarification est beaucoup plus haute qu'ici à la Satom. Donc, c'est aussi plus difficile pour eux de faire une différence aussi prononcée de 70 à 110CHF telle qu'on retrouve à la Satom. Vous avez raison des discussions doivent se poursuivre sur l'ensemble du Valais romand. La taxe que l'on a, le Haut-Valais a une autre taxe de, sauf erreur de ma part, de 2.40CHF le sac pour la région du Haut-Valais.

Par rapport à votre deuxième remarque, j'en prends acte effectivement. Je ne me suis pas prononcé sur votre amendement, je dirai, on est à 20'000CHF à nouveau, il faut savoir que la délégation des finances fait un travail énorme pour enlever parfois 500CHF par rubrique pour essayer d'avoir un budget le plus tenable possible et le plus présentable à son Législatif. Vous proposez si j'ai bien compris de passer de 10'000 à 30'000CHF. Je pense qu'on peut déjà faire du travail avec 10'000, allons de cette manière-là. Je rappelle quand même, à moins que vous ne l'enleviez, mais qu'on a un montant pour les investissements de l'ordre de 300'000CHF et 100'000CHF de crédit extraordinaire à disposition du Conseil municipal, si on devait avoir un mandat, une étude ou un acte pratique sur le territoire la commune de Monthey pour améliorer la problématique du littering et qu'on aurait besoin d'un montant supérieur à ces 10'000CHF, je propose qu'on prenne sur ce fonds extraordinaire au Conseil municipal. En d'autres termes, je vous propose même si on est sensible à cette problématique et qu'on est conscient qu'il faut mettre les moyens, de travailler déjà avec ces 10'000CHF et de ne pas modifier ce compte, merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Madame Contat.

Intervention de Mme Céline Contat (APM)

Alors, le but en soi de cette augmentation du compte 7300.3103.01 pour les déchets ou la campagne antidéchets, c'est pour diminuer l'impact sur les impôts, sur les 70'000 CHF que nos impôts vont remettre dans le compte en produits, mais c'est pour impacter aux impôts sur les 70'000 CHF. Voilà. On prend d'un côté...



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Contat, donc vous maintenez cet amendement ? Très bien. Mesdames et Messieurs nous allons voter sur la proposition de Madame Céline Contat d'augmenter de 20'000 CHF le compte 7300.3103.01.

Les personnes favorables à cet amendement sont priées de se lever. Y a-t-il des abstentions ?

La proposition de Madame Céline Contat d'augmenter ce poste de 20'000 CHF est refusée par 45 contre et deux abstentions.

Y a-t-il d'autres questions pour Environnement, pages 70 à 77 ?

Economie publique page 78 à 82.

Monsieur Dupont.

Intervention de M. Eric Dupont (PLR)

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, je souhaite amender le compte 8500.3636.00 à la page 80, en remplaçant le titre « subside à Artcom » par « réalisation du postulat dynamisation économique du centre-ville ».

Lors de la dernière séance du Conseil général, le 24 août, vous avez répondu au postulat « dynamisation du centre-ville, une vraie politique publique concertée ». Mon collègue Antoine Bellwald, co-dépositaire du postulat, et moi-même n'avions pas pu analyser en détail la réponse fournie, en raison du court délai entre cette dernière et la séance. Nous nous permettons donc de revenir vers vous à ce propos et de modifier le budget proposé en fonction.

Nous vous remercions pour vos réponses détaillées à ce postulat et saluons le travail déjà effectué, notamment sur la signalisation des parkings, la belle campagne publicitaire mettant les commerçants en tête d'affiche, le fonds « revitalisation du centre-ville » et le projet pour occuper les vitrines vides que nous nous réjouissons de découvrir. Avec l'incertitude liée au COVID19, les entreprises de la région sont mises à mal et nous souhaitons que les 40'000 CHF prévus puissent être utilisés pour de la promotion économique. De nombreuses pistes ont été évoquées, comme le soutien de livraisons à vélo par exemple.

Nous trouvons que votre réponse s'appuie beaucoup sur Artcom qui, pour rappel, ne réunit pas tous les commerçants. Le but de notre postulat était plutôt de pousser la Municipalité à être proactive. Pour nous, le manager de centre-ville devrait être employé de la commune et faire le lien entre cette dernière, les commerçants (dont Artcom), les propriétaires et Monthey Tourisme. Ainsi, nous ne sommes pas favorables à la proposition d'attribution d'un montant annuel de 40'000CHF à Artcom pour leur permettre de bénéficier d'une personne ressource. Il ne faudrait que cela favorise une partie des commerçants au détriment d'autres. Ainsi, nous préférierions que ce montant soit alloué à l'engagement d'un employé communal qui travaillerait en collaboration avec Monsieur Patrice Coppex. En d'autres termes, notre souhait est de renforcer le service communal existant.

Afin de ne pas réintervenir dans les divers, je profite de revenir sur notre proposition de réduction des temps de parcage sur les places en surface dans l'hypercentre. Vous nous avez répondu que c'est le comité d'Artcom qui a requis une durée de parcage de deux heures. Peut-être qu'Artcom ne pensait pas lors des premières réflexions que ces places allaient être occupées à longueur de journée par des travailleurs du centre-ville. A notre sens, des ajustements sont nécessaires. Une réduction des temps de parcage faciliterait les accès aux commerces du centre-ville et limiterait le



parcage sauvage. Vous avez mentionné qu'une remise en question pourrait être envisagée une fois l'ensemble du réaménagement du centre-ville terminé. Une discussion pourrait déjà être amorcée avec les commerçants concernés sans attendre encore 3 ans.

Si un suivi des surfaces commerciales et administratives est déjà effectué, il pourrait être intéressant de mettre cette liste à disposition sur le site de la commune. Les commerçants intéressés à venir s'installer à Monthey pourraient déjà avoir accès à ces informations. Toute mesure facilitant leur démarche sera positive.

En résumé, selon nous, l'ensemble des tâches ne doit pas être mené par les commerçants comme vous l'avez mentionné dans votre réponse, mais il serait préférable que la Municipalité prenne les devants et mène une politique publique, chose qui n'a d'ailleurs pas été décrit dans votre réponse. Donc en résumé, je souhaite amender le compte 8500.3636.00 à la page 80, en remplaçant le titre « subsidie à Artcom » par « réalisation du postulat dynamisation économique du centre-ville ». Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Dupont. Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, Notre groupe soutient cet amendement. C'est avec étonnement que nous avons découvert ce montant de 40'000 CHF, dans un compte de fonctionnement qui plus est. J'aimerais appuyer notre décision par deux éléments :

Le premier, c'est que notre groupe peine à comprendre que l'on débloque rapidement et de manière durable de tels montants, quand nombre d'autres postulats acceptés ne trouvent pas un centime pour leur concrétisation. Je ne vais pas les citer car on en a parlé avant, mais il y en a bien un pour lequel nous attendons toujours une étude, alors qu'elle serait largement moins chère, même en comptant les mesures qu'elle permettrait par la suite. Ou alors, La féminisation des rues du centre-ville, où le prix d'une plaque en métal, j'en suis sûr, n'aurait pas excédé 40'000 CHF, et constituerait une dépense unique et ponctuelle. Il y a une certaine inégalité de traitement dans les réponses aux postulats sur le plan financier qui nous met mal à l'aise.

Le second, c'est que la promotion et dynamisation économique d'une ville, c'est l'affaire de toutes et tous, et pas d'une association particulière, comme cela a été évoqué. Ce n'était pas le sens du postulat originel de doter une association précise d'un-e employé-e, mais bien de faire en sorte que la Commune s'engage par elle-même et selon les moyens nécessaires pour la dynamisation. Cela peut passer par plusieurs choses, notamment la mise en place d'un service de livraisons de courses à domicile, comme notre groupe l'a souvent demandé, sans résultats concrets, alors que les parties semblaient toutes intéressées. Nous soutenons donc les propositions faites ici par nos collègues.

Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur le Président.



Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente. Messieurs Dupont, Bellwald et Borgeaud, je salue cette unanimité gauche droite par rapport à cette conception de la promotion économique. Je ne suis pas du tout étonné de la gauche, un peu plus de la droite que la collectivité doit prendre elle-même en charge ce genre d'initiatives, et pas uniquement initiée. On en prend note. Je regarde un petit peu mes collègues, ils ont l'air un peu dubitatifs et à la fois ouverts à la discussion par rapport à ce changement de titre, si j'ai bien compris, où on aurait effectivement plus une application, un nouveau poste à la commune de Monthey, un de plus.

Pour nous, le Conseil municipal, il était important de responsabiliser Artcom, alors on peut s'étonner effectivement qu'Artcom ne représente pas tous les commerçants. Mais en d'autres termes, il faut quand même qu'on ait un interlocuteur, on ne peut pas avoir l'ensemble des 800 sociétés qu'on a sur la place à Monthey ou dans les étages peu importe, c'est tout simplement impossible. L'idée de travailler avec Artcom, c'est qu'on avait un répondant. Maintenant si vous estimez, je pense qu'il faut quand même qu'on ait cette marge de manœuvre, savoir de quelle manière si c'est un mandat tiers, si c'est vraiment un employé, si vous voulez augmenter encore malgré ce qu'on a dit par rapport à la gestion financière, augmenter le nombre de personnel et pouvoir mettre à disposition un animateur des commerces du centre-ville, en complément du travail fait par Monsieur Patrice Coppex. A ce moment-là on prend note. A nouveau, pour le Conseil municipal il était beaucoup plus intéressant à un moment donné, de responsabiliser aussi Artcom, par rapport à ses activités et à son application et surtout leur en donner les moyens.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Monsieur Dupont.

Intervention de M. Eric Dupont (PLR)

Merci Madame la Présidente, Monsieur le Président, c'était justement le but de ne pas mettre dans le titre : « Manager de centre-ville » mais bien « réalisation du postulat dynamisation économique du centre-ville » pour laisser éventuellement cette marge de manœuvre et ne pas être obligé d'engager quelqu'un pour les 40'000CHF et peut-être pour 20'000 CHF et réaliser d'autres mesures qui étaient présentées dans le postulat ou autres mesures auxquelles vous pourriez penser pour l'année 2021 et qui seraient pertinentes. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Dupont. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Monsieur Dupont, effectivement avec cette subtilité ça nous donne plus de marge de manœuvre, donc sur le principe, je me retourne vers mes collègues, mais c'est plus difficile vu qu'on est écarté de cette manière à cause du Covid, mais pour nous ça ne pose pas de problème de changer l'intitulé du compte. Merci.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Nous allons donc voter sur cette proposition d'amendement qui est de remplacer le titre à la place de « subside à Artcom » par « réalisation du postulat dynamisation économique du centre-ville ».

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Donc la proposition d'amendement pour le changement de titre est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Nous sommes toujours aux pages 78 à 82 Economie publique. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,
A vrai dire, je suis très contente de l'amendement qui vient d'être accepté, vous allez le comprendre avec mon intervention. Cette dernière ne porte pas sur un compte précis car il n'existe pas encore.

Mais il pourrait très bien s'intégrer au compte 8500 Vie économique, ou alors sur le compte qui vient d'être amendé.

Je parle d'un service d'achats livrés à domicile à vélo.

Avant de traiter de l'amendement, je tiens juste à faire un petit rappel historique des interventions de notre groupe sur ce sujet :

En octobre 2019, lors du Conseil, notre groupe a dit son désir de voir l'implantation d'un système de livraison à domicile à vélo. Dans cette intervention, nous avons expliqué tous les avantages d'un tel service et les démarches faites auprès d'Artcom, auprès de la Migros et avec Vélocité. Dans votre réponse, Monsieur Coppey, vous aviez dit être favorable mais que rien n'était prévu au budget 2020.

Alors, nous sommes réintervenue au Conseil de décembre 2019 sur le compte Fonds « Revitalisation centre-ville » puisque dans le commentaire, nous avons, entre autres, le service de livraison à vélo cité dans les projets utiles à l'ensemble des commerces du centre-ville. Mais, selon votre intervention Monsieur Coppey, il manquait le signal d'Artcom pour mettre sur pied ce type de service.

Alors, à la suite de ces différentes réponses, nous avons à nouveau rencontré Artcom et présenté en détails avec le responsable de Vélocité, le concept Dring Dring qui fonctionne à Sion par exemple.

Et donc, suite ces rendez-vous, nous avons lu au Conseil d'août 2020 le courriel d'Artcom de M. Quarroz. Je cite : « Le comité d'Artcom, dans son ensemble, est favorable et même enthousiaste à cette proposition. ».

Alors, ce soir, en schématisant la situation, voilà où nous en sommes : la ville est intéressée, Artcom est intéressé mais rien n'a bougé jusqu'à maintenant.

Donc, il reste le Conseil général : voulons-nous, oui ou non, d'un service d'achats livrés à vélo à domicile ?

Avant de devoir voter sur cette question dans le cadre du budget 2021, je vous rappelle les avantages et les coûts d'un tel service :

Ce type de service, en plus d'amener un soutien aux commerçants, vient appuyer les efforts de la ville envers la mobilité douce. Il apporte une aide peu onéreuse aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées. De plus, combiné avec des prestations du CMS, comme la livraison de repas à domicile, ou encore d'autres services pour la Commune, il devient plus rentable.

D'après les renseignements pris auprès de Vélocité, la ville de Sion a payé environ 30'000CHF pour la mise en place du système Dring Dring en 2014, et pour le fonctionnement annuel, elle paie entre 8'000 CHF à 10'000 CHF francs. Le concept étant : le prix de la course se monte à 12 CHF, le client paie 4 CHF, le commerçant 4 CHF et la ville 4 CHF.



Donc, dans le cadre de ce budget 2021, chères Conseillères et Conseiller êtes-vous d'accord de mettre 30'000CHF comme investissement pour la mise en place d'un service d'achats livrés à vélo à domicile ? 30'000 CHF à prendre sur le compte dont on vient de parler ou sur le compte Fonds « Revitalisation centre-ville »

Si vous êtes d'accord sur ce principe, êtes-vous aussi d'accord de mettre au compte de fonctionnement un montant d'environ 6'000 CHF à 8'000 CHF pour la participation annuelle de la ville au prix de la course ? Montant de fonctionnement qui pourrait être pris sur le nouveau compte qui vient d'être intitulé « réalisation du postulat dynamisation économique du centre-ville ». Voilà, je vous remercie et à disposition pour des questions.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Franz. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, Madame Franz, donc effectivement nous sommes toujours persuadés que c'est une offre intéressante pour notre population. A nouveau, vous l'avez bien compris, on aimerait réellement qu'Artcom soit proactive dans ce genre d'initiative.

Je prends acte qu'effectivement Monsieur Quarroz vous a contacté, ça serait bien qu'on en parle, qu'on avance. Nous, on est ouvert à la discussion, on pourrait effectivement mettre un peu plus d'impulsion pour leur demander de participer, mais à nouveau, l'organisation même, qui est faisable, je dirai, de manière comparée par rapport à Sion, puisqu'on sait comment ça marche et que c'est tout à fait possible. Effectivement, ça doit venir, notamment des artisans et commerçants, à nous à les soutenir, notamment au niveau financier, je crois que la modification du compte nous laisse aussi l'opportunité d'aller un bout en tout cas avec ces 40'000CHF pour un service de livraison à vélo à la population montheyenne. On prend note, je pense qu'il faut effectivement maintenant peut-être accentuer un peu nos démarches vis-à-vis d'Artcom et de l'organisation, de la mise en place d'une telle offre sur le domaine communal de Monthey.

Je n'ai pas bien compris, il n'y avait pas d'amendement, Madame Franz ? Votre but c'était d'informer qu'on devait focaliser notre attention sur cet aspect-là, notamment sur les 40'000CHF ? Si c'est le cas, on prend note et effectivement, Madame Franz, on fera en sorte qu'on puisse, pour autant que les conditions soient acceptables, mettre en place une telle offre sur la commune de Monthey.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)

Merci Madame la Présidente, chers Conseillers, je demandais quand même un positionnement du Conseil général pour motiver vraiment la Municipalité à aller de l'avant.

Puisqu'il y a ces fonds, je pense que si on a le oui du Conseil général sur ce système et à voir après si c'est une personne engagée qui est là pour faire un lien justement entre la Municipalité et Artcom, de décider de quels types de services, si celui de



Dring Dring convient bien ou un autre, nous sommes ouverts. Mais c'est sur le principe, comme ça on a le oui des trois.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Franz, Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Madame la Présidente, je vous laisserai le choix de diriger cette noble assemblée, et effectivement prendre une décision, sans vraiment toucher au compte.

Je crois qu'on a compris le message. En tant que responsable de la promotion économique, j'en parlerai, pas plus tard que demain matin, à Monsieur Patrice Coppex, parce que je pense que c'est lui qui doit notamment en mettre une couche, mais, effectivement ce vote c'est peut-être une possibilité de voir s'il y a unanimité. Je ne doute pas de l'issue de ce vote consultatif, si on peut le dire ainsi, que vous proposez.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Madame Franz, vu qu'il n'y a pas d'amendement de manière complète et que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour, je vous demanderai de revenir soit avec une question écrite lors d'un prochain Conseil ou justement une demande de mise à l'ordre du jour.

Nous continuons, Economie publique, Monsieur Cardoso.

Intervention de M. David Cardoso (PLR)

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chers Conseillers généraux, cher public,
Ma question concerne le compte 8400.3634.00, page 79, Subside à Monthey Tourisme

Le groupe PLR a relevé par trois fois déjà qu'il s'inquiétait de l'augmentation du subside pour Monthey Tourisme avec une diminution des prestations. Et cette année, rebelote, pas de fête de la musique dans les 490'000 CHF prévus et de nombreux événements qui ont disparus depuis la nouvelle direction. Le groupe souhaite amender le compte 8400.3634.00, page 79, Subside à Monthey Tourisme et le mettre à 300'100.- afin de maintenir, malgré tout, les traitements.

Comprenez bien que la volonté n'est pas d'aller contre le tourisme ou les événements organisés à Monthey. Notre ville a la chance de compter de nombreuses associations et acteurs privés qui donnent de leur temps ou énergie pour animer la ville. Nous tenons à les remercier toutes et tous pour leur engagement, ils sont aussi des acteurs de cette ambiance montheyenne.

Notre volonté est de renvoyer la demande de subside pour que la Municipalité rediscute les conditions et cahier des charges de A à Z. Avec les incertitudes liées au Covid-19, nous n'acceptons plus d'engager un demi-million pour les prestations qui sont proposées, le déséquilibre est trop grand, la confiance quelque peu égratignée. Par respect aussi avec toutes les associations et bénévoles qui animent cette ville, nous nous devons de rétablir cet équilibre. Nous pensons aussi aux employés de l'association Monthey Tourisme et ne mettons pas en doute la qualité de leur travail de ce fait nous laissons un subside de la hauteur des traitements inscrit dans les



comptes de Monthey Tourisme. Aujourd'hui la divergence d'opinion ne concerne que la direction actuelle.

En résumé, nous ne pouvons accepter de passer d'un régime prolifique d'événements, pour rappel saison 2016-2017 : Marché de Noël, Foire du Nouvel an, Coffre Ouvert, Fête du Jeu, Journée de la Nature, les 2 Samedis Sportifs, Fête de la musique, Fête Nationale, Pique-Nique géant, Les 4 marchés des samedis d'automne Et aujourd'hui, avec un budget plus élevé : Marché de Noël, Foire du Nouvel an, Premier août, deux marchés d'automne, Bouh, l'évènement d'Halloween.

Ne vous méprenez pas. Vous n'écoutez pas la diatribe d'un frugaliste mais celle de quelqu'un qui se soucie du bon-vivre, de l'image de sa ville mais aussi des retombées économiques des évènements pour les commerces, les bars et les restaurants. Il n'est pas question du montant mais de son utilisation. À une saison 2016-2017, nous donnons volontiers les 490'000 CHF demandés aujourd'hui.

Peut-être qu'une piste sera de subventionner la structure pour son rôle dans le rayonnement de notre ville dans la région, comme porte d'entrée du Val d'Ille, guichet pour les touristes, etc. et d'ajouter des subventionnements pour des évènements précis : 75'000 CHF pour la fête de la musique, et des montants précis avec des cahiers des charges précis pour chaque manifestation. Cela permettrait d'avoir un meilleur contrôle sur l'utilisation de l'argent publique. Nous invitons Monthey Tourisme à revenir avec une demande de budget extraordinaire au plus tôt, en mars prochain par exemple, avec une demande précise pour les évènements de la saison 2021. La suite sera en rapport avec le cahier des charges décidé.

Chers et chères collègues, l'amendement PLR se veut positif, il souhaite une re-discussion totale de la collaboration pour le bien des animations tant appréciées par les Montheysannes et des Montheysans. Nous espérons que vous soutiendrez cet amendement. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cardoso. Monsieur Cristina.

Intervention de M. Guy Cristina, Municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme & Jumelage

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, cher public, merci Monsieur Cardoso pour toutes ces questions. Effectivement, il y a probablement un problème de visibilité, je crois que la Municipalité ne nie pas qu'il y ait un problème de communication, de visibilité avec Monthey Tourisme. Pour votre information, le Conseil municipal a validé très récemment un programme qui ne correspond pas aux informations que vous avez par rapport aux activités de l'année 2021.

Déjà d'emblée, on peut dire que le programme, l'exercice de Monthey Tourisme démarre en fait au mois de novembre pour se terminer, à fin octobre de l'année dernière. Donc, là, évidemment le programme devait démarrer avec le marché de Noël et donc bien sûr comme beaucoup d'autres choses, c'est quelque chose qui a passé à la trappe, on ne peut pas organiser ce genre de manifestations actuellement. Monthey Tourisme s'est chargé pour rendre un petit peu moins morose, je dirai, et moins triste l'environnement du centre-ville, d'animations sous forme d'éclairage public et de décors.

Cela étant dit, je peux vous énumérer, si vous le souhaitez, les activités qui sont prévues après discussion avec la Municipalité et approuvées par elle, de l'année 2021.



Il y en a donc une dizaine en fait, qui devrait commencer au mois de février par une « Full Moon » aux Giettes. Dans les ambitions de Monthey Tourisme, il y a aussi l'idée d'animer des endroits peut-être un petit peu plus exotique de la ville, des endroits où on ne va pas forcément pour cette activité. Il y aurait un service de navettes qui serait organisé et qui permettrait de participer à cet événement de pleine lune aux Giettes.

N'ignorez pas non plus que Monthey Tourisme s'est investi dans la réalisation de parcours de trail qui ne sont pas encore inaugurés, et justement un des événements du printemps, ça serait justement d'inaugurer ce parcours de trail, en collaboration avec, pourquoi pas, une des courses pédestres qui ont lieu, si elles peuvent avoir lieu, lors du printemps. Un pique-nique géant est prévu au mois de mai, une fête de la diversité au mois de juin, un événement musical le 18 juin en concertation avec la fête des écoles. Je suis bien conscient de votre problématique, les questions elles tournent autour de la fête de la musique et soyez conscients aussi que c'est un sujet qui est régulièrement abordé à la Municipalité. Je ne vais pas entrer en détail sur le fonctionnement de la fête de la musique, sur le sens de la fête de la musique.

Je poursuis avec deux événements musicaux supplémentaires durant l'été, la fête nationale, les rendez-vous d'automne et l'Halloween au mois d'octobre.

C'est clair qu'on peut parler du nombre d'événements, et c'est clair que si on prend simplement cette liste, on a moins d'événements qu'il y a quatre ou cinq ans. Voyons également, je dirai, la qualité, la densité de ces événements. Je crois qu'il y a un moment donné, où on peut se donner les moyens, on a l'ambition de se positionner comme un pôle, comme une ville importante du Chablais. Un des événements qui concrétise, je dirai, cette visibilité et ce pôle, je crois que c'est le marché de Noël. Le marché de Noël a connu un développement, je pense assez extraordinaire et à la satisfaction, j'imagine, je pense mais je crois aussi de l'ensemble de la population.

Il a pris une densité telle que je pense qu'entre Sion et Montreux c'est probablement la manifestation la plus importante qui a lieu à cette période de l'année.

De même, au niveau des marchés d'automne, c'est un événement qui a été effectivement redimensionné, les choses se font un peu différemment, ils encadrent la semaine du goût, mais avec, je dirai, une autre forme d'animation, des activités qui sont liées à la gastronomie. Donc là, encore une fois, on cherche à donner du sens et, je dirai, de la qualité à ces listes d'événements.

A côté de ça, au niveau des activités qui ont été également validées, qui ne sont pas des animations mais qui sont des activités de Monthey Tourisme, il y a la liste des visites qui s'est considérablement étoffée. Cette année, il y a sept visites guidées donc ces visites, il faut quand même les organiser, les planifier, éditer des prospectus et des cartes, donc il y en a sept actuellement, enfin qui sont programmées pour l'année prochaine, dont deux sont thématiques pour les enfants. Donc aussi la volonté, je dirai, d'élargir le public, de répondre aux attentes des familles.

Et puis, bien sûr, on aura l'occasion de développer le projet qui avait été amené par le postulat de Monsieur Oberholzer.

Voilà, je crois qu'on comprend tout à fait au sein de la Municipalité, mais non seulement au sein de la Municipalité, mais également au sein de Monthey Tourisme, au sein du comité de Monthey Tourisme, au sein de l'association, toute cette ambiguïté qu'il peut y avoir au niveau du rôle, du positionnement, des activités de Monthey Tourisme. D'ailleurs il y a un point dans le postulat de Monsieur Bellwald et Monsieur Dupont qui relève, qui demande cette clarification. Alors sachez que c'est quelque chose qui est sur les rails actuellement. Ce sont des questions qui se posent au niveau d'équipe opérationnelle, au niveau du comité de Monthey Tourisme, au niveau de la Municipalité, mais également au niveau du service de la culture, donc il y a un travail qui est en cours. Ce soir, effectivement, j'ai pris bonne note des



informations et des demandes, puis je peux vraiment avouer qu'il y a certaines choses qui sont extrêmement pertinentes. Maintenant, effectivement, on peut décider de rabaisser le subside, donc au niveau des frais de fonctionnement, des salaires et des traitements. Mais, il faut aussi voir et je le rappelle que l'exercice de Monthey Tourisme, ce n'est pas un exercice qui est basé sur l'année civile, qui commence effectivement au mois de novembre et qui finit au mois d'octobre et donc que des frais devront être engagés assez rapidement parce que les manifestations dont je vous ai parlé tout à l'heure et bien, il faudra déjà les envisager, les planifier avec sérénité, dès maintenant en fait, dès l'approbation de ce budget.

Donc, moi ce que je vous demande, c'est que Monthey Tourisme puisse travailler avec le budget, tel qu'il a été validé par le Conseil municipal, qu'il puisse travailler avec le maximum de sérénité, que je puisse revenir vers vous l'année prochaine avec des propositions fermes, avec des décisions. Le cas échéant aussi, comme on l'avait fait l'année passée dans les bureaux de Monthey Tourisme, pourquoi pas reconvoquer une commission « culture et tourisme », pour avoir, je dirai, une vision de l'intérieur de l'activité de l'office. Mais encore une fois, je crois qu'on partage complètement nos vues, on a en aucun cas envie de diminuer les choses, mais encore une fois d'amener de la qualité à la population.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cristina. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Merci Madame la Présidente, merci Monsieur Cristina pour ces réponses. J'aimerais juste répondre au groupe PLR pour dire que le groupe PDC va s'opposer à cet amendement. Sur la forme d'une part, les discussions et les amendements qui avaient été déposés, ont été changés en cours de route. C'est un peu cavalier, cette manière de faire.

De plus, de demander de revenir en cours de législature avec un projet détaillé devant le Conseil général, je voudrais juste rappeler qu'ici nous sommes un Législatif. C'est de l'opérationnel, l'opérationnel est assuré par l'Exécutif.

Il y aura encore des places sur les listes dans quatre ans pour le Conseil municipal, pour les personnes intéressées, allez-y. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Cardoso, est-ce que vous maintenez votre amendement ? Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Oui merci, je m'étonne un petit peu de la présentation que vous faites ce soir, ce n'est pas du tout ce qu'on a eu comme retour aux diverses questions qui ont été posées auparavant. Tant mieux, si cette offre s'étoffe et qu'il y a plus de choses qui se font. C'est clair que le message, ce soir, qu'on voulait faire passer, qu'on fait passer depuis déjà de nombreuses années, c'est vraiment qu'on n'est pas content de cette baisse.

Maintenant, à vous entendre, il y a de nombreuses choses qui se sont ajoutées : Fête de la musique, apparemment sous un nouveau nom, qui réapparaît, et d'autres



éléments dans ce sens. Je laisserai Monsieur Cardoso répondre, mais on ne peut être que content de cela.

Et puis, juste pour préciser, quand on donne une subvention de 490'000 CHF, on est un peu embêté en tant que Législatif, parce qu'on ne sait pas l'utilisation de ces sous et c'était dans ce sens-là qu'on voulait dire : Revenez vers nous avec une proposition précise et qui dit ce subventionnement il est utilisé plus ou moins de telle manière ou telle manière.

C'est pour ça qu'une des pistes c'était de dire : fête de la musique 75'000 CHF, ce sont les discussions dont on a entendu parler. Si on la fait, et bien on reçoit le subside. Si on ne la fait pas, on ne reçoit pas. C'est assez logique et c'est comme ça qu'on fait un budget et c'est comme ça que ça allait dans les pages du budget qu'on a ce soir, on met au budget si on l'utilise, si on ne l'utilise pas on ne l'utilise pas. Je suis assez étonné d'entendre ça et je voulais le dire.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur Cristina.

Intervention de M. Guy Cristina, Municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme & Jumelage

Juste au niveau du fonctionnement de l'association, donc de Monthey Tourisme, le budget avec le programme d'activités sont soumis en automne au Conseil municipal et il y a discussion. Et donc je dirai le programme il est issu de la discussion entre le Conseil municipal et Monthey Tourisme.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cristina. Monsieur Bellwald, est-ce que cet amendement est maintenu ?

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Madame la Présidente, je demande une courte interruption de séance, s'il vous plaît.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Alors, il faut un dixième des membres présents. Que les personnes souhaitant interrompre la séance se lèvent.

Merci, nous suspendons donc la séance durant cinq minutes.

« « *Interruption de séance* » »

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous allons reprendre. Monsieur Cardoso.



Intervention de M. David Cardoso (PLR)

Merci Monsieur Cristina pour votre réponse, on est content, qu'entre les premières inquiétudes qu'on a eues et aujourd'hui, les choses ont changé, peut-être l'amendement a marché en amont. On va donc retirer notre amendement mais évidemment parce qu'aujourd'hui, la situation nous satisfait. On espère que, comme vous le dites, le trend est positif, qu'on va passer une bonne année 2021 avec Monthey Tourisme, on espère que ça va continuer dans la même direction. Et du coup, merci pour votre réponse.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cardoso. Monsieur Cristina.

Intervention de M. Guy Cristina, Municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme & Jumelage

Oui je voulais juste vous remercier aussi, parce que j'ai bien pris note de toutes vos remarques, qui encore une fois comme je l'ai dit tout à l'heure, moi je les trouve logiques et pertinentes et puis voilà l'essentiel je l'ai dit tout à l'heure.

J'espère convoquer une commission de la culture assez rapidement, en début de législature. Je pense que c'est important de se voir et je ferai déjà un appel si vous me permettez, si ce dicastère m'est attribué bien sûr, aux personnes qui font partie de cette commission, il peut y avoir des impulsions qui sont intéressante de la part du Conseil général.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cristina. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres prises de parole pour Economie publique, pages 18 à 82.

Finances et impôts, pages 83 à 86.

Nous avons terminé avec le compte de fonctionnement, nous prenons le compte des investissements.

Administration générale, pages 88 à 89.

Sécurité publique, page 90

Enseignement et formation, pages 91 à 92.

Culture, loisirs et culte, pages 93 à 95.

Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Merci, j'ai une question, page 93, compte 3210.5040.01, l'investissement d'un million pour la médiathèque, j'avais déposé un postulat sur la question de la vision de la médiathèque, est-ce qu'on peut transformer ce postulat en une présentation, car on va acheter les lieux, qu'on puisse avoir de la Municipalité sa vision sur la médiathèque, les lieux et nous expliquer un petit peu ce que vous souhaitez en faire à terme.

Et puis dans ce sens, je retirerai mon postulat si on a cette information générale entre temps, merci.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Madame la Présidente, Monsieur Bellwald, sur le principe évidemment on vous laisse libre de savoir si vous le retirer ou pas, mais c'est une très bonne initiative.

Il faut juste nous laisser le temps, ça s'est tout à coup accéléré, la seule chose pratique qu'on a fait, c'est qu'on a bloqué des investissements prévus dans la médiathèque actuelle.

On s'est dit que si des travaux, quand même assez lourds, doivent être réalisés dans ce bâtiment pour faire rejoindre le rez-de-chaussée aux étages supérieurs, il n'y avait pas lieu de faire des investissements supplémentaires ou en-dessus du strict minimum pour maintenir la médiathèque dans son état actuel.

Par contre, évidemment, on ira assez vite l'année prochaine par rapport à une réflexion, et puis dès qu'on est prêt évidemment vous serez les premiers informés puisque cela aura des conséquences pour le budget 2022 cette fois. Puisque l'idée c'est d'avoir 2021 pour vision globale, non seulement de l'aménagement, mais de ce qu'on va mettre, de quelle manière on va faire de ce lieu un troisième lieu culturel, je crois que vous l'avez bien résumé. Nous avons d'ailleurs repris votre expression au sein de la Municipalité pour nous motiver nous-mêmes d'achever ce lot de PPE de la médiathèque.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Madame Contat.

Intervention de Mme Céline Contat (APM)

Merci Madame la Présidente, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chers collègues, en acceptant l'investissement de 150'000 CHF sur le budget 2021, nous acceptons également un investissement relatif à l'assainissement global du restaurant du Théâtre du Crochetan se chiffrant à 1'500'000 CHF, à répartir sur les deux prochaines années.

Une rénovation d'un restaurant plus cher que la plupart des villas de la région, terrain compris, nous paraît surfait et vu la situation sanitaire actuelle avec nos commerçants en grande partie à l'agonie, la commune ne montrerait pas un signal positif aux autres restaurateurs en investissant un million et demi pour cette rénovation.

Si ces travaux sont essentiels, en cette période de pandémie, nous vous proposons donc de revenir avec un projet moins onéreux l'an prochain.

Nous proposons donc d'amender et de supprimer simplement les 150'000 CHF du budget en page 94, compte 3220.5040.01 Café-restaurant du Théâtre, réfections ainsi que les 1,5 millions y relatif prévu sur les deux prochaines années.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Contat. Monsieur le Président.



Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, Madame Contat, je ne vous cache pas que j'ai eu la même réaction que vous quand j'ai vu les 1'500'000 CHF, avec ça on a une villa de luxe, sans le terrain. C'est intéressant, on va montrer un peu les détails des investissements, c'est vrai qu'on a affaire à un restaurant avec cuisine professionnelle, qui a un coût important uniquement la cuisine, c'est vrai qu'il y a des modifications aussi dans le restaurant. Les sanitaires sont également refaits à neuf. Nous avons profité, effectivement, de cette nécessité et je dis bien que c'est une nécessité, d'investir dans la rénovation complète de la cuisine pour effectivement avoir une réflexion sur l'ensemble du restaurant.

A nouveau, la grande majorité du montant, j'ai plus tout en tête alors je ne veux pas dire de bêtise, je ne vais pas sortir des chiffres mais, du montant des 1,5 millions, c'est par rapport à l'aménagement de la cuisine qui est, quand je dis vétuste, il faut comprendre que le service cantonal sanitaire a fait part de plusieurs remarques depuis plusieurs années, et qu'on prend le risque effectivement d'une fermeture de cet établissement public. Ça serait quand même le comble pour un établissement public dont les murs sont propriétés de la commune.

Pourquoi avoir accepté le principe d'un budget, ça reste un budget, il faudra qu'on soit effectivement extrêmement rigoureux et qu'on se rende compte si on ne peut pas faire d'une autre manière, moins chère, parce qu'à nouveau je partage votre avis, ça me paraît être un montant non négligeable, pour rester poli, je dirai, par rapport à une seule structure.

Il faut bien se rendre compte que le restaurant du Théâtre du Crochetan a pris ces lettres de noblesse depuis un certain nombre d'années, on a l'assurance que l'actuel gérant de la cuisine, qui est un membre de la famille de notre locataire, souhaite rester à condition évidemment qu'il puisse exploiter les lieux. Peut-être d'une autre manière, c'était pour nous aussi un moyen de nous assurer une offre de qualité sur la commune de Monthey. On en a d'autres, je vous rassure, mais on a aussi passablement, comme beaucoup de communes vous allez me dire, kebabs et autres pizzerias à l'emporter, à Monthey. Pour nous c'est important d'avoir cette offre, il faut l'admettre, c'est une plus-value pour la commune.

Voilà, deux aspects, un aspect obligation, on doit investir dans la cuisine au minimum, et à nouveau, ce sont plusieurs centaines de milliers de francs de remettre à niveau une telle cuisine.

Et puis, d'un autre côté, c'est nous assurer de garder un locataire de qualité comme on l'a eu ces dernières années, avec donc la suite, le locataire actuel d'ailleurs et dans quelques années, son successeur qui est déjà au sein de l'équipe du restaurant du Théâtre du Crochetan.

Voilà un petit peu les éléments que je voulais signifier, je voulais encore rajouter quelques choses. La question qu'on a laissée ouverte c'est le loyer. Evidemment parce qu'un investissement c'est une chose, mais, si on doit rénover la cuisine dans le cadre du loyer actuel, ça nous paraît logique. L'aménagement de la partie restaurant, qui est toujours acceptable actuellement, est un investissement aussi non négligeable, et à ce moment-là, évidemment, il y a une discussion que l'on doit encore avoir avec le locataire actuel, pour négocier le prix de location, à l'issue des travaux. Donc, voilà, on n'en a pas encore tenu compte évidemment en 2021, mais c'est aussi un élément qui doit être analysé dans le cadre de cet investissement, si on investit tout, à ce moment-là évidemment il doit y avoir une répercussion sur le loyer.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président, Madame Contat, est-ce que vous maintenez votre amendement ?

Intervention de Mme Céline Contat (APM)

Alors, sous les yeux, j'ai un petit peu le détail des rénovations, est-ce qu'on ne peut pas diminuer, voir un peu à la baisse par rapport à ces un millions et demi ? Je ne sais pas, au niveau même de la cuisine ou des infrastructures ?

Définir des priorités surtout durant cette période de Covid. J'ai vraiment l'impression que le signal qu'on donnerait à nos restaurateurs n'est pas terrible, d'autant plus qu'on ne sait pas quand ils vont vraiment pouvoir redémarrer correctement leur travail. Donc voilà, après une augmentation du loyer, c'est bien, mais il faudrait signer un contrat peut-être d'une certaine durée pour arriver à amortir tout ça quoi.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Contat. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Madame Contat, je crois que j'ai vu Madame Chaperon avant, mais je ne suis même pas sûr qu'elle ait en tête le détail de ce montant malheureusement, le détail pour la cuisine, pour les sanitaires et pour le restaurant. Donc, je suis un peu emprunté pour vous dire on pourrait commencer à couper à tel endroit, voilà, on va être extrêmement attentif. Pour nous c'était aussi une volonté, malgré le montant non-négligeable de redonner un coup de look et d'aménagements améliorés.

On peut comprendre votre remarque par rapport au Covid, je rappellerai quand même que les travaux vont se dérouler plus particulièrement à la fin de l'année, en tout cas au deuxième semestre 2021 et principalement 2022, on espère que le Covid sera un ancien souvenir. On n'en sait rien, on verra.

Le message aux autres restaurateurs, cela peut paraître paradoxal, mais n'oublions pas que nous sommes propriétaire des locaux, c'est quand même particulier par rapport à d'autres établissements publics.

Donc je comprends votre remarque, moi je vous propose de laisser le montant, on sera d'autant plus attentif effectivement de savoir, et notamment de discuter avec les architectes mandatés, s'il n'y a pas un moyen effectivement de diminuer, l'investissement et là je ne parle pas de quelques milliers de francs, mais effectivement d'un montant significatif par rapport à ces 1,5 millions.

Donc voilà un petit peu ma réponse, je vous propose si vous êtes d'accord sur le principe de l'investissement de laisser ce montant, mais par contre, qu'on soit très attentif, quitte à revenir pourquoi pas car il est vrai qu'un montant d'un trait sur un tel objet est important, donc ça serait aussi une possibilité, j'essaie de réfléchir un peu à haute voix, parce qu'à nouveau j'ai eu la même réaction que vous la première fois que j'ai entendu le chiffre. Puis, je pense que je n'étais pas le seul autour de la table, mais on a tous été convaincu, après lorsqu'on a eu la présentation du projet. Donc ça peut-être une possibilité, c'est de dire qu'on va un petit bout et qu'au début de l'année prochaine, on vous fait une présentation, ça nous permettra aussi d'affiner à la fois le montant et à la fois le projet. Je regarde un petit peu. Monsieur Délitroz on pourrait le faire ainsi ?



En d'autres termes, pour être précis avec les chiffres, c'est dire on laisse le montant, mais on s'engage à revenir devant vous et puis le cas échéant, à l'issue de notre présentation, si vous estimez que ce n'est pas justifié, le nouveau Conseil général nous informera évidemment et on suivra votre proposition et cela même si vous nous donnez votre accord ce soir de poursuivre notre réflexion avec ce projet tel que chiffré dans le cadre du budget 2021.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Nous continuons donc toujours avec Culture, loisirs et culte, pages 93 à 94. Madame Contat.

Intervention de Mme Céline Contat (APM)

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chers Collègues, mon amendement concerne, en page 94, le compte 3412.5040.16 Zone Sports et Loisirs au Verney.

En acceptant l'investissement de 300'000 CHF sur le budget 2021, nous acceptons également un investissement exorbitant de CHF 9,4 millions, basé sur un avant-projet à plus ou moins 20 %, donc certainement douze millions, voire encore plus finalement, qui serait réparti sur les cinq prochaines années et dont nous ne connaissons, à l'heure actuelle, même pas le budget de fonctionnement.

Pour rappel, à la piscine découverte, ce budget de fonctionnement passe d'environ de 400'000 CHF à 1'200'000 CHF.

Sachant que la patinoire nécessitera à court terme une rénovation inévitable, et que, en commission des sports, nous avons eu l'information que cela serait certainement pris sur un crédit extraordinaire, nous constatons encore une belle planification.

Donc, Mesdames et Messieurs, est-il raisonnable vu la situation sanitaire actuelle d'engager autant de millions ?

Il faut diminuer drastiquement cet investissement, et reporter à plus tard, au minimum en 2022, ce qui n'est pas absolument nécessaire.

De plus, la Municipalité s'est engagée pour un championnat du monde de pumptrack. Par cet artifice, nous nous trouvons devant le fait accompli, mais n'avons aucune obligation d'engager plus de millions qu'une somme minimale nécessaire. C'est pourquoi, nous vous proposons d'amender le budget de la manière suivante :

Crédit d'investissement global 2'000'000CHF pour toute la zone sportive, dont les 300'000CHF pour 2021 au budget en page 94 compte 3412.5040.16 Zone Sports et Loisirs au Verney avec parking.

Pour le surplus, ainsi que pour la réfection de la patinoire qui reste à estimer, nous vous demandons de revenir pour l'année 2022. Cela permettra un peu de recul par rapport à la situation sanitaire et surtout de faire une meilleure approche du projet global du Verney.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Contat. Monsieur le président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, Madame Contat, effectivement, là aussi, on est en présence d'un montant non négligeable, c'est le moins qu'on puisse dire. Par contre,



là réellement c'est un montant qui est planifié de longue date, avec notamment dès 2011 une volonté de votre part, du Conseil général, de valider le plan d'aménagement de la zone sportive du Verney.

Dossier, qui entre nous soit dit, est toujours sur la table du Conseil d'Etat qui je l'espère sera homologué début de l'année prochaine. La volonté c'est réellement d'en faire une zone sportive, donc aujourd'hui, nous avons des champs agricoles, on a un parking qui a été construit il y a plus d'une trentaine d'années pour la patinoire. Le projet qu'on vous soumet et c'est ça qui est intéressant, c'est donc la deuxième phase, qui a été présenté d'ailleurs à la Cogest, je tiens à le préciser, et vous étiez présente, donc vous avez bien vu le détail de ce projet, c'est une partie du projet, avec cette deuxième phase, qui est dédié à l'ensemble de la population monthaysanne, avec des zones de beach-volley, de pumtrack, de paddle, et autres structures sur une zone de plusieurs milliers de mètres carré, avec un réaménagement de mobilité douce également, qui donnera une grande plus-value à la population monthaysanne. Donc, c'est vraiment un projet qui vient en soutien à la zone sportive qu'on veut réaliser mais qui vient aussi à disposition de la population monthaysanne, je pense plus particulièrement aux jeunes, bien que tout le monde puisse faire du paddle ou du beach-volley. Le pumtrack, c'est peut-être un peu moins pour un certain âge. Mais c'est vraiment une offre, par rapport à ces quatre phases de développement de la zone sportive, il y a eu la première dédiée aux clubs sportifs, plus particulièrement le football, l'athlétisme et la patinoire, puis cette deuxième et les suivantes qui reviendront de nouveau avec des structures sportives pour les sociétés, les associations sportives.

Donc réellement, vous parlez de situation délicate, moi je vous rappelle que nous avons une fortune de septante millions, qu'on est dans une phase d'investissements, si on commence à réfléchir de cette manière, on peut aussi mettre un terme à notre nouvelle halle pour les services techniques. Au fond, ils peuvent se débrouiller avec les bâtiments qu'on a encore.

Attention, ne soyons pas craintif, on sait que l'économie va souffrir ces prochaines années. Si on commence nous à mettre un terme à nos investissements, de crainte du futur, on ne va pas rendre service à l'économie. Je crois qu'on doit justement investir dans les périodes difficiles. On sait que, si 2019-2020 vous le verrez n'est pas si mauvais, à partir de 2021-2022, on sent déjà que dans l'économie il va y avoir des difficultés, y compris dans la construction.

De manière générale, si on commence systématiquement à dire on reporte en 2022-2023 pour voir de quelle manière on sera confronté à notre situation financière de la commune, alors qu'on a une bonne situation financière, on ne rend pas service à l'économie.

Donc, votre remarque liée au Covid, elle pourrait se reporter sur bon nombre d'investissements, je pense que ce n'est surtout pas le moment de freiner ce genre d'investissements et je ne vais pas vous redire ce que j'ai dit par rapport à cet investissement au niveau sportif, à nouveau, c'est une grande plus-value pour la population monthaysanne, pour nos jeunes. Je vous demande de maintenir le montant tel qu'il vous l'est proposé par le Conseil municipal, merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président, Madame Contat, est-ce que vous maintenez votre amendement ? C'est donc bien une réduction de 300'000 CHF de ce compte ?



Intervention de Mme Céline Contat (APM)

Non, je maintiens les 300'000 CHF pour 2021, vu qu'il y a déjà des travaux engagés pour le parking, avec la route de contournement. Par contre, je baisse à deux millions, le projet, parce que dans l'idée, c'est de se poser un petit moment par rapport aux investissements, vu la situation incertaine. C'est clair qu'en 2011, on a pris des décisions, mais il n'y avait pas le Covid, il n'y avait pas de baisse d'impôts et il y avait beaucoup de choses qu'il n'y avait pas.

Et puis, juste pouvoir photographier à un moment donné et puis dire voilà, on a encore tous ces investissements à faire, on a tous ces investissements engagés, puis se poser un petit moment et mettre des priorités.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Contat. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui Madame la Présidente, on ne va pas épiloguer, mais faire une photographie de la situation, vous venez de prendre acte du plan quadriennal du Conseil municipal qui est une projection des cinq prochaines années par rapport aux investissements et aux conséquences qui, vous l'avez dit ne sont pas négligeables et doivent être prises en compte et nous le faisons dans le plan quadriennal.

A nouveau, on est dans un cycle d'investissements, poursuivons ce cycle, ce d'autant plus dans un moment difficile.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Nous allons donc passer au vote.

Les personnes qui soutiennent la proposition d'amendement de Madame Céline Contat de réduire à deux millions le crédit d'investissement, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ?

Donc, la proposition de Madame Céline Contat est refusée par 46 contre et 8 pour.

Toujours Culture, loisirs et culte, y a-t-il d'autres demandes de parole ?
Madame Franz.

Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,
Ma question se rapporte au compte 3425.5040.10 Aménagement paysager Stade Pottier, page 95.

Un aménagement de 75'000 CHF est prévu pour la mise en valeur toute la bande arborisée située entre le trottoir et le stade Pottier, ceci depuis la place d'Armes au parking du stade.

Lors de cet aménagement, est-il également prévu d'éloigner les piétons du trafic routier qui est très dense sur cette avenue ? Un peu à la manière de l'avenue de l'Europe en mettant une bande végétale entre la route et le trottoir ?

Si tel n'était pas le cas, notre groupe demande au Conseil municipal d'y réfléchir.

Ceci sécuriserait ainsi les piétons qui sont quelquefois très nombreux lors de match ou par beau temps avec la piscine. Je vous remercie.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Franz. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, Madame Franz, ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a un montant qui n'est pas inscrit au budget, qui reviendra encore l'année prochaine, en lien avec l'ensemble de la route cantonale, alors, principalement depuis le Vieux-Pont jusqu'au garage Ford de Collombey-Muraz, la réflexion se fait jusque sur nos collègues de Collombey-Muraz. Mais, il y a aussi une étude qui est réalisée en amont, donc sur la commune de Monthey, depuis le rond-point des Îlettes, jusqu'au Vieux-Pont.

Donc l'ensemble de la route cantonale sur nos deux commune, mais restons sur notre commune de Monthey, doit être revu. Donc, nous sommes effectivement attentifs, nous sommes conscients de cette route cantonale avec peut-être sa raison dans les années 70 et 80, mais plus du tout adaptée à notre fonctionnement, à notre mode de déplacement et à notre développement de la ville d'ailleurs. N'oublions pas qu'on était peut-être plus en dehors de la ville, on se retrouve maintenant, vous avez raison de le rappeler, dans une zone urbanisée, où les déplacements peuvent se faire à pied, à mobilité douce et qui doivent se faire des conditions les plus optimales.

Donc l'ensemble de vos remarques seront prises en compte en cas de réaménagement de cette rue. La petite bande que l'on propose de réaménager ne fait pas partie de l'assiette d'implantation de la réflexion.

En d'autres termes, ce qu'on va mettre en place, ça ne prêterait pas la réflexion que l'on a, que le service de Monsieur Fellay a avec le Canton pour réaménager cette route cantonale. Donc, votre remarque est judicieuse, mais je confirme que l'investissement ne se fait pas sans une réflexion parallèle pour un aménagement, adapté à la mobilité douce et à une qualité de vie, de cette route cantonale.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président.
On continue, Santé, page 96.
Prévoyance sociale, page 97.
Trafic, pages 98 à 99.
Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Merci Madame la Présidente. Page 98, compte 6151.5010.64 aménagement itinéraires et arrêts vélo ville, et son commentaire la page 133, c'est plus une remarque qu'une question pour remercier le Conseil municipal d'avoir pris en compte ma question écrite au sujet des contre-sens cyclistes, qui semblaient avoir dans un premier temps déraillé mais finalement tient la route.

C'est un pas de plus vers un réseau cycliste digne de ce nom. Merci pour cet engagement.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray.
Environnement, pages 100 à 102.



Economie publique, pages 103 à 104.
Finances et impôts, page 105.
Nous avons terminé avec le compte des investissements. Nous prenons le tableau des investissements, pages 106 à 109.
Nous prenons les commentaires page 111 à 143.
Nous prenons à présent le Home des Tilleuls,
Compte de fonctionnement, pages 144 à 152.
Commentaires, page 153.
Tableau des investissements, page 154.
Commentaires page 155 à 156.
Nous prenons Electricité,
Compte de fonctionnement, pages 158 à 160.
Commentaires, pages 161 à 163.
Tableau des investissements, page 164.
Commentaires, pages 165 à 167.

Nous avons terminé avec l'étude du budget 2021. Nous passons au débat final, la parole est-elle encore demandée ? Si ce n'est pas le cas, je déclare le débat clos et nous passons maintenant au vote du budget 2021.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous refusez le budget, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ?
Le budget est approuvé avec 49 pour, 3 contre et deux abstentions.

Nous passons maintenant au vote sur le coefficient d'impôt. Le Conseil municipal et la commission de gestion proposent de conserver le taux de 1.20
Je sou mets cette proposition au vote. Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?
Le coefficient d'impôt est donc fixé à 1.20 à l'unanimité des membres présents.

Nous passons maintenant au vote sur le barème d'indexation. Le Conseil municipal et la commission de gestion proposent de maintenir le barème d'indexation à 160.
Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?
Le barème d'indexation est donc maintenu à 160 à l'unanimité des membres présents.

Nous avons maintenant fini avec le budget 2021 et pouvons donc passer au troisième point de l'ordre du jour.

3. Nomination de l'organe de révision des comptes.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Comme nous sommes en fin de législature, nous devons également voter sur le mandat de révision des comptes, actuellement assumé par la fiduciaire FIDAG SA. La Municipalité nous propose de continuer à travailler avec cette fiduciaire pour la législature 2021-2023. Monsieur De Iaco sera remplacé par Monsieur Jean-Luc Wassmer comme responsable de mandat.

Avant de passer au vote, je passe la parole au Président pour des compléments d'informations.



Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, donc effectivement, la loi nous oblige à modifier notre représentant de l'autorité de surveillance. Nous sommes extrêmement satisfaits de l'implication de la société FIDAG SA dans ce rôle. Donc, nous voulions poursuivre avec cette société et ce que d'autant plus que sur la place de Monthey, il n'y a pas énormément de fiduciaire apte à pouvoir assumer un tel mandat. On n'est pas une petite commune. La volonté était donc de poursuivre de cette manière. La loi ne nous empêche pas de poursuivre avec le même prestataire, avec le même mandat, mais par contre la personne de référence doit être changée. Monsieur De Iaco a fait huit ans, a fait deux législatures, et donc nous devons procéder à une modification. Le Conseil municipal a d'ores et déjà accepté cette modification et vous demande de la valider également. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il des questions ou une demande de prise de parole ?

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous refusez de renouveler le mandat de révision des comptes à la fiduciaire FIDAG SA, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ?

Le mandat de révision des comptes est confié pour la prochaine législature à la fiduciaire FIDAG SA à l'unanimité des membres présents.

Nous passons au point quatre de l'ordre du jour.

4. Plan de quartier "les Goilles", 2ème lecture.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Concernant ce point, nous avons reçu un message du Conseil municipal daté du 13 février 2020, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. Comme annoncé dans les communications du bureau en début de séance, une commission ad hoc a été créée par le Bureau du Conseil général pour rapporter sur ce point. Elle a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux et j'en profite pour la remercier pour son travail. Les documents de référence sont les suivants : le plan de quartier « Les Goilles », le Règlement du plan de quartier, le rapport explicatif 47 de l'OAT sur le plan de quartier secteur « Les Goilles », le rapport d'impact sur l'environnement, l'expertise hydrogéologique, le concept énergétique et les oppositions.

Messieurs les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Merci Madame la Présidente. C'est Monsieur Puipe qui prendra la parole pour le PLR.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur Puipe.

Intervention de M. David Puipe (PLR)

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers estimés collègues, je prends la parole au nom du groupe PLR afin de partager avec vous notre étonnement quant à la méthode ayant conduit au traitement de ce dossier. Pour rappel, la commission Edilité et urbanisme a eu plusieurs difficultés à traiter ce dossier de manière efficace et professionnelle, tout comme la commission ad hoc, il est probable que le manque d'expérience et la légèreté du Municipal en charge du dossier y contribue.

En effet, nous souhaitons rappeler au Municipal en question, Monsieur Délitroz, quelques règles de bon fonctionnement. Un Conseiller municipal est invité en commission pour défendre le message du Conseil municipal in corpore et non une opinion personnelle. Un Conseiller municipal se présente en commission pour répondre aux questions des commissaires. Il est dommageable de laisser des questions ouvertes et en y répondant vaguement, tout en laissant les commissaires trouver par eux-mêmes la vérité.

Un Conseiller municipal ne devrait pas proposer de modification à un règlement selon son opinion personnelle ou politique ainsi que selon ses propres desseins, le tout sans bases légales applicables tant communales que cantonales. Tout cela en affirmant ouvertement que ces éléments sont parfaitement applicables de ce même point de vue légal.

Le groupe PLR a pris connaissance du rapport de la commission et du rapport de minorité présents. Malgré les dysfonctionnements cités, le groupe PLR souhaite que les projets d'ampleur de notre ville puissent avancer et accepte le plan de quartier « Les Goilles » tel que proposé par la commission ad hoc. Il refusera également le rapport de minorité en rapport aux loyers abordables. La majorité de notre groupe abonde en la mise en place de tels loyers. Cependant cela se doit de se réaliser sur une base légale existante et à portée communale. Merci pour votre écoute.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Puipe. Monsieur Schaller.

Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la ville, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse et du public,

Je prends la parole au nom du groupe PDC afin de vous faire part de notre inquiétude quant au processus qui a mené à la création de la commission ad hoc du plan de quartier « Les Goilles » ainsi qu'à la sérosité de Monsieur le Municipal Délitroz dans le traitement de ce dossier. J'avais déjà exprimé ma perplexité lors du Conseil général en août, Conseil général durant lequel les réponses aux questions posées sur les modifications du plan de quartier « Les Goilles » étaient soit fausses, soit vagues, soit inexistantes. Il ne s'agit aucunement ici de faire le procès de la commission Edilité et Urbanisme qui a essayé de faire son travail au plus proche de sa conscience et je l'en remercie.



Je pars peut-être faussent du principe qu'un Municipal en place n'est pas censé ignorer que les règlements communaux doivent reposer sur des bases légales cantonales, de préférence celles de notre canton, et que ces dernières sont contraignantes. Il pourrait, en supposant naturellement qu'il soit en pleine connaissance de ses dossiers et des bases légales s'y rapportant, le cas échéant, rendre attentif une commission sur cet aspect alors qu'elle lui présente et s'apprête à intégrer des éléments fantaisistes dans ce type de documents. Je parle ici de certains éléments que nous avons déjà écarté en août mais plus particulièrement des loyers abordables. Au lieu de cela la réponse du Municipal Délitroz a été, après nous avoir affirmé que la chose était en ordre du point de vue légal, je cite : "Je veux dire, je ne crois pas que ça soit à moi de pouvoir décider de cela ou même de pouvoir me prononcer là-dessus, mais je n'aurais évidemment rien contre".

Alors oui, nous pourrions introduire un article ce-concernant dans un plan de quartier ou dans le règlement communal sur les constructions et le cadastre. Nous le pourrions avec au moins deux conséquences envisageables :

La première étant que les services juridiques du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement nous renvoient le document pour révision avec une perte de temps de plusieurs mois sans compter les frais engendrés ; comme ceux d'ailleurs engendrés par la création de la commission ad hoc des Goilles.

La deuxième étant l'inapplicabilité de l'article devant la loi en cas de recours devant un tribunal. Donc, un article d'intention inapplicable, inutile et seulement destiné à mettre du baume au cœur à certaines et certains.

Je crois que nous nous entendons tous sur le fait que l'accès à des loyers abordables, comme le veut la Constitution Fédérale, doit être pris en compte dans une ville comme la nôtre. Ce qui nous manque est, et je me permets de le répéter, une base légale cantonale. Mon intervention ne vise en aucun cas à mettre cette préoccupation de côté ou à l'ignorer. Cependant, les revendications ne peuvent reposer sur les pratiques en vigueur dans d'autres cantons et communes et nous ne pouvons proposer des 20% ou autres chiffres aléatoires, comme c'est le cas dans le rapport de minorité des commissionnaires de l'AdG. Nous devons impérativement étudier et être clairement au fait du besoins dans notre ville dans ce domaine, ce qui ne paraît pas être le cas actuellement. Peut-être une autre information qu'un Conseiller municipal devrait être à même de fournir lors de ce genre de débat. Un bref éclairage sur le nombre d'appartements occupés en ce moment et dans quelle tranche de tarifs ils se situent pourrait être d'un grand secours. Peut-être que Monsieur le Conseiller municipal Délitroz se sera informé sur la chose et qu'il pourra affirmer ou infirmer l'information qu'actuellement à Monthey il y ait plus d'appartement à tarif modéré inoccupés que d'appartements neufs, onéreux, qui eux, trouvent preneur sans difficulté.

Pour conclure le groupe PDC soutient les conclusions de la commission ad hoc sur plan de quartier des Goilles et suivra le message de la Municipalité. Il vous invite à en faire de même.

Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Schaller. Monsieur Carruzo.



Intervention de M. Jean Marc Carruzo (APM)

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chers collègues, concernant le plan de quartier « Les Goilles », je me permettrai de soulever les points suivants, déjà exprimés en séance de commission, à savoir :

L'ajout d'un article concernant les loyers abordables ou modérée dans la RCCZ ne peut être proposé, vu qu'aucune base légale n'existe.

Deuxièmement, ce n'est pas aux politiques à définir le montants des loyers.

Troisièmement, le plan de quartier « Les Goilles » ne respecte déjà pas la RCCZ, au niveau de l'article 49 al. 2, relatif aux places de parc autorisées par rapport au m² des appartements, locaux commerciaux et autres. De plus, elles doivent être aménagées avant l'octroi du permis d'habiter comme stipulé à l'alinéa 5 de ce même article.

Si les promoteurs acceptent 20 à 30% de loyers abordables ou modérés, demanderont-ils deux ou trois étages de plus afin de compenser le manque de rendement dans ces immeubles ?

En effet, s'ils ont bien le cœur à gauche, le porte-monnaie est à droite.

Merci de votre écoute.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci M. Carruzo. Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, Puisque le rapport minoritaire qui sera présenté par la suite émane des rangs de mon groupe, je resterai bref sur mon entrée en matière. L'Alliance de Gauche soutiendra le plan de quartier à condition que l'amendement exposé dans le rapport minoritaire passe. Ce plan présente des dérogations, qui ne sont acceptables que si des compensations suffisantes sont apportées. Sans une garantie de proportion de logements à loyers abordables, notre groupe est d'avis que ce plan n'est pas satisfaisant.

Le rapport de première lecture était clair sur la volonté de ce plénum d'enfin concrétiser le postulat accepté ici en 2012. La crise actuelle met à mal les finances de nombreux ménages, et apporter un peu de soulagement à ces derniers dans le paiement de leurs factures nous semble non seulement important, mais absolument nécessaire. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur le président de la commission ad hoc, souhaitez-vous prendre la parole ?

Intervention de M. Denis Maret (PDC)

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chers collègues, que dire de plus de ce qui a été dit en entrée en matière, on a tous envie de loyers modérés et c'est une évidence, on a une période de crise. On en a vraiment besoin. Le problème, c'est que sans base légale, c'est extrêmement difficile.

Alors, j'entends bien, j'ai discuté, longuement discuté avec les initiants du rapport de minorité, en leur disant : Ok, vous voulez le maintenir, mais pour quel résultat ? Le



premier résultat serait celui qui a été annoncé par mon collègue Flavien Schaller en disant que c'est refusé par le Conseil d'Etat, et dans quel cas on perd du temps.

Dans le deuxième cas parce qu'effectivement, les juristes de l'Etat nous ont dit qu'il était très probable que ce soit refusé. Dans le « très probable », il n'y a pas sûrement Et dans le cas où cela serait accepté comment faire appliquer des loyers modérés, sans base légale. Tout cela ne pourra être que sur négociations, sur contreparties. En pensant bien évidemment, alors les plus optimistes diront que c'est tout à l'intérêt d'accepter des loyers modérés, c'est bon pour l'image de marque.

Mais je peux aussi dire non, et on ne pourra pas aller contre mon non. Ou alors vous la jouez à la Scarface, en sous-entendant que si tu ne fais pas des loyers modérés peut-être que le prochain compte rendu de Monthey te sera refusé.

J'exagère, mais malheureusement, sans base légale, c'est le genre de chose qui va arriver. Ici, nous ne parlons pas de vouloir ou de ne pas vouloir des loyers modérés. Ce que nous voulons, c'est qu'il y ait une base légale pour pouvoir en avoir et je ne crois pas que ce soit dans une commune comme Monthey, qu'on pourra commencer. A mon avis, l'énergie doit être mise au niveau du Canton, parce que c'est par le biais d'une loi cantonale sur les loyers modérés que nous réussirons, ici à Monthey, d'avoir des loyers modérés.

Par contre, dans le rapport de minorité, il y a quelque chose de très intéressant qui a été mis en avant. C'est le projet des Roches Brunes à Sion qui pourrait être effectivement réitéré ici à Monthey. Et là par contre, c'est quelque chose d'intéressant, car non seulement les loyers seraient modérés et en plus de ça, ça pourrait être adapté pour les personnes à mobilité réduite.

Je voulais juste remercier quand même les services qui nous ont aidés, parce que Madame Emilie Chaperon a fait un très bon travail et a toujours été très présente pour nous, la Chancellerie par le biais de Monsieur Simon Schwery et la juristes Madame Valentina Hoffmann a fait un travail, a répondu à mes questions redondantes à de multiples reprises, avec toujours le sourire et pour ça je les en remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Maret. Avant de passer la parole au Municipal Monsieur Yannick Délitroz, nous allons passer au vote sur l'entrée en matière.

Y a-t-il des oppositions à cette entrée en matière ? des abstentions ?

L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité des membres présents.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Délitroz.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues, alors voilà j'ai écouté évidemment tout ce qui a été dit. Je ne sais pas si ça vaut vraiment la peine que je me défende, mais quand même juste une ou deux petites choses.

Quand Monsieur Puipe me dit que je suis là pour répondre aux questions des commissaires et non pas donner mon opinion, et bien voilà j'ai été invité par la commission qui m'a posé des questions et j'ai répondu à ces questions. Peut-être en exprimant mon opinion, c'est possible, mais en tout cas j'ai répondu aux questions qui m'ont été posées.



L'inquiétude de Monsieur Schaller, disant que voilà je manque de sérieux, que j'ai fait des réponses fausses la dernière fois en plénum, donc il faudra que je regarde ça. Il y a des bases légales contraignantes, évidemment. Ou que je n'aurais pas une pleine connaissance de ces dossiers et vous prenez un exemple est-ce que je suis au courant des besoins dans la ville, parce qu'un Conseiller municipal devrait être à même de répondre à cela, à savoir qu'il y a des appartements à loyers modérés plus libres que les appartements neufs. Et bien non je suis absolument incapable de répondre à ça, et puis je ne sais pas mais je trouve que ce n'est pas aussi grave que vous avez l'air de le penser. Je prétends pas du tout être capable de répondre à toutes les questions, il peut évidemment arriver de me tromper, même devant tout le monde, chose que j'assume, particulièrement si on me le fait remarquer et que je peux par la suite corriger ce que j'ai dit qui était faux. J'apprends ce soir que j'ai dit quelques choses de faux, donc c'est clair que, déjà je ne sais pas quoi, je ne peux pas me corriger là. Mais voilà, il y a des choses que je ne sais pas comme par exemple le fait qu'il y a plus d'appartements à loyers modérés libres à Monthey que d'appartements neufs. Monsieur Carruzzo, le plan de quartier « les Goilles » ne correspond pas au RCCZ, c'est le principe même d'un règlement de plan de quartier, c'est pour ça qu'on fait des règlements spéciaux pour les plans de quartier qui ne correspondent pas au RCCZ. Aussi s'il y a des loyers abordables, il n'y aura pas d'étages en plus, parce que ça, les étages, c'est aussi défini dans ce règlement que vous allez voter.

Monsieur Maret, on en a pas mal parlé vous et moi, vous dites : risque de refus du Conseil d'Etat, oui. Les juristes disent que cela sera très probablement refusé, oui. On ne doit pas commencer à Monthey, mais au Canton, et bien voilà si vous vous le dites, moi je pense qu'on peut peut-être commencer à Monthey, mais voilà.

Je serai vraiment très content de pouvoir discuter de mon sérieux et de mes connaissances de dossiers avec toutes les personnes qui mettent ça en doute, vraiment cela me ferait plaisir. Monsieur Schaller, la fois où on m'a invité à venir en commission, vous n'étiez pas là, donc c'est peut-être pour ça qu'on n'a pas pu en discuter ensemble, mais j'aurais apprécié.

Je vais peut-être maintenant donner la position du Conseil municipal, non ça sera plus tard, après que les membres du Conseil général aient parlé.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Délitroz. Nous avons reçu un rapport de minorité de l'Alliance de Gauche avec une proposition d'amendement, je cède donc la parole à Monsieur Burri.

Intervention de M. Robert Burri (ADG)

Madame la Présidente du Conseil général, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, comme vous le savez, les représentants de l'Alliance de Gauche ont annoncé en commission leur volonté de soumettre au Conseil général un rapport de minorité. Vous avez pris connaissance du rapport de minorité complet sur le site intranet du Conseil général. Ce que je vous lis ce soir en est un résumé.

Il porte sur la nécessité de compléter le règlement du plan de quartier « Les Goilles » par l'insertion d'un amendement sous la forme d'un article supplémentaire à insérer sous chiffre 2.7 bis, qui serait nouveau.

Cette requête s'appuie sur des considérations et arguments développés dans le rapport complet. Le quartier des Goilles réunit plusieurs critères intéressants dont notamment le fait qu'il est constitué de treize parcelles dont quatre appartiennent à



la commune totalisant 6'866 m², soit 24% de la superficie du plan de quartier. Il devrait être possible au gré d'échanges ou d'achats de parcelles par la commune de constituer une surface significative lui permettant d'exiger de la part des promoteurs le respect d'un règlement contraignant en matière de logements abordables sur lesquels elle pourra exercer un contrôle, tant sur le prix des loyers que sur l'attribution des appartements à des locataires répondant à des critères précis.

L'Office Fédéral du Logement (OFL) affecte chaque ville de Suisse à une zone notée entre I et VI, du bon marché au très cher, pour déterminer les limites de coûts et les montants de prêts en faveur des immeubles locatifs. La ville de Monthey est cotée V sur VI. Pour comparaison : Troistorrens III, St-Maurice III, Martigny V, Sierre IV ; Lausanne VI. Ceci démontre que les loyers à Monthey sont en moyenne très élevés. Une réglementation quant aux loyers abordables est d'autant plus justifiée et nécessaire dans la mesure où elle contribuerait à juguler la hausse des loyers. La toute récente décision du Tribunal Fédéral de modifier sa jurisprudence en matière de contestation du loyer initial rendra plus difficile de contester la hausse de loyers dits abusifs. Un rendement plus élevé sera garanti aux bailleurs. Il passera de 1.75% à 3.25%. Cette décision va impacter négativement les locataires.

Tout en soutenant fermement l'élaboration d'un règlement communal dédié aux logements à loyers abordables, de même que l'insertion de dispositions relatives à ce sujet dans la révision en cours du RCCZ ainsi que d'une loi cantonale spécifique, ce qui va prendre du temps, l'AdG estime qu'un premier pas peut être franchi maintenant dans notre commune en insérant ce type de dispositions dans un règlement de Plan de Quartier.

La présente proposition d'amendement de l'AdG consiste par ailleurs à respecter les décisions antérieures du CG, notamment et pour mémoire, le développement du postulat de Mesdames Sandrine Desponds et Anne-Laurence Franz, déposé le 11 juin 2012, sur une politique proactive en matière de logements abordables, et approuvé par nos prédécesseurs par 44 Oui, 0 Non, 6 abstentions.

L'argumentation par laquelle en l'absence d'une base légale tout règlement y dérogeant serait automatiquement refusé doit être interrogée. On peut prendre le problème par l'autre bout de la loupe et affirmer que tant qu'un règlement ne contrevient pas à une loi, il peut difficilement être contesté. A relever que l'article 41, lettre e, de la Constitution fédérale précise que : "Toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions supportables".

L'arsenal juridique n'est pas figé, il évolue et doit être adapté aux besoins de la société ; c'est ainsi que d'autres cantons ont édicté des lois au sujet des logements à loyers abordables.

Les représentants de l'AdG dans la commission ad hoc proposent au Conseil général d'adopter le Règlement du Plan d'affectation spécial Les Goilles en y incluant un article supplémentaire 2.7 bis nouveau, Loyers abordables, tel que rédigé dans le document que vous avez reçu.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux de la commune de Monthey, en particulier à vous les sortants, et à celles et ceux parmi vous qui êtes sensibles au statut des locataires, la dernière occasion de cette législature qui vous est offerte pour marquer de votre empreinte le développement d'une ville dans laquelle il fait bon vivre pour toutes les classes de la population.

Le vote à bulletin secret est demandé pour cet objet.

Merci pour votre attention.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Burri. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Merci Madame la Présidente, c'est une demande de rectification dans le rapport de la commission, on y dit que le Conseil général a refusé en première lecture le règlement. Or, il n'a pas été refusé, il a été accepté mais pas avec la majorité des deux tiers. Si on pouvait modifier ça, c'est un détail, mais ça ne veut pas dire la même chose.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

C'est noté. Monsieur Schaller.

Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)

Je me permettrai rapidement de préciser ce que j'ai dit, naturellement Monsieur le Municipal on n'attend pas d'un Municipal qu'il connaisse tous les détails de chaque chose. Par contre ce qu'on peut attendre d'un Municipal, quand il a un projet en main, c'est qu'il connaisse les bases légales sur lesquelles ce projet repose.

Quand on vous a demandé, c'était la première question de notre chef de groupe, au mois d'août, si ces amendements reposaient sur des bases légales, votre réponse a été : oui, ça ne posait pas de problème. Et ça, c'était une déclaration qui était fautive et erronée, d'où ma remarque, c'est la seule et je n'ai rien d'autre à dire.

Maintenant je pense encore une fois et ça, je le martèle, on n'est pas contre les loyers abordables, au contraire, mais on aimerait quand même avoir une étude. Le postulat, qui a été évoqué par la gauche, date de 2012, ça fait huit ans, j'ai l'impression que notre ville a pas mal évolué entre deux. Donc, répondre à un besoin, absolument, mais mettre comme ça, à part entière, voilà on veut des loyers abordables, 20%, comme c'est le chiffre qui a été articulé, ça je n'arrive pas à le comprendre. Ça ne repose sur rien, c'est quelques chose, on a regardé dans le canton voisin qui a ça dans quelques communes et là-bas c'est 20% donc on doit faire la même chose. Non. Alors le postulat encore une fois, peut-être que ce n'était pas le bon moyen, peut-être qu'il aurait fallu faire une interpellation ou bien carrément demander une modification des règlements de construction de la ville de Monthey à ce moment-là. Un postulat, c'est une interrogation, on a eu des réponses mais elles datent, donc moi, ce que je propose c'est de faire une étude maintenant, d'évaluer un besoin et après éventuellement d'amender ce règlement ou alors d'amender le nouveau règlement qu'on va établir, à la suite de la RCCZ. Là, on a une possibilité, c'est quelque chose qui s'étend à toute la ville, pas seulement à un quartier. Voilà, c'était pour préciser mes propos.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Schaller. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Cutruzzola.



Intervention de M. Giovanni Cutruzzola (ADG)

Oui, ce n'était pas prévu que j'intervienne dans ce débat, mais comme je suis encore élu jusqu'à la fin de l'année, je me permets d'en profiter encore un moment pour dire quelque chose.

C'est bien connu, lorsqu'on n'aime pas les chiens du voisin, on dit ils ont la rage, on ne dit pas qu'on n'aime pas les chiens, on dit ils ont la rage, donc il faut les éloigner. Ok, on parle de base légale, tout le monde veut des appartements à loyers abordables, mais alors le problème c'est qu'on n'a pas de base légale. Comme si le droit n'évolue pas. C'est vrai, Monsieur Schaller, c'est vrai, Monsieur Maret aussi, la dernière fois qu'il y a eu un changement historique dans le droit, c'était en 1815 après la défaite de Napoléon contre les Autrichiens, au congrès de Vienne. Faut-il encore attendre que les Autrichiens ou les Hongrois battent de nouveau Napoléon pour que le droit évolue ? Ou bien est-ce qu'on donne un coup de main avant et on fait dans cette ville quelque chose qui fait de nous une ville qui accepte aussi les consignes qui viennent de la Confédération. Alors, vous ne voulez pas des logements à loyers abordables, dites-le. Vous voulez procéder différemment ? Dites-le, proposez quelque chose. Mais n'avancez pas un argument comme « on n'a pas de base légale », pour dire que vous ne voulez pas d'appartements à loyers abordables. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cutruzzola. Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Merci Madame la Présidente, nous souhaitons que cette discussion ait lieu quand le règlement du RCCZ sera revu. On avait cru comprendre que ça serait déjà pendant cette législature, en l'occurrence, ça prend du retard ou c'est prévu à la prochaine ? Bref, le plus vite sera le mieux.

J'ai cru, j'ai peut-être mal compris, mais vous avez insinué que la position de la Municipalité avait changé ? Vous voulez nous donner une position après qu'on ait voté ?

Est-ce qu'elle a changé ou pas ? parce qu'il me semble que la position de la Municipalité, elle est dans le message, et elle est assez claire. Alors je ne sais pas si j'ai peut-être mal compris.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur Délitroz.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Oui merci je vais répondre directement aux deux interventions.

Monsieur Bellwald, la révision complète du RCCZ, pour autant que je m'en souviens il n'a jamais été prévu qu'elle soit faite dans cette législature, elle a commencé, c'est un gros travail, qu'on fait depuis, comme ça je dirai, dix-huit mois. Mais alors, c'est vraiment prévu que ce soit sur la prochaine législature que le RCCZ soit révisé. C'est vraiment un très gros travail et en tout cas dans mon souvenir, il n'a jamais été prévu que cela soit dans cette législature, mais comme on l'a déjà vu, je peux me tromper.



D'ailleurs, Monsieur Woeffray, excusez-moi, vraiment je me suis trompé la dernière fois et ça paraît évident.

La deuxième chose, Monsieur Bellwald, je répondrai après au nom du Conseil municipal, mais je ne crois pas que son avis ait changé. Enfin, je dis je ne crois pas, je sais que son avis n'a pas changé.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Délitroz. Monsieur Schaller.

Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)

Alors je me permets, et j'espère que ça sera la dernière fois, de prendre la parole pour répondre, peut-être à quelque chose qui a été mal compris, mal entendu. J'ai déjà proposé clairement la ligne. Il y a une ligne possible. Dans le message d'introduction, je l'ai répété, je crois, dans le même cadre que mon camarade Bellwald, euh camarade, collègue pardon, ça déteint vite. En tant que militaire de carrière, on peut se permettre ce genre de lapsus.

Ok, donc mon collègue Bellwald, c'est clair que si ces bases cantonales sont faites et encore une fois, c'est la base cantonale qui manque, c'est quelque chose qui doit être traité par nous députés. Et une fois que cette base légale existe, alors on n'est absolument pas contre des loyers modérés, on est absolument derrière ça.

Mais après, on ne peut pas dire : On va braquer une banque, d'accord ça va être super, ah et pis mon dieu, il y a des bases légales quand même, puis on apprend après qu'on n'avait pas le droit, eh bien ça ne sert à rien, on finit de toute façon en prison.

Donc, ce qu'il faut bien savoir, c'est que sans ces bases légales cantonales, tout ce qu'on pourra mettre comme article, tout amendement qu'on pourra mettre, ne sera pas applicable légalement. Et ça, ce sont les juristes du Canton qui nous l'ont répété et martelé.

Donc, faisons les choses justes, pas à pas, faisons une étude, voyons vraiment le besoin qu'on a dans cette ville de Monthey pour ces loyers modérés ou abordables et ensuite agissons, mais ne faisons pas les choses à l'envers. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Schaller. Monsieur Maret.

Intervention de M. Denis Maret (PDC)

Alors, ça va bien, Monsieur Cutruzzola, j'ai peur des chiens. Alors non, il ne faut pas dire qu'on se cache derrière la loi pour dire qu'on ne veut pas de loyers modérés, on veut des loyers modérés, on n'est pas des bêtes non plus.

Ensuite, il y a peut-être d'autres façons d'avoir des loyers modérés. Un loyer modéré, ça peut être justement par le projet marqué dans le rapport de minorité, qui est celui de l'idée des Roches Brunes. Avoir des loyers modérés, il y a des moyens comme ça a été fait dans le cadre du quartier Plantaud avec des conditions annexes, hors plan de quartier.

Le sujet ici, il n'est pas de savoir si on peut mettre dans un règlement ou pas, des loyers modérés. Dans le règlement, on peut, il ne contrevient à aucune loi.



Est-ce qu'il y a une base légale pour l'appliquer ? Non, il n'y en a pas. C'est-à-dire que tout ce que vous allez mettre dessus, comme les 20% par exemple des loyers, ne peut pas être contraignant, il n'y a pas de base légale. L'article que vous mettrez, que vous voulez rajouter, je suis aussi pour des loyers modérés, seulement il ne contraint qu'une seule personne, c'est le Municipal, il ne contraint absolument pas le promoteur, puisqu'il n'y a pas de base légale.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Maret. Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, Ça m'avait manqué un peu ces ambiances honnêtement.

Je crois que mes collègues ont déjà bien exposé les tenants et aboutissants de cet amendement. J'aimerais ici mettre en avant deux éléments, même si j'ai bien compris la direction que la majorité de ce Conseil prend.

Le premier, c'est qu'absence de cadre légal ne signifie pas interdiction, on l'a vu, ce n'est pas gravé que c'est un refus. On peut sans autre remonter jusqu'à la Constitution fédérale, et y trouver la justification d'un tel article dans un plan de quartier communal. Je ne veux pas m'attarder sur un débat légal. Si le plan de quartier est adopté ce soir, il sera envoyé au canton pour validation, qu'il dispose d'un article relatif à des appartements à loyer abordable ou non. Notre groupe est d'avis que puisque de telles considérations existent ailleurs, elles peuvent se justifier ici, nous en sommes compétents, et nous sommes confiants vis-à-vis du fait que le Canton entrerait en matière. Dans le cas contraire, nous devrions rouvrir les discussions ici, soit ! Nous le ferons avec plaisir et entamerons les démarches à d'autres échelons pour que l'avis de ce plénum, qui est, ça a été suffisamment rappelé ce soir, pour de telles dispositions, soit entendu et trouve écho dans notre stratégie d'urbanisme.

Ce qui m'amène au second point. J'aimerais vous rappeler que lors de la première lecture, le rapport, certes malheureusement mal rédigé, prenait en compte ces dispositions. Si de tels amendements avaient été rédigés correctement, ils seraient passés sans que l'on entre dans ce débat juridique, et nous aurions reçu l'avis du Canton qui nous aurait éclairé. Aujourd'hui, nous revenons en arrière, ce que notre groupe déplore. C'est pourquoi nous vous demandons de soutenir cet amendement, en cohérence avec la position de ce plénum et les discussions du dernier Conseil.

Je vous remercie de faire de même, et annonce, comme l'a dit précédemment Monsieur Burri, que nous demandons le vote à bulletin secret sur cet amendement. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur Délitroz.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Je souhaite préciser la position du Conseil municipal : le Conseil municipal propose, au Conseil général de refuser l'amendement proposé par le rapport de minorité.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Délitroz. Y a-t-il une autre demande de parole dans la salle ?

Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote de l'amendement. Donc selon l'article 26 de notre règlement, sur le vote à bulletin secret, un dixième des membres présents est requis, donc les personnes qui souhaitent un vote à bulletins secret sont priées de se lever. Merci, les scrutatrices vont donc passer dans les rangs, si vous êtes pour l'amendement proposé par l'Alliance de Gauche sur les loyers abordables, merci d'inscrire oui, si vous refusez, non, si vous vous abstenez vous laissez blanc.

La proposition d'amendement de l'Alliance de Gauche portant sur les loyers abordables est refusée avec 39 non, 13 oui et deux abstentions.

Nous allons passer au vote du plan de quartier. Je vous rappelle que, comme c'est une deuxième lecture, l'acceptation finale se fait à la majorité simple.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous refusez le plan de quartier « les Goilles » je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ?

Le plan de quartier « Les Goilles » est accepté en deuxième lecture par 30 oui, 23 non et une abstention.

Avant de passer au point cinq de l'ordre du jour, je vous propose une petite pause sandwich de 15 minutes. Les sandwiches sont au fond sur la table, il y a un carton avec des sandwiches au fromage et un autre avec des sandwiches au jambon. Nous reprendrons à 22h30.

« « Interruption de séance » »

5. Développement du postulat de M. David PUIPPE portant sur la création d'une gouvernance inter-dicastère.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du conseil général

Nous passons maintenant au point cinq de l'ordre du jour, à savoir développement du postulat de Monsieur David Puipe portant sur la création d'une gouvernance inter-dicastère.

Pour rappel, ce postulat a été déposé en séance du 9 décembre 2019.

Nous allons procéder de la manière suivante Monsieur Puipe va développer son postulat. La discussion générale sera ensuite ouverte. A l'issue de celle-ci et comme le prévoit notre règlement, seul le signataire aura encore droit de prendre la parole. Monsieur le Conseiller général Puipe, je vous passe la parole pour le développement de votre postulat.



Intervention de M. David Puipe (PLR)

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers estimés collègues, en préambule chers Municipaux et cher public, sachez que le présent détail du postulat a été transmis à tous les Conseillers généraux par courriel en amont de ce plénum pour étude et questions. De plus et afin d'assurer le suivi d'une réponse potentielle à ce postulat lors de la prochaine législature, il est cosigné par Monsieur David Cardoso. Revenons-en au postulat en lui-même.

L'actualité des dernières années, plus particulièrement des derniers mois, démontre que notre monde est complexe et que tout évolue rapidement. Le domaine du privé, grâce à ses entreprises innovantes et dynamiques, s'adapte continuellement à ces changements lorsque les administrations publiques subissent, quant à elles, l'inertie de leurs organisations, de leur gouvernance ainsi que les conséquences liées.

Quelques exemples : premièrement, nous avons déjà tous subi ou constaté la lourdeur au sein de notre administration, les projets d'ampleur et composé de multiples intervenants partie prenante, par exemple, il faut attendre qu'un certain service ait terminé son travail avant qu'un autre prenne le relais, allongeant parfois le délai des projets, ainsi que les coûts liés.

Ensuite, nous avons déjà tous été transbahutés d'un service à un autre pour une demande simple. Autre exemple, ici aussi, la modification d'une situation familiale force un citoyen à effectuer de l'administratif dans plusieurs services, au lieu d'avoir un seul et unique point de contact.

Les chefs de services et les employés communaux maximisent aujourd'hui autant que possible les synergies qui peuvent être créées afin de niveler la lourdeur d'une gouvernance par dicastère ou service.

Cependant des opportunités d'amélioration existent toujours et ce postulat encourage la création d'une gouvernance par projets ou produits, à disposition du citoyen, en valorisant les employés communaux dans leur fonction.

Ce postulat poursuit donc les buts suivants :

Permettre un audit externe de notre organisation et mode de gouvernance pour s'inspirer des meilleures communes de Suisse, dans un contexte similaire au notre.

Offrir à notre Commune et ses collaborateurs des moyens d'anticiper les changements ainsi que collaborer et réagir de manière flexible dans son mode de fonctionnement face aux exigences dynamiques et changeantes de notre environnement.

Favoriser la collaboration inter-dicastères dans le travail quotidien, principalement dans les projets relevant de plusieurs dicastères, souvent complexes et transverses. Améliorer le service au citoyen par une approche « service client » et non une approche « processus »

Améliorer l'efficacité, principalement sur les axes « finance » et « temporalité » des projets d'envergure.

Soutenir ce postulat c'est encourager la remise en question de notre mode de fonctionnement pour atteindre une efficacité opérationnelle, permettant d'étendre le nombre de services au citoyen, tout en maximisant l'utilisation du budget communal. Dans une soirée de vote sur le budget, ce postulat saura, nous en sommes convaincus, retenir toute votre attention. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Puipe. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion générale. Monsieur Borgeaud.



Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, Notre groupe s'est penché sur ce postulat et force est de constater qu'il nous étonne. Nous peinons à en comprendre les réels débouchés et y lisons plus un exercice de style maladroit, confondant les termes client-e-s et citoyen-ne-s, plutôt qu'une réelle proposition concrète et utile. Soit.

J'aurai néanmoins l'élégance de ne pas étioier ici sur le bien-fondé d'un tel exercice quand on est élu, partant du principe qu'évaluer la capacité à faire de la politique des personnes présentes n'a pas réellement sa place dans ce plénum, même si je le concède volontiers, parfois ça peut démanger.

Un second élément, important, est la perspective de la fusion avec Collombey. Lancer des audits sur le fonctionnement de nos dicastères alors que nous risquons fortement de devoir réorganiser de nombreux aspects de notre commune dans quelques années nous semble une dépense inutile et mal sentie des deniers publics.

C'est pourquoi, notre groupe se prononcera contre ce postulat, qui nous semble manquer sa cible. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud, Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Merci Madame la Présidente, le groupe DC a lu ce postulat à plusieurs reprises tant il était technique. Si l'amélioration permanente et continue de l'efficacité des services communaux est importante, la mise en place d'un audit lourd et coûteux ne paraît pas idéale à fortiori dans un système qui donne satisfaction. Il ne se dégage pas, dès lors, un élan de soutien au sein de notre groupe.

Merci de votre écoute.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. La parole est-elle encore demandée ? Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Merci Madame la Présidente, quelques points supplémentaires, je comprends bien que c'est un postulat qui est technique, par contre, il n'y a pas de budget qui est demandé pour ça. On demande un audit, en effet, et la Municipalité, si on accepte le postulat, reviendra avec une proposition qu'on acceptera ou non au moment du budget. Ce qu'on doit se poser comme question ce soir, c'est : est-ce que cet audit est nécessaire pour notre commune et si cet audit l'est, alors ce postulat permettra d'y répondre.

J'ai un exemple tout simple, on a reçu les futurs élus, une lettre à la maison qui nous demande nos coordonnées : nom, prénom, adresse, etc. Ce n'est pas possible de l'envoyer, ni par mail, il n'y a pas de formulaire écrit, sur le site, on est obligé de l'envoyer par la poste.

Moi qui suis réélu, je ne peux pas dire, vous reprenez les mêmes informations, ce sont les mêmes de toute façon. C'est un détail, mais je pense qu'on peut faire mieux



et cet audit certainement permettra d'améliorer des petites choses comme ça, c'est un exemple vraiment anodin mais qu'on pourrait vraiment améliorer sur le guichet. Ça ira en plus avec ces trois millions et quelques investis sur tous ces aspects d'électronique qu'on a vu dans le budget. D'amener de l'électronique c'est une bonne chose, si en plus on pourrait avoir cet audit qui réfléchit d'une manière vraiment large, pourquoi pas l'agrandir à terme à Collombex-Muraz, aux vues des décisions qui seront prises. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Y a-t-il une autre demande de parole ? Monsieur Puipe, souhaitez-vous encore prendre la parole ? La parole étant en dernier au signataire, je clos ici les débats pour passer au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez le postulat de Monsieur David Puipe, portant sur la création d'une gouvernance inter-dicastère, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le postulat de Monsieur David Puipe est accepté par 24 oui, 19 non et 11 abstentions.

Nous passons au point six de l'ordre du jour,

6. Réponse à la question écrite de M. Jean-Charles BOEMI portant sur les mesures COVID pour les cafés-restaurants.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Pour rappel, la question de Monsieur Jean-Charles Boemi a été posée lors de la séance du Conseil Général du 5 octobre 2020. La discussion générale n'est généralement pas ouverte à moins que le Conseil général n'en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité, Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, Monsieur Boemi, effectivement je vous avais répondu brièvement la dernière fois. Vous avez reçu, il y a quelques heures, la réponse du Conseil municipal qui fait un résumé de la situation.

Vos questions étaient précises je les reprends :

Y a-t-il une réflexion par la commune pour continuer sur cette lancée ? On parle évidemment des mesures Covid liées aux terrasses des établissements publics de la ville. Est-ce que financières notre ville peut supporter l'action d'élargissement des terrasses ? Et pouvons-nous envisager une fermeture définitive à la circulation de certains quartiers, notamment celle de la Rue du Bourg-aux-Favres ?

Comme la réponse le précise, donc effectivement cette expérience non-souhaitée du Covid, a été saluée, je crois, non seulement par la Municipalité, par bon nombre de Conseillers généraux mais par la population, je parle évidemment de l'expérience d'élargissement des terrasses. Honnêtement dans certains endroits de la ville, il y a une possibilité de maintenir cette offre, vous parliez de coûts pour la commune de Monthey, qui apportera la légère plus-value, puisque vous savez qu'on loue les mètres carrés aux terrasses et il pourrait y avoir une augmentation des recettes liée



à cette augmentation de location de mètres carrés en faveur des établissements publics.

Demeurent évidemment prioritaires, les aspects sécuritaires et sanitaires, l'accès, notamment des véhicules pompiers et ambulances, qui doivent être étudiés en collaboration entre promotion économique évidemment, mais surtout le service sécurité, police et pompier.

Donc, il y a cette volonté, je l'ai dit et je le redis, le prochain Conseil municipal décidera si effectivement, il peut y avoir une prolongation de ces mesures, c'est une volonté en tout cas du Conseil municipal actuel. Puisque vous prenez la rue du Bourg-aux-Favres, il y a la volonté de fermer à la circulation la rue du Bourg-aux-Favres. Il y aura peut-être durant les trois ou quatre prochains mois, une exception puisqu'il y a un chantier important qui est réalisé et la difficulté c'est de pouvoir favoriser le passage des habitants de ce quartier en véhicule individuel avec le chantier. Donc ça sera peut-être un détail mais la volonté réelle de la Municipalité est in fine d'avoir effectivement une rue conviviale et qui n'est pas accessible aux véhicules. Donc voilà, vous avez reçu la réponse, j'espère avoir résumé cette réponse écrite et je reste à votre disposition pour des questions complémentaires.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le président. Monsieur Boemi souhaitait vous réagir ? Non, très bien. Nous passons au point sept de l'ordre du jour,

7. Réponse à la question écrite de Mme Eliane LAUNAZ PERRIN portant sur le harcèlement de rue.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Pour rappel, la question de Madame Eliane Launaz-Perrin a été posée lors de la séance du Conseil général du 5 octobre 2020. La discussion générale n'est généralement pas ouverte à moins que le Conseil général n'en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité, Monsieur Contat.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, plus particulièrement Monsieur Borgeaud et Madame Launaz-Perrin, je vais essayer de vous répondre au nom de la Municipalité. Vous avez reçu une réponse, je crois, qui est bien illustrée, avec des références légales, avec un certain nombre de photos que je suis allé prendre en ville de Monthey. En tout cas, six exemples qui me semblaient assez explicites pour essayer d'illustrer la réponse. Sans lire tout ce qui était dans la réponse, je vais quand même essayer de vous donner les points principaux.

Premier point, en ce qui concerne le bilan qu'on peut tirer, il faut rappeler ici, que nous nous avons un recul sur une année, les témoignages qui ont été placardés en ville dernièrement remontent jusqu'en 2003. On n'est pas tout à fait dans le même espace temporel mais soit, continuons.

Vous aviez posé une question sur : est-ce qu'on avait reçu des demandes via l'adresse ? Je vous avais répondu : une réponse sur l'année écoulée. Je confirme,



sauf que maintenant il y en a une deuxième qui est arrivé le 12 octobre 2020. On peut se poser la question si c'est un test qui a suivi le placardage de tous ces exemples que vous avez mis.

Ensuite, de ça, vous demandiez par rapport au mail si ça garantissait une confidentialité, donc on vous a répondu que oui, parce que la personne concernée, le collaborateur de la police est donc assermenté, donc ça reste de manière tout à fait confidentiel.

On avait aussi posé la question de savoir si on pouvait améliorer finalement cet objet de réponses et nous avons effectivement donné quelques exemples : qu'on pourrait ajouter un bouton, peut-être en évidence par rapport à la page de la police municipale, éventuellement aussi sur l'application de la commune de Monthey.

Vous m'aviez parlé d'une application mobile. Je vous avais dit que j'étais à disposition pour avoir les références, pour voir si on pouvait l'appliquer, vous n'avez pas jugé bon de me la donner, de me la transmettre. Mais bon, peut-être qu'on pourra le faire, vous verrez dans les conclusions de notre réponse, on suggère un groupe de travail, on pourra en parler.

Ensuite de ça, on parle d'une campagne de prévention. Et puis, vous me posiez la question, du moment que nous n'avions pas de connaissances chiffrées, quelle amélioration on allait vous proposer en matière de récolte des données? Alors la grande problématique, c'est de savoir de quoi on parle? qu'est-ce que cela signifie harcèlement de rue? Est-ce qu'on a tous la même notion? Est-ce qu'on parle tous de la même chose? Alors, bien que cela ne soit pas écrit dans la loi, le harcèlement de rue n'est pas réglé dans la loi, vous verrez les références qu'on a mis dans la réponse. Il y a l'article 198 du code pénal qui est la base qui dit : "Celui qui aura importuné une personne par des attouchements d'ordre sexuel ou par des paroles grossières, sera sur plainte puni d'une amende." Ça c'est la base que l'on a pour le moment. On a essayé quand même de voir, puisque quelqu'un de votre parti, qui est aux Chambres fédérales, Monsieur Mathias Reynard avait en 2017 déposé une intervention qui n'a d'ailleurs pas été retenue, mais qui donnait, effectivement une définition, qu'on vous donne : qu'est-ce qu'un harcèlement de rue?

"Comportement adressé à des personnes dans des lieux publics visant à les interpellé verbalement ou non, en leur envoyant des messages intimidants, insistants, irrespectueux, humiliants, menaçants, insultants en raison de leur sexe, de leur genre ou de leur orientation sexuelle."

On voit là que c'est beaucoup plus large. Dans les différentes photos, qui ont été mises dans ce dossier, vous verrez qu'il y a plusieurs cas de figure. Alors est-ce que c'est du harcèlement de rue ou pas? ça, la question reste ouverte en fonction d'une définition éventuelle de Monsieur Mathias Reynard ou d'une définition de l'article 198 du code pénal. Mais on essaie quand même de faire le tour du problème.

Donc, nous avons, vous verrez, plusieurs photos où on parle d'injures, article, 77 du code pénal (CP), d'autres de discrimination et incitation à la haine, c'est l'article 261bis CP, par exemple la photo n°5. Des contraventions contre l'intégrité sexuelle, l'article 198 CP pour des photos n°1 et 2. Des contraintes, photo n°4, bien que là, et je vais faire un petit aparté, il s'agit d'un cas très particulier : carnaval. En l'occurrence, nous avons développé un concept de sécurité pour carnaval, puisque vous savez que depuis trois ans maintenant, on a pu développer, grâce à un accord avec la police cantonale qui au départ était un peu réfractaire puisqu'elle n'a pas spécifiquement de missions dans ce sens, de faire des patrouilles mixtes avec un policier est des agents de sécurité, style Securitas pour en avoir plus. Il y a trois patrouilles de trois personnes dans la période de carnaval, donc c'est un exemple où la Municipalité quand elle en a les moyens, elle réagit, elle met en place des choses. Dernier exemple, coups et blessure, l'article 123 CP, avec la photo n°3.



Autre petit problème c'est de savoir la sensibilité de la victime si j'ose dire entre guillemets. Ce n'est pas ressenti tous ces actes, injures, discrimination, etc, ne sont pas forcément ressenti de la même manière par la personne qui est victime. Donc là aussi elle aura une réaction différentes sur les moyens d'action qu'elle veut mettre en œuvre et j'en reviens à la base légale actuelle, le seul moyen actuellement, c'est la plainte pénale.

Voilà, donc, en conclusion, puisqu'on essaie d'être constructif, on va vous proposer certaines pistes : planifier en effet une rencontre, je me mettrai à disposition et le service de sécurité, éventuellement aussi, le service Sport, jeunesse et intégration avec les TSHM qui pourront faire un groupe de travail avec les postulants. Pour finalement déterminer ce qui est la définition, dans quel sens on veut aller pour trouver des solutions.

La prévention et l'éducation, notamment dans les écoles, c'est aussi une piste.

La prévention sur le domaine public, avec une présence policière, peut-être, dans la mesure de nos moyens. Les éducateurs de rue et des campagnes de sensibilisation dans les transports publics. Là, on a le cas de la photo n°6, les transports publics.

Le renforcement des compétences et connaissances des acteurs concernés par la prévention, c'est-à-dire la police, les écoles, les milieux festifs, les entreprises de mobilité, vous voyez que de nouveau le panel est très large, des acteurs concernés. Les moyens de réaction pour les victimes, effectivement, essayer de faciliter la relation avec la police, une application mobile, un bouton spécifique, quelque chose qui permet peut-être de réagir de manière plus facile, si certaines personnes ont l'impression que c'est compliqué.

Mais tout ça va dépendre bien sûr des ressources et des moyens supplémentaires non-négligeables que nous aurons besoin. Et comme l'a dit notre Président tout à l'heure, et bien il y aura des priorités un, priorité deux et priorité trois. Donc, on va essayer mais en fonction de nos moyens.

J'aimerais maintenant quand même puisque j'ai été quasiment cité à comparaître tout à l'heure dans les propos de Monsieur Borgeaud, donner ma réaction personnelle.

On a parlé tout à l'heure d'amalgames, de manipulation intellectuelle. Effectivement, moi, j'ai l'impression que c'est ce qui s'est passé de votre part, parce que quand vous venez dire tout à l'heure, Monsieur Borgeaud, ce n'est pas vous qui avez déposé les affichettes. Je vais vous rappeler un petit peu le timing. Le 5 octobre au soir, interpellation sur ma personne, on me pose une question personnelle. Le soir même, communiqué de presse. Le lendemain, Radio Chablais. Radio Chablais qui interviewe dans tous les sens. Quelques jours plus tard, une centaine d'affiches déposées partout. Donc si ça, ce n'est pas de la mauvaise foi, pour dire que ce n'est pas vous, on ne sait pas d'où cela tombe. En plus de cela le timing, ou nous on a un recul d'une année, vous allez rechercher des choses jusqu'en 2003. Je pense que là, il y a des choses à dire quand même dans la façon de faire les choses. Ensuite de ça, comme je prépare toujours mon dossier, avec mon service, j'ai parlé ce matin effectivement de la réponse que j'allais donner ce soir. Et je vais quand même vous lire, parce que je l'ai noté, c'est la phrase d'un de mes policiers de l'état-major.

Alors, je cite : « on est déjà surchargé avec les vrais problèmes, et en plus le Covid, et après il faut aller en chercher des autres, qu'on ne peut pas maîtriser. »

Vous imaginez l'état d'esprit des policiers actuellement, dans quelle mesure on les remet en cause, ils ont l'impression de faire bien leur travail, là en l'occurrence, ils sont écœurés. Et je ne le suis pas moins.

Voilà, je voulais juste vous dire quand même l'état d'esprit, en fonction de la façon dont vous avez fait les choses, je suis constructif, je suis capable de faire des choses



extraordinaires quand il faut se mettre au service des autres. Je l'ai prouvé plusieurs fois mais là je trouve que c'est limite, très limite, la façon dont vous avez fait ça.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Contat. Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, peut-être une petite précision, les remarques sur la mauvaise foi par rapport au traitement de notre problématique, ce n'était pas pour vous. C'était dans l'idée qu'augmenter la répression, c'était une solution. Je crois qu'on a toujours discuté les deux, on était d'accord que c'est compliqué d'augmenter la répression sur un phénomène qui n'est pas connu et ça on a toujours été d'accord donc ce n'était évidemment pas dirigé contre la réponse qui est faite ce soir, vu que je n'ai pas eu le temps de la préparer, vu quand elle est tombée.

Ensuite, effectivement, je n'y peux rien si on a déposé quelque chose, et que le calendrier a été fait, et que les médias s'y intéressent et que ça donne une réaction. Encore une fois, vous pouvez que me faire confiance, ou peut-être pas, mais ce n'est pas moi qui aie collé ces affiches, ce n'est pas moi qui aie organisé ça, je peux vous le jurer sur ce que vous voulez ce n'est pas moi qui ai fait ça.

Ce sont des gens, effectivement, des gens avec qui je suis proche, de mon parti, mais ce n'est pas moi, qui ait organisé ça.

C'est un sujet qui nous touche, c'est une campagne qu'on a mené dans plusieurs villes du canton. Monthey a répondu dans cette période et les gens qui, qui travaillent là-dessus au sein de mon parti, ont décidé de faire cette action. Ce n'est pas moi, je ne peux pas vous dire plus que ça.

On ne l'a pas organisé, par contre on les a contactés quand ça été fait, et ils n'ont jamais prétendu faire une étude. Nous, on a toujours demandé une étude parce que tout le monde s'accorde à dire, ici et ailleurs, qu'il faut des chiffres concrets pour travailler là-dessus. Et c'est bien ce qu'on aimerait donner comme outil à la police, on ne veut pas augmenter la répression, on a toujours dit que c'était l'objectif de pas surcharger la police, en augmentant les patrouilles, mais d'avoir une cartographie possible du phénomène avec des pistes qui ont été données à Lausanne, dans d'autres villes où ça a été communiqué aussi et ça a toujours été notre ligne. Je crois qu'on est cohérent là-dessus, donc je ne vois pas tant la mauvaise foi, mais soit.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Madame Launaz-Perrin.

Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (ADG)

Chère Présidente, chers collègues, Messieurs les Municipaux, Monsieur Contat, je vous remercie pour votre développement de ce qui nous occupe depuis un certain temps. Je vous propose plutôt d'aller dans quelque chose de positif et je vous propose de ne pas mettre la charrue avant les bœufs. Permettez-moi l'expression, c'est-à-dire, je propose un travail en trois phases qui pourrait être fait, et je le fais volontiers avec vous, avec quelques-uns de vos services ou avec un groupe de travail.



C'est premièrement de faire une récolte de données. Pour cette récolte de données, à mon avis, l'outil que vous avez utilisé jusqu'à maintenant qui est l'adresse mail, ne peut pas être une récolte des données. C'est peut-être en soutien pour certaines personnes qui peuvent appeler à l'aide ou dire ce qu'elles ont vécu. Je pense que ce n'est pas comme ça qu'on peut récolter des données. Effectivement, on pourrait utiliser une application, par exemple celle qui a été mise en place à Lausanne.

Le deuxième stade, ce serait de faire une réflexion sur les mesures à mettre en place, à la suite de la récolte de données, pour élaborer une prévention. On parle beaucoup de prévention auprès des jeunes du cycle d'orientation et c'est extrêmement important. En même temps, on sait que de la prévention et j'en ai fait pendant 34 ans sur la problématique de la sexualité, enfin la problématique, ce n'est pas toujours une problématique, on est bien d'accord, mais sur les risques d'abus sexuels par exemple. Donc, ces jeunes-là sont informés.

Dans les témoignages que j'ai pu lire, qui ont été affichés, on voit qu'il y a énormément de références à de jeunes adultes, voire des adultes d'une quarantaine d'années qui s'en prennent à des jeunes femmes qui circulent dans les rues la nuit. Dans les témoignages qui étaient présents, cela m'a beaucoup frappé, j'ai trouvé même assez glaçant certains témoignages. Donc, je pense qu'il y a, à mettre en place un programme de prévention extrêmement large à tous les niveaux et qui concerne le bien-être social, le bien-être des adultes, des parents et des jeunes.

Et puis, je dirai que prévenir les situations d'harcèlement, c'est aussi pouvoir orienter les personnes qui, ensuite pourraient faire appel soit à la sécurité par mail, soit au TSHM, soit en d'autres lieux, soit par application, et c'est à ce moment-là, d'orienter les personnes qui se sont senties victimes parce que je pense que personne n'a le droit de dire qu'est ce qui est, là vous parlez dans votre rapport de personnes pour lesquelles il n'y avait pas infraction pénale par ce qu'elles avaient subi. Mais au fond, personne n'a le droit de commenter ce qu'une victime dit avoir ressenti ou subi. Il faut juste l'écouter et l'orienter vers les bons services et la soutenir dans sa démarche. Voilà et puis, la proposition d'une rencontre et d'un groupe de travail avec vous, me plaît et je suis partante. Je vous remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Launaz-Perrin. Monsieur Contat.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Voilà, je préciserai que ce que vous venez de nous dire, me plaît beaucoup plus, j'en suis même ravi, c'est constructif. Là je le fais volontiers avec vous. Si on avait pu avoir ça avant la campagne d'affichage, il n'y aurait eu aucun problème.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Contat. Madame Launaz-Perrin, dernière intervention.

Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (ADG)

Je vous rappelle quand même que vous avez profité de cette campagne d'affichage, comme vous le dites, pour donner des références à votre texte-là.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Launaz-Perrin. Nous passons au point huit de l'ordre du jour,

8. Réponse à la question écrite de Mme Fabienne RIME portant sur les travailleurs sociaux hors mur.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Pour rappel, la question de Madame Fabienne Rime a été posée lors de la séance du Conseil général du 5 octobre dernier. La parole est à la Municipalité, Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Gilles Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enfance, Sports, Jeunesse & Intégration

Madame la Présidente, merci, bonsoir, une dernière fois. Enfin je pense qu'on se reverra dans la ville. Mais, tout d'abord avant de répondre à Madame Rime, j'aimerais quand même vous remercier pour tout le travail que vous faites, durant toute cette législature, et puis pour celles et ceux qui sont là depuis plus longtemps, merci encore. Et puis, pour les nouveaux et les suivants, continuez dans cette démarche, et soyez surtout, comme ça a été dit tout à l'heure, positifs. Merci.

Madame Rime, votre question sur les TSHM, très bonne question j'ai envie de dire car c'est vrai que c'est un rôle qu'on ne connaît pas trop à Monthey. Or, cela fait quand même quelques années qu'on a une collaboration intercommunale sur le Haut-Lac et sur Monthey avec ces TSHM, qui s'appelaient à l'époque Monsieur Jean-Jacques Humberger. On a étendu le processus des TSHM sur le canton de Vaud aussi, puisqu'on a eu pendant quelques années, comment dire, une coordination avec Bex, Aigle et Ollon, ainsi que Villars, qui a dû cesser pour différentes problématiques, mais on est resté persuadé soit d'un côté du Rhône, soit d'autre côté, que le TSHM avait un rôle très utile.

Donc, ce rôle de TSHM sur le Chablais, puisque maintenant on est exclusivement Chablais, on a un 150% environ, 1,5 EPT sur l'ensemble du Chablais, ce qui représente un 70% sur Monthey, 50% sur le Haut-Lac et 30% pour Collombey-Muraz.

Donc, c'est clair qu'on a un bassin de population de 37'500 habitants pour deux personnes, ce n'est peut-être pas suffisant.

Le projet s'adresse principalement aux jeunes en rupture. Donc c'est un projet qui a tout son sens, justement dans la prévention, dans l'accompagnement de ces jeunes qui sont en rupture. Et le travail du TSHM c'est vraiment d'être sur le terrain, d'aller à la rencontre de ces jeunes, il n'est parfois pas très évident de se rapprocher d'eux, c'est pour ça qu'on a quelque peu modifié son cahier des charges.

Auparavant, le TSHM travaillait quasiment 24 heures sur 24. Aujourd'hui, il a des horaires de travail qui sont tout à fait normaux donc, il commence son job à 9 heures et puis il finit vers 20 heures ou 21 heures. Aussi le soir, parce que c'est aussi à ce moment-là qu'on peut discuter avec les jeunes. Dès qu'on passe une certaine heure avec certains jeunes que l'on rencontre dans les parcs publics ou dans d'autres endroits de la ville, ils commencent à être un petit peu, je ne vais pas dire aviné



parce que ce n'est pas trop leur tasse de thé, le vin, mais quand ils commencent à être alcoolisés ou avec quelques produits stupéfiants dans le sang, on ne peut plus travailler avec eux. Donc, la décision a été prise lors d'un comité des TSHM d'arrêter ce processus de travail et se concentrer vraiment sur les jeunes quand ils sont aptes à entendre un discours, à suivre une approche particulière et de suivre un petit peu les directives que les TSHM leur donnent.

Vous avez vu sur le rapport qu'il y a pas mal de chiffres, je ne vais pas tous les passer en revue, mais vous voyez qu'il y a quand même beaucoup de jeunes, qui sont approchés par les TSHM. C'est peut-être un petit peu surprenant, ça fait peut-être un petit peu peur, mais quand vous regardez un petit peu les problématiques de ces jeunes, c'est souvent lié à un manque de reconnaissances, éventuellement un lâcher-prise sur la place de travail. Donc, ils n'ont plus de travail, ils n'ont plus rien, ils sont livrés un peu à eux-mêmes.

Et puis, il y a aussi certains jeunes avec des problèmes de violence ou d'autres particularités notamment sur la consommation de produits illicites.

Donc, le TSHM, il travaille principalement aussi avec toutes les structures qui existent pour l'accompagnement des jeunes. Donc, il prend le jeune qui a un problème, il l'écoute. C'est la libre adhésion, donc si le jeune ne veut pas, le TSHM ne fait rien. Et puis ensuite, il essaie de l'orienter vers les services concernés, donc ça, c'est un travail qui marche très bien. On a eu parfois quelques petits soucis avec certains services, où l'approche est difficile parce que ça reste aussi de l'anonymat, donc ce n'est pas évident de s'approcher de certains services pour leur dire : voilà, on a un jeune qui pose problème, parce qu'en fait on n'est pas censé aller vers ce service. Donc, au fil du temps, ça c'est bien détendu, il y a une réelle collaboration entre tous les services, les TSHM, et puis surtout les jeunes qui ont besoin de ce rôle-là.

Vous parliez de certains jeunes comme des irréductibles, je crois que les irréductibles c'est momentanément, je pense qu'on a tous été irréductibles à un moment de notre vie, à un certain degré. Et puis, je pense qu'on est aussi apte à changer notre façon, notre comportement. Ces jeunes-là, je peux vous garantir que la plupart change de comportement. Après certains, c'est vrai, que cela fait quand même cinq, six, sept ans, qui traînent un petit peu dans la rue, c'est un peu compliqué. Mais il y en a bien d'autres qui ont une passe d'une année, deux ans, et puis qu'après qui reviennent, je ne veux pas dire dans le droit chemin, qui reviennent dans une situation acceptable pour la société actuelle.

Donc, les irréductibles, il y en a de moins en moins, je vous rassure.

La collaboration avec la police se passe aussi très bien, mais c'est vrai que c'est plus dans des actions de terrain, à des actions qui sont faites en collaboration avec le service jeunesse, puisque les TSHM dépendent du service jeunesse maintenant, donc il y a des programmes qui sont faits. Notamment, à la rencontre des voisins, je ne sais pas si vous avez pu assister, c'était dans le parc du Théâtre du Crochetan, où le service jeunesse a invité tous les voisins à venir au parc, ainsi que les jeunes qui étaient là, qui ont donné un énorme coup de main pour mettre en place cette journée, mais qui, malheureusement, quand il y a eu la fête, ces jeunes-là sont partis parce qu'ils ne voulaient pas participer à la fête, mais c'est eux qui l'ont mise en place. Donc, je crois que ça s'est bien amélioré dans le cadre du parc du Crochetan, il y a toujours un petit peu des déviances, mais ce sont des déviances qui sont tout à fait légitimes dans une ville. On ne doit pas les accepter, c'est clair, mais ma foi on ne peut pas tout éviter non plus.

Voilà un petit peu ce que je voulais vous dire sur le TSHM, sur l'environnement et le travail. Je dirai que la première mission du TSHM est d'éviter le décrochage sociale, je crois que c'est le plus important, et l'isolement des jeunes qui se retrouvent confrontés à différentes problématiques. Donc, le TSHM est souvent le premier



comme le dernier lien possible avec les jeunes en rupture ou fragilisés. C'est vrai que des jeunes en rupture, ils ne savent pas où aller des fois et le TSHM, c'est une oreille attentive, qui ne les juge pas, qui essaie de trouver des solutions ensemble pour un avenir meilleur.

Donc en conclusion, les TSHM sont des maillons de l'action sociale, un filet de repêchage essentiel par leur cadre de travail et leur facilité d'accès. Leurs actions ne portent pas leurs fruits que dans le temps, mais pour le travail de réseau qui est mis en place avec les différents partenaires sociaux. Donc voilà, je ne sais pas, si la réponse vous convient. Si jamais, il y a le site TSHM Chablais, vous avez tous les rapports qui sont mis régulièrement à jour.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Madame Rime ? Très bien, nous passons au point neuf de l'ordre du jour,

9. Réponse à la question écrite de Mme Eliane LAUNAZ PERRIN portant sur la politique en faveur des personnes âgées.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Pour rappel, la question de Madame Eliane Launaz-Perrin a été posée lors de la séance du Conseil général du 5 octobre 2020. La discussion générale n'est généralement pas ouverte à moins que le Conseil général n'en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité, Monsieur Thétaz.

Intervention de M. Fabrice Thetaz, Municipal en charge du dicastère Affaires Sociales, 3ème Age & Santé

Merci Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, je vais donc répondre à cette question écrite déposée par Madame Eliane Launaz Perrin, portant sur la politique en faveur des personnes âgées, en abordant tout d'abord des recommandations cantonales, formulées par la commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées. En arrivant avec une mise en application régionale de ces recommandations cantonales, avec concrètement, la création d'un bureau régional d'information et de coordination, je développerai quelques missions de ce bureau, les thématiques abordées et son fonctionnement.

Alors la commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées a publié de nombreux rapports au cours de ces dernières années, plus précisément 2010, 2012 et 2017. A chaque fois, un certain nombre de recommandations ont été formulées à l'intention du Canton et des communes. Dans son rapport de juin 2017, cette commission, à laquelle sauf erreur vous appartenez Madame Launaz-Perrin, a formulé des recommandations générales, mais a précisé également des mesures prioritaires à mettre en place. L'accès à l'information y est considéré comme un enjeu majeur, au regard notamment des interrogations qui surgissent au moment de la retraite.

Selon une enquête menée par la ville de Genève, est citée, dans ce rapport justement, « l'information est l'une des clés de la participation sociale et de l'épanouissement personnel. » La commission recommande par conséquent un accès



simplifié, exhaustif, à l'information, en lien avec le passage à la retraite, les prestations existantes, les droits des plus de 60 ans etc. Elle considère qu'il s'agit d'une des recommandations prioritaires, qui pourraient poser les bases d'une politique des seniors en Valais.

Il est à relever que la précédente commission avait également formulé l'objectif de la création d'un guichet unique dans un rapport édité en 2010. Puis en 2012, la fédération valaisanne de retraités émet aussi le vœu d'une telle structure. Cette même commission consultative cantonale a publié un autre rapport en juin de cette année, dans lequel il est plus particulièrement fait référence dans la question de Madame Launaz-Perrin, pour apporter une réponse globale il faut tenir compte de l'ensemble des rapports de ces dernières années, ainsi que des différentes recommandations, pour établir une politique de soutien en faveur des personnes âgées.

Afin de tenir compte de ces recommandations cantonales, il apparaît que le regroupement des activités du centre médico-social, par le foyer de jour et de Pro Senectute, au cœur de la ville de Monthey, dans le bâtiment double-croche, nouvellement inaugurée derrière moi, constitue une opportunité pour la ville de Monthey et des communes voisines, d'offrir un lieu d'accueil unique d'information. En effet, il est aujourd'hui important de ne pas avoir qu'une politique de soutien en faveur de nos aînés communales mais de penser à élargir cette réflexion à un niveau régional. A ce titre, les différents partenaires que sont le CMS Bas-Valais, le site de Monthey, Pro Senectute et les EMS de la région, par l'entremise de leur direction respective, ont constitué un groupe de réflexion pour évoquer la mise en œuvre d'un projet d'un lieu d'accueil et d'information pour l'ensemble des communes de Champéry, Val d'Illiez, Troistorrens, Collombey-Muraz et Monthey. Cette réflexion a abouti sur la nécessité de mettre en œuvre un guichet, un guichet unique d'information pour notre région, qui a vu le jour, le 1^{er} novembre 2020, sous l'appellation du B.R.I.C., qui est l'abréviation de bureau régional d'information et de coordination.

Ce bureau régional d'information et de coordination, que l'on peut facilement appeler guichet unique, répond donc à une préoccupation majeure à la fois des seniors et des pouvoirs publics. En effet, dans un paysage institutionnel toujours plus complexe, les seniors rencontrent de plus en plus de difficultés à trouver le bon interlocuteur. Leurs démarches peuvent parfois s'apparenter à un vrai parcours du combattant. Les pouvoirs publics observent quant à eux, une progression constante des besoins dans le domaine de la santé, du social. Il manque souvent une prise en charge globales et coordonnée de ces besoins. Le B.R.I.C. peut donc combler ces lacunes, en réduisant la complexité du système socio-sanitaire et éviter des tâches de coordination et de gestion en collectivité publique. Il favorise également des synergies et la collaboration entre les différents prestataires et peut agir comme stimulateur d'échanges entre professionnels.

Le B.R.I.C. a plusieurs missions, la première, c'est d'offrir aux aînés et à leur entourage, ainsi qu'aux professionnels du réseau socio-sanitaire, un point d'entrée unique vers toutes les prestations et organismes existants. Il s'agit d'un service gratuit, confidentiel, qui est là pour accueillir, écouter et évaluer la demande afin de la diriger vers l'interlocuteur adéquat.

Il permet aux personnes de plus de 60 ans d'accéder à l'information, ainsi qu'aux aides et ressources utiles. Il agit aussi dans une perspective préventive, permettant de renforcer les ressources des personnes âgées et évite in fine la dégradation de situation sociale. Ce service travaille en étroite collaboration avec les professionnels et partenaires.



Le B.R.I.C. peut mieux faire connaître le système socio-sanitaire en place et valorise ainsi davantage la qualité et l'efficacité des prestations en place. Il va se profiler comme étant un interlocuteur privilégié des aînés et veut aussi permettre un recensement des besoins de la population senior en établissant un réel partenariat avec les aînés. C'est dans cette fonction que ce bureau répondra aussi aux attentes de la population aînée, voulant davantage s'impliquer dans la politique des seniors. C'est un lieu qui permet également d'apporter des réponses dans des domaines bien différents, tel que la préparation à la retraite, les activités à la retraite, formation informatique, l'engagement bénévole, l'aide et les soins à domicile, les transports, les directives anticipées pour les fins de vie, les assurances sociales, les aides financières, les aides administratives, les logements pour les seniors, les EMS, le soutien aux proches aidants, l'accessibilité pour les lieux touristiques, la médiation, etc.

Quant au fonctionnement, une collaboratrice, qui est assistante sociale, a été engagée à 60% depuis le 1^{er} novembre 2020 pour une période projet de douze mois qui est financée par les cinq communes que j'avais énoncé tout à l'heure à savoir Monthey, Collombey-Muraz, Troistorrents, Val-d'Illiez et Champéry. Le bureau est situé dans les locaux de Pro Senectute dans le bâtiment Double-Croche. Il ouvrira ses portes à la population en début d'année 2021. Ces deux années de projet doivent permettre de promouvoir ce nouveau guichet, d'en faire une référence unique centralisée pour les aînés et surtout de recenser les demandes, les besoins et les attentes des aînés.

Alors voilà, Madame Eliane Launaz-Perrin, on a tenu compte de ces recommandations cantonales recensées dans ces différents rapports. On a essayé de mettre en œuvre, notamment avec le déploiement de ce projet le B.R.I.C. dès le 1^{er} novembre 2020. Il s'agit d'un projet-pilote pour les deux prochaines années. Il va y avoir un recensement de toutes les structures existantes, un recensement de tous les besoins et manques identifiés pour notre région. Et avec la réalisation de ce bilan, de ces deux ans, nous pourrons vraiment élaborer un concept global en collaboration avec les aînés, Pro Senectute, le CMS et les différents acteurs potentiels.

Voilà, j'espère avoir répondu à votre question de la manière la plus complète possible.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Thétaz. Madame Launaz-Perrin.

Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (ADG)

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, Monsieur Thétaz, chers collègues, Je vous remercie beaucoup pour ce résultat magnifique. C'est une très bonne nouvelle. J'espère qu'on pourra continuer à collaborer dans ce domaine-là, parce qu'il y a effectivement un lieu d'information, c'est très important, d'orientation, mais je crois aussi que, sur quoi on peut compter, c'est la participation des seniors eux-mêmes. Que cette politique, elle ne soit pas que pensée pour eux, mais faite avec eux et par eux.

Voilà et puis, ce que j'annonce aussi au Conseil général, c'est que la semaine prochaine, au Grand Conseil sera voté un poste cantonal de coordinateur senior. Donc, cette personne sera engagée pour promouvoir dans les communes du canton, la mise en place de cette politique. Merci beaucoup.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Launaz-Perrin. Nous passons au dernier point de l'ordre du jour, les divers.

10. Divers.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

La parole est au Conseil général. Madame Contat.

Intervention de Mme Céline Contat (APM)

Merci Madame la Présidente, j'aurais deux questions, dont une écrite.

Donc ma question écrite est pour Monsieur Moulin. En allant au stade du Verney, j'ai pu constater que les travaux de la route de contournement sont bien avancés.

Ma question est de savoir s'il est prévu d'y amener le thermo réseau ou si vous avez pensé à un concept général de gestion des énergies pour la zone sportive du Verney, à savoir :

Est-ce que le thermo réseau va arriver pour tous les vestiaires de la patinoire et du stade, du restaurant et autres structures construites à l'avenir ?

Est-ce que la production de chaleur pour faire la glace ne devrait pas éventuellement être récupérée pour chauffer les vestiaires, restaurants ou autres infrastructures ?

Surtout que nous avons pu voir dans le projet de 9,4 millions soumis à cette assemblée le déplacement de la tour de refroidissement pour 450'000 CHF sans aucune autre plus-value.

Est-ce que à terme une installation photovoltaïque ne devrait pas être prévue pour l'éclairage de toutes les installations y relatives ?

Merci d'avance pour votre analyse et ainsi me permettre de savoir si je dois déposer un postulat à ce sujet ou si le travail est déjà en cours.

Ma deuxième question est pour Monsieur Cottet, pour revenir à l'aspect sécurité ainsi qu'au développement du postulat de l'Alliance de Gauche, serait-il possible de négocier avec les bus urbains pour une meilleure correspondance pour Choëx – les Giettes et peut-être d'autres destinations, le soir entre les trains et les bus urbains afin de ne pas laisser nos jeunes ou quiconque attendre plus de trente minutes la nuit seuls à la gare de Monthey ?

Même si nous savons que les horaires se modifient en principe en décembre, nous espérons de votre part une proposition qui va dans ce sens déjà pour le printemps prochain afin de rassurer au plus vite nos concitoyens et concitoyennes.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Contat. Une autre demande de parole ? Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Merci Madame la Présidente, juste une question sur les documents qu'on a reçu de la Municipalité. Le point cinq, ce sont des rapports de la commission d'agglomération. Or dans le procès-verbal, le point cinq c'était le postulat de Monsieur Puipe, est-ce qu'on peut ajouter, du coup, le postulat de Monsieur Puipe, dans les documents qui



vont avec le procès-verbal ? Et peut-être mettre le rapport de l'agglomération dans les divers, le point dix ?

Monsieur Puipe enverra du coup le document développement de son postulat à la Chancellerie. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur Puipe.

Intervention de M. David Puipe (PLR)

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers estimés collègues, comme toujours ma prise de parole dans ces divers concerne la commission d'agglomération, rapport informatif qui a été transmis à tous les Conseillers généraux.

La commission relève la professionnalisation de la gestion de l'agglomération qui permet un bon avancement des mesures, un bon suivi du cofinancement ainsi qu'une bonne collaboration entre les différentes communes de l'agglomération.

Cependant, la commission possède aujourd'hui un rôle plus informatif et consultatif, qu'à porter des recommandations à notre plénum. Ceci combiné au statut d'avancement des projets d'agglomérations III et IV a eu pour conséquence la non nécessité pour la commission d'être réunie fréquemment dans cette législature. Nous pouvons le regretter.

Dès lors la commission encourage vivement la réévaluation des attributions de cette commission dans la prochaine révision du règlement du Conseil général. En effet, à la vue des enjeux régionaux à venir, cette commission pourrait pourquoi pas couvrir des sujets tels que le transport régional ou des intérêts supra-communaux.

Pour continuer, la commission estime, à la vue des enjeux de l'agglomération du premier semestre 2021, qu'il est important pour les commissaires de la prochaine législature, donc 2021-2024, de se rencontrer rapidement pour suivre le projet d'agglomération IV et sa soumission.

Pour terminer, la commission recommande donc dans son rapport de maintenir à jour les différents supports de communication, par exemple: le site internet de la commune mentionnant l'agglomération. Ces derniers sont parfois dépassés, ne facilitant ni la compréhension ni l'adhésion de la population aux mesures proposées. Je suis certain que ce propos trouvera un bon accueil auprès de notre Municipalité. Merci pour votre écoute.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Puipe. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Très brièvement et sans prolonger la soirée, après avoir arpenté les travées de ce plénum pendant douze ans, dont pas loin de la moitié en qualité de Chef de groupe, je ne pouvais pas prendre congé de vous sans vous remercier.

Remercier le Conseil municipal, ou les Conseils municipaux vu que j'en ai côtoyé trois successifs. Mes collègues Cheffe et Chefs de groupe pour les innombrables coups de fil de coordination et autres propositions de dernières minutes.



A mon groupe pour la confiance qu'il m'a accordé.
A vous tous, chères et chers collègues, pour les échanges toujours cordiaux malgré les clivages partisans.
Et enfin, j'ai l'honneur de me faire le porte-parole de tout le plénum pour remercier chaleureusement le Bureau et notre Présidente pour l'investissement sans faille dont ils ont fait preuve tout au long de ces quatre années.
Merci de votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Je me permets de rajouter quelques mots après Johann. Pour vous remercier, on a de la part du plénum, quelques cadeaux qu'on vous transmet maintenant.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci à toutes et tous infiniment pour ces attentions. Dommage que tous les divers ne soient pas comme ça.
Revenons à la demande de prise de parole de Monsieur Dupont.

Intervention de M. Eric Dupont (PLR)

Merci Madame la Présidente, pas de question particulière, c'était juste pour revenir par rapport à cette discussion urbanistique, petite réflexion personnelle pour terminer, je vais juste inviter, on parlait de priorités avant, Monsieur Délitroz, d'inviter votre service à mettre la révision du RCCZ dans vos priorités.
Comme l'a expliqué Monsieur le Président de la Municipalité durant la séance où se déroulait le premier vote pour le plan de quartier « des Goilles ». Notre conseil est consulté lorsqu'il existe des dérogations au RCCZ.
Quand des réserves sont émises quant à ces dérogations en commission, il nous est répondu que le RCCZ est vétuste et qu'on ne peut plus s'y référer. Ainsi, il ne faut pas se faire de soucis quand nous autorisons des dérogations aux limites des parcelles, des distances entre les bâtiments, du nombre d'étage ou encore de la densité. Tout cela devrait être modifié dans le nouveau RCCZ. Notre plénum n'étant pas composé d'urbanistes, et sans base légale communale sur lequel s'appuyer, comment savoir quand ces dérogations vont trop loin ?
Afin de faciliter le travail de notre plénum, respectivement de la commission édilité et urbanisme, il est primordial d'aboutir rapidement à une nouvelle version du RCCZ.
Merci d'avance.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Dupont. Avant de passer la parole à la Municipalité, y a-t-il encore une demande de prise de parole ?
Je cède la parole à Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci Madame la Présidente, Madame Contat, votre proposition concernant les améliorations ou la densification des lignes du bus urbain en direction de Choëx. C'est clair qu'aujourd'hui on a une desserte à la demi-heure, 7 jours sur 7, c'est déjà quand



même quelque chose de pas mal, effectivement, sur l'ensemble de notre réseau. Il ne faut pas oublier que c'est un service à la demande aussi, donc ces courses à la demi-heure peuvent être fractionnées, moyennant un préavis, via l'application d'une quinzaine de minutes et je crois que ça fonctionne de mieux en mieux.

Il est malheureusement trop tard puisque le nouvel horaire est déjà en vigueur et puis ça se prépare assez longtemps à l'avance mais c'est clair que c'est toujours possible. Actuellement, il y aura cette année de nouvelles lignes du côté d'Aigle. Et puis, du côté valaisan, il y a des courses supplémentaires sur les lignes 102 et 117, ça concerne plutôt : Aigle-Gare - Illarsaz et notamment les Îlettes, pour nous, des courses qui viennent plus tôt le matin, il y avait une demande. Et tout cela a effectivement un coût, mais on peut l'envisager. Mais, ce n'est pas possible de faire ça au moment où l'horaire, ou disons, en cours d'année, parce qu'il y a, je vous l'avais déjà expliqué, je crois, énormément de redondances, avec des arrêts qui seraient préétablis probablement par des courses supplémentaires. Mais n'oubliez pas qu'il y a quand même la desserte à la demande qui est toujours facile à appeler.

Et puis, peut-être, une information mais ça, ça sera pour 2022, la commune de Troistorrents est fortement intéressée donc le budget leur a été établi, ils vont devoir prendre une décision pendant cette année et ça pourrait nous permettre pour certains trajets, des courses supplémentaires, sur le secteur Choëx également. Il y a aussi la commune de Massongex qui a fait des demandes, donc ça fait boule de neige, on va dire, et c'est tout bénéfique en tout cas pour les agglomérations.

Et on voit, comme je l'ai dit tout à l'heure, même si ces chiffres purs, peuvent être assez confidentiels sur certaines courses, on voit clairement que les courbes montent chaque mois, chaque année, malgré certaines impressions.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cottet. Madame Contat.

Intervention de Mme Céline Contat (APM)

En fait, il s'agit de deux bus, enfin des bus à partir de 21h42, ce sont bien les bus à la demande qu'il y a à partir de 22h14.

En fait, ce sont toujours les 14 et puis comme le train arrive à 21h42, l'attente de 42 à et 14 se fait dans la nuit, il n'y a pas de bus, il n'y a rien.

Voilà, donc c'est juste là où c'est dommage parce que dans les autres horaires, il y a plus de trains donc on peut jauger en fonction du train pour arriver avec la correspondance. Mais dans ces horaires à partir de 21heures jusqu'à minuit, et bien il y a cette demi-heure automatiquement, avec le bus à la demande justement.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

C'est vrai qu'on est en fin de ligne, en fin d'horaire et en fin de ligne. J'ai aussi trois enfants qui utilisent régulièrement ce moyen-là. Je vous dis la réponse, elle est difficile à donner pour un secteur qui nous intéresse parce qu'elle a des répercussions sur l'ensemble des autres.

Mais encore une fois l'objectif, et je crois qu'on a le retour aujourd'hui du terrain, on a des chiffres, ira vers une densification. Moi, je pense qu'un jour, on aura une desserte, y compris pour les périphéries et le coteau, au quart d'heure et c'est vrai, c'est un objectif, mais encore une fois, ça se fait progressivement et puis surtout



avec chaque fois et vous l'avez fait ce soir encore une fois, les coûts qui sont validés qui sont acceptés par ce Législatif.

Que vous sachiez en plus, la collégialité de notre quatre communes, cette année, la participation de Monthey, qui était de 41% si vous vous souvenez dans l'ensemble de ce budget, va redescendre à 36,5%, parce qu'il y a une péréquation qui est faite, qui tient compte, non seulement du nombre d'habitants comme c'était le cas jusqu'à présent, mais des kilomètres parcourus, et comme il y a certaines nouvelles lignes, notamment du côté vaudois, notre participation descend légèrement.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cottet. Je cède la parole à Monsieur Moulin.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Madame Contat, c'était une question écrite ? Alors il y aura réponse écrite.

Je vous remercie, Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, un titre sur ce que je vais vous lire mais rassurez-vous, ça ne va pas durer longtemps : deux premières pour une dernière.

Depuis le 15 mars 2020 ce soir, c'est la première fois que j'ai remis une cravate et je n'ai pas fait exprès de la prendre la même couleur que le masque, mais enfin c'est comme ça. Et surtout, en huit ans et mes collègues Conseillers municipaux pourront en témoigner, c'est la première fois que je prends un support de lecture parce qu'autrement je viens en général en freelance, mais je dois reconnaître que j'ai un degré d'émotion qui est assez fort ce soir. D'émotions positives, soyez rassurés, je ne suis pas du tout en train de me larmoyer ou quoi que ce soit. Je me sentais un tout petit peu obligé, connaissant mon petit corps, je me suis dit que c'était peut-être plus prudent.

Par contre, Madame la Présidente, comme je suis invité, il y a une chose que j'ai envie de faire depuis huit ans et puis ça serait sympa si vous jouez le jeu, j'aimerais juste faire un petit selfie et vous me faites un petit coucou. D'accord ?

C'est à usage privé, ça ne passera pas chez notre préposé à Sion.

Comme je l'ai dit, je ne vais pas tenter de remporter le micro d'or, soyez rassurés. Mais huit ans, cela n'est pas rien, cela a entraîné indubitablement beaucoup de relations, beaucoup de rencontres humaines et je voulais profiter d'en remercier, et je voulais aussi vous dire l'honneur qui m'a été fait de siéger deux législatures à cet Exécutif de notre magnifique commune.

Je voulais commencer dans les remerciements par mon épouse et mes trois garçons qui ont probablement subi quelques effets collatéraux, enfin ce n'est pas comme ça qu'elle m'explique quand je rentre mais en gros quand même. C'est sans rancœur, ni regret, ni amertume d'ailleurs, que je passe ma dernière soirée officielle avec vous. Je voulais aussi profiter de remercier les collaborateurs de mon dicastère SED2, il y avait bien évidemment UBC avant, mais je crois qu'Emilie est partie, et plus particulièrement Samuel, pour toutes ces personnes qui travaillent, mais vraiment plutôt dans l'ombre. Je pense les citoyens, ils s'en rendent compte en fait quand ils appuient sur l'interrupteur, ou qu'ils l'éteignent, ça fonctionne, c'est super. Puis je crois qu'il n'y a pas beaucoup de personnes qui peuvent se plaindre que ça n'a pas fonctionné ou éventuellement à Noël quand il y a les éclairages de Noël : « Ah ben ils ont super bien bossé. »



Pour illustrer l'hommage que j'ai envie de leur faire. Je vais faire un peu d'histoire, très court, très court, rassurez-vous. Je vous annonce officiellement que notre commune est depuis le 27 novembre 2020, donc de cette année, définitivement autonome, par rapport au site chimique. En effet, depuis 1906, si mes souvenirs sont bons, cela devait être Edward VII, fils aîné de Victoria qui était à la tête du Royaume d'Angleterre, pour situer dans le timing. Le courant fort rentrait en ville de Monthey par un seul endroit : le site chimique. Et pour ceux qui ont un tant soit peu de mémoire, le 1^{er} mai 2015, on a la Vièze qui a pas mal monté et croyez-le ou pas, mais à 22 ou 25 centimètres de plus d'eau, le site chimique aurait coupé et la ville de Monthey était partiellement dans un blackout.

Alors depuis ce 27 novembre, beaucoup de travail a été fait et personne ne l'a su, personne ne l'a remarqué.

Donc ce soir, j'aimerais rendre hommage à tous ces employés communaux de mon service ou de mon dicastère bien évidemment, mais tous les autres, qui travaillent derrière, qui font un boulot remarquable, il y a bien évidemment toujours une exception ou l'autre, mais ça, c'est dans toutes les sociétés la même chose.

Globalement, je trouve qu'on a une chance énorme.

Je voulais aussi remercier tous les autres chefs de service, pour autant qu'il en reste dans la salle. Non, je ne crois pas. Tant pis. Juste avant, je voulais dire pour Isabelle et Marie, je vous ai menti avant, ce n'était pas pour vous que j'ai fait le message, mais c'est gentil d'être restées. Je voulais aussi remercier la Chancellerie et plus particulièrement notre Secrétaire municipal, Simon Schwery, pour sa souplesse, sa gentillesse et sa collaboration.

Merci à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Je crois qu'on s'est pas du tout frappé une seule fois. Ça a pu faillir une fois ou l'autre mais franchement, c'était très correct et merci à vous.

Et enfin à vous, Conseillères générales et Conseillers généraux, merci pour votre soutien, que ce soit dans les commissions particulières, la commission des énergie ou les autres. Je voulais vous dire un grand merci et bonnes fêtes.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Moulin. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente. Devant de telles émotions et félicitations pour bon nombre d'entre vous prononcées ce soir, je ne vais pas vous faire l'affront de tomber aussi bas et terre à terre pour parler du fonctionnement de la commission Agglo, mais je rejoins effectivement Monsieur Puipe, en disant que cette commission a toute sa raison d'être, qu'il faudra effectivement la réactiver, je dirai, par une nouvelle équipe dès l'année prochaine.

C'est le seul mot, théoriquement que j'ai à dire, je n'ai jamais vu ça dans les divers, une seule intervention qui m'est destinée et je m'en réjouis.

Mais, je vais profiter d'avoir le micro pour moi également vous part de ma pleine satisfaction pour cette législature. Je crois que, et je vous le dis souvent en aparté, je crois que je l'ai dit encore dernièrement en plénum, le lien entre la Municipalité et le Conseil général est fondamental. Si vous devez jouer votre rôle, effectivement, d'être critique envers nous, d'être critique avec vos visions différentes de la société, elle doit se faire dans un esprit positif, de bon sens et pour le bien de notre collectivité montheysanne et je crois pouvoir dire que cette législature a été une réussite sur cet



aspect-là. Il y a eu des échanges assez soutenus, encore ce soir, mais c'est par ces échanges, par ces confrontations, par ces discussions que l'on arrive à faire progresser notre société et je ne peux que m'en réjouir.

Et donc, moi, si j'ai des remerciements à formuler, c'est à vous toutes et à vous tous Conseillers généraux, qui avaient œuvré durant quatre ans pour faire en sorte que cette commune aille bien.

Je ne parlerai pas des commissions qui ont également travaillé dans l'ombre, de manière indirecte, hors plénum, mais je crois que là aussi il y a un travail énorme qui est effectué dans les différentes commissions au quotidien, chaque année, durant cette législature.

Je finirai évidemment par remercier et je me retourne, remercier l'ensemble du Bureau, je crois, et je m'adresse plus particulièrement à votre Présidente, je crois que la relation que nous avons eue, a parfois été un peu soutenue, mais en tous les cas, on a toujours trouvé la solution pour faire en sorte que justement le lien que je viens de citer entre le Conseil municipal et le Conseil général se réalisent dans les meilleures conditions. Je m'associe à tous les remerciements et à toutes les félicitations pour votre belle aventure durant quatre ans, à la tête de ce Conseil général. C'est aussi vous qui faites en sorte que, je dirai le la soit au bon endroit, et que la musique soit belle. Merci pour tout, merci à tout le monde. Bonne suite à ceux qui nous quittent la prochaine législature et puis pour les autres, vous aurez, malheureusement, l'obligation de m'écouter encore un tout petit peu. Mais je ne serai pas seul, je serai avec huit collègues, huit amis et on s'en réjouit, pour poursuivre l'aventure avec vous tous et de nouveau, c'est tous ensemble qu'on fait avancer cette ville. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais clore le débat.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, nous arrivons au terme de notre séance, et ce n'est pas sans émotion que je m'exprime, avant de lever officiellement la dernière séance du Conseil général de cette législature, permettez-moi de vous adresser quelques mots.

Tout d'abord, un grand merci à mes collègues du Bureau avec qui nous avons eu une collaboration fructueuse, amicale et constructive. Sans eux, sans leur disponibilité et leur travail, rien n'aurait été possible. Nous nous souviendrons de quelques jolies anecdotes, cela va des urnes non vidées, au Madame Marie-Claire ou encore les compteurs des hôtes de l'air pour nos scrutatrices ; une mention particulière à Sparrow, le chat, qui a lui aussi participé aux séances mais qui n'a jamais pris part aux votes.

Mais je tiens surtout à retenir et relever la qualité des débats lors cette législature. Je suis fière d'avoir vu des Conseillères et des Conseillers se lever pour défendre leurs convictions, leurs idées, sans rien lâcher et questionner encore et encore la Municipalité.

J'ai eu énormément de plaisir à être votre Présidente durant quatre ans, j'ai beaucoup appris, d'abord sur moi-même mais également sur la manière de gérer une assemblée. La politique n'est pas facile et le courage n'est pas toujours une vertu reconnue. On prend des coups, parfois on les rend, on doit apprendre à faire avec des personnes malhonnêtes, malveillantes mais fort heureusement la plupart du temps, le consensus et la discussion l'emportent, car il y a des personnes extrêmement sensées et consensuelles, concernées en premier lieu par la chose publique et non par leur ambition personnelle.



Lorsque je me suis assise pour la première fois dans cette assemblée comme Conseillère générale, j'étais déterminée, le cœur rempli d'espoir et de bonnes intentions avec une grande envie et une impatience d'apporter ma pierre à l'édifice, de faire bouger les choses sur les sujets qui me tiennent à cœur. Au fil des années, j'ai appris combien le Législatif peut être parfois complexe, frustrant, lent dans son processus mais au combien enrichissant et important pour le développement de notre ville.

Ma détermination et mon envie sont encore bien présentes, peut-être encore plus qu'au premier jour au vue des épreuves que j'ai traversées et affrontées ces derniers mois. Les critiques et les attaques personnelles sont faciles en politique et certains ont un avis bien tranché sur tout. Sauf lorsqu'il s'agit de prendre position et de sortir des rangs, là, peu sont présents. J'ai fait l'expérience de cette passivité active, qui a servi certaines ambitions.

Je pense que j'ai plus appris dans les échecs que dans les succès. Mon idéalisme de voir le monde politique changer est intact. La belle progression des femmes au sein de cette assemblée pour la prochaine législature est réjouissante et je ne peux qu'espérer qu'elles continuent à faire entendre leurs voix, qu'elles soient encore plus actives en temps de parole et qu'elles n'aient pas peur de déranger certaines certitudes et égos masculins. Mais il est réjouissant de constater que cela ne concerne heureusement pas tous les hommes !

Je suis très fière d'être la première femme PLR Présidente du Conseil général de Monthey et je souhaite vivement que mon successeur soit une femme, vu que les deux autres postes importants, Présidence et Vice-Présidence de la Ville, sont occupés par des hommes.

Beaucoup d'entre vous, dans cette assemblée, m'ont étonnée par leur courage, leur détermination, leurs idées ou encore leur travail. Pour ne pas faire de jaloux, je ne citerai personne mais adresserai un hommage à toutes et tous à travers un petit mot aux chefs de groupe.

Clément, merci pour votre bienveillance, votre consensus et votre professionnalisme. Vous côtoyer a été d'une richesse incroyable. Damien, qui n'est malheureusement pas présent ce soir, merci pour vos prises de paroles audacieuses, bourrées d'humour et de second degré. Je suis heureuse d'avoir siégé à vos côtés après les bancs d'école de Choëx. Johann, merci pour votre expérience politique avisée, votre réactivité et votre gentillesse et enfin Antoine, merci pour tout le travail effectué au sein de notre groupe.

Il me reste encore à remercier la Chancellerie. Simon, merci pour vos précieux conseils, votre écoute et votre bienveillance. C'est une qualité rare dans ce monde politique. Je remercie aussi votre équipe pour leur travail et leurs efforts pour le Législatif de notre commune. Merci également à tous les chefs de service et les employés communaux qui, durant quatre ans, se sont mis à notre disposition pour répondre aux questions écrites, orales, aux postulats et j'en passe. Votre temps et votre savoir-faire nous ont été précieux. Enfin, les Municipaux, et Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir répondu présents à nos séances, de les avoir animées et d'avoir pour certains, gagné des micros d'or !

Merci également à Laurence et Khaled pour le bon déroulement des séances, cette dernière année n'ayant pas été des plus facile compte tenu des contraintes de la Covid-19.

Il est maintenant temps pour moi de prendre congé de vous. Je suis très honorée d'avoir été votre Présidente et ce n'est pas sans émotion que je clos cette séance. Merci de m'avoir challengée, de m'avoir fait sortir de ma zone de confort. Vous vous êtes engagés, vous avez travaillé dur pour notre commune, vous avez passé des heures en commission, à rédiger des rapports et pour les plus gourmands d'entre



vous, à manger des Toffifee. Cette expérience a été extrêmement enrichissante pour moi et cela c'est grâce à vous. Je vous la dois. Je n'aurai plus le plaisir de vous côtoyer lors de la prochaine législature. Cela me rend triste.

Merci d'avoir rendu ces quatre ans inoubliables et comme j'aime le dire « le meilleur reste à venir ».

Joyeuses Fêtes de fin d'année à vous et à vos proches et prenez soin de vous !

Il est exactement 23h51, je lève officiellement ma dernière séance du Conseil Général.

La Présidente

Laude-Camille Chanton

Le Secrétaire

Yves Mabillard



Budget

20
21

www.monthey.ch

T A B L E D E S M A T I E R E S

Message du Conseil municipal au Conseil général	6-13
Résultats	15-20
- Aperçu du compte de résultats et investissements	15
- Compte de résultats échelonné	16
- Compte de résultats selon les tâches	17
- Compte de résultats selon les natures	18
- Compte des investissements selon les tâches	19
- Compte des investissements selon les natures	20
Compte de fonctionnement	22-86
- Administration générale	22
- Ordre et sécurité publics, défense	30
- Formation	37
- Culture, sports et loisirs, église	46
- Santé	57
- Prévoyance sociale	59
- Trafic et télécommunications	65
- Environnement	70
- Economie publique	78
- Finances et impôts	83
Compte des investissements	88-105
- Administration générale	88
- Ordre et sécurité publics, défense	90
- Formation	91
- Culture, sports et loisirs, église	93
- Santé	96
- Prévoyance sociale	97
- Trafic et télécommunications	98
- Environnement	100
- Economie publique	103
- Finances et impôts	105
Tableau des investissements	106-109

Commentaires	111-142
- Remarques liminaires	111
- Administration générale	112
- Ordre et sécurité publics, défense	115
- Formation	118
- Culture, sports et loisirs, église	122
- Santé	127
- Prévoyance sociale	129
- Trafic et télécommunications	131
- Environnement	135
- Economie publique	138
- Finances et impôts	142
Home "Les Tilleuls"	145-156
- Compte de fonctionnement	145
- Commentaires	153
- Tableau des investissements	154
- Commentaires	155
Electricité	158-167
- Compte de fonctionnement	158
- Commentaires	161
- Tableau des investissements	164
- Commentaires	165

Message
du Conseil municipal
au Conseil général



MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL GENERAL

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le budget 2021 tel qu'il a été fixé par le conseil municipal en séance du 9 novembre 2020.

Le budget 2021 de la Ville de Monthey se conforme au modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2). En effet, le Conseil d'Etat a désigné 10 communes pilotes, dont la commune de Monthey, pour élaborer leurs états financiers selon le modèle comptable harmonisé de deuxième génération. Les 131 autres communes valaisannes pratiqueront ce nouveau modèle comptable harmonisé, en principe, dès l'année 2021. Le modèle comptable harmonisé de première génération (MCH1) a été révisé en tenant compte des normes comptables internationales du secteur public ainsi que du nouveau modèle comptable de la Confédération.

Le MCH2 fournit les bases de présentation des états financiers des cantons et des communes pour permettre l'harmonisation complète de la présentation des comptes publics. Cette harmonisation était nécessaire en matière de coordination des politiques budgétaires (canton/communes), d'établissement de la péréquation financière (données comparables), de transparence et de statistique financière. Pour y parvenir, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances ont édicté 21 recommandations, lesquelles servent de cadre pour les finances publiques.

1. PREAMBULE

Le message du conseil municipal met en évidence l'évolution des recettes et des dépenses. Il décrit également les paramètres d'appréciation globaux du budget. A la fin du fascicule, vous trouverez des commentaires destinés à vous renseigner sur des points particuliers. Un système d'index permet de déterminer si une rubrique fait l'objet d'un commentaire et indique la page à laquelle il se trouve.

Le présent budget intègre uniquement le résultat comptable du Home "Les Tilleuls" et celui de l'Electricité dans le compte de fonctionnement communal. Ce changement de méthode, déjà opéré pour le Home "Les Tilleuls" lors de l'exercice 2019, ainsi que les importantes modifications du plan comptable influencent fortement la comparaison par rapport au budget précédent et aux derniers comptes. Dès lors, les comptes détaillés de fonctionnement et d'investissements ne sont pas comparés dans ce fascicule.

Deux chapitres, situés en fin de fascicule, présentent le budget des comptes de fonctionnement et d'investissements détaillés du Home "Les Tilleuls" et de l'Electricité ainsi que les commentaires y relatifs. L'établissement de comptes séparés est dicté par les directives provenant du Département cantonal de la Santé pour le Home "Les Tilleuls" et de la Commission fédérale de l'électricité ElCom pour l'Electricité.

Dans le cadre du MCH2, le conseil municipal a fixé, d'une part, de nouveaux taux d'amortissements pour les investissements du patrimoine administratif et, d'autre part, une nouvelle limite d'activation des investissements, qui peuvent influencer la marge d'autofinancement et le résultat final de l'exercice.

Le budget 2021 présente un résultat déficitaire. Il est impacté par les incidences de la réforme fiscale des entreprises. Les principaux éléments à mettre en évidence dans ce budget sont les suivants :

- le budget de fonctionnement dégage un déficit de Fr. 5'553'000.--, en augmentation de Fr. 1'640'000.-- par rapport au budget 2020, alors que les comptes 2019 présentaient un bénéfice de Fr. 1'993'000.--;

- les pertes d'impôts liées aux modifications de la loi fiscale valaisanne sont estimées à Fr. 1'800'000.-- pour les personnes morales et à Fr. 420'000.-- pour les personnes physiques;
- la marge d'autofinancement, qui s'élève à Fr. 6'825'000.--, est inférieure de Fr. 3'297'000.-- à celle budgétée en 2020. Elle est également inférieure à celle des comptes 2019 qui s'élevait à Fr. 12'660'000.--;
- l'augmentation de la limite d'activation des investissements à Fr. 50'000.-- provoque une diminution de la marge d'autofinancement de l'ordre d'un million de francs, sans incidence sur le résultat final étant donné que les investissements inférieurs à cette somme sont amortis intégralement;
- la marge d'autofinancement ne couvre pas les amortissements;
- dans le budget 2021, les amortissements atteignent Fr. 13'370'000.--. Dès lors, ils sont en diminution de Fr. 216'000.-- par rapport au budget précédent et en progression de Fr. 708'000.-- par rapport aux derniers comptes;
- les crédits d'investissements nets, se montant à Fr. 22'109'000.--, diminuent de Fr. 7'526'000.-- par rapport au budget précédent, et augmentent de Fr. 2'470'000.-- par rapport aux comptes 2019, en précisant que le budget 2021 ne comprend plus les investissements de l'Electricité;
- dès lors, la marge d'autofinancement ne permet pas d'assurer la totalité des crédits, destinés aux investissements retenus, ce qui impliquera le recours à l'emprunt;
- trois services autofinancés présentent des résultats déficitaires, à savoir le service de l'eau, le service des égouts et le service du traitement des déchets, lesquels seront prélevés sur les réserves au bilan de ces financements spéciaux, à l'exception du service du traitement des déchets qui ne possède pas de réserves à fin 2019;
- le service des parkings présente un résultat équilibré, ainsi que le service de l'électricité, dont les comptes détaillés sont présentés séparément conformément aux dispositions fédérales de l'Elcom;
- la participation aux coûts de fonctionnement du Home "Les Tilleuls" s'élève à Fr. 1'400'000.--, en augmentation de Fr. 118'000.-- par rapport au budget précédent, et de Fr. 639'000.-- par rapport aux comptes 2019, en raison de la diminution de la capacité d'accueil durant les travaux d'agrandissement et d'assainissement de l'EMS.
- le comité de l'Association "L'Ile aux Enfants" a sollicité la commune pour la reprise de ses activités liées à l'accueil des enfants sur le coteau de Choëx. Le conseil municipal, considérant les inscriptions sans cesse en augmentation et estimant cette structure indispensable, a donné son accord sur le principe d'une reprise par la commune de cette structure d'accueil de l'enfance à partir du 1^{er} juillet 2021.

2. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

2.1 Les résultats

2.1.1 Résultat de la commune

Les tableaux des pages 15 à 20 du fascicule apportent, de façon synoptique, toutes les informations globales que permet d'obtenir le modèle MCH2. Ils indiquent, en plus des chiffres se rapportant au compte de fonctionnement et aux investissements, le résultat comptable de l'exercice et l'évolution de l'endettement net. Un nouveau tableau présente le compte de résultats échelonné. Ces tableaux visent une présentation uniforme des résultats et servent à surveiller la gestion financière des communes par le canton.

Le déficit découlant du budget 2021 atteint Fr. 5'553'200.-- alors qu'il se montait à Fr. 3'913'300.-- dans le budget 2020. Il y a lieu de mettre en exergue le fait que les résultats des services autofinancés n'influencent pas le résultat global de la commune. En effet, les bénéfices ou déficits réalisés par lesdits services sont, respectivement, attribués ou imputés aux comptes de réserves constitués dans chaque compte de financement spécial.

2.1.2 Résultats des services autofinancés

Au sujet des résultats des services autofinancés, ceux-ci sont présentés, ci-après, dans le tableau de l'évolution des réserves des financements spéciaux figurant au bilan, à savoir :

	Situation au 31.12.2019	Résultat Budget 2020	Distribution à la commune	Résultat Budget 2021	Distribution à la commune	Situation au 31.12.2021
Parkings	2'622'337.19	415'200.00		160'100.00		3'197'637.19
Egouts	1'073'297.83	-127'100.00		-259'900.00		686'297.83
Traitement déchets	-209'391.49	69'600.00		-91'200.00		-230'991.49
Service de l'électricité	2'114'928.04	825'400.00	-650'000.00	649'300.00	-790'000.00	2'149'628.04
Service des eaux	2'717'532.56	115'800.00		-430'800.00		2'402'532.56
	8'318'704.13	1'298'900.00	-650'000.00	27'500.00	-790'000.00	8'205'104.13

Il apparaît important de souligner que les résultats déficitaires prévus en 2021 sont dus essentiellement au relèvement des taux d'amortissements imposés par le MCH2, tout en précisant que les taux retenus par le conseil municipal sont les plus bas de la fourchette autorisée.

L'avance au financement spécial du traitement des déchets devra être remboursée ou amortie dans un délai de 8 ans, conformément aux dispositions légales de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes.

2.2 Les recettes fiscales

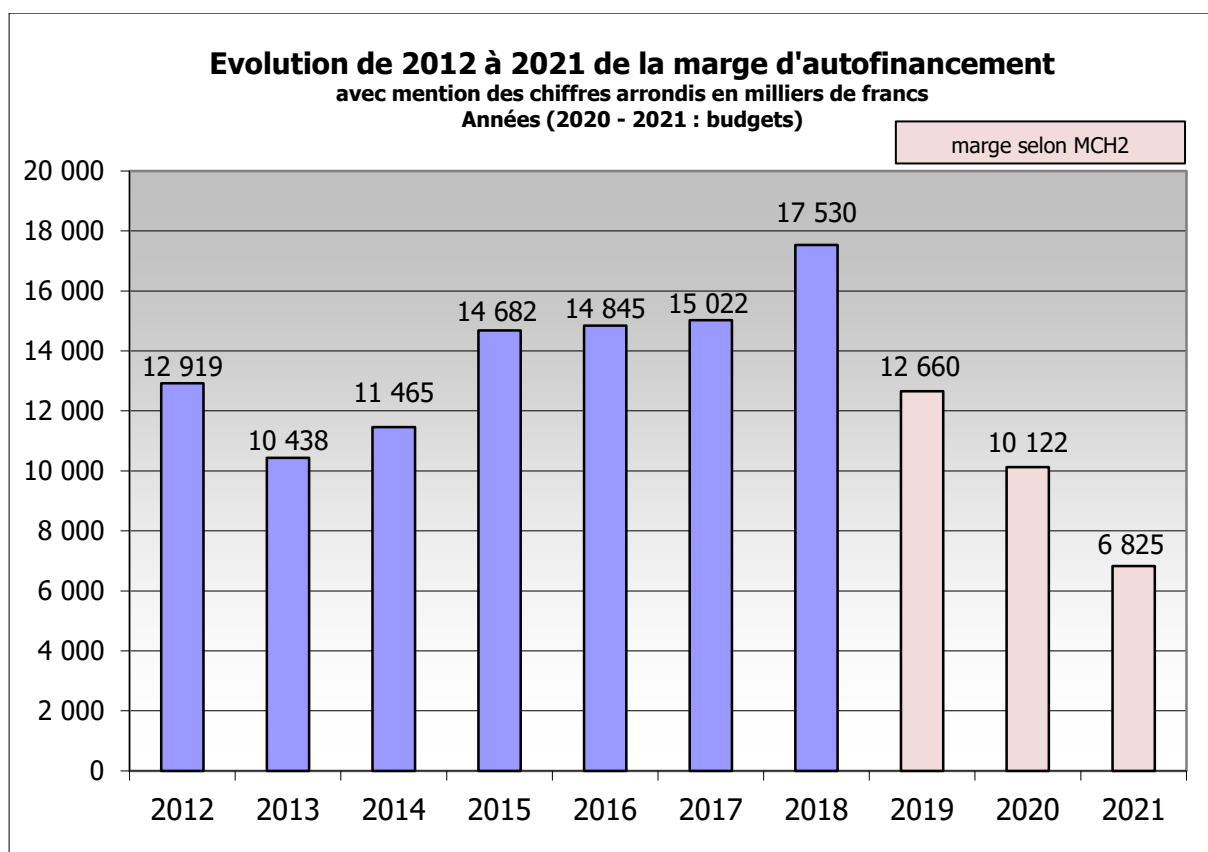
Les sommes budgétisées reposent sur les derniers éléments connus, soit la taxation 2018 et les statistiques fiscales de la taxation 2019 établies par l'Etat du Valais; elles tiennent compte aussi de l'environnement économique et de l'accroissement de la population. En regard de celles arrêtées en 2020, les recettes fiscales, prises dans leur ensemble selon le tableau du compte de fonctionnement par nature, marquent une diminution de Fr. 360'000.--. En comparaison aux derniers comptes, ces recettes diminuent de Fr. 2'313'000.--. Les impôts sur les gains immobiliers et les successions ainsi que l'impôt sur la fortune des personnes physiques avaient contribué à des recettes fiscales supplémentaires en 2019.

Le budget 2021 intègre les incidences financières liées à la réforme fiscale valaisanne. La baisse des recettes fiscales liées aux personnes morales, étalée sur 3 ans dès l'année 2020, est estimée à Fr. 2'500'000.--.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques est calculé sur la base d'un coefficient de 1.20 et d'un barème d'indexation fixé à 160. Il est relevé que les mesures sociales décidées dans le cadre de la réforme fiscale engendrent également une diminution des recettes de cet impôt estimée annuellement à Fr. 420'000.--.

2.3 La marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement s'élève à Fr. 6'824'500.--. Le graphique, présenté ci-après, figure dans chaque fascicule des comptes et du budget. Il se rapporte à la marge d'autofinancement globale et inclut les financements spéciaux.



Les tableaux de résultats montrent une nouvelle présentation de la marge d'autofinancement. Avec l'introduction du MCH2, les attributions ou prélèvements aux financements spéciaux sont ressortis de la marge. Le tableau ci-après présente une comparaison avec l'ancienne méthode.

	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
Marge d'autofinancement selon MCH2	12'659'801.36	10'121'800.00	6'824'500.00
Fonds et financements spéciaux			
Attributions	-2'400'582.52	-1'456'200.00	-839'600.00
Prélèvements	4'396'114.44	1'007'100.00	1'831'900.00
Marge d'autofinancement selon MCH1	14'655'333.28	9'672'700.00	7'816'800.00

Sans les incidences de la 2^{ème} étape de la réforme fiscale des entreprises et l'augmentation de la limite d'activation des investissements, la marge d'autofinancement de l'année 2021 selon MCH1 aurait atteint la somme de Fr. 10'017'000.--. Il est rappelé que la nouvelle limite d'activation des investissements n'a aucun effet sur le résultat final étant donné que les investissements inférieurs à la limite fixée sont amortis intégralement.

2.4 Les amortissements comptables

Les nouveaux taux d'amortissements sont définis dans le MCH2 et figureront dans une annexe de l'Ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes, laquelle doit entrer en vigueur en 2021. Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts, participations permanentes et du capital social, est amorti de sa valeur résiduelle, selon le type d'actif et la durée d'utilisation des installations. Cet amortissement est comptabilisé comme charge au titre

d'amortissement ordinaire (compte par nature 330, 332 et 366). L'annexe définit les taux ainsi que les fourchettes des taux usités.

Dès lors, le conseil municipal a retenu les taux d'amortissements suivants :

- 0 % sur les terrains et les forêts;
- 7 % sur les routes, les rues, les places, l'éclairage public, les ponts, les digues, la déchetterie, les places de parc, le réseau d'eau, la STEP et le réseau d'égout;
- 8 % sur les parkings souterrains, les bâtiments et les constructions;
- 10 % sur les subventions d'investissement;
- 35 % pour les biens meubles, les machines, les véhicules et le matériel informatique;
- 50 % pour les autres immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles, les études et les logiciels informatiques;
- 100 % pour les investissements dont la valeur résiduelle est inférieure au 31 décembre à Fr. 50'000.--.

En fonction des taux fixés, les amortissements planifiés au budget 2021 s'élèvent à Fr. 13'370'000.--. Ils représentent le 10,5 % de la valeur estimée du patrimoine administratif au 31 décembre 2021.

3. LES INVESTISSEMENTS

3.1 Investissements du patrimoine administratif

La limite d'activation des investissements a été portée de Fr. 10'000.-- à Fr. 50'000.--, permettant ainsi un allègement de la gestion administrative des investissements.

Les montants prévus dans les comptes d'investissements détaillés se rapportent aux crédits de paiements pour l'année 2021 qui comprennent éventuellement des crédits de paiements reportés.

En complément, nous exposons également un tableau qui mentionne séparément chaque investissement prévu en 2021, dont le total des crédits nets atteint la somme de Fr. 22'109'000.--.

Les principaux crédits de paiements pour les investissements portent sur :

- la mise en œuvre de la nouvelle stratégie informatique (Fr. 1'300'000.--);
- la rénovation intérieure et partielle de la Maison Hildbrand (Fr. 500'000.--);
- les travaux de réfection à réaliser à la salle de gym du Reposieux (Fr. 810'000.--);
- les réfections de la toiture et du hall d'entrée du Château (Fr. 510'000.--);
- l'acquisition de la PPE No 59706 dans le bâtiment de la Médiathèque (Fr. 1'000'000.--);
- le remplacement des éléments techniques de la scène (Fr. 935'000.--) et la mise en conformité des installations électriques (Fr. 60'000.--) au Théâtre du Crochetan;
- la réalisation du nouvel accès routier Nord (Fr. 1'000'000.--);
- la transformation du dépôt des services techniques avec l'acquisition d'équipements (Fr. 5'650'000.--);
- l'installation de panneaux solaires sur le dépôt des services techniques (Fr. 730'000.--);
- la concrétisation du projet H2O des services de l'eau et du développement durable (Fr. 380'000.-- et Fr. 730'000.--);
- les divers travaux à entreprendre concernant le réseau d'eau (Fr. 930'000.--).

Il est relevé que, pour le Home "Les Tilleuls", un crédit de paiement de Fr. 4'180'000.-- est prévu pour son agrandissement. Les investissements de l'Electricité atteignent la somme globale de Fr. 2'415'000.--.

Des commentaires se trouvent à la fin du fascicule avec ceux des comptes de fonctionnement, par rubrique et par chapitre.

3.2 Investissements du patrimoine financier

Les crédits de paiements des investissements, figurant au patrimoine financier, concernent principalement le rachat d'une halle industrielle située au Boeuferrant (Fr. 500'000.--).

3.3 Objets soumis au référendum facultatif

En application des articles 17, 69 et 70 de la loi cantonale sur les communes du 5 février 2004, les investissements sont soumis au référendum facultatif s'ils dépassent le 5 % des recettes brutes du dernier exercice. Ces recettes brutes, au sens de la loi, se chiffrent dans les comptes communaux 2019, dernier résultat connu, à Fr. 100'795'933.--. La limite est ainsi fixée à Fr. 5'039'797.--.

Un crédit est soumis à cette procédure référendaire, à savoir la création d'une zone "Sports et Loisirs" au Verney avec le réaménagement du parking du site sportif, dont le coût global s'élève à Fr. 9'400'000.--.

4. LA TRESORERIE

Le budget 2021 présente un besoin de financement de Fr. 15'285'000.--, qui résulte des importants investissements budgétés diminués de la marge d'autofinancement. En y ajoutant les investissements immobiliers du patrimoine financier ainsi que les amortissements financiers contractuels, on atteint la somme de Fr. 17'470'000.-- qu'il sera nécessaire d'emprunter, en 2021, pour la commune.

Il faut également tenir compte des besoins de trésorerie du Home "Les Tilleuls" (Fr. 4'989'000.--) et de l'Electricité (Fr. 2'415'000.--) pour financer leurs investissements. Dès lors, il en résulte un besoin global de trésorerie de Fr. 25'000'000.--. Cependant, seul le montant nécessaire à la bonne gestion des liquidités fera l'objet d'un emprunt.

Nous relevons aussi que deux emprunts, totalisant Fr. 6'000'000.--, arriveront à échéance en 2021 et impliqueront leur renouvellement.

5. ENDETTEMENT

5.1 L'endettement net

Nous rappelons que l'endettement net s'obtient en déduisant le patrimoine financier des fonds étrangers. Il s'élevait au 31 décembre 2019 à Fr. 37'594'000.-- Il devrait augmenter de Fr. 19'962'000.-- durant l'exercice 2020 et de Fr. 15'285'000.-- en 2021. Dès lors, à fin 2021, cet endettement net est estimé à Fr. 73'000'000.--. Cependant, en raison des inévitables crédits reportés, l'appréciation de cet indicateur budgétaire n'a qu'une valeur indicative.

5.2 L'endettement portant intérêts

En se référant aux derniers comptes bouclés, soit ceux de 2019, et considérant les chiffres mentionnés dans les budgets 2020 et 2021 ainsi qu'en tenant compte des éléments connus à ce jour, il s'avère possible de supputer une augmentation de l'ordre de 32 millions de la dette portant intérêts par rapport à la dernière calculée au 31 décembre 2019 soit Fr. 109'000'000.--.

5.3 Capitaux de tiers

Les capitaux de tiers représentent l'ensemble des engagements de la commune, comprenant les dettes, ainsi que les provisions et les passifs transitoires. Les capitaux de tiers de Fr. 127'850'000.-- au 31 décembre 2019 sont estimés à Fr. 163'000'000.-- au 31 décembre 2021 en fonction des insuffisances de financement budgétées en 2020 et 2021.

6. FORTUNE NETTE

La fortune de la commune, qui ne tient pas compte des réserves des financements spéciaux, se situait, au 31 décembre 2019, à Fr. 58'576'000.--. Avec les prévisions budgétaires des années 2020 et 2021, qui présentent des déficits respectifs de Fr. 3'913'000.-- et Fr. 5'553'000.--, la fortune devrait être ramenée à Fr. 49'110'000.-- au 31 décembre 2021.

7. PRECISIONS BUDGETAIRES

Comme par le passé, le conseil municipal se réserve la faculté de solliciter, en cours d'année, des crédits d'engagement ou de paiements pour concrétiser l'une ou l'autre des études entreprises antérieurement ou mentionnées dans ce budget. Toutefois, dans la mesure du possible et compte tenu des objectifs à atteindre au niveau de la planification financière, il serait souhaitable d'attendre le prochain budget pour engager de nouveaux investissements.

8. CONCLUSIONS

Le résultat du budget de fonctionnement n'est pas équilibré. Par rapport aux derniers comptes et au budget précédent, la dégradation du résultat provient essentiellement des incidences financières de la réforme fiscale valaisanne. Cette réforme engendre une diminution des recettes des impôts des personnes morales et physiques.

Les investissements en cours et à venir impliquent un engagement financier important. Il en découle un accroissement de l'endettement ainsi que des charges induites supplémentaires comprenant des amortissements comptables.

En raison des nouveaux taux d'amortissements appliqués, les services autofinancés de l'eau et des égouts présentent des déficits qui peuvent être absorbés par les réserves constituées. Une attention particulière doit être apportée sur le financement de ces deux services qui pourraient présenter un découvert ces prochaines années. A propos du financement spécial de l'élimination des déchets, des mesures doivent être prises dans le but d'amortir le découvert résultant de pertes.

L'avenir des finances publiques est incertain au vu de la crise sanitaire découlant de la pandémie de coronavirus. Il est donc difficile d'évaluer à ce jour les conséquences économiques de cette crise, notamment au niveau des recettes fiscales.

Pour faire face à cet environnement particulier et aux amortissements découlant des investissements, la commune dispose, au 31 décembre 2019, d'une fortune de 72 millions de francs, services autofinancés compris. Selon la planification financière, la commune atteindra, à l'issue des 4 prochaines années, la fin d'un cycle important d'investissements. A ce terme, il y aura lieu de réduire l'endettement communal tout en assurant des investissements de maintien de la valeur du patrimoine et des infrastructures communales.

Fondés sur les considérations qui précèdent et sur la base des commentaires spéciaux figurant dans ce fascicule, le conseil municipal invite le conseil général à approuver le budget 2021 tel que présenté, à fixer le coefficient d'impôt à 1.20 ainsi que le barème d'indexation à 160 et, enfin, à autoriser l'exécutif à contracter les emprunts que ce budget implique.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Monthey, le 9 novembre 2020

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

S. Coppey

S. Schwery

Résultats

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
--	----------------	----------------	----------------

Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	91'675'474.72	91'359'700.00	80'623'700.00
Revenus financiers	+ CHF	104'335'276.08	101'481'500.00	87'448'200.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	12'659'801.36	10'121'800.00	6'824'500.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	12'659'801.36	10'121'800.00	6'824'500.00
Amortissements planifiés	- CHF	12'662'138.11	13'586'000.00	13'370'000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	2'400'582.52	1'456'200.00	839'600.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	4'396'114.44	1'007'100.00	1'831'900.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	3'913'300.00	5'553'200.00
Excédent de revenus	= CHF	1'993'195.17	-	-

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	22'244'641.20	31'905'000.00	23'129'000.00
Recettes	- CHF	2'605'503.09	2'270'000.00	1'020'000.00
Investissements nets	= CHF	19'639'138.11	29'635'000.00	22'109'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	12'659'801.36	10'121'800.00	6'824'500.00
Investissements nets	- CHF	19'639'138.11	29'635'000.00	22'109'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	6'979'336.75	19'513'200.00	15'284'500.00
Excédent de financement	= CHF	-	-	-

Compte de résultats échelonné		Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	29'430'210.63	31'422'300.00	29'648'700.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	30'157'150.51	27'834'600.00	19'022'100.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	9'785'478.51	11'841'000.00	12'922'000.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	2'400'582.52	1'456'200.00	839'600.00
36 Charges de transferts	CHF	25'421'368.34	24'544'700.00	25'620'200.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	21'000.00	20'000.00
Total des charges d'exploitation	CHF	97'194'790.51	97'119'800.00	88'072'600.00
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	58'872'617.41	56'920'000.00	56'560'000.00
41 Patentes et concessions	CHF	1'746'831.65	1'022'000.00	987'000.00
42 Taxes	CHF	28'281'437.14	28'604'900.00	14'670'300.00
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	4'396'114.44	1'007'100.00	1'831'900.00
46 Revenus de transferts	CHF	3'602'541.54	4'239'000.00	6'422'400.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	21'000.00	20'000.00
Total des revenus d'exploitation	CHF	96'899'542.18	91'814'000.00	80'491'600.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-295'248.33	-5'305'800.00	-7'581'000.00
34 Charges financières	CHF	1'607'947.60	1'588'500.00	1'587'100.00
44 Revenus financiers	CHF	3'896'391.10	2'981'000.00	3'614'900.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	2'288'443.50	1'392'500.00	2'027'800.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		1'993'195.17	-3'913'300.00	-5'553'200.00
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	1'993'195.17	-3'913'300.00	-5'553'200.00

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2019		Budget 2020		Budget 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	6'632'600.63	1'022'571.22	7'510'600.00	949'700.00	9'998'800.00	1'494'200.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	9'220'729.83	4'129'451.84	10'218'100.00	4'080'000.00	10'381'900.00	4'685'500.00
2 Formation	13'733'734.51	1'206'541.35	13'740'100.00	1'209'800.00	14'211'600.00	1'357'200.00
3 Culture, sports et loisirs, église	11'917'058.76	2'143'309.56	11'883'700.00	2'153'300.00	10'946'700.00	1'694'100.00
4 Santé	1'835'240.45	175'166.05	1'702'700.00	171'000.00	4'349'300.00	171'000.00
5 Prévoyance sociale	13'405'883.64	2'465'672.19	14'614'800.00	2'651'500.00	12'213'500.00	2'665'500.00
6 Trafic et télécommunications	14'647'017.23	4'521'582.84	14'706'100.00	5'124'000.00	14'485'200.00	4'734'000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	9'952'844.75	8'121'749.32	10'106'700.00	7'928'500.00	8'517'400.00	7'965'300.00
8 Economie publique	17'678'936.37	17'341'723.82	17'546'100.00	16'937'400.00	5'381'900.00	3'512'300.00
9 Finances et impôts	7'714'149.18	67'603'622.33	4'373'000.00	61'283'400.00	4'347'000.00	61'001'000.00
Total des charges et des revenus	106'738'195.35	108'731'390.52	106'401'900.00	102'488'600.00	94'833'300.00	89'280'100.00
Excédent de charges		-		3'913'300.00		5'553'200.00
Excédent de revenus	1'993'195.17		-		-	

Compte de résultats selon les natures	Compte 2019		Budget 2020		Budget 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	29'430'210.63		31'422'300.00		29'648'700.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	30'157'150.51		27'834'600.00		19'022'100.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'785'478.51		11'841'000.00		12'922'000.00	
34 Charges financières	1'607'947.60		1'588'500.00		1'587'100.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'400'582.52		1'456'200.00		839'600.00	
36 Charges de transferts	25'421'368.34		24'544'700.00		25'620'200.00	
37 Subventions redistribuées	-		21'000.00		20'000.00	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	7'935'457.24		7'693'600.00		5'173'600.00	
40 Revenus fiscaux		58'872'617.41		56'920'000.00		56'560'000.00
41 Patentes et concessions		1'746'831.65		1'022'000.00		987'000.00
42 Taxes		28'281'437.14		28'604'900.00		14'670'300.00
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		3'896'391.10		2'981'000.00		3'614'900.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		4'396'114.44		1'007'100.00		1'831'900.00
46 Revenus de transferts		3'602'541.54		4'239'000.00		6'422'400.00
47 Subventions à redistribuer		-		21'000.00		20'000.00
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		7'935'457.24		7'693'600.00		5'173'600.00
Total des charges et des revenus	106'738'195.35	108'731'390.52	106'401'900.00	102'488'600.00	94'833'300.00	89'280'100.00
Excédent de charges		-		3'913'300.00		5'553'200.00
Excédent de revenus	1'993'195.17		-		-	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2019		Budget 2020		Budget 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	2'146'022.20	94'485.25	1'584'000.00	-	2'993'000.00	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	1'429'344.58	542'000.00	4'506'000.00	280'000.00	486'000.00	37'000.00
2 Formation	966'823.60	81'556.60	692'000.00	26'000.00	1'318'000.00	18'000.00
3 Culture, sports et loisirs, église	3'437'151.91	100'362.00	3'885'000.00	26'000.00	4'405'000.00	15'000.00
4 Santé	13'090.90	-	120'000.00	-	50'000.00	-
5 Prévoyance sociale	328'586.40	-	365'000.00	750'000.00	115'000.00	-
6 Trafic et télécommunications	7'702'999.76	3'800.00	10'487'000.00	230'000.00	7'690'000.00	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2'320'018.41	1'318'605.14	3'546'000.00	718'000.00	2'265'000.00	950'000.00
8 Economie publique	3'900'603.44	464'694.10	6'420'000.00	240'000.00	3'507'000.00	-
9 Finances et impôts	-	-	300'000.00	-	300'000.00	-
Total des dépenses et des recettes	22'244'641.20	2'605'503.09	31'905'000.00	2'270'000.00	23'129'000.00	1'020'000.00
Excédent de dépenses		19'639'138.11		29'635'000.00		22'109'000.00
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2019		Budget 2020		Budget 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	21'161'981.60		30'152'000.00		19'342'000.00	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		2'680'000.00	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	1'082'659.60		1'753'000.00		1'107'000.00	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		2'552'653.39		2'270'000.00		1'020'000.00
64 Remboursement de prêts		52'849.70		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	22'244'641.20	2'605'503.09	31'905'000.00	2'270'000.00	23'129'000.00	1'020'000.00
Excédent de dépenses		19'639'138.11		29'635'000.00		22'109'000.00
Excédent de recettes		-		-		-

Compte de fonctionnement

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
0	ADMINISTRATION GENERALE						
01	LEGISLATIF ET EXECUTIF						
011	LEGISLATIF						
0110	CONSEIL GENERAL ET SES COMMISSIONS						
0110.3000.00	Vacations	65'000.00					
0110.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	2'500.00					
0110.3054.00	Cotisations allocations familiales	1'200.00					
0110.3118.00	Informatique	3'000.00					
0110.3170.00	Dédommagements et frais	10'000.00					
0110	TOTAL CONSEIL GENERAL ET SES COMMISSIONS	81'700.00					
0111	BUREAUX ELECTORAUX						
0111.3000.00	Vacations	30'000.00					
0111.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	3'000.00					
0111.3100.00	Matériel de bureau	10'000.00					
0111.3130.00	Prestations de tiers	5'000.00					
0111.3130.04	Frais de port	50'000.00					
0111.3170.00	Dédommagements et frais	3'000.00					
0111.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	20'000.00					
0111	TOTAL BUREAUX ELECTORAUX	121'000.00					
011	TOTAL LEGISLATIF	202'700.00					
012	EXECUTIF						
0120	CONSEIL MUNICIPAL ET SES COMMISSIONS						
0120.3000.00	Traitements et vacations	660'000.00					
0120.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	43'000.00					
0120.3052.00	Cotisations caisses de pension	110'000.00					
0120.3053.00	Cotisations assurances accidents	11'000.00					
0120.3054.00	Cotisations allocations familiales	20'000.00					
0120.3130.01	Frais de réceptions	55'000.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
0120.3132.00	Honoraires et études	50'000.00					
0120.3170.00	Dédommagements et frais	42'000.00					
0120.4260.01	Remboursements de traitements		86'000.00				
0120.4631.00	Subsides de l'Etat		30'000.00				
	112						
0120	TOTAL CONSEIL MUNICIPAL ET SES COMMISSIONS	991'000.00	116'000.00				
012	TOTAL EXECUTIF	991'000.00	116'000.00				
01	TOTAL LEGISLATIF ET EXECUTIF	1'193'700.00	116'000.00				
02	SERVICES GENERAUX						
021	ADMINISTRATION DES FINANCES ET CONTRIBUTIONS						
0210	FINANCES						
0210.3010.00	Traitements	994'000.00					
0210.3040.00	Allocations de ménage	12'300.00					
0210.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	65'000.00					
0210.3052.00	Cotisations caisses de pension	148'000.00					
0210.3053.00	Cotisations assurances accidents	14'000.00					
0210.3054.00	Cotisations allocations familiales	28'000.00					
0210.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	17'000.00					
0210.3090.00	Formation du personnel	3'500.00					
0210.3103.00	Journaux, documentation	1'000.00					
0210.3130.05	Frais de poursuites	230'000.00					
0210.3130.09	Cotisations aux associations	600.00					
0210.3132.01	Honoraires fiduciaire	24'000.00					
0210.3137.00	Impôt cantonal	32'000.00					
0210.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	2'500.00					
0210.4240.00	Taxes d'utilisation et de prestations de services		2'000.00				
0210.4260.03	Intérêts et frais récupérés		180'000.00				
	112						

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
0210.4611.00	Dédommagements du canton		64'000.00				
0210	TOTAL FINANCES	1'571'900.00	246'000.00				
021	TOTAL ADMINISTRATION DES FINANCES ET CONTRIBUTIONS	1'571'900.00	246'000.00				
022	SERVICES GENERAUX						
0220	COMMUNICATION, INFORMATIQUE ET ACHATS						
0220.3010.00	Traitements	535'000.00					
0220.3040.00	Allocations de ménage	10'000.00					
0220.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	35'000.00					
0220.3052.00	Cotisations caisses de pension	75'000.00					
0220.3053.00	Cotisations assurances accidents	8'000.00					
0220.3054.00	Cotisations allocations familiales	15'000.00					
0220.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	9'000.00					
0220.3090.00	Formation du personnel	6'000.00					
0220.3100.00	Matériel de bureau	38'000.00					
0220.3102.00	Imprimés, publications	32'000.00					
0220.3103.00	Journaux, documentation	2'000.00					
0220.3103.01	Information	62'000.00					
0220.3110.00	Achats de mobilier et appareils de bureau	112 65'000.00					
0220.3113.00	Achats de matériel informatique	113 98'000.00					
0220.3118.00	Achats informatiques	113 103'000.00					
0220.3120.01	Electricité panneaux d'information	1'500.00					
0220.3130.02	Frais télécommunications	79'500.00					
0220.3130.10	Maintenance et entretien téléphoniques	18'000.00					
0220.3133.00	Charges d'utilisation pour l'informatique	113 54'000.00					
0220.3134.00	Assurances de choses	2'500.00					
0220.3150.00	Entretien du mobilier et des appareils de bureau	13'400.00					
0220.3153.00	Entretien du matériel informatique	41'000.00					
0220.3158.00	Maintenance des logiciels	306'000.00					
0220.3161.00	Location photocopieurs	35'000.00					
0220.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1'700.00					
0220.3300.60	Amortissements planifiés biens mobiliers	203'000.00					
0220.3320.00	Amortissements planifiés logiciels et autres	650'000.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
0220.4240.00	Taxes d'utilisation et de prestations de services		17'500.00				
0220	TOTAL COMMUNICATION, INFORMATIQUE ET ACHATS	2'498'600.00	17'500.00				
0221	RESSOURCES HUMAINES						
0221.3010.00	Traitements	280'000.00					
0221.3010.01	Traitements apprentis	18'000.00					
0221.3040.00	Allocations de ménage	13'000.00					
0221.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	20'000.00					
0221.3052.00	Cotisations caisses de pension	36'000.00					
0221.3053.00	Cotisations assurances accidents	4'300.00					
0221.3054.00	Cotisations allocations familiales	7'800.00					
0221.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	5'000.00					
0221.3090.00	Formation du personnel	14'000.00					
0221.3091.00	Recrutement du personnel	10'000.00					
0221.3099.00	Autres charges de personnel	36'600.00					
0221.3102.00	Annonces	3'300.00					
0221.3103.00	Journaux, documentation	1'500.00					
0221.3130.09	Cotisations aux associations	500.00					
0221.3132.00	Frais d'études et expertises	6'000.00					
0221.3134.00	Assurances de choses et RC	57'000.00					
0221.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	800.00					
0221.4240.00	Taxes d'utilisation et de prestations de services		92'000.00				
0221.4260.02	Remboursements de primes d'assurances		3'000.00				
0221.4910.00	Imputation de frais de personnel		3'000.00				
0221.4930.00	Imputation de frais administratifs		20'000.00				
0221	TOTAL RESSOURCES HUMAINES	513'800.00	118'000.00				
0222	CHANCELLERIE						
0222.3010.00	Traitements	525'000.00					
0222.3010.01	Traitements archiviste	18'000.00					
0222.3040.00	Allocations de ménage	13'000.00					
0222.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	35'000.00					
0222.3052.00	Cotisations caisses de pension	78'000.00					
0222.3053.00	Cotisations assurances accidents	8'000.00					
0222.3054.00	Cotisations allocations familiales	15'000.00					
0222.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	9'000.00					
0222.3090.00	Formation du personnel	4'000.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
0222.3102.00	Annonces	3'000.00					
0222.3103.00	Journaux, documentation	7'000.00					
0222.3130.04	Frais de port et prestations de tiers	95'000.00					
0222.3130.09	Cotisations aux associations	238'000.00					
0222.3132.00	Frais de procédures	4'000.00					
0222.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1'000.00					
0222.4210.00	Emoluments de chancellerie		5'000.00				
0222	TOTAL CHANCELLERIE	1'053'000.00	5'000.00				
0224	URBANISME, BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS						
0224.3010.00	Traitements	556'000.00					
0224.3040.00	Allocations de ménage	9'200.00					
0224.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	36'000.00					
0224.3052.00	Cotisations caisses de pension	83'000.00					
0224.3053.00	Cotisations assurances accidents	8'000.00					
0224.3054.00	Cotisations allocations familiales	15'500.00					
0224.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	9'300.00					
0224.3090.00	Formation du personnel	8'000.00					
0224.3102.00	Imprimés, publications	2'000.00					
0224.3102.01	Annonces	10'000.00					
0224.3103.00	Journaux, documentation	1'500.00					
0224.3130.07	Permis de construire part de l'Etat	65'000.00					
0224.3130.09	Cotisations aux associations	3'000.00					
0224.3132.00	Frais d'études et expertises	20'000.00					
0224.3132.01	Frais de préavis pour justificatifs thermiques	18'000.00					
0224.3170.00	Dédommagements	1'000.00					
0224.3320.90	Amortissements planifiés immobilisations incorpor.	143'000.00					
0224.4210.00	Permis de construire Commune et Etat		120'000.00				
0224.4210.01	Vente de règlements et attestations diverses		5'000.00				
0224.4260.00	Remboursements de tiers pour annonces		10'000.00				
0224.4260.04	Remboursements préavis justificatifs thermiques		18'000.00				
0224.4270.00	Amendes de construction		5'000.00				
0224	TOTAL URBANISME, BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS	988'500.00	158'000.00				
0225	SERVICE D'ENTRETIEN						
0225.3010.00	Traitements	198'000.00					
0225.3040.00	Allocations de ménage	3'000.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
0225.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	12'800.00					
0225.3052.00	Cotisations caisses de pension	29'600.00					
0225.3053.00	Cotisations assurances accidents	2'800.00					
0225.3054.00	Cotisations allocations familiales	5'500.00					
0225.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	3'300.00					
0225.3144.00	Entretien des bâtiments crédit global	280'000.00					
0225.4240.00	Taxes d'utilisation et de prestations de services		3'500.00				
0225.4910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC		251'500.00				
0225	TOTAL SERVICE D'ENTRETIEN	535'000.00	255'000.00				
0226	SERVICE DE CONCIERGERIE						
0226.3010.00	Traitements	91'000.00					
0226.3040.00	Allocations de ménage	3'100.00					
0226.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	6'000.00					
0226.3052.00	Cotisations caisses de pension	14'000.00					
0226.3053.00	Cotisations assurances accidents	1'300.00					
0226.3054.00	Cotisations allocations familiales	2'600.00					
0226.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	1'600.00					
0226.3090.00	Formation du personnel	8'000.00					
0226.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	145'000.00					
0226.3101.01	Achats de carburant essence	1'500.00					
0226.3111.00	Achats de machines et matériel	44'000.00					
0226.3134.00	Assurances de choses	400.00					
0226.3151.00	Entretien du matériel et des machines	9'000.00					
0226.3151.01	Entretien des véhicules	2'500.00					
0226.3170.00	Dédommagements	2'500.00					
0226.4250.00	Facturation à des tiers		2'700.00				
0226.4900.00	Imputation interne de matériel et fournitures		142'300.00				
0226	TOTAL SERVICE DE CONCIERGERIE	332'500.00	145'000.00				
0227	VEHICULES ET MACHINES URBANISME						
0227.3101.01	Achats de carburant essence	4'500.00					
0227.3134.00	Assurances de choses	2'400.00					
0227.3151.00	Entretien du matériel et des machines	41'000.00					
0227.3151.01	Entretien des véhicules	5'000.00					

113

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
0227.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC	3'500.00					
0227	TOTAL VEHICULES ET MACHINES URBANISME	56'400.00					
022	TOTAL SERVICES GENERAUX	5'977'800.00	698'500.00				
029	IMMEUBLES ADMINISTRATIFS						
0290	BATIMENT ADMINISTRATIF						
0290.3010.00	Traitements	40'000.00					
0290.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	2'600.00					
0290.3052.00	Cotisations caisses de pension	2'600.00					
0290.3053.00	Cotisations assurances accidents	500.00					
0290.3054.00	Cotisations allocations familiales	1'100.00					
0290.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	600.00					
0290.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	42'200.00					
0290.3134.00	Assurances de choses	5'200.00					
0290.3144.00	Entretien du bâtiment	126'000.00					
0290.3144.01	Entretien du bâtiment conciergerie	2'500.00					
0290.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis	114'000.00					
0290.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage	7'300.00					
0290.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC	6'000.00					
0290.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	6'000.00					
0290	TOTAL BATIMENT ADMINISTRATIF	356'600.00					
0291	AUTRES IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF						
0291.3010.00	Traitements	35'500.00					
0291.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	2'500.00					
0291.3052.00	Cotisations caisses de pension	2'500.00					
0291.3053.00	Cotisations assurances accidents	600.00					
0291.3054.00	Cotisations allocations familiales	1'000.00					
0291.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	700.00					
0291.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	106'700.00					
0291.3134.00	Assurances de choses	18'500.00					
0291.3140.00	Entretien de terrains	9'000.00					
0291.3144.00	Entretien des bâtiments	58'400.00					
0291.3144.01	Entretien des bâtiments conciergerie	1'000.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
0291.3160.00	Locations	3'500.00					
0291.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis	476'000.00					
0291.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage	10'000.00					
0291.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC	14'900.00					
0291.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	18'000.00					
0291.3930.10	Imputation interne d'épuration de l'eau	140'000.00					
0291.4260.00	Remboursements de tiers		13'200.00				
0291.4470.00	Produit des locations		333'000.00				
0291.4472.00	Utilisation du domaine public		80'000.00				
0291.4920.00	Imputation interne de frais de chauffage		7'500.00				
0291	TOTAL AUTRES IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	898'800.00	433'700.00				
029	TOTAL IMMEUBLES ADMINISTRATIFS	1'255'400.00	433'700.00				
02	TOTAL SERVICES GENERAUX	8'805'100.00	1'378'200.00				
0	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	9'998'800.00	1'494'200.00				

Comptes de fonctionnement			Budget	2021				
			Charges	Revenus				
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE							
11	POLICE MUNICIPALE							
1110	CORPS DE POLICE							
1110.3010.00	Traitements	115	4'152'000.00					
1110.3040.00	Allocations de ménage		50'000.00					
1110.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC		292'000.00					
1110.3052.00	Cotisations caisses de pension		618'000.00					
1110.3053.00	Cotisations assurances accidents		60'000.00					
1110.3054.00	Cotisations allocations familiales		116'000.00					
1110.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie		69'000.00					
1110.3090.00	Formation du personnel	115	135'500.00					
1110.3101.00	Achats de carburant		25'000.00					
1110.3101.01	Achats de matériel et fournitures		5'000.00					
1110.3102.00	Imprimés, publications		5'000.00					
1110.3103.00	Journaux, documentation		2'500.00					
1110.3111.00	Achats machines, appareils et véhicules légers	115	33'500.00					
1110.3112.00	Uniformes et équipements des agents	115	57'500.00					
1110.3130.02	Frais télécommunications		18'000.00					
1110.3130.05	Frais de poursuites		50'000.00					
1110.3130.09	Cotisations aux associations		3'700.00					
1110.3134.00	Assurances de choses		6'000.00					
1110.3150.00	Entretien de meubles et d'appareils de bureau		8'000.00					
1110.3151.00	Entretien des véhicules		27'600.00					
1110.3153.00	Entretien installations techniques	116	45'000.00					
1110.3160.00	Loyer		8'000.00					
1110.3170.00	Frais de déplacements et autres frais		9'000.00					
1110.3181.05	Pertes sur débiteurs		15'000.00					
1110.3300.60	Amortissements planifiés biens mobiliers		54'000.00					
1110.3611.00	Participation au réseau de radiocommunication		21'600.00					
1110.4210.00	Autorisations de danse et diverses			32'000.00				
1110.4240.00	Taxes d'utilisation et de prestations de services			70'000.00				
1110.4260.01	Remboursements de traitements			25'000.00				
1110.4260.02	Dédommagements des assurances			1'000.00				
1110.4270.00	Produit des amendes			540'000.00				
1110.4290.05	Pertes récupérées			14'000.00				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
1110.4612.00	Dédommagements de communes		1'460'000.00				
1110	TOTAL CORPS DE POLICE	5'886'900.00	2'142'000.00				
1111	AUTRES TACHES DE POLICE						
1111.3090.00	Patrouilleurs scolaires formation	2'000.00					
1111.3100.00	Matériel de bureau imprimés	1'500.00					
1111.3104.00	Achats de matériel	4'000.00					
1111	TOTAL AUTRES TACHES DE POLICE	7'500.00					
11	TOTAL POLICE MUNICIPALE	5'894'400.00	2'142'000.00				
12	JUSTICE						
1200	JUGE DE COMMUNE						
1200.3000.00	Traitements	116 39'600.00					
1200.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	2'600.00					
1200.3052.00	Cotisations caisses de pension	6'000.00					
1200.3053.00	Cotisations assurances accidents	600.00					
1200.3054.00	Cotisations allocations familiales	1'200.00					
1200.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	700.00					
1200.3100.00	Matériel de bureau	2'000.00					
1200.3130.00	Prestations de tiers	116 10'000.00					
1200.3130.04	Affranchissements	1'500.00					
1200.4210.00	Emoluments		55'000.00				
1200	TOTAL JUGE DE COMMUNE	64'200.00	55'000.00				
1210	TRIBUNAL DE DISTRICT						
1210.3120.00	Alimentation et éliminati biens-fonds PA	19'300.00					
1210.3134.00	Assurances de choses	2'400.00					
1210.3144.00	Entretien du bâtiment	2'300.00					
1210.3144.01	Entretien du bâtiment conciergerie	30'500.00					
1210.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis	43'000.00					
1210.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage	4'000.00					
1210.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC	4'000.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
1210.4632.00	Contribution des communes aux frais du Tribunal		71'000.00				
1210	TOTAL TRIBUNAL DE DISTRICT	105'500.00	71'000.00				
1220	AUTORITE DE PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADULTE						
1220.3632.00	Participation à l'APEA du district	250'000.00					
1220	TOTAL AUTORITE DE PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'A	250'000.00					
1221	SERVICE OFFICIEL DE LA CURATELLE						
1221.3010.00	Traitements	745'000.00					
1221.3010.01	Traitements conciergerie	7'000.00					
1221.3040.00	Allocations de ménage	9'200.00					
1221.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	49'000.00					
1221.3052.00	Cotisations caisses de pension	103'700.00					
1221.3053.00	Cotisations assurances accidents	10'700.00					
1221.3054.00	Cotisations allocations familiales	20'900.00					
1221.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	12'400.00					
1221.3090.00	Formation du personnel	8'000.00					
1221.3100.00	Matériel de bureau	7'400.00					
1221.3130.04	Affranchissements	4'500.00					
1221.3130.09	Cotisations aux associations	1'200.00					
1221.3132.00	Frais judiciaires	3'000.00					
1221.3160.00	Loyer	46'800.00					
1221.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	17'000.00					
1221.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage	1'500.00					
1221.4210.00	Emoluments		275'000.00				
1221.4260.01	Remboursements de traitements		9'000.00				
1221.4632.00	Dédommagements de communes		74'000.00				
1221	TOTAL SERVICE OFFICIEL DE LA CURATELLE	1'047'300.00	358'000.00				
129	AUTRES TÂCHES DE JUSTICE						
1290	TRIBUNAL DE POLICE						
1290.3000.00	Traitements	48'300.00					
1290.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	3'200.00					
1290.3052.00	Cotisations caisses de pension	3'000.00					

116

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
1290.3053.00	Cotisations assurances accidents	700.00					
1290.3054.00	Cotisations allocations familiales	1'300.00					
1290.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	800.00					
1290.3130.00	Frais de détention	8'000.00					
1290.4210.00	Emoluments		140'000.00				
1290.4270.00	Amendes		4'000.00				
1290	TOTAL TRIBUNAL DE POLICE	65'300.00	144'000.00				
1291	MINISTERE PUBLIC						
1291.3632.00	Participation aux Tribunaux de la région	20'000.00					
1291	TOTAL MINISTERE PUBLIC	20'000.00					
129	TOTAL AUTRES TÂCHES DE JUSTICE	85'300.00	144'000.00				
12	TOTAL JUSTICE	1'552'300.00	628'000.00				
14	QUESTIONS JURIDIQUES						
1400	REGISTRE FONCIER,CADASTRE						
1400.3132.00	Travaux des géomètres	65'000.00					
1400.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis	46'000.00					
1400.3320.90	Amortissements planifiés immobilisations incorpor.	32'000.00					
1400.3631.00	Participation au Registre Foncier	59'500.00					
1400.4120.00	Affichage public		45'000.00				
1400.4210.00	Mutations au cadastre		17'000.00				
1400.4240.00	Facturation à des tiers		60'000.00				
1400	TOTAL REGISTRE FONCIER,CADASTRE	202'500.00	122'000.00				
1401	OFFICE DE LA POPULATION						
1401.3010.00	Traitements	210'000.00					
1401.3040.00	Allocations de ménage	10'000.00					
1401.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	13'000.00					
1401.3052.00	Cotisations caisses de pension	30'000.00					

116

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
1401.3053.00	Cotisations assurances accidents	3'000.00					
1401.3054.00	Cotisations allocations familiales	6'000.00					
1401.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	4'000.00					
1401.3090.00	Formation du personnel	2'000.00					
1401.3101.00	Part cantonale pour permis de séjour	105'000.00					
1401.3101.01	Achats de cartes d'identité	30'000.00					
1401.3130.01	Frais de réceptions et de manifestations	4'000.00					
1401.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1'000.00					
1401.4210.00	Emoluments divers		75'000.00				
1401.4210.01	Permis de séjour et d'établissement		210'000.00				
1401.4210.02	Emoluments - cartes d'identité		55'000.00				
1401	TOTAL OFFICE DE LA POPULATION	418'000.00	340'000.00				
14	TOTAL QUESTIONS JURIDIQUES	620'500.00	462'000.00				
15	SERVICE DU FEU						
1510	SERVICE DU FEU ET CSI						
		116					
1510.3010.00	Traitements	486'400.00					
1510.3010.01	Soldes	285'000.00					
1510.3040.00	Allocations de ménage	6'200.00					
1510.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	36'700.00					
1510.3052.00	Cotisations caisses de pension	73'200.00					
1510.3053.00	Cotisations assurances accidents	7'000.00					
1510.3054.00	Cotisations allocations familiales	13'600.00					
1510.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	8'100.00					
1510.3090.00	Formation du personnel	9'000.00					
1510.3099.00	Autres charges de personnel	12'000.00					
1510.3100.00	Matériel de bureau	1'500.00					
1510.3101.00	Achats de carburant	17'000.00					
1510.3102.00	Imprimés, publications	2'000.00					
1510.3103.00	Journaux, documentation	2'000.00					
1510.3111.00	Achats d'équipement, de matériel et d'engins	58'000.00					
1510.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	40'000.00					
1510.3130.00	Prestations de tiers	65'000.00					
1510.3130.02	Frais télécommunications et de concessions	15'000.00					
1510.3130.09	Cotisations aux associations	6'200.00					
1510.3134.00	Assurances de choses	37'000.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
1510.3144.00	Entretien des bâtiments	22'500.00					
1510.3144.01	Entretien des bâtiments conciergerie	25'500.00					
1510.3151.00	Entretien des véhicules et du matériel	64'000.00					
1510.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	20'000.00					
1510.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis	344'000.00					
1510.3300.60	Amortissements planifiés biens mobiliers	42'000.00					
1510.3611.00	Participation communale au SMT	6'000.00					
1510.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage	2'000.00					
1510.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC	500.00					
1510.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	1'000.00					
1510.4200.00	Taxes d'exemption		280'000.00				
1510.4240.00	Taxes d'utilisation et de prestations de services		43'000.00				
1510.4612.00	Dédommagements de communes		500'000.00				
1510.4631.00	Subsides de l'Etat		84'000.00				
1510	TOTAL SERVICE DU FEU ET CSI	1'708'400.00	907'000.00				
15	TOTAL SERVICE DU FEU	1'708'400.00	907'000.00				
16	DEFENSE						
1610	STAND DE TIR CHABLE-CROIX						
1610.3144.01	Entretien stand de tir	11'500.00					
1610	TOTAL STAND DE TIR CHABLE-CROIX	11'500.00					
162	DEFENSE CIVILE						
1620	PROTECTION CIVILE						
1620.3010.00	Traitements	315'000.00					
1620.3040.00	Allocations de ménage	3'100.00					
1620.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	22'000.00					
1620.3052.00	Cotisations caisses de pension	47'000.00					
1620.3053.00	Cotisations assurances accidents	4'500.00					
1620.3054.00	Cotisations allocations familiales	8'800.00					
1620.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	5'000.00					
1620.3090.00	Formation du personnel	2'500.00					
1620.3111.00	Achats de matériel et machines	8'000.00					

116

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
1620.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	7'200.00					
1620.3130.00	Prestations de tiers	30'000.00					
1620.3130.02	Frais télécommunications et de concessions	3'000.00					
1620.3134.00	Assurances de choses	1'000.00					
1620.3144.00	Entretien des bâtiments	35'000.00					
1620.3151.00	Entretien du matériel et équipement	5'000.00					
1620.3170.00	Cours communaux et dédommagements	44'200.00					
1620.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage	400.00					
1620.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC	500.00					
1620.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	500.00					
1620.4260.01	Remboursements de traitements		20'000.00				
1620.4472.00	Produit des locations		500.00				
1620.4500.00	Prélèvement sur le fonds des abris publics		60'000.00				
1620.4631.00	Subsides de l'Etat		459'000.00				
1620	TOTAL PROTECTION CIVILE	542'700.00	539'500.00				
1621	AUTRES TACHES CIVILES DE PROTECTION						
1621.3010.00	Traitements	2'000.00					
1621.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	300.00					
1621.3090.00	Formation du personnel	4'500.00					
1621.3104.00	Achats d'équipement et matériel	5'500.00					
1621.3130.02	Frais télécommunications et de concessions	4'300.00					
1621.3132.00	Prestations de tiers	30'000.00					
1621.3151.00	Entretien du matériel	5'500.00					
1621.4632.00	Dédommagements de communes		7'000.00				
1621	TOTAL AUTRES TACHES CIVILES DE PROTECTION	52'100.00	7'000.00				
162	TOTAL DEFENSE CIVILE	594'800.00	546'500.00				
16	TOTAL DEFENSE	606'300.00	546'500.00				
1	TOTAL ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	10'381'900.00	4'685'500.00				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
2	FORMATION						
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE						
2120	ECOLES PRIMAIRES						
2120.3104.00	Achats de matériel	265'000.00					
2120.3104.01	Achats de matériel audiovisuel	9'000.00					
2120.3110.00	Achats de mobilier	9'500.00					
2120.3113.00	Achats de matériel informatique	19'500.00					
2120.3118.00	Achats informatiques logiciels et licences	3'800.00					
2120.3130.06	Frais de transports	270'000.00					
2120.3151.00	Entretien du matériel d'enseignement	4'000.00					
2120.3161.00	Location de matériel informatique	63'000.00	118				
2120.3300.60	Amortissements planifiés biens mobiliers	75'000.00					
2120.3631.00	Part au traitement du personnel enseignant	4'700'000.00					
2120.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	1'500.00					
2120.4230.00	Finances d'écolage			2'000.00			
2120.4409.00	Intérêts des fonds			1'200.00			
2120.4631.00	Subsides de l'Etat			135'000.00			
2120	TOTAL ECOLES PRIMAIRES	5'420'300.00		138'200.00			
2130	CYCLE D'ORIENTATION						
2130.3100.01	Achats de matériel courant	165'000.00					
2130.3104.01	Achats de matériel d'enseignement	39'000.00	118				
2130.3104.02	Achats de fournitures EF / TM	21'000.00					
2130.3110.00	Achats de mobilier	32'000.00	118				
2130.3118.00	Achats de matériel informatique	47'000.00	118				
2130.3130.00	Prestations de tiers pour le restaurant scolaire	80'000.00					
2130.3130.06	Frais de transports	138'000.00					
2130.3151.00	Entretien du matériel d'enseignement	12'000.00					
2130.3300.60	Amortissements planifiés biens mobiliers	29'000.00					
2130.3612.00	Finances d'écolage	20'000.00					
2130.3631.00	Part au traitement du personnel enseignant	1'800'000.00					
2130.4230.00	Finances d'écolage			20'000.00			
2130.4260.00	Participation des élèves			3'000.00			
2130.4260.02	Participation des parents pour restaurant scolaire			80'000.00			
2130.4409.00	Intérêts des fonds			600.00			

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
2130.4631.00	Subsides de l'Etat		52'000.00				
2130	TOTAL CYCLE D'ORIENTATION	2'383'000.00	155'600.00				
217	BATIMENTS SCOLAIRES						
2170	BATIMENTS DES ECOLES PRIMAIRES						
2170.3010.00	Traitements	119 328'000.00					
2170.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC		22'000.00				
2170.3052.00	Cotisations caisses de pension		37'000.00				
2170.3053.00	Cotisations assurances accidents		5'000.00				
2170.3054.00	Cotisations allocations familiales		9'500.00				
2170.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie		5'500.00				
2170.3099.00	Autres charges de personnel		1'000.00				
2170.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA		182'700.00				
2170.3134.00	Assurances de choses		19'000.00				
2170.3144.00	Entretien des bâtiments	119 63'700.00					
2170.3144.01	Entretien des bâtiments conciergerie	119 51'000.00					
2170.3160.00	Loyers pour locaux scolaires		35'500.00				
2170.3170.00	Frais de déplacements et autres frais		4'000.00				
2170.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis		353'000.00				
2170.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage		32'000.00				
2170.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC		56'000.00				
2170.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME		5'000.00				
2170.4470.00	Produit des locations			18'800.00			
2170.4631.00	Subsides de l'Etat			20'000.00			
2170	TOTAL BATIMENTS DES ECOLES PRIMAIRES	1'209'900.00	38'800.00				
2171	COLLEGE DU REPOSIEUX						
2171.3010.00	Traitements	184'000.00					
2171.3040.00	Allocations de ménage	3'000.00					
2171.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	12'000.00					
2171.3052.00	Cotisations caisses de pension	20'700.00					
2171.3053.00	Cotisations assurances accidents	2'600.00					
2171.3054.00	Cotisations allocations familiales	5'200.00					
2171.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	3'000.00					
2171.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	71'400.00					
2171.3134.00	Assurances de choses	15'500.00					

Comptes de fonctionnement			Budget	2021				
			Charges	Revenus				
2171.3144.00	Entretien des bâtiments	119	36'700.00					
2171.3144.01	Entretien des bâtiments conciergerie		8'800.00					
2171.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis		404'000.00					
2171.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage		16'000.00					
2171.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC		16'000.00					
2171.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME		5'000.00					
2171	TOTAL COLLEGE DU REPOSIEUX		803'900.00					
2172	SALLE DE GYMNASTIQUE DU REPOSIEUX							
2172.3010.00	Traitements		67'200.00					
2172.3040.00	Allocations de ménage		1'500.00					
2172.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC		4'400.00					
2172.3052.00	Cotisations caisses de pension		8'500.00					
2172.3053.00	Cotisations assurances accidents		1'000.00					
2172.3054.00	Cotisations allocations familiales		2'000.00					
2172.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie		1'200.00					
2172.3111.00	Achats d'engins et matériel	119	21'500.00					
2172.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA		41'600.00					
2172.3134.00	Assurances de choses Reposieux		7'600.00					
2172.3144.00	Entretien des bâtiments et salles		10'900.00					
2172.3144.01	Entretien des bâtiments et salles - conciergerie		11'500.00					
2172.3151.00	Entretien des engins de gymnastique		8'700.00					
2172.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis		154'000.00					
2172.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage		5'500.00					
2172.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC		19'000.00					
2172.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME		2'000.00					
2172.4472.00	Produit des locations			6'000.00				
2172	TOTAL SALLE DE GYMNASTIQUE DU REPOSIEUX		368'100.00	6'000.00				
2173	AUTRES SALLES DE GYMNASTIQUE							
2173.3010.00	Traitements	119	62'000.00					
2173.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC		4'100.00					
2173.3052.00	Cotisations caisses de pension		6'800.00					
2173.3053.00	Cotisations assurances accidents		1'000.00					
2173.3054.00	Cotisations allocations familiales		1'800.00					
2173.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie		1'000.00					
2173.3111.00	Achats d'engins et matériel		5'000.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
2173.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	42'300.00					
2173.3134.00	Assurances de choses	7'000.00					
2173.3144.00	Entretien des bâtiments et salles	31'300.00					
2173.3144.01	Entretien des bâtiments et salles - conciergerie	8'500.00					
2173.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage	5'500.00					
2173.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC	15'500.00					
2173.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	2'000.00					
2173.4472.00	Produit des locations		1'000.00				
2173	TOTAL AUTRES SALLES DE GYMNASTIQUE	193'800.00	1'000.00				
2174	PISCINE COUVERTE						
2174.3010.00	Traitements	102'000.00					
2174.3040.00	Allocations de ménage	1'500.00					
2174.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	6'700.00					
2174.3052.00	Cotisations caisses de pension	16'700.00					
2174.3053.00	Cotisations assurances accidents	1'500.00					
2174.3054.00	Cotisations allocations familiales	2'900.00					
2174.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	1'700.00					
2174.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	114'300.00					
2174.3134.00	Assurances de choses	2'700.00					
2174.3144.00	Entretien	58'600.00					
2174.3144.01	Entretien - conciergerie	36'500.00					
2174.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis	115'000.00					
2174.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage	4'000.00					
2174.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC	17'900.00					
2174.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	500.00					
2174.4240.00	Finances d'entrées		4'000.00				
2174	TOTAL PISCINE COUVERTE	482'500.00	4'000.00				
217	TOTAL BATIMENTS SCOLAIRES	3'058'200.00	49'800.00				
219	AUTRES TACHES SCOLARITE OBLIGATOIRE						
2190	DIRECTION/ADMINISTRATION ECOLES PRIMAIRES						
2190.3010.00	Traitements	520'000.00					
2190.3040.00	Allocations de ménage	19'000.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
2190.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	35'000.00					
2190.3052.00	Cotisations caisses de pension	69'000.00					
2190.3053.00	Cotisations assurances accidents	7'000.00					
2190.3054.00	Cotisations allocations familiales	7'000.00					
2190.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	7'500.00					
2190.3090.00	Formation du personnel	4'900.00					
2190.3099.00	Autres charges de personnel	1'700.00					
2190.3100.00	Matériel de bureau	1'000.00					
2190.3102.00	Annonces	1'400.00					
2190.3130.04	Affranchissements	4'000.00					
2190.3130.09	Cotisations aux associations	4'500.00					
2190.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	4'600.00					
2190.4631.00	Subsides de l'Etat		60'000.00				
2190	TOTAL DIRECTION/ADMINISTRATION ECOLES PRIMAIRES	686'600.00	60'000.00				
2191	DIRECTION/ADMINISTRATION CYCLE D'ORIENTATION						
2191.3010.00	Traitements	475'000.00					
2191.3040.00	Allocations de ménage	10'000.00					
2191.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	33'000.00					
2191.3052.00	Cotisations caisses de pension	50'000.00					
2191.3053.00	Cotisations assurances accidents	7'000.00					
2191.3054.00	Cotisations allocations familiales	13'000.00					
2191.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	8'000.00					
2191.3090.00	Formation du personnel	1'500.00					
2191.3099.00	Autres charges de personnel	1'000.00					
2191.3100.00	Matériel de bureau	1'500.00					
2191.3102.00	Annonces	1'000.00					
2191.3103.00	Journaux, documentation	1'000.00					
2191.3130.04	Affranchissements	3'000.00					
2191.3130.09	Cotisations aux associations	2'200.00					
2191.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	6'500.00					
2191.4631.00	Subsides de l'Etat		55'000.00				
2191	TOTAL DIRECTION/ADMINISTRATION CYCLE D'ORIENTATION	613'700.00	55'000.00				
2192	MUSEE ET CENTRE DIDACTIQUE						
2192.3010.00	Traitements	4'500.00					
2192.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	300.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
2192.3052.00	Cotisations caisses de pension	600.00					
2192.3053.00	Cotisations assurances accidents	100.00					
2192.3104.00	Achats matériel	3'000.00					
2192	TOTAL MUSEE ET CENTRE DIDACTIQUE	8'500.00					
2193	SPORTS						
2193.3010.00	Traitements	197'000.00					
2193.3040.00	Allocations de ménage	6'500.00					
2193.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	13'000.00					
2193.3052.00	Cotisations caisses de pension	21'000.00					
2193.3053.00	Cotisations assurances accidents	2'500.00					
2193.3054.00	Cotisations allocations familiales	5'000.00					
2193.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	3'000.00					
2193.3111.01	Achats d'équipement et matériel EP	5'500.00					
2193.3111.02	Achats d'équipement et matériel CO	7'000.00					
2193.3130.01	Activités sportives EP	122'000.00					
2193.3130.02	Activités sportives CO	55'000.00					
2193.4260.00	Participation des élèves		9'000.00				
2193.4631.00	Subside de l'Etat		1'600.00				
2193	TOTAL SPORTS	437'500.00	10'600.00				
2199	AUTRES ACTIVITES SCOLAIRES						
2199.3130.18	Frais d'éducation et de prévention EP	16'000.00					
2199.3130.19	Frais d'éducation et de prévention CO	2'000.00					
2199.3130.20	Frais des activités culturelles EP	16'500.00					
2199.3130.21	Frais des activités culturelles CO	52'000.00					
2199.3130.22	Frais animation scolaire au Théâtre	35'000.00					
2199.3171.00	Participation retraites, échanges et religion	5'000.00					
2199.3171.01	Participation et frais promenades/promotions EP	50'000.00					
2199.3171.02	Participation et frais promenades CO	15'000.00					
2199.4250.00	Recettes Choeur du CO		1'000.00				
2199.4631.00	Subside de l'Etat pour la culture EP		2'000.00				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
2199.4631.01	Subside de l'Etat pour la culture CO		1'000.00				
2199	TOTAL AUTRES ACTIVITES SCOLAIRES	191'500.00	4'000.00				
219	TOTAL AUTRES TACHES SCOLARITE OBLIGATOIRE	1'937'800.00	129'600.00				
21	TOTAL SCOLARITE OBLIGATOIRE	12'799'300.00	473'200.00				
22	ECOLEES SPECIALISEES						
2200	INSTITUTIONS SPECIALISEES						
2200.3631.00	Part aux charges des institutions spécialisées	161'000.00					
2200.3634.00	Frais de pension	40'000.00					
2200.4260.00	Participation des parents		40'000.00				
2200	TOTAL INSTITUTIONS SPECIALISEES	201'000.00	40'000.00				
2201	CENTRE PEDAGOGIQUE SPECIALISE	120					
2201.3020.00	Traitements	120	400'000.00				
2201.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC		18'000.00				
2201.3052.00	Cotisations caisses de pension		12'000.00				
2201.3053.00	Cotisations assurances accidents		5'800.00				
2201.3054.00	Cotisations allocations familiales		10'000.00				
2201.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie		7'000.00				
2201.3104.00	Achats de matériel		6'000.00				
2201.3130.00	Fournitures des repas et prises en charge		7'800.00				
2201.3130.06	Frais de transports des élèves		110'000.00				
2201.3132.01	Honoraires fiduciaire		1'300.00				
2201.3170.00	Frais de déplacements et autres frais		65'000.00				
2201.4260.02	Participation des parents				8'000.00		
2201.4631.00	Participations du canton				660'000.00		
2201	TOTAL CENTRE PEDAGOGIQUE SPECIALISE	642'900.00	668'000.00				
22	TOTAL ECOLES SPECIALISEES	843'900.00	708'000.00				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
23	FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE						
2300	COURS PROFESSIONNELS						
2300.3020.00	Traitements	60'000.00					
2300.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	14'500.00					
2300.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1'000.00					
2300.3199.00	Prix aux apprentis méritants	6'000.00					
2300.3634.00	Frais de transports pour les apprentis	240'000.00					
2300.4260.00	Participation de tiers aux cours d'appui		4'000.00				
2300.4612.00	Dédommagements de communes		1'000.00				
2300.4631.00	Subside de l'Etat		131'000.00				
2300	TOTAL COURS PROFESSIONNELS	321'500.00	136'000.00				
2301	ECOLE SUISSE DE VITRAIL ET CREATION						
2301.3160.00	Loyer	30'000.00					
2301	TOTAL ECOLE SUISSE DE VITRAIL ET CREATION	30'000.00					
2302	BOURSES D'ETUDES ET D'APPRENTISSAGE						
2302.3637.00	Bourses d'études et d'apprentissage	30'000.00					
2302	TOTAL BOURSES D'ETUDES ET D'APPRENTISSAGE	30'000.00					
23	TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE	381'500.00	136'000.00				
25	ECOLE DE FORMATION GENERALE						
2510	ECOLE DE MATURITE GYMNASIALE						
2510.3631.00	Participation aux écoles cantonales	57'500.00					
2510.3634.00	Frais de transport du 2ème degré général	80'000.00					
2510.4631.00	Subside de l'Etat		40'000.00				
2510	TOTAL ECOLE DE MATURITE GYMNASIALE	137'500.00	40'000.00				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
2520	ECOLE DE CULTURE GENERALE						
2520.3631.00	Participation aux écoles cantonales	2'500.00					
2520	TOTAL ECOLE DE CULTURE GENERALE	2'500.00					
25	TOTAL ECOLE DE FORMATION GENERALE	140'000.00	40'000.00				
29	AUTRES SYSTEMES EDUCATIFS						
2990	FORMATION, AUTRES						
2990.3632.00	Part. au Centre régional Information / Orientation	29'700.00					
2990.3636.00	Subside Université Populaire	12'000.00					
2990.3636.01	Fonds cantonal formation continue des adultes	5'200.00					
		120					
2990	TOTAL FORMATION, AUTRES	46'900.00					
29	TOTAL AUTRES SYSTEMES EDUCATIFS	46'900.00					
2	TOTAL FORMATION	14'211'600.00	1'357'200.00				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS, EGLISE						
31	HERITAGE CULTUREL						
3120	AUTRES SALLES ET BATIMENTS CULTURELS						
3120.3010.00	Traitements	73'000.00					
3120.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	4'800.00					
3120.3052.00	Cotisations caisses de pension	11'000.00					
3120.3053.00	Cotisations assurances accidents	1'100.00					
3120.3054.00	Cotisations allocations familiales	2'100.00					
3120.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	1'200.00					
3120.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	59'400.00					
3120.3134.00	Assurances de choses	7'700.00					
3120.3144.00	Entretien des bâtiments	25'900.00					
3120.3144.01	Entretien des bâtiments conciergerie	2'000.00					
3120.3151.00	Entretien de l'équipement et du matériel	4'000.00					
3120.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis	213'000.00					
3120.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage	5'500.00					
3120.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC	12'500.00					
3120.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	3'000.00					
3120.3920.00	Imputation interne de frais de chauffage	7'500.00					
3120.4470.00	Produit des locations		112'800.00				
3120	TOTAL AUTRES SALLES ET BATIMENTS CULTURELS	433'700.00	112'800.00				
31	TOTAL HERITAGE CULTUREL	433'700.00	112'800.00				
32	CULTURE, AUTRES						
321	BIBLIOTHEQUE						
3210	MEDIATHEQUE						
3210.3010.00	Traitements	478'100.00					
3210.3010.01	Traitements conciergerie	27'000.00					
3210.3040.00	Allocations de ménage	15'400.00					
3210.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	31'900.00					
3210.3052.00	Cotisations caisses de pension	59'900.00					
3210.3053.00	Cotisations assurances accidents	7'000.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
3210.3054.00	Cotisations allocations familiales	13'800.00					
3210.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	8'200.00					
3210.3090.00	Formation du personnel	3'000.00					
3210.3100.00	Matériel de bureau	29'500.00					
3210.3103.00	Achats livres, abonnement journaux	60'000.00					
3210.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	16'800.00					
3210.3130.00	Frais d'animations	9'000.00					
3210.3130.01	Autres charges de PPE	6'500.00					
3210.3130.02	Frais télécommunications	1'000.00					
3210.3130.04	Affranchissements	8'500.00					
3210.3130.09	Cotisations aux associations	1'500.00					
3210.3134.00	Assurances de choses	4'500.00					
3210.3144.00	Entretien du bâtiment	23'400.00					
3210.3144.01	Entretien du bâtiment conciergerie	3'300.00					
3210.3158.00	Maintenance des logiciels et internet	21'700.00					
3210.3160.00	Loyers	12'500.00					
3210.3161.00	Location photocopieurs	600.00					
3210.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1'000.00					
3210.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis	96'000.00					
3210.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage	4'500.00					
3210.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC	4'500.00					
3210.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	2'500.00					
3210.4210.00	Recettes		15'000.00				
3210.4470.00	Produit des locations		8'000.00				
3210.4631.00	Subside de l'Etat		65'300.00				
3210	TOTAL MEDIATHEQUE	951'600.00	88'300.00				
321	TOTAL BIBLIOTHEQUE	951'600.00	88'300.00				
322	CONCERTS ET THEATRE						
3220	THEATRE DU CROCHETAN BATIMENT						
3220.3010.00	Traitements	126'400.00					
3220.3030.00	Travailleurs temporaires	3'000.00					
3220.3040.00	Allocations de ménage	3'100.00					
3220.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	8'100.00					
3220.3052.00	Cotisations caisses de pension	16'900.00					
3220.3053.00	Cotisations assurances accidents	1'800.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
3220.3054.00	Cotisations allocations familiales	3'500.00					
3220.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	2'100.00					
3220.3110.00	Achats de mobilier et installations	6'400.00					
3220.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	60'600.00					
3220.3134.00	Assurances de choses	18'000.00					
3220.3144.00	Entretien du bâtiment	71'900.00					
3220.3144.01	Entretien du Restaurant	1'600.00					
3220.3144.02	Entretien du bâtiment conciergerie	1'000.00					
3220.3150.00	Entretien du mobilier et des installations	16'000.00					
3220.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis	163'000.00					
3220.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage	9'000.00					
3220.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC	9'200.00					
3220.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	2'000.00					
3220.4260.03	Remboursements de charges		5'500.00				
3220.4470.00	Produit des locations		100'000.00				
3220	TOTAL THEATRE DU CROCHETAN BATIMENT	523'600.00	105'500.00				
3221	PROGRAMME CULTUREL DU CROCHETAN						
3221.3010.00	Traitements	795'000.00					
3221.3030.00	Travailleurs temporaires	20'000.00					
3221.3040.00	Allocations de ménage	15'400.00					
3221.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	51'300.00					
3221.3052.00	Cotisations caisses de pension	104'000.00					
3221.3053.00	Cotisations assurances accidents	11'200.00					
3221.3054.00	Cotisations allocations familiales	22'000.00					
3221.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	13'100.00					
3221.3090.00	Formation du personnel	3'000.00					
3221.3100.00	Matériel de bureau	7'000.00					
3221.3102.00	Publicité, affichage, imprimés	115'000.00					
3221.3103.00	Journaux, documentation	1'000.00					
3221.3105.00	Achats marchandises pour le bar	40'000.00					
3221.3111.00	Achats équipement et matériel	24'500.00					
3221.3130.00	Prestations de tiers	20'000.00					
3221.3130.01	Réceptions contractuelles des artistes	80'000.00					
3221.3130.02	Frais télécommunications	1'000.00					
3221.3130.03	Billetterie	10'000.00					
3221.3130.04	Affranchissements	15'000.00					
3221.3130.07	Cachets et commissions d'agence	607'000.00					
3221.3130.09	Cotisations aux associations	6'800.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
3221.3130.11	Frais bancaires et postaux	1'500.00					
3221.3137.00	Droits d'auteurs, impôts	55'000.00					
3221.3151.00	Entretien de l'équipement et du matériel	36'500.00					
3221.3161.00	Location photocopieurs	2'500.00					
3221.3161.01	Location d'installations techniques	25'000.00					
3221.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	10'000.00					
3221.4240.00	Recettes d'abonnements et finances d'entrées		550'000.00				
3221.4240.01	Autres recettes		65'000.00				
3221.4250.00	Recettes du bar		80'000.00				
3221.4631.00	Subside de l'Etat et sponsoring		35'000.00				
3221.4634.00	Don Loterie Romande		150'000.00				
3221	TOTAL PROGRAMME CULTUREL DU CROCHETAN	2'092'800.00	880'000.00				
3222	SOCIETES CULTURELLES LOCALES						
3222.3636.00	Subsides aux sociétés locales	146'000.00					
3222.3636.01	Subside à l'Association La Bavette	45'000.00					
3222	TOTAL SOCIETES CULTURELLES LOCALES	191'000.00					
3223	CENTRE CULTUREL DU PONT ROUGE						
3223.3010.00	Traitements	125'300.00					
3223.3030.00	Travailleurs temporaires	1'000.00					
3223.3040.00	Allocations de ménage	3'100.00					
3223.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	7'900.00					
3223.3052.00	Cotisations caisses de pension	15'700.00					
3223.3053.00	Cotisations assurances accidents	1'700.00					
3223.3054.00	Cotisations allocations familiales	3'400.00					
3223.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	2'000.00					
3223.3102.00	Publicité, affichage, imprimés	15'000.00					
3223.3103.00	Journaux, documentation	300.00					
3223.3105.00	Achats de marchandises pour le bar	30'000.00					
3223.3111.00	Achats équipement et matériel	15'000.00					
3223.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	14'500.00					
3223.3130.01	Cachets, déplacements, réceptions contractuelles	80'000.00					
3223.3130.02	Frais télécommunications	1'100.00					
3223.3130.04	Affranchissements	200.00					
3223.3130.07	Frais de sécurité	13'000.00					
3223.3130.09	Cotisations aux associations	400.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
3223.3130.11	Commissions et frais d'encaissements	5'000.00					
3223.3134.00	Assurances de choses	1'200.00					
3223.3137.00	Droits d'auteurs, impôts	7'000.00					
3223.3144.00	Entretien du bâtiment	10'800.00					
3223.3144.01	Entretien du bâtiment conciergerie	700.00					
3223.3151.00	Entretien de l'équipement et du matériel	1'000.00					
3223.3161.00	Locations d'installations techniques	1'600.00					
3223.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1'000.00					
3223.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage	1'700.00					
3223.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC	2'500.00					
3223.4240.00	Finances d'entrées		60'000.00				
3223.4250.00	Recettes du bar		70'000.00				
3223.4472.00	Produit des locations		20'000.00				
3223.4631.00	Subside de l'Etat et sponsoring		14'000.00				
3223.4634.00	Don Loterie Romande		20'000.00				
3223	TOTAL CENTRE CULTUREL DU PONT ROUGE	362'100.00	184'000.00				
322	TOTAL CONCERTS ET THEATRE	3'169'500.00	1'169'500.00				
3230	ECOLE DE MUSIQUE						
3230.3010.00	Traitements	100'000.00					
3230.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	6'500.00					
3230.3053.00	Cotisations assurances accidents	1'400.00					
3230.3054.00	Cotisations allocations familiales	2'800.00					
3230.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	1'600.00					
3230.3104.00	Achats d'instruments, de partitions et divers	1'500.00					
3230.3130.00	Prestations de tiers	10'000.00					
3230.3151.00	Réparations d'instruments	1'000.00					
3230.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	6'000.00					
3230.3637.00	Participation communale au conservatoire	8'000.00					
3230.4260.00	Participations des élèves		65'000.00				
3230	TOTAL ECOLE DE MUSIQUE	138'800.00	65'000.00				
3290	AUTRES TACHES CULTURELLES						
3290.3010.00	Traitements	59'600.00					
3290.3040.00	Allocations de ménage	3'100.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
3290.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	3'800.00					
3290.3052.00	Cotisations caisses de pension	8'800.00					
3290.3053.00	Cotisations assurances accidents	800.00					
3290.3054.00	Cotisations allocations familiales	1'600.00					
3290.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	1'000.00					
3290.3111.00	Achats équipements pour manifestations	16'000.00					
3290.3120.00	Electricité manifestations	8'500.00					
3290.3130.16	Prestations pour jumelage	11'500.00					
3290.3130.17	Manifestations culturelles	75'000.00					
3290.3130.18	Manifestation pour l'accession à la majorité	6'000.00					
3290.3151.00	Entretien équipement pour manifestations	4'500.00					
3290.3631.00	Part. au développement culturel en Valais	10'000.00					
3290.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC	11'000.00					
3290.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	120'000.00					
3290.4240.00	Taxes d'utilisation et de prestations de services		15'000.00				
3290.4631.00	Subsides de l'Etat		12'000.00				
3290.4690.00	Dons de tiers		50'000.00				
3290	TOTAL AUTRES TACHES CULTURELLES	341'200.00	77'000.00				
32	TOTAL CULTURE, AUTRES	4'601'100.00	1'399'800.00				
33	MEDIAS						
3320	RADIO LOCALE						
3320.3160.00	Loyer	18'000.00					
3320.3635.00	Participation	54'000.00					
3320	TOTAL RADIO LOCALE	72'000.00					
33	TOTAL MEDIAS	72'000.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
34	SPORTS ET LOISIRS						
341	SPORTS						
3410	PROMOTION DU SPORT						
3410.3010.00	Traitements	194'500.00					
3410.3040.00	Allocations de ménage	6'100.00					
3410.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	12'600.00					
3410.3052.00	Cotisations caisses de pension	27'800.00					
3410.3053.00	Cotisations assurances accidents	2'700.00					
3410.3054.00	Cotisations allocations familiales	5'400.00					
3410.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	3'200.00					
3410.3090.00	Formation du personnel	6'100.00					
3410.3100.00	Matériel de bureau	500.00					
3410.3130.00	Honoraires et prestations de services	8'000.00					
3410.3130.09	Cotisations aux associations	500.00					
3410.3161.00	Location photocopieurs	1'000.00					
3410.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	200.00					
3410	TOTAL PROMOTION DU SPORT	268'600.00					
3411	SOCIETES SPORTIVES LOCALES						
3411.3636.00	Subsides	97'000.00					
3411.3636.01	Subside au BBC Monthey	50'000.00					
3411	TOTAL SOCIETES SPORTIVES LOCALES	147'000.00					
3412	TERRAINS ET INSTALLATIONS DE SPORTS						
3412.3010.00	Traitements	62'200.00					
3412.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	4'800.00					
3412.3052.00	Cotisations caisses de pension	5'200.00					
3412.3053.00	Cotisations assurances accidents	1'100.00					
3412.3054.00	Cotisations allocations familiales	1'900.00					
3412.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	1'200.00					
3412.3101.00	Achats de carburant	4'500.00					
3412.3111.00	Achat machines	6'000.00					
3412.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	30'500.00					
3412.3134.00	Assurances de choses	2'700.00					

123

Comptes de fonctionnement			Budget	2021				
			Charges	Revenus				
3412.3140.00	Entretien terrains et places, factures de tiers	123	135'500.00					
3412.3144.00	Entretien des bâtiments		22'600.00					
3412.3144.01	Entretien des bâtiments conciergerie		1'000.00					
3412.3151.00	Entretien véhicules et machines		12'000.00					
3412.3160.00	Locations		6'000.00					
3412.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis		551'000.00					
3412.3300.60	Amortissements planifiés biens mobiliers		29'000.00					
3412.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage		5'000.00					
3412.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC		14'800.00					
3412.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME		110'000.00					
3412.4472.00	Locations			15'000.00				
3412	TOTAL TERRAINS ET INSTALLATIONS DE SPORTS		1'007'000.00	15'000.00				
3419	AUTRES TACHES SPORTIVES							
3419.3120.03	Electricité manifestations sportives		40'000.00					
3419.3130.01	Réceptions et manifestations diverses		31'500.00					
3419.3130.12	Cérémonie des mérites sportifs		5'000.00					
3419.3634.00	Piscine à ciel ouvert, part. au déficit	123	600'000.00					
3419.3634.01	Patinoire et halle de tennis, part. au déficit		697'000.00					
3419.3634.02	Patinoire et halle de tennis, subsides sociétés	123	69'500.00					
3419.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME		30'000.00					
3419.4240.00	Taxes d'utilisation et de prestations de services	124		1'500.00				
3419	TOTAL AUTRES TACHES SPORTIVES		1'473'000.00	1'500.00				
341	TOTAL SPORTS		2'895'600.00	16'500.00				
342	LOISIRS							
3420	SERVICE ANIMATION JEUNESSE							
3420.3010.00	Traitements	124	444'300.00					
3420.3010.01	Traitements conciergerie		8'900.00					
3420.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC		29'700.00					
3420.3052.00	Cotisations caisses de pension		60'000.00					
3420.3053.00	Cotisations assurances accidents		6'300.00					
3420.3054.00	Cotisations allocations familiales		12'500.00					
3420.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie		7'400.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
3420.3090.00	Formation du personnel	1'500.00					
3420.3110.00	Achats de mobilier et équipement	7'000.00					
3420.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	9'100.00					
3420.3130.07	Animation	46'900.00					
3420.3134.00	Assurances de choses	800.00					
3420.3144.00	Entretien du bâtiment	2'500.00					
3420.3144.01	Entretien du bâtiment conciergerie	500.00					
3420.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1'500.00					
3420.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage	1'500.00					
3420.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC	4'500.00					
3420.4240.00	Recettes		17'000.00				
3420.4260.01	Remboursements de traitements		7'200.00				
3420.4612.00	Dédommagements de communes	124	100'000.00				
3420.4630.00	Subsides de la Confédération		14'000.00				
3420.4631.00	Subsides de l'Etat		3'000.00				
3420.4634.00	Don Loterie Romande		2'000.00				
3420.4910.00	Imputation interne de frais de personnel		8'300.00				
3420	TOTAL SERVICE ANIMATION JEUNESSE	644'900.00	151'500.00				
3421	AUTRES LOISIRS PARTICIPATIONS						
3421.3634.00	Fugue Chablaisienne	124	19'000.00				
3421.3636.00	Passeport-Vacances		6'000.00				
3421.3637.00	Colonies de vacances		23'000.00				
3421	TOTAL AUTRES LOISIRS PARTICIPATIONS	48'000.00					
3425	PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES						
3425.3030.00	Travailleurs temporaires	65'700.00					
3425.3101.00	Achats de carburant	5'000.00					
3425.3101.01	Achats d'arbres	27'000.00					
3425.3111.00	Achats de machines et outillage	124	15'500.00				
3425.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA		26'000.00				
3425.3134.00	Assurances de choses		200.00				
3425.3140.00	Entretien, facturation de tiers		146'800.00				
3425.3144.00	Entretien bâtiments et serres		15'200.00				
3425.3151.00	Entretien véhicules et machines		18'000.00				
3425.3300.30	Amortissements planifiés ouvrages génie civil		5'000.00				
3425.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis		66'000.00				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
3425.3300.60	Amortissements planifiés biens mobiliers	46'000.00					
3425.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	690'000.00					
3425.3910.04	Imputation interne de frais de personnel SF	65'000.00					
3425.4240.00	Frais facturés à des tiers		13'500.00				
3425	TOTAL PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES	1'191'400.00	13'500.00				
3426	FONTAINES PUBLIQUES						
3426.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	1'000.00					
3426.3142.00	Entretien, facturation de tiers	4'000.00					
3426.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	20'000.00					
3426.3930.10	Imputation interne d'épuration de l'eau	40'000.00					
3426	TOTAL FONTAINES PUBLIQUES	65'000.00					
342	TOTAL LOISIRS	1'949'300.00	165'000.00				
34	TOTAL SPORTS ET LOISIRS	4'844'900.00	181'500.00				
35	EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES						
3500	EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE						
3500.3632.00	Subside	780'000.00					
3500	TOTAL EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE	780'000.00					

Comptes de fonctionnement		Budget Charges	2021 Revenus				
3510	EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE						
3510.3632.00	Subside	215'000.00					
3510	TOTAL EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE	215'000.00					
35	TOTAL EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES	995'000.00					
3	TOTAL CULTURE, SPORTS ET LOISIRS, EGLISE	10'946'700.00	1'694'100.00				

Comptes de fonctionnement				Budget	2021				
				Charges	Revenus				
4	SANTE								
4120	ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX (EMS)								
4120.3634.00	Participation au coût du Home Les Tilleuls	127	1'400'000.00						
4120.3634.01	Participation au coût des soins pr résidents EMS		1'100'000.00						
4120	TOTAL ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX (EMS)		2'500'000.00						
42	SOINS AMBULATOIRES								
4210	CENTRE MEDICO-SOCIAL REGIONAL								
4210.3612.00	Participation au CMS	127	1'200'000.00						
4210	TOTAL CENTRE MEDICO-SOCIAL REGIONAL		1'200'000.00						
4211	BATIMENT DU CENTRE MEDICO-SOCIAL								
4211.3010.00	Traitements		41'500.00						
4211.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC		2'800.00						
4211.3052.00	Cotisations caisses de pension		3'000.00						
4211.3053.00	Cotisations assurances accidents		600.00						
4211.3054.00	Cotisations allocations familiales		1'200.00						
4211.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie		700.00						
4211.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA		21'000.00						
4211.3134.00	Assurances de choses		2'300.00						
4211.3144.00	Entretien des bâtiments		9'700.00						
4211.3144.01	Entretien des bâtiments conciergerie		1'000.00						
4211.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis		40'000.00						
4211.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage		3'500.00						
4211.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC		9'500.00						
4211.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME		1'500.00						
4211.4470.00	Produit des locations				171'000.00				
4211	TOTAL BATIMENT DU CENTRE MEDICO-SOCIAL		138'300.00		171'000.00				
42	TOTAL SOINS AMBULATOIRES		1'338'300.00		171'000.00				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
43	PROMOTION DE LA SANTE						
4330	SERVICE MEDICAL SCOLAIRE						
4330.3631.00	Financement de la santé scolaire	20'000.00					
4330.3637.00	Subsides soins dentaires orthodontiques	160'000.00					
4330.3637.01	Subsides soins dentaires courants, enfants	100'000.00					
4330.3637.02	Subsides soins dentaires courants, jeunes	22'000.00					
4330	TOTAL SERVICE MEDICAL SCOLAIRE	302'000.00					
43	TOTAL PROMOTION DE LA SANTE	302'000.00					
4900	AUTRES DEPENSES DE SANTE						
4900.3109.00	Lutte contre l'épidémie, mesures d'hygiène	25'000.00	127				
4900.3631.00	Financement du dispositif pré-hospitalier	183'000.00	127				
4900.3636.00	Participation pour don du sang	1'000.00					
4900	TOTAL AUTRES DEPENSES DE SANTE	209'000.00					
4	TOTAL SANTE	4'349'300.00		171'000.00			

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
5	PREVOYANCE SOCIALE						
5230	FOYERS POUR INVALIDES						
5230.3631.00	Subsides	2'450'000.00					
5230.3660.10	Amortissements planifiés subventions aux cantons	11'000.00					
5230	TOTAL FOYERS POUR INVALIDES	2'461'000.00					
53	VIEILLESSE ET SURVIVANTS						
5320	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES A AVS/AI						
5320.3631.00	Participations	1'400'000.00					
5320	TOTAL PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES A AVS/AI	1'400'000.00					
5330	PRESTATIONS AUX RETRAITES						
5330.3056.00	Participations primes caisses-maladie	29'000.00	129				
5330	TOTAL PRESTATIONS AUX RETRAITES	29'000.00					
53	TOTAL VIEILLESSE ET SURVIVANTS	1'429'000.00					
54	FAMILLE ET JEUNESSE						
5430	AVANCE ET RECOUVREMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES						
5430.3637.00	Avances pensions alimentaires	70'000.00					
5430	TOTAL AVANCE ET RECOUVREMENT DES PENSIONS ALIMEN	70'000.00					
544	PROTECTION DE LA JEUNESSE EN GENERAL						
5440	PROTECTION DE LA JEUNESSE						
5440.3631.00	Participation communale à la curatelle éducative	130'000.00					
5440.3636.00	Subsides aux institutions privées	161'500.00	129				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
5440.4260.00	Facturation à des tiers		1'000.00				
5440	TOTAL PROTECTION DE LA JEUNESSE	291'500.00	1'000.00				
5441	TRAVAIL SOCIAL HORS MURS						
5441.3010.00	Traitements	159'000.00					
5441.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	10'400.00					
5441.3052.00	Cotisations caisses de pension	8'700.00					
5441.3053.00	Cotisations assurances accidents	2'300.00					
5441.3054.00	Cotisations allocations familiales	4'500.00					
5441.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	2'600.00					
5441.3090.00	Formation du personnel	7'000.00					
5441.3130.00	Prestations de tiers	5'000.00					
5441.3130.02	Frais télécommunications	1'000.00					
5441.3130.09	Cotisations aux associations	200.00					
5441.3910.00	Imputation interne de frais de personnel	8'300.00					
5441.4632.00	Participations des communes		99'500.00				
5441	TOTAL TRAVAIL SOCIAL HORS MURS	209'000.00	99'500.00				
544	TOTAL PROTECTION DE LA JEUNESSE EN GENERAL	500'500.00	100'500.00				
545	CRECHES ET GARDERIES						
5450	CRECHE-GARDERIE						
5450.3010.00	Traitements	1'862'000.00					
5450.3010.01	Traitements conciergerie	15'000.00					
5450.3030.00	Travailleurs temporaires	7'000.00					
5450.3040.00	Allocations de ménage	51'000.00					
5450.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	124'400.00					
5450.3052.00	Cotisations caisses de pension	263'000.00					
5450.3053.00	Cotisations assurances accidents	26'000.00					
5450.3054.00	Cotisations allocations familiales	53'300.00					
5450.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	29'600.00					
5450.3090.00	Formation du personnel	8'400.00					
5450.3100.00	Matériel de bureau	5'400.00					
5450.3104.00	Achat matériel éducatif	4'300.00					
5450.3104.01	Matériel d'animation	4'200.00					

129

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
5450.3106.00	Achats de médicaments et matériel de soins	2'000.00					
5450.3110.00	Achats de mobilier	15'000.00					
5450.3112.00	Matériel de ménage et literie	6'700.00					
5450.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	15'400.00					
5450.3130.00	Fournitures des repas et frais d'alimentation	172'000.00					
5450.3130.02	Frais télécommunications	2'300.00					
5450.3130.04	Affranchissements	1'800.00					
5450.3134.00	Assurances de choses	2'000.00					
5450.3144.00	Entretien du bâtiment	34'000.00					
5450.3144.01	Entretien du bâtiment conciergerie	20'700.00					
5450.3160.00	Loyer	4'000.00					
5450.3161.00	Location photocopieurs	1'000.00					
5450.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1'100.00					
5450.3181.05	Pertes sur débiteurs	5'200.00					
5450.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis	93'000.00					
5450.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage	6'400.00					
5450.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC	8'400.00					
5450.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	1'000.00					
5450.4240.00	Participation des parents		762'000.00				
5450.4260.01	Remboursements de traitements		50'000.00				
5450.4631.00	Subside de l'Etat		425'000.00				
5450	TOTAL CRECHE-GARDERIE	2'845'600.00	1'237'000.00				
5451	UAPE						
5451.3010.00	Traitements	1'012'000.00					
5451.3010.01	Traitements conciergerie	43'000.00					
5451.3030.00	Travailleurs temporaires	5'000.00					
5451.3040.00	Allocations de ménage	37'800.00					
5451.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	64'200.00					
5451.3052.00	Cotisations caisses de pension	141'800.00					
5451.3053.00	Cotisations assurances accidents	17'000.00					
5451.3054.00	Cotisations allocations familiales	29'200.00					
5451.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	16'100.00					
5451.3090.00	Formation du personnel	9'600.00					
5451.3100.00	Matériel de bureau	3'700.00					
5451.3104.00	Achat matériel éducatif	3'500.00					
5451.3104.01	Matériel d'animation	5'300.00					
5451.3106.00	Achats de médicaments et matériel de soins	1'700.00					
5451.3110.00	Achats de mobilier	2'000.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
5451.3112.00	Matériel de ménage	4'100.00					
5451.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	12'700.00					
5451.3130.00	Fournitures des repas et frais d'alimentation	311'000.00					
5451.3130.02	Frais télécommunications	4'100.00					
5451.3130.04	Affranchissements	2'700.00					
5451.3130.06	Frais de transports	40'000.00					
5451.3134.00	Assurances de choses	900.00					
5451.3144.00	Entretien des bâtiments	15'600.00					
5451.3144.01	Entretien des bâtiments conciergerie	700.00					
5451.3160.00	Loyer	34'000.00					
5451.3161.00	Location photocopieurs	300.00					
5451.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	9'200.00					
5451.3181.05	Pertes sur débiteurs	4'300.00					
5451.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis	31'000.00					
5451.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage	6'000.00					
5451.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC	5'500.00					
5451.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	2'000.00					
5451.4240.00	Participation des parents		702'000.00				
5451.4260.01	Remboursements de traitements		30'000.00				
5451.4631.00	Subside de l'Etat		250'000.00				
5451	TOTAL UAPE	1'876'000.00	982'000.00				
545	TOTAL CRECHES ET GARDERIES	4'721'600.00	2'219'000.00				
54	TOTAL FAMILLE ET JEUNESSE	5'292'100.00	2'319'500.00				
57	AIDE SOCIALE ET ASILE						
5720	AIDE ECONOMIQUE						
5720.3637.00	Participation	1'600'000.00					
5720	TOTAL AIDE ECONOMIQUE	1'600'000.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
5740	FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI						
5740.3631.00	Participation	235'000.00					
5740	TOTAL FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI	235'000.00					
579	AIDE SOCIALE, AUTRES						
5790	SERVICE SOCIAL						
5790.3130.01	Frais de réceptions nonagénaires/centenaires	32'000.00					
5790.3130.04	Affranchissements	5'000.00					
5790.3612.00	Participation traitements	204'000.00					
5790.3632.00	Participation aux autres frais	10'000.00					
5790	TOTAL SERVICE SOCIAL	251'000.00					
5791	INTEGRATION						
5791.3010.00	Traitements	323'400.00					
5791.3040.00	Allocations de ménage	3'100.00					
5791.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	20'800.00					
5791.3052.00	Cotisations caisses de pension	30'400.00					
5791.3053.00	Cotisations assurances accidents	4'500.00					
5791.3054.00	Cotisations allocations familiales	9'000.00					
5791.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	5'300.00					
5791.3090.00	Formation du personnel	2'500.00					
5791.3100.00	Matériel de bureau	700.00					
5791.3102.00	Imprimés, publications	3'800.00					
5791.3103.00	Journaux, documentation	1'000.00					
5791.3110.00	Achats de mobilier et équipement	3'000.00					
5791.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	8'200.00					
5791.3130.00	Prestations de tiers	130	13'800.00				
5791.3130.01	Frais de réceptions et de manifestations	130	54'000.00				
5791.3130.02	Frais télécommunications		1'200.00				
5791.3130.07	Animation		20'000.00				
5791.3130.09	Cotisations aux associations		6'000.00				
5791.3134.00	Assurances de choses		800.00				
5791.3144.00	Entretien des bâtiments		600.00				
5791.3144.01	Entretien des bâtiments conciergerie		500.00				
5791.3161.00	Location photocopieurs		600.00				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
5791.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	3'700.00					
5791.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage	2'000.00					
5791.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC	2'500.00					
5791.4210.00	Emoluments		40'000.00				
5791.4231.00	Participations de tiers		60'000.00				
5791.4260.01	Remboursements de traitements		4'000.00				
5791.4472.00	Produit des locations		2'000.00				
5791.4631.00	Subside de l'Etat		175'000.00				
5791.4690.00	Dons de tiers		50'000.00				
	130						
5791	TOTAL INTEGRATION	521'400.00	331'000.00				
5792	AUTRES TACHES D'ASSISTANCE						
5792.3130.00	Prestations de tiers	10'000.00					
5792.3160.00	Loyers	23'000.00					
5792.3634.00	Subside au Centre SIPE	3'000.00					
5792.3636.00	Dons à des oeuvres de bienfaisance	73'000.00					
5792.3637.00	Participations aux rémunérations de curateur	220'000.00					
5792.3637.01	Mesures sociales relatives aux déchets	95'000.00					
5792.4260.00	Facturation à des tiers pour loyers		15'000.00				
	130						
5792	TOTAL AUTRES TACHES D'ASSISTANCE	424'000.00	15'000.00				
579	TOTAL AIDE SOCIALE, AUTRES	1'196'400.00	346'000.00				
57	TOTAL AIDE SOCIALE ET ASILE	3'031'400.00	346'000.00				
5	TOTAL PREVOYANCE SOCIALE	12'213'500.00	2'665'500.00				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS						
61	CIRCULATION ROUTIERE						
6130	ROUTES CANTONALES						
6130.3631.00	Participation entretien	730'000.00					
6130.3660.10	Amortissements planifiés routes	267'000.00					
6130	TOTAL ROUTES CANTONALES	997'000.00					
615	ROUTES COMMUNALES						
6150	BUREAUX ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUE						
6150.3010.00	Traitements	365'000.00					
6150.3040.00	Allocations de ménage	6'200.00					
6150.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	23'500.00					
6150.3052.00	Cotisations caisses de pension	54'000.00					
6150.3053.00	Cotisations assurances accidents	5'200.00					
6150.3054.00	Cotisations allocations familiales	10'000.00					
6150.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	6'000.00					
6150.3090.00	Formation du personnel personnel	2'000.00					
6150.3100.00	Matériel de bureau	2'500.00					
6150.3101.00	Achats de matériel	2'000.00					
6150.3103.00	Journaux, documentation	1'000.00					
6150.3130.04	Affranchissements	4'000.00					
6150.3130.09	Cotisations aux associations	3'500.00					
6150.3132.00	Frais d'études et expertises	12'000.00					
6150.3132.01	Travaux des géomètres	10'000.00					
6150.3144.00	Entretien des bureaux et ateliers	3'000.00					
6150.3150.00	Entretien du mobilier et des machines	1'500.00					
6150.3153.00	Entretien du matériel informatique	3'000.00					
6150.3160.00	Loyers et chauffage	16'000.00					
6150.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	2'600.00					
6150.3930.00	Imputation interne de frais administratifs	6'000.00					
6150.4260.01	Remboursements de traitements		1'500.00				
6150	TOTAL BUREAUX ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUE	539'000.00	1'500.00				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
6151	RESEAU DES ROUTES COMMUNALES						
6151.3030.00	Travailleurs temporaires	5'000.00					
6151.3120.00	Electricité, éclairage public	100'000.00					
6151.3130.00	Prestations de tiers	131 15'000.00					
6151.3130.03	Prestations contre le bruit	131 28'500.00					
6151.3132.00	Frais d'études et expertises	131 25'000.00					
6151.3137.00	Impôt TVA	1'000.00					
6151.3141.02	Entretien signalisation	75'000.00					
6151.3141.03	Entretien réparations	240'000.00					
6151.3141.04	Entretien revêtements bitumineux	240'000.00					
6151.3141.05	Entretien déneigement	80'000.00					
6151.3141.06	Entretien sacs dépotoirs	120'000.00					
6151.3141.07	Entretien mobilier urbain	34'000.00					
6151.3141.09	Entretien démarcation	30'000.00					
6151.3300.10	Amortissements planifiés routes	1'483'000.00					
6151.3320.90	Amortissements planifiés immobilisations incorpor.	522'000.00					
6151.3910.02	Imputation interne de frais de personnel TP	505'000.00					
6151.3930.00	Imputation interne d'élimination des déchets	131 110'000.00					
6151.3930.01	Imputation interne des coûts d'éclairage public	344'000.00					
6151.3930.10	Imputation interne d'épuration de l'eau	70'000.00					
6151.4260.00	Remboursement de tiers		115'000.00				
6151.4260.03	Remboursement de tiers signalisation		5'000.00				
6151	TOTAL RESEAU DES ROUTES COMMUNALES	4'027'500.00	120'000.00				
6152	PARKINGS						
6152.3010.00	Traitements	103'000.00					
6152.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	7'500.00					
6152.3052.00	Cotisations caisses de pension	15'500.00					
6152.3053.00	Cotisations assurances accidents	1'500.00					
6152.3054.00	Cotisations allocations familiales	2'900.00					
6152.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	1'700.00					
6152.3101.00	Achats de matériel	800.00					
6152.3102.00	Imprimés, publications	5'000.00					
6152.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	43'000.00					
6152.3130.07	Frais de traitement de la monnaie	8'000.00					
6152.3134.00	Assurances de choses	17'000.00					
6152.3141.01	Entretien, facturation de tiers	132 130'000.00					
6152.3141.02	Entretien signalisation	13'000.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
6152.3151.00	Entretien des parcomètres factures de tiers	70'000.00					
6152.3160.00	Loyer	20'000.00					
6152.3199.00	Réduction impôt préalable TVA REDIP	52'000.00					
6152.3300.10	Amortissements planifiés routes	78'000.00					
6152.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis	750'000.00					
6152.3300.60	Amortissements planifiés biens mobiliers	36'000.00					
6152.3510.00	Attribution au financement spécial	160'100.00					
6152.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	45'000.00					
6152.3930.00	Imputation interne de frais administratifs	1'000.00					
6152.3940.00	Imputation interne d'intérêts	87'000.00					
6152.4200.00	Contribution pour places de parc manquantes		50'000.00				
6152.4240.01	Taxes de parkings non soumises à la TVA		593'000.00				
6152.4240.02	Taxes de parkings soumises à la TVA		655'000.00				
6152.4260.00	Remboursements de tiers		80'000.00				
6152.4270.00	Produit des amendes		270'000.00				
6152	TOTAL PARKINGS	1'648'000.00	1'648'000.00				
615	TOTAL ROUTES COMMUNALES	6'214'500.00	1'769'500.00				
619	ROUTES, AUTRES						
6190	CENTRE D'ENTRETIEN						
6190.3010.00	Traitements	2'199'000.00					
6190.3040.00	Allocations de ménage	30'000.00					
6190.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	145'000.00					
6190.3052.00	Cotisations caisses de pension	320'000.00					
6190.3053.00	Cotisations assurances accidents	31'000.00					
6190.3054.00	Cotisations allocations familiales	60'000.00					
6190.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	36'000.00					
6190.3090.00	Formation du personnel	11'000.00					
6190.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	5'000.00					
6190.4260.01	Remboursements de traitements		60'000.00				
6190.4910.02	Imputation interne de frais de personnel IME		2'777'000.00				
6190	TOTAL CENTRE D'ENTRETIEN	2'837'000.00	2'837'000.00				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
6191	ATELIER						
6191.3101.00	Achats de carburant	45'000.00					
6191.3101.01	Achats de fournitures pour véhicules	7'100.00					
6191.3101.02	Achats de matériel et matières premières	7'400.00					
6191.3111.00	Achats outillage et équipement	25'900.00					
6191.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	98'000.00					
6191.3130.02	Concession et entretien réseau radio	600.00					
6191.3130.06	Balayage des rues et entretien décharge	16'000.00					
6191.3134.00	Assurances de choses	18'200.00					
6191.3144.00	Entretien ateliers et dépôts	7'000.00					
6191.3151.00	Entretien des véhicules et machines	34'000.00					
6191.3151.01	Entretien outillage et équipement	8'500.00					
6191.3151.02	Entretien balayeuse	10'000.00					
6191.3162.00	Leasing véhicules et machines	89'000.00					
6191.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis	816'000.00					
6191.3300.60	Amortissements planifiés biens mobiliers	425'000.00					
6191.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage	4'000.00					
6191.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC	3'000.00					
6191.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	564'000.00					
6191.4260.00	Dédommagements		500.00				
6191.4470.00	Produit des locations		30'000.00				
6191.4479.00	Locations de mobilier urbain		2'000.00				
6191	TOTAL ATELIER	2'178'700.00	32'500.00				
619	TOTAL ROUTES, AUTRES	5'015'700.00	2'869'500.00				
61	TOTAL CIRCULATION ROUTIERE	12'227'200.00	4'639'000.00				
622	ENTREPRISES DE TRAFIC REGIONAL						
6220.3137.00	Impôt TVA	500.00					
6220.3631.00	Participations	560'500.00					
6220.3660.00	Amortissements planifiés invest. Confédération	13'000.00					
6220.4240.00	Participation de tiers		85'000.00				
622	TOTAL ENTREPRISES DE TRAFIC REGIONAL	574'000.00	85'000.00				

132

Comptes de fonctionnement				Budget	2021				
				Charges	Revenus				
623	TRAFIC D'AGGLOMERATION								
6230.3130.06	Transport public urbain	132		1'680'000.00					
6230.3137.00	Impôt TVA			4'000.00					
6230.4240.00	Recettes	132			10'000.00				
623	TOTAL TRAFIC D'AGGLOMERATION			1'684'000.00	10'000.00				
6	TOTAL TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS			14'485'200.00	4'734'000.00				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
7	ENVIRONNEMENT						
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU						
7100	DIRECTION ET ADMINISTRATION						
7100.3010.00	Traitements	325'000.00					
7100.3040.00	Allocations de ménage	11'000.00					
7100.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	21'000.00					
7100.3052.00	Cotisations caisses de pension	48'500.00					
7100.3053.00	Cotisations assurances accidents	4'600.00					
7100.3054.00	Cotisations allocations familiales	9'000.00					
7100.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	5'500.00					
7100.3090.00	Formation du personnel	2'300.00					
7100.3100.00	Matériel de bureau	4'000.00					
7100.3101.00	Achats de matériel	21'800.00	135				
7100.3103.00	Annonces, journaux, documentation	2'000.00					
7100.3103.01	Information	1'500.00					
7100.3110.00	Achat de mobilier	1'000.00					
7100.3113.00	Achats de matériel informatique	2'000.00					
7100.3130.02	Frais télécommunications	2'500.00					
7100.3130.04	Affranchissements	4'000.00					
7100.3130.05	Frais de poursuites	1'000.00					
7100.3130.09	Cotisations aux associations	8'500.00					
7100.3130.11	Frais de comptes postaux	5'500.00					
7100.3132.01	Révision des comptes	400.00					
7100.3134.00	Assurances RC	1'000.00					
7100.3150.00	Entretien du mobilier	2'000.00					
7100.3153.00	Entretien du matériel informatique	30'000.00					
7100.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	3'200.00					
7100.3199.00	Réduction impôt préalable TVA REDIP	2'000.00					
7100.3910.07	Imputation interne de traitements	3'000.00					
7100.3930.00	Imputation interne de frais administratifs	4'000.00					
7100.4260.03	Remboursements frais de contentieux			7'000.00			
7100.4632.00	Dédommagements de communes			90'000.00			
7100	TOTAL DIRECTION ET ADMINISTRATION	526'300.00		97'000.00			
7101	BUREAUX ET ATELIERS						
7101.3144.00	Entretien des bureaux et ateliers	3'000.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
7101.3160.00	Loyers et chauffage	27'000.00					
7101	TOTAL BUREAUX ET ATELIERS	30'000.00					
7102	PARC DE VEHICULES						
7102.3101.00	Achats de carburant	2'600.00					
7102.3134.00	Assurances	1'300.00					
7102.3151.00	Entretien des véhicules	5'000.00					
7102	TOTAL PARC DE VEHICULES	8'900.00					
7103	RESEAU, SOURCES ET PUIITS						
7103.3010.00	Traitements	311'000.00					
7103.3040.00	Allocations de ménage	3'500.00					
7103.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	21'000.00					
7103.3052.00	Cotisations caisses de pension	46'000.00					
7103.3053.00	Cotisations assurances accidents	3'100.00					
7103.3054.00	Cotisations allocations familiales	8'600.00					
7103.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	5'100.00					
7103.3090.00	Formation du personnel	2'500.00					
7103.3101.00	Achats de matériel et fournitures	25'000.00					
7103.3111.00	Achats de machines et outillage	3'000.00					
7103.3120.00	Energie de pompage	70'000.00					
7103.3134.00	Assurances de choses	13'000.00					
7103.3143.00	Entretien du réseau, des sources et des puits	135 190'200.00					
7103.3151.00	Entretien des machines et de l'outillage	2'000.00					
7103.3300.30	Amortissements planifiés ouvrages génie civil	839'000.00					
7103.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	10'000.00					
7103.3940.00	Imputation interne d'intérêts	57'000.00					
7103.4240.00	Travaux facturés à des tiers		120'000.00				
7103.4510.00	Prélèvement sur le financement spécial	135	430'800.00				
7103.4910.07	Imputation interne de frais de personnel		30'000.00				
7103	TOTAL RESEAU, SOURCES ET PUIITS	1'610'000.00	580'800.00				
7104	BRANCHEMENTS						
7104.3101.00	Achats de matériel et fournitures	135 60'000.00					
7104.3130.00	Travaux de branchements factures de tiers	2'000.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
7104.4240.00	Travaux de branchements facturés		100'000.00				
7104	TOTAL BRANCHEMENTS	62'000.00	100'000.00				
7105	DISTRIBUTION DE L'EAU						
7105.3111.00	Achats des compteurs	100'000.00					
7105.3120.01	Achat d'eau potable	50'000.00					
7105.3151.00	Entretien des compteurs	1'000.00					
7105.3181.05	Pertes sur débiteurs	2'000.00					
7105.3910.07	Imputation interne de frais de personnel	30'000.00					
7105.4240.00	Location des compteurs		120'000.00				
7105.4250.00	Vente de l'eau		1'600'000.00				
7105	TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU	183'000.00	1'720'000.00				
7106	LABORATOIRE						
7106.3010.00	Traitements	12'000.00					
7106.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	900.00					
7106.3053.00	Cotisations assurances accidents	200.00					
7106.3054.00	Cotisations allocations familiales	300.00					
7106.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	200.00					
7106.3101.00	Achats de matériel et fournitures	6'000.00					
7106.3132.00	Analyses factures de tiers	8'000.00					
7106	TOTAL LABORATOIRE	27'600.00					
7107	RECHERCHES D'EAU ET PROTECTION						
7107.3132.00	Frais de recherches, d'études et de protection	50'000.00					
7107	TOTAL RECHERCHES D'EAU ET PROTECTION	50'000.00					
71	TOTAL APPROVISIONNEMENT EN EAU	2'497'800.00	2'497'800.00				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021			
		Charges	Revenus			
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES					
7200	RESEAU D'EGOUTS ET STATION D'EPURATION					
7200.3010.00	Traitements	206'000.00				
7200.3040.00	Allocations de ménage	1'000.00				
7200.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	12'000.00				
7200.3052.00	Cotisations caisses de pension	27'000.00				
7200.3053.00	Cotisations assurances accidents	2'600.00				
7200.3054.00	Cotisations allocations familiales	5'000.00				
7200.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	3'000.00				
7200.3090.00	Formation du personnel	7'000.00				
7200.3100.00	Matériel de bureau	2'000.00				
7200.3101.00	Achats de matériel	1'800.00				
7200.3110.00	Achat de mobilier	1'000.00				
7200.3113.00	Achats de matériel informatique	2'000.00				
7200.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	5'400.00				
7200.3130.04	Affranchissements	4'000.00				
7200.3130.09	Cotisations aux associations	1'000.00				
7200.3130.11	Frais de comptes postaux	7'500.00				
7200.3143.00	Entretien, facturation de tiers	650'000.00				
7200.3143.01	Entretien, facturation de tiers - STEP	250'000.00				
7200.3144.00	Entretien des bureaux et ateliers	2'500.00				
7200.3150.00	Entretien du mobilier	2'000.00				
7200.3153.00	Entretien du matériel informatique	10'000.00				
7200.3160.00	Loyers et chauffage	13'000.00				
7200.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1'100.00				
7200.3181.05	Pertes sur débiteurs	1'000.00				
7200.3199.00	Réduction impôt préalable TVA REDIP	16'000.00				
7200.3300.30	Amortissements planifiés ouvrages génie civil	156'000.00				
7200.3300.31	Amortissements planifiés de la STEP	180'000.00				
7200.3320.90	Amortissements planifiés immobilisations incorpor.	35'000.00				
7200.3632.00	Part. aux frais d'exploitation de la STEP	1'280'000.00				
7200.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	45'000.00				
7200.3930.00	Imputation interne de frais administratifs	4'000.00				
7200.3940.00	Imputation interne d'intérêts	36'000.00				
7200.4240.00	Taxes d'épuration		2'300'000.00			
7200.4510.00	Prélèvement sur le financement spécial	136	259'900.00			
7200.4632.00	Dédommagements de communes		160'000.00			

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
7200.4930.10	Imputation interne des participations communales		250'000.00				
7200	TOTAL RESEAU D'EGOUTS ET STATION D'EPURATION	2'969'900.00	2'969'900.00				
72	TOTAL TRAITEMENT DES EAUX USEES	2'969'900.00	2'969'900.00				
73	GESTION DES DECHETS						
7300	ORDURES MENAGERES						
7300.3010.00	Traitements	110'000.00					
7300.3030.00	Travailleurs temporaires	55'000.00					
7300.3040.00	Allocations de ménage	700.00					
7300.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	7'100.00					
7300.3052.00	Cotisations caisses de pension	16'500.00					
7300.3053.00	Cotisations assurances accidents	1'600.00					
7300.3054.00	Cotisations allocations familiales	3'000.00					
7300.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	1'900.00					
7300.3090.00	Formation du personnel	4'000.00					
7300.3100.00	Matériel de bureau	6'000.00					
7300.3101.00	Achats de matériel	1'800.00					
7300.3103.01	Campagne anti-déchets	10'000.00					
7300.3111.00	Achats de matériel bennes, etc.	23'000.00					
7300.3113.00	Achats de matériel informatique	2'000.00					
7300.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	1'000.00					
7300.3130.04	Affranchissements	13'000.00					
7300.3130.05	Frais de poursuites	40'000.00					
7300.3130.20	Enlèvement ordures ménagères	380'000.00					
7300.3130.21	Enlèvement déchets encombrants	120'000.00					
7300.3130.22	Enlèvement papier	110'000.00					
7300.3130.23	Enlèvement verre	55'000.00					
7300.3130.24	Enlèvement compost	300'000.00					
7300.3130.25	Enlèvement déchets inertes	25'000.00					
7300.3130.26	Enlèvement déchets spéciaux	12'000.00					
7300.3134.00	Assurances de choses	700.00					
7300.3144.00	Entretien des bureaux et ateliers	1'000.00					
7300.3150.00	Entretien du mobilier	1'000.00					
7300.3151.01	Entretien des containers à ordures	10'000.00					
7300.3153.00	Entretien du matériel informatique	1'000.00					
7300.3153.01	Maintenance informatique	3'500.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
7300.3160.00	Loyers et chauffage	6'000.00					
7300.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	500.00					
7300.3181.05	Pertes sur débiteurs	30'000.00					
7300.3199.00	Réduction impôt préalable TVA REDIP	4'500.00					
7300.3300.30	Amortissements planifiés ouvrages génie civil	79'000.00					
7300.3300.60	Amortissements planifiés biens mobiliers	204'000.00					
7300.3612.00	Incinération, facturation SATOM	320'000.00					
7300.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	435'000.00					
7300.3930.00	Imputation interne de frais administratifs	2'000.00					
7300.3940.00	Imputation interne d'intérêts	15'000.00					
7300.4240.02	Taxes d'élimination de base		870'000.00				
7300.4240.03	Taxes d'élimination de quantité		1'200'000.00				
7300.4250.00	Produits du recyclage		100'000.00				
7300.4260.00	Remboursements de tiers		600.00				
7300.4260.03	Remboursements frais de contentieux		30'000.00				
7300.4290.05	Pertes récupérées		10'000.00				
7300.4510.00	Prélèvement sur le financement spécial	136	91'200.00				
7300.4930.00	Imputation interne de la participation communale	136	110'000.00				
7300	TOTAL ORDURES MENAGERES		2'411'800.00				
73	TOTAL GESTION DES DECHETS		2'411'800.00				
74	AMENAGEMENTS						
7410	RHONE						
7410.3142.00	Entretien, facturation de tiers	14'000.00					
7410.3660.10	Amortissements planifiés subventions aux cantons	35'000.00					
7410.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	1'000.00					
7410.3910.03	Imputation interne de frais de personnel SF	5'000.00					
7410.4631.00	Subside de l'Etat		14'000.00				
7410	TOTAL RHONE	55'000.00	14'000.00				
7411	VIEZE ET TORRENTS						
7411.3142.00	Entretien, facturation de tiers	136	80'000.00				
7411.3300.20	Amortissements planifiés aménagement des eaux		58'000.00				
7411.3320.90	Amortissements planifiés immobilisations incorpor.		37'000.00				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
7411.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	1'500.00					
7411.3910.04	Imputation interne de frais de personnel SF	40'000.00					
7411.4631.00	Subside de l'Etat		55'000.00				
7411	TOTAL VIEZE ET TORRENTS	216'500.00	55'000.00				
7412	CANAUX						
7412.3142.00	Entretien participation consortage	13'000.00					
7412	TOTAL CANAUX	13'000.00					
74	TOTAL AMENAGEMENTS	284'500.00	69'000.00				
77	ENVIRONNEMENT, AUTRES						
7710	CIMETIERES						
7710.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	2'000.00					
7710.3134.00	Assurances de choses	300.00					
7710.3143.00	Entretien des bâtiments	300.00					
7710.3143.01	Entretien, facturation de tiers	35'000.00					
7710.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	86'000.00					
7710.4240.00	Concessions		15'000.00				
7710.4240.01	Taxes et divers		300.00				
7710	TOTAL CIMETIERES	123'600.00	15'300.00				
779	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES						
7790	BUREAUX ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE						
7790.3010.00	Traitements	65'000.00					
7790.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	4'300.00					
7790.3052.00	Cotisations caisses de pension	9'800.00					
7790.3053.00	Cotisations assurances accidents	1'000.00					
7790.3054.00	Cotisations allocations familiales	1'900.00					
7790.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	1'100.00					
7790.3090.00	Formation du personnel	1'000.00					
7790.3100.00	Matériel de bureau	2'500.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
7790.3101.00	Achats de matériel	1'800.00					
7790.3103.00	Journaux, documentation	500.00					
7790.3130.04	Affranchissements	4'000.00					
7790.3130.09	Cotisations aux associations	500.00					
7790.3144.00	Entretien des bureaux et ateliers	3'000.00					
7790.3160.00	Loyers et chauffage	13'700.00					
7790.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1'200.00					
7790.3320.90	Amortissements planifiés immobilisations incorpor.	50'000.00					
7790.3930.00	Imputation interne de frais administratifs	3'000.00					
7790.4260.01	Remboursements de traitements		1'500.00				
7790	TOTAL BUREAUX ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	164'300.00	1'500.00				
7791	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
7791.3130.09	Cotisations aux associations	500.00					
7791.3140.00	Entretien des zones protégées	39'000.00					
7791	TOTAL PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	39'500.00					
7792	TOILETTES PUBLIQUES						
7792.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	2'000.00					
7792.3144.00	Entretien, facturation de tiers	4'000.00					
7792.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	20'000.00					
7792	TOTAL TOILETTES PUBLIQUES	26'000.00					
779	TOTAL PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES	229'800.00	1'500.00				
77	TOTAL ENVIRONNEMENT, AUTRES	353'400.00	16'800.00				
7	TOTAL ENVIRONNEMENT	8'517'400.00	7'965'300.00				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
81	AGRICULTURE						
8100	ELEVAGE ET CULTURES						
8100.3010.00	Traitements	1'500.00					
8100.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	200.00					
8100	TOTAL ELEVAGE ET CULTURES	1'700.00					
81	TOTAL AGRICULTURE	1'700.00					
82	SYLVICULTURE						
8200	FORETS						
8200.3010.00	Traitements	274'000.00					
8200.3040.00	Allocations de ménage	4'300.00					
8200.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	18'000.00					
8200.3052.00	Cotisations caisses de pension	35'500.00					
8200.3053.00	Cotisations assurances accidents	10'500.00					
8200.3054.00	Cotisations allocations familiales	7'600.00					
8200.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	4'500.00					
8200.3090.00	Formation du personnel	3'400.00					
8200.3100.00	Matériel de bureau	3'600.00					
8200.3101.00	Achats de carburant	18'000.00					
8200.3101.01	Achats de fournitures	16'000.00					
8200.3103.00	Annonces, journaux, documentation	1'000.00					
8200.3111.00	Achats matériel et outillage	16'000.00					
8200.3120.00	Alimentation/élimination biens-fonds PA	3'000.00					
8200.3130.06	Transports de bois	13'000.00					
8200.3130.09	Cotisations aux associations	7'500.00					
8200.3134.00	Assurances de choses	3'500.00					
8200.3144.00	Entretien des chalets et hangar	6'500.00					
8200.3145.00	Entreprises privées de façonnage	100'000.00					
8200.3151.00	Entretien véhicules et outillage	17'500.00					
8200.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	21'600.00					
8200.3300.40	Amortissements planifiés terrains bâtis	12'000.00					
8200.3511.00	Attribution au fonds forestier de réserve	30'200.00					

138

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
8200.3707.00	Subventions redistribuées	20'000.00					
8200.4240.00	Travaux facturés à des tiers		93'000.00				
8200.4250.00	Ventes de bois		100'000.00				
8200.4260.01	Remboursements de traitements		6'500.00				
8200.4260.02	Dédommagements		100.00				
8200.4409.00	Intérêts du fonds forestier de réserve		200.00				
8200.4470.00	Locations bâtiments		7'000.00				
8200.4479.00	Locations véhicules		3'000.00				
8200.4631.00	Subsides de l'Etat		210'000.00				
8200.4707.00	Subventions redistribuées		20'000.00				
8200.4910.04	Imputation interne de frais de personnel		113'000.00				
8200	TOTAL FORETS	647'200.00	552'800.00				
82	TOTAL SYLVICULTURE	647'200.00	552'800.00				
84	TOURISME						
8400	ANIMATIONS, DEVELOPPEMENT ET TOURISME						
8400.3634.00	Subside à Monthey Tourisme	490'000.00					
8400.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	15'000.00					
8400.3910.04	Imputation interne de frais de personnel SF	3'000.00					
8400	TOTAL ANIMATIONS, DEVELOPPEMENT ET TOURISME	508'000.00					
8401	STATION DES GIETTES						
8401.3140.00	Entretien et sécurité	9'000.00					
8401.3636.00	Subside à l'Assoc. Aménagements sportifs Giettes	36'000.00					138
8401	TOTAL STATION DES GIETTES	45'000.00					
84	TOTAL TOURISME	553'000.00					

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
85	INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE						
8500	VIE ECONOMIQUE						
8500.3010.00	Traitements	140'000.00					
8500.3040.00	Allocations de ménage	3'100.00					
8500.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC	9'300.00					
8500.3052.00	Cotisations caisses de pension	21'200.00					
8500.3053.00	Cotisations assurances accidents	2'000.00					
8500.3054.00	Cotisations allocations familiales	4'000.00					
8500.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie	2'400.00					
8500.3130.02	Frais télécommunications	700.00					
8500.3636.00	Subside à ArtCom	40'000.00					
8500.3660.50	Amortissements planifiés subv. entreprises privées	72'000.00					
8500.3660.70	Amortissements planifiés subv. aux ménages	50'000.00					
8500.4260.00	Remboursements de tiers		182'700.00				
8500	TOTAL VIE ECONOMIQUE	344'700.00	182'700.00				
8501	FOIRES ET MARCHES						
8501.3130.06	Transports de déchets	5'500.00					
8501.3636.00	Subside	5'000.00					
8501.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME	5'000.00					
8501	TOTAL FOIRES ET MARCHES	15'500.00					
8502	AUTRES ACTIVITES COMMERCIALES						
8502.3130.06	Frais de transports pour la fourrière	15'000.00					
8502.4120.00	Visas, patentes ambulantes		5'000.00				
8502.4260.00	Remboursements de tiers		20'000.00				
8502	TOTAL AUTRES ACTIVITES COMMERCIALES	15'000.00	25'000.00				
85	TOTAL INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE	375'200.00	207'700.00				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
87	ENERGIE						
8710	ELECTRICITE	138					
8710.3510.00	Attribution au financement spécial		649'300.00				
8710.4451.00	Bénéfice réseau de distribution			527'600.00			
8710.4451.01	Bénéfice commercialisation énergie			121'700.00			
8710	TOTAL ELECTRICITE		649'300.00	649'300.00			
879	AUTRES SOURCES D'ENERGIE, EN GENERAL						
8790	PRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DURABLE						
8790.3010.00	Traitements	139	49'000.00				
8790.3040.00	Allocations de ménage		3'100.00				
8790.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC		3'200.00				
8790.3052.00	Cotisations caisses de pension		7'300.00				
8790.3053.00	Cotisations assurances accidents		700.00				
8790.3054.00	Cotisations allocations familiales		1'400.00				
8790.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie		800.00				
8790.3090.00	Formation du personnel		6'000.00				
8790.3101.00	Achats de matériel pour centrales solaires	139	10'000.00				
8790.3120.01	Stockage production solaire	139	27'000.00				
8790.3120.04	Achats énergie regroupements	139	10'000.00				
8790.3130.00	Prestations frais de personnel		41'000.00				
8790.3130.01	Prestations frais administratifs		25'000.00				
8790.3130.07	Actions et sensibilisation		15'000.00				
8790.3130.08	Frais de licences et taxes		11'000.00				
8790.3132.00	Frais d'études	139	65'000.00				
8790.3134.00	Assurances de choses		12'000.00				
8790.3151.00	Entretien des centrales de production	139	36'000.00				
8790.3151.01	Entretien et exploitation des bornes de recharge		3'000.00				
8790.3170.00	Frais de déplacements et autres frais		1'000.00				
8790.3199.00	Réduction impôt préalable TVA REDIP		105'000.00				
8790.3300.60	Amortissements planifiés biens mobiliers		2'129'000.00				
8790.3637.00	Programme de subventions efficacité énergétique		200'000.00				
8790.4250.00	Recettes des centrales de production			485'000.00			
8790.4250.02	Recettes des bornes de recharge			4'500.00			
8790.4250.03	Abonnement production solaire			18'000.00			
8790.4250.04	Recettes regroupements	139		10'000.00			

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
8790.4511.00	Prélèvement sur le fonds énergies renouvelables		200'000.00				
8790.4631.00	Subside de l'Etat	139	27'000.00				
8790.4632.00	Dédommagements de communes	139	42'000.00				
8790.4930.01	Imputation interne des redevances		922'000.00				
8790	TOTAL PRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DURABLE		2'761'500.00	1'708'500.00			
8791	ECLAIRAGE PUBLIC						
8791.3101.00	Achats de fournitures		50'000.00				
8791.3130.00	Prestations frais de personnel		110'000.00				
8791.3130.01	Prestations frais administratifs		6'000.00				
8791.3141.00	Entretien de l'éclairage public		50'000.00				
8791.3141.01	Entretien de l'éclairage de Noël		10'000.00				
8791.3199.00	Réduction impôt préalable TVA REDIP		45'000.00				
8791.3300.10	Amortissements planifiés routes		123'000.00				
8791.4240.00	Travaux facturés à des tiers			50'000.00			
8791.4930.01	Imputation interne des coûts d'entretien (IME)	140		344'000.00			
8791	TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC		394'000.00	394'000.00			
879	TOTAL AUTRES SOURCES D'ENERGIE, EN GENERAL		3'155'500.00	2'102'500.00			
87	TOTAL ENERGIE		3'804'800.00	2'751'800.00			
8	TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE		5'381'900.00	3'512'300.00			

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
9	FINANCES ET IMPOTS						
91	IMPOTS						
9100	IMPOTS DES PERSONNES PHYSIQUES						
9100.3181.00	Remises d'impôts	10'000.00					
9100.3181.01	Pertes sur débiteurs	760'000.00					
9100.3602.00	Répartition intercomm. sur immeubles bâtis	310'000.00					
9100.3636.00	Subside à la SPA pour les chiens	4'500.00					
9100.4000.00	Impôt sur le revenu		32'900'000.00				
9100.4001.00	Impôt sur la fortune		4'950'000.00				
9100.4002.00	Impôt à la source		1'900'000.00				
9100.4002.01	Impôt des frontaliers		850'000.00				
9100.4008.00	Impôt personnel		240'000.00				
9100.4021.01	Impôt foncier		1'400'000.00				
9100.4022.00	Impôt sur les gains en capital		950'000.00				
9100.4022.01	Impôt sur les gains immobiliers		700'000.00				
9100.4023.00	Impôts droits de mutation et de timbre		960'000.00				
9100.4024.00	Impôt sur les successions et donations		300'000.00				
9100.4033.00	Impôt sur les chiens		110'000.00				
9100.4602.00	Répartition intercomm. sur immeubles bâtis		350'000.00				
9100	TOTAL IMPOTS DES PERSONNES PHYSIQUES	1'084'500.00	45'610'000.00				
9110	IMPOTS DES PERSONNES MORALES						
9110.3181.04	Pertes sur débiteurs	10'000.00					
9110.4010.00	Impôt sur le bénéfice		5'500'000.00				
9110.4011.00	Impôt sur le capital		2'550'000.00				
9110.4021.02	Impôt foncier		3'250'000.00				
9110	TOTAL IMPOTS DES PERSONNES MORALES	10'000.00	11'300'000.00				
91	TOTAL IMPOTS	1'094'500.00	56'910'000.00				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
93	PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARG						
9300	PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARG						
9300.4621.10	Péréquation des ressources		42'000.00				
9300	TOTAL PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES		42'000.00				
93	TOTAL PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES		42'000.00				
95	PART AUX RECETTES, AUTRES						
9500	QUOTES-PARTS, AUTRES						
9500.3611.00	Participation au franc du paysage	1'000.00					
9500.3632.00	Frais de redevances	3'200.00					
9500.3930.01	Imputation interne au développement durable	922'000.00					
9500.4120.00	Appareils automatiques		15'000.00				
9500.4120.01	Redevances hydrauliques		922'000.00				
9500.4601.01	Patentes débits de boissons		35'000.00				
9500	TOTAL QUOTES-PARTS, AUTRES	926'200.00	972'000.00				
95	TOTAL PART AUX RECETTES, AUTRES	926'200.00	972'000.00				
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DES DETTES						
9610	INTERETS						
9610.3400.00	Engagements courants	500.00					
9610.3401.00	Dettes à court terme	142 39'000.00					
9610.3406.00	Dettes à moyen et long termes	142 867'000.00					
9610.3409.00	Engagements envers des entités particulières	246'000.00					
9610.3499.01	Autres intérêts passifs	360'000.00					
9610.4401.00	Intérêts de retard moratoires/compensatoires		650'000.00				
9610.4450.00	Prêts		10'000.00				
9610.4450.01	Prêts aux entreprises publiques	143	248'000.00				
9610.4451.00	Dividendes des titres du patrimoine administratif		552'000.00				
9610.4499.00	Autres revenus financiers		10'000.00				

Comptes de fonctionnement			Budget	2021				
			Charges	Revenus				
9610.4510.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	143		790'000.00				
9610.4940.00	Imputations d'intérêts aux financements spéciaux			195'000.00				
9610	TOTAL INTERETS		1'512'500.00	2'455'000.00				
9620	FRAIS D'EMISSION							
9620.3130.11	Frais bancaires		38'000.00					
9620.3130.12	Frais de comptes postaux		42'000.00					
9620	TOTAL FRAIS D'EMISSION		80'000.00					
963	PATRIMOINE FINANCIER							
9630	IMMEUBLES ET TITRES DU PATRIMOINE FINANCIER							
9630.3010.00	Traitements		6'500.00					
9630.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC		500.00					
9630.3052.00	Cotisations caisses de pension		500.00					
9630.3053.00	Cotisations assurances accidents		100.00					
9630.3054.00	Cotisations allocations familiales		200.00					
9630.3055.00	Cotisations indemnités journalières maladie		100.00					
9630.3130.07	Débours au Registre foncier		500.00					
9630.3132.00	Frais d'actes		35'000.00					
9630.3431.00	Entretien des bâtiments	143	28'500.00					
9630.3439.00	Alimentation/élimination biens-fonds PF		22'500.00					
9630.3439.10	Assurances de choses		23'600.00					
9630.3900.00	Imputation interne produits de nettoyage		5'000.00					
9630.3910.01	Imputation interne de frais de personnel UBC		9'800.00					
9630.3910.02	Imputation interne de frais de personnel IME		1'000.00					
9630.4260.00	Remboursements de tiers			13'500.00				
9630.4420.00	Dividendes des titres du patrimoine financier			24'500.00				
9630.4430.00	Produit des locations de bâtiments			268'000.00				
9630.4430.01	Produit des locations de terrains			21'000.00				
9630.4430.02	Redevances de droits de superficie			170'000.00				
9630	TOTAL IMMEUBLES ET TITRES DU PATRIMOINE FINANCIER		133'800.00	497'000.00				
963	TOTAL PATRIMOINE FINANCIER		133'800.00	497'000.00				

Comptes de fonctionnement		Budget	2021				
		Charges	Revenus				
9690	AUTRES PRODUITS						
9690.4419.00	Pertes d'impôts récupérées		100'000.00				
9690	TOTAL AUTRES PRODUITS		100'000.00				
96	TOTAL ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DES DETTES	1'726'300.00	3'052'000.00				
97	REDISTRIBUTIONS						
9710	REDISTRIBUTIONS LIEES A LA TAXE SUR LE CO2						
9710.4699.00	Parts à des recettes fédérales		25'000.00				
9710	TOTAL REDISTRIBUTIONS LIEES A LA TAXE SUR LE CO2		25'000.00				
97	TOTAL REDISTRIBUTIONS		25'000.00				
99	POSTES NON REPARTIS						
9901	CREDIT A DISPOSITION						
9901.3199.00	Crédit à disposition	143	300'000.00				
9901.3300.90	Amortissements du patrimoine administratif	143	300'000.00				
9901	TOTAL CREDIT A DISPOSITION		600'000.00				
99	TOTAL POSTES NON REPARTIS		600'000.00				
9	TOTAL FINANCES ET IMPOTS		61'001'000.00	4'347'000.00			
	Total compte de fonctionnement		89'280'100.00	94'833'300.00			
	Excédent de revenus ou de charges		5'553'200.00				

Compte des investissements

Comptes d'investissement		Budget	2021				
		Dépenses	Recettes				
0	ADMINISTRATION GENERALE						
02	SERVICES GENERAUX						
022	SERVICES GENERAUX						
0220	COMMUNICATION, INFORMATIQUE ET ACHATS						
0220.5060.01	Achats de matériel informatique	114	60'000.00				
0220.5060.02	Archives, mise en place		80'000.00				
0220.5200.02	Informatique, mise en oeuvre stratégie	114	1'300'000.00				
0220	TOTAL COMMUNICATION, INFORMATIQUE ET ACHATS		1'440'000.00				
0224	URBANISME, BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS						
0224.5290.01	Protection du patrimoine		40'000.00				
0224.5290.03	Révision globale du plan de zones		100'000.00				
0224.5290.07	Archivage électronique de documents		30'000.00				
0224.5290.08	Etudes plans spéciaux, modifications plan zone		30'000.00				
0224	TOTAL URBANISME, BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS		200'000.00				
022	TOTAL SERVICES GENERAUX		1'640'000.00				
029	IMMEUBLES ADMINISTRATIFS						
0290	BATIMENT ADMINISTRATIF						
0290.5040.00	Bâtiment administratif, réfections	114	68'000.00				
0290	TOTAL BATIMENT ADMINISTRATIF		68'000.00				
0291	AUTRES IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF						
0291.5040.00	Bâtiment Place Centrale 3, réfections	114	60'000.00				
0291.5040.03	Locaux d'archives au Crochetan travaux complém		20'000.00				
0291.5040.07	Maison Hildbrand, réfections	114	500'000.00				
0291.5040.10	Bâtiment CRTO, réfections		70'000.00				
0291.5040.12	Maison Hildbrand, raccordement CAD	114	55'000.00				

Comptes d'investissement		Budget	2021				
		Dépenses	Recettes				
0291.5040.15	Bâtiment Place Centrale 3 assainissement	400'000.00					
0291.5290.01	Bâtiment av. du Simplon 6 avant-projet	120'000.00					
0291.5290.03	Ferme du Crochetan, étude	60'000.00					
	114						
0291	TOTAL AUTRES IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1'285'000.00					
029	TOTAL IMMEUBLES ADMINISTRATIFS	1'353'000.00					
02	TOTAL SERVICES GENERAUX	2'993'000.00					
0	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	2'993'000.00					

Comptes d'investissement		Budget	2021				
		Dépenses	Recettes				
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE						
11	POLICE MUNICIPALE						
1110	CORPS DE POLICE						
1110.5060.00	Achats de véhicules	117 66'000.00					
1110	TOTAL CORPS DE POLICE	66'000.00					
11	TOTAL POLICE MUNICIPALE	66'000.00					
14	QUESTIONS JURIDIQUES						
1400	REGISTRE FONCIER,CADASTRE						
1400.5290.00	Mensuration officielle, renouvellement	50'000.00					
1400	TOTAL REGISTRE FONCIER,CADASTRE	50'000.00					
14	TOTAL QUESTIONS JURIDIQUES	50'000.00					
15	SERVICE DU FEU						
1510	SERVICE DU FEU ET CSI	116					
1510.5040.01	Nouvelle caserne du feu, construction (2/3)	310'000.00					
1510.5060.00	Véhicules du service du feu	117 60'000.00					
1510.6310.00	Véhicules du service du feu, subsides Etat	117	26'000.00				
1510.6320.00	Véhicules service du feu, participations communes	117	11'000.00				
1510	TOTAL SERVICE DU FEU ET CSI	370'000.00	37'000.00				
15	TOTAL SERVICE DU FEU	370'000.00	37'000.00				
1	TOTAL ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	486'000.00	37'000.00				

Comptes d'investissement		Budget	2021				
		Dépenses	Recettes				
2	FORMATION						
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE						
2120	ECOLES PRIMAIRES						
2120.5060.00	Equipement informatique	120	53'000.00				
2120.5060.01	Achats de mobilier	120	55'000.00				
2120.6310.00	Equipement informatique subside Etat	120		10'000.00			
2120.6310.01	Achats de mobilier subside Etat	120		8'000.00			
2120	TOTAL ECOLES PRIMAIRES		108'000.00	18'000.00			
217	BATIMENTS SCOLAIRES						
2170	BATIMENTS DES ECOLES PRIMAIRES						
2170.5040.00	Pavillon des Semilles, réfections	120	85'000.00				
2170.5040.06	Collège Mabilion V		50'000.00				
2170.5290.01	Nouveau collège des Genêts, étude		20'000.00				
2170.5290.02	Ecole et salle de gym de Choëx, études		30'000.00				
2170.5290.03	Collège av. de la Gare, étude	121	100'000.00				
2170	TOTAL BATIMENTS DES ECOLES PRIMAIRES		285'000.00				
2171	COLLEGE DU REPOSIEUX						
2171.5040.00	Réfections		35'000.00				
2171.5040.01	Remplacement des stores		80'000.00				
2171	TOTAL COLLEGE DU REPOSIEUX		115'000.00				

Comptes d'investissement				Budget	2021				
				Dépenses	Recettes				
2172	SALLE DE GYMNASIQUE DU REPOSIEUX								
2172.5040.00	Salle de gym du Reposieux réfections	121		810'000.00					
2172	TOTAL SALLE DE GYMNASIQUE DU REPOSIEUX			810'000.00					
217	TOTAL BATIMENTS SCOLAIRES			1'210'000.00					
21	TOTAL SCOLARITE OBLIGATOIRE			1'318'000.00	18'000.00				
2	TOTAL FORMATION			1'318'000.00	18'000.00				

Comptes d'investissement			Budget	2021				
			Dépenses	Recettes				
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS, EGLISE							
31	HERITAGE CULTUREL							
3120	AUTRES SALLES ET BATIMENTS CULTURELS							
3120.5040.00	Château, réfections	124	510'000.00					
3120.5040.03	Salle de la Gare et Tonkinelle, raccord. CAD	124	180'000.00					
3120.5040.04	Salle de la Gare, création salle spectacle		400'000.00					
3120	TOTAL AUTRES SALLES ET BATIMENTS CULTURELS		1'090'000.00					
31	TOTAL HERITAGE CULTUREL		1'090'000.00					
32	CULTURE, AUTRES							
321	BIBLIOTHEQUE							
3210	MEDIATHEQUE							
3210.5040.00	Réfections	124	210'000.00					
3210.5040.01	Achat PPE No 59706 Bâtiment Médiathèque	124	1'000'000.00					
3210	TOTAL MEDIATHEQUE		1'210'000.00					
321	TOTAL BIBLIOTHEQUE		1'210'000.00					
322	CONCERTS ET THEATRE							
3220	THEATRE DU CROCHETAN BATIMENT	122						
3220.5040.00	Réfections	125	995'000.00					

Comptes d'investissement			Budget	2021				
			Dépenses	Recettes				
3220.5040.01	Caté-restaurant du Théâtre, réfections	125	150'000.00					
3220	TOTAL THEATRE DU CROCHETAN BATIMENT		1'145'000.00					
322	TOTAL CONCERTS ET THEATRE		1'145'000.00					
32	TOTAL CULTURE, AUTRES		2'355'000.00					
34	SPORTS ET LOISIRS							
341	SPORTS							
3412	TERRAINS ET INSTALLATIONS DE SPORTS							
3412.5040.02	Stade Pottier, réfections vestiaires	125	50'000.00					
3412.5040.08	Cour de l'école de Choëx		75'000.00					
3412.5040.14	Terrain de sports au Verney		60'000.00					
3412.5040.15	Tennis des Semilles, réfection éclairage	125	250'000.00					
3412.5040.16	Zone Sports et Loisirs au Verney avec parking	125	300'000.00					
3412.5060.02	Street workout & parcours		50'000.00					
3412.6310.15	Tennis des Semilles, éclairage, subside Etat	125		15'000.00				
3412	TOTAL TERRAINS ET INSTALLATIONS DE SPORTS		785'000.00	15'000.00				
341	TOTAL SPORTS		785'000.00	15'000.00				
342	LOISIRS							
3425	PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES							
3425.5040.00	Places de jeux	125	100'000.00					

Comptes d'investissement			Budget	2021				
			Dépenses	Recettes				
3425.5040.10	Aménagement paysager Stade Pottier	126	75'000.00					
3425	TOTAL PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES		175'000.00					
342	TOTAL LOISIRS		175'000.00					
34	TOTAL SPORTS ET LOISIRS		960'000.00	15'000.00				
3	TOTAL CULTURE, SPORTS ET LOISIRS, EGLISE		4'405'000.00	15'000.00				

Comptes d'investissement		Budget	2021				
		Dépenses	Recettes				
4	SANTE						
42	SOINS AMBULATOIRES						
4211	BATIMENT DU CENTRE MEDICO-SOCIAL						
4211.5040.00	Réfections	50'000.00					
4211	TOTAL BATIMENT DU CENTRE MEDICO-SOCIAL	50'000.00					
42	TOTAL SOINS AMBULATOIRES	50'000.00					
4	TOTAL SANTE	50'000.00					

Comptes d'investissement				Budget	2021				
				Dépenses	Recettes				
5	PREVOYANCE SOCIALE								
5230	FOYERS POUR INVALIDES								
5230.5610.00	Institutions handicapés/ sociales, participations	130		115'000.00					
5230	TOTAL FOYERS POUR INVALIDES			115'000.00					
5	TOTAL PREVOYANCE SOCIALE			115'000.00					

Comptes d'investissement			Budget	2021				
			Dépenses	Recettes				
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS							
61	CIRCULATION ROUTIERE							
6130	ROUTES CANTONALES							
6130.5610.00	Routes cantonales participations	132	130'000.00					
6130	TOTAL ROUTES CANTONALES		130'000.00					
615	ROUTES COMMUNALES							
6151	RESEAU DES ROUTES COMMUNALES							
6151.5010.36	PAD Vers Nant de Choëx, aménagement accès		45'000.00					
6151.5010.49	Avenue de l'Industrie	132	55'000.00					
6151.5010.51	Accès Nord, nouvelle route		1'000'000.00					
6151.5010.57	Route d'Outre-Vièze	132	125'000.00					
6151.5010.62	Route du Rhône	133	55'000.00					
6151.5010.63	Rue de la Verrerie	133	250'000.00					
6151.5010.64	Aménagement itinéraires et arrêts vélo ville	133	90'000.00					
6151.5290.01	Passage sous-voie Clos- Donroux, études		10'000.00					
6151.5290.07	Place centrale, étude de mobilité		35'000.00					
6151.5290.10	Place de la Gare, étude aménagement		20'000.00					
6151.5290.11	Aménagement centre-ville, suite études		300'000.00					
6151.5290.13	Quartier du Nant, étude		100'000.00					
6151.5290.15	Entrée Sud, étude de mobilité		20'000.00					
6151.5290.17	Inspection des ouvrages d'art	133	60'000.00					
6151	TOTAL RESEAU DES ROUTES COMMUNALES		2'165'000.00					
6152	PARKINGS							
6152.5040.00	Parking du Cotterg	133	105'000.00					
6152	TOTAL PARKINGS		105'000.00					
615	TOTAL ROUTES COMMUNALES		2'270'000.00					

Comptes d'investissement			Budget	2021				
			Dépenses	Recettes				
619	ROUTES, AUTRES							
6191	ATELIER							
6191.5040.00	Transformation	133	4'050'000.00					
6191.5060.00	Achats de véhicules	134	210'000.00					
6191.5060.04	Equipements	134	700'000.00					
6191	TOTAL ATELIER		4'960'000.00					
619	TOTAL ROUTES, AUTRES		4'960'000.00					
61	TOTAL CIRCULATION ROUTIERE		7'360'000.00					
622	ENTREPRISES DE TRAFIC REGIONAL							
6220.5290.00	Terminal Transport Combiné, études		60'000.00					
6220.5600.00	Gare CFF, participation passage sous voie		50'000.00					
622	TOTAL ENTREPRISES DE TRAFIC REGIONAL		110'000.00					
623	TRAFIC D'AGGLOMERATION							
6230.5010.00	Implantation d'arrêts pour bus aggro		90'000.00					
6230.5010.01	Aménagement d'arrêts de bus	134	130'000.00					
623	TOTAL TRAFIC D'AGGLOMERATION		220'000.00					
6	TOTAL TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS		7'690'000.00					

Comptes d'investissement			Budget	2021				
			Dépenses	Recettes				
7	ENVIRONNEMENT							
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU							
7103	RESEAU, SOURCES ET PUITES							
7103.5030.00	Assainissement réseau	136	100'000.00					
7103.5030.02	Egouts Petit Paradis		50'000.00					
7103.5030.09	Interconnexion avec Bex, renforcement	136	295'000.00					
7103.5030.10	Interconnexion avec Collombey-Muraz	137	90'000.00					
7103.5030.11	Avenue de France		20'000.00					
7103.5030.13	Assainissement du réseau Jurna - Cretta		200'000.00					
7103.5030.23	Projet H2O		380'000.00					
7103.5030.24	Conduite de vidange du réservoir de Fays		25'000.00					
7103.5030.28	Rénovation réseau en coordination projet 65kV	137	150'000.00					
7103.6370.00	Taxes de raccordement	137		500'000.00				
7103	TOTAL RESEAU, SOURCES ET PUITES		1'310'000.00	500'000.00				
71	TOTAL APPROVISIONNEMENT EN EAU		1'310'000.00	500'000.00				
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES							
7200	RESEAU D'EGOUTS ET STATION D'EPURATION							
7200.5030.00	Assainissement réseau	137	50'000.00					
7200.5030.12	Secteur Les Cerniers, mise en séparatif		240'000.00					
7200.5290.02	FuturoStep, avant-projet		70'000.00					
7200.6370.00	Taxes de raccordement	137		450'000.00				
7200	TOTAL RESEAU D'EGOUTS ET STATION D'EPURATION		360'000.00	450'000.00				
72	TOTAL TRAITEMENT DES EAUX USEES		360'000.00	450'000.00				

Comptes d'investissement		Budget	2021				
		Dépenses	Recettes				
73	GESTION DES DECHETS						
7300	ORDURES MENAGERES						
7300.5060.00	Installation containers à ordures	35'000.00					
7300	TOTAL ORDURES MENAGERES	35'000.00					
73	TOTAL GESTION DES DECHETS	35'000.00					
74	AMENAGEMENTS						
7410	RHONE						
7410.5610.00	3ème correction du Rhône, participation	35'000.00					
7410	TOTAL RHONE	35'000.00					
7411	VIEZE ET TORRENTS						
7411.5020.05	Vièze, sécurisation	400'000.00					
7411.5290.01	Vièze, lancement projet d'exécution	75'000.00					
7411	TOTAL VIEZE ET TORRENTS	475'000.00					
74	TOTAL AMENAGEMENTS	510'000.00					

Comptes d'investissement		Budget Dépenses	2021 Recettes				
77	ENVIRONNEMENT, AUTRES						
779	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES						
7790	BUREAUX ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE						
7790.5290.00	Décharges communales, investigations techniques	50'000.00					
7790	TOTAL BUREAUX ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	50'000.00					
779	TOTAL PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES	50'000.00					
77	TOTAL ENVIRONNEMENT, AUTRES	50'000.00					
7	TOTAL ENVIRONNEMENT	2'265'000.00	950'000.00				

Comptes d'investissement			Budget	2021				
			Dépenses	Recettes				
8	ECONOMIE PUBLIQUE							
85	INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE							
8500	VIE ECONOMIQUE							
8500.5640.00	BioArk SA	140	677'000.00					
8500.5650.00	Fonds "Encouragement à l'économie"	140	50'000.00					
8500.5670.00	Fonds "Revitalisation centre-ville"	140	50'000.00					
8500	TOTAL VIE ECONOMIQUE		777'000.00					
85	TOTAL INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE		777'000.00					
87	ENERGIE							
879	AUTRES SOURCES D'ENERGIE, EN GENERAL							
8790	PRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DURABLE							
8790.5040.00	Assainissement enveloppe dépôt Services Techniques	140	900'000.00					
8790.5060.00	Bornes de recharge pour véhicules électriques		40'000.00					
8790.5060.03	Centrale solaire dépôt Services Techniques	140	730'000.00					
8790.5060.08	Projet H2O		730'000.00					
8790.5060.09	Aménagements dépôt Services Techniques	140	60'000.00					
8790	TOTAL PRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DURABLE		2'460'000.00					
8791	ECLAIRAGE PUBLIC							
8791.5010.12	Changement luminaires LED	141	120'000.00					
8791.5010.20	Mise en conformité passages piétons	141	50'000.00					

Comptes d'investissement			Budget	2021				
			Dépenses	Recettes				
8791.5010.21	Infrastructures éclairage public routes	141	100'000.00					
8791	TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC		270'000.00					
879	TOTAL AUTRES SOURCES D'ENERGIE, EN GENERAL		2'730'000.00					
87	TOTAL ENERGIE		2'730'000.00					
8	TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE		3'507'000.00					

Comptes d'investissement		Budget	2021				
		Dépenses	Recettes				
9	FINANCES ET IMPOTS						
99	POSTES NON REPARTIS						
9901	CREDIT A DISPOSITION						
9901.5090.00	Crédit à disposition	143	300'000.00				
9901	TOTAL CREDIT A DISPOSITION		300'000.00				
99	TOTAL POSTES NON REPARTIS		300'000.00				
9	TOTAL FINANCES ET IMPOTS		300'000.00				
	Total compte d'investissement		23'129'000.00	1'020'000.00			
	Investissements nets			22'109'000.00			

INVESTISSEMENTS 2021	Crédits d'engagement			Année	Crédits de paiements 2021
	Bruts	Recettes	Nets		
0 Administration générale					
Achats de matériel informatique 114	60'000.00		60'000.00	2021	60'000.00
Archives, mise en place	490'000.00		490'000.00	2019	80'000.00
Informatique, mise en œuvre stratégie 114	3'335'000.00		3'335'000.00	2021	1'300'000.00
Protection du patrimoine	80'000.00		80'000.00	2019	40'000.00
Révision globale du plan de zones	250'000.00		250'000.00	2019	100'000.00
Archivage électronique documents	250'000.00		250'000.00	2016	30'000.00
Etudes pour plans spéciaux/modifications plan de zone	150'000.00		150'000.00	2016	30'000.00
Bâtiment administratif, salle conférence 3ème étage 114	68'000.00		68'000.00	2021	68'000.00
Bâtiment Place Centrale 3, réfection toiture 114	60'000.00		60'000.00	2021	60'000.00
Locaux d'archives, travaux complémentaires	265'000.00		265'000.00	2020	20'000.00
Maison Hildbrand, réfections 114	500'000.00		500'000.00	2021	500'000.00
Bâtiment CRTO, réfections	80'000.00		80'000.00	2020	70'000.00
Maison Hildbrand, raccord. chauffage à distance 114	65'000.00		65'000.00	2020/21	55'000.00
Bâtiment Place Centrale 3, assainissement	430'000.00		430'000.00	2020	400'000.00
Bâtiment av. du Simplon 6, avant-projet	200'000.00		200'000.00	2020	120'000.00
Ferme du Crochetan, étude 114	60'000.00		60'000.00	2021	60'000.00
1 Ordre et sécurité publics, défense					
Véhicules de police 117	66'000.00		66'000.00	2021	66'000.00
Mensuration officielle, renouvellement	400'000.00		400'000.00	2017	50'000.00
Nouvelle caserne du feu, construction (2/3)	6'600'000.00	1'892'000.00	4'708'000.00	2016/20	310'000.00
Véhicules du service du feu 117	60'000.00	37'000.00	23'000.00	2021	23'000.00
2 Formation					
Equipement informatique pour écoles primaires 120	53'000.00	10'000.00	43'000.00	2021	43'000.00
Achats de mobilier pour les écoles primaires 120	55'000.00	8'000.00	47'000.00	2021	47'000.00
Pavillon des Semilles, remplacement façade 120	85'000.00		85'000.00	2021	85'000.00
Collège Mabillon V	49'600'000.00	8'000'000.00	41'600'000.00	2012/13/20	50'000.00
Nouveau collège des Genêts, étude	50'000.00		50'000.00	2020	20'000.00
Ecole de Choëx, étude	50'000.00		50'000.00	2020	30'000.00
Collège av. de la Gare, étude assainissement 121	100'000.00		100'000.00	2021	100'000.00
Collège du Reposieux, réfections	215'000.00		215'000.00	2020	35'000.00
Collège du Reposieux, remplacement des stores	140'000.00		140'000.00	2020	80'000.00

INVESTISSEMENTS 2021	Crédits d'engagement			Année	Crédits de paiements 2021	
	Bruts	Recettes	Nets			
Salle de gym Reposieux, mise en conformité feu	121	380'000.00		380'000.00	2021	380'000.00
Salle de gym Reposieux, vestiaires yc luminaires	121	120'000.00		120'000.00	2021	120'000.00
Salle de gym Reposieux, réfection étanchéité	121	310'000.00		310'000.00	2021	310'000.00
3 Culture, sports et loisirs, église						
Château, réfections		780'000.00		780'000.00	2018	450'000.00
Château, réfections hall d'entrée	124	60'000.00		60'000.00	2021	60'000.00
Salle de la Gare & Tonkinelle, raccord. chauffage à distance	124	180'000.00		180'000.00	2021	180'000.00
Salle de la Gare, création salle de spectacle		2'800'000.00		2'800'000.00	2019	400'000.00
Médiathèque, réfections	124	210'000.00		210'000.00	2021	210'000.00
Achat PPE No 59706 Bâtiment Médiathèque	124	1'000'000.00		1'000'000.00	2021	1'000'000.00
Théâtre du Crochetan, réfections	125	995'000.00		995'000.00	2021	995'000.00
Théâtre du Crochetan, réfections restaurant	125	1'500'000.00		1'500'000.00	2021	150'000.00
Stade Pottier, réfections vestiaires	125	50'000.00		50'000.00	2021	50'000.00
Cour de l'école de Choëx, aménagement		150'000.00		150'000.00	2020	75'000.00
Terrain de sports au Verney		2'290'000.00	139'000.00	2'151'000.00	2020	60'000.00
Tennis des Semilles, réfection éclairage	125	250'000.00	15'000.00	235'000.00	2021	235'000.00
Zone "Sports et Loisirs" au Verney avec parking	125	9'400'000.00		9'400'000.00	2021	300'000.00
Street workout & parcours		65'000.00	4'000.00	61'000.00	2019	50'000.00
Places de jeux	125	100'000.00		100'000.00	2021	100'000.00
Aménagement paysager Stade Pottier	126	75'000.00		75'000.00	2021	75'000.00
4 Santé						
Bâtiment du Cotterg, réfections		100'000.00		100'000.00	2020	50'000.00
5 Prévoyance sociale						
Institutions handicapés / sociales	130	115'000.00		115'000.00	2021	115'000.00
6 Trafic et télécommunications						
Routes cantonales participations	132	130'000.00		130'000.00	2021	130'000.00
PAD - Vers nant de Choëx - accès, 1ère étape		100'000.00		100'000.00	2016	45'000.00
Avenue de l'Industrie, remplacement des arbres	132	55'000.00		55'000.00	2021	55'000.00
Accès Nord, nouvelle route		4'430'000.00		4'430'000.00	2019	1'000'000.00
Route d'Outre-Vièze, élargissement		70'000.00		70'000.00	2020	35'000.00
Route d'Outre-Vièze, adaptation développement démogr.	132	90'000.00		90'000.00	2021	90'000.00
Route du Rhone, adaptation largeur accès digue	133	55'000.00		55'000.00	2021	55'000.00

INVESTISSEMENTS 2021	Crédits d'engagement			Année	Crédits de paiements 2021	
	Bruts	Recettes	Nets			
Rue de la Verrerie, réfection	133	250'000.00		250'000.00	2021	250'000.00
Aménagement itinéraires et arrêts vélo ville	133	90'000.00		90'000.00	2021	90'000.00
Passage sous-voie Clos-Donroux, études		580'000.00		580'000.00	2017	10'000.00
Place centrale, étude de mobilité		80'000.00		80'000.00	2018	35'000.00
Place de la Gare - étude aménagement		85'000.00		85'000.00	2019	20'000.00
Aménagement centre-ville, suite études		800'000.00		800'000.00	2020	300'000.00
Quartier du Nant - étude aménagement		250'000.00		250'000.00	2020	100'000.00
Entrée Sud, étude de mobilité		30'000.00		30'000.00	2018	20'000.00
Routes communales, inspection des ouvrages d'art	133	60'000.00		60'000.00	2021	60'000.00
Parking du Cotterg, aménagement entrée accueil	133	105'000.00		105'000.00	2021	105'000.00
Dépôt Services Techniques, transformation	133	9'450'000.00		9'450'000.00	2017/21	4'050'000.00
Achats de véhicules pour IME	134	210'000.00		210'000.00	2021	210'000.00
Dépôt Services Techniques, équipements	134	700'000.00		700'000.00	2021	700'000.00
Terminal Transport Combiné, étude route d'accès		130'000.00		130'000.00	2018	60'000.00
Gare CFF, participation passage sous voie		3'700'000.00		3'700'000.00	2018/20	50'000.00
Implantation d'arrêts pour bus agglo		235'000.00		235'000.00	2019	90'000.00
Aménagement d'arrêts de bus	134	260'000.00		260'000.00	2021	130'000.00
7 Environnement						
<i>Service des eaux</i>						
Assainissement du réseau	136	100'000.00		100'000.00	2021	100'000.00
Egouts Petit Paradis		100'000.00		100'000.00	2016	50'000.00
Renforcement interconnexion avec Bex	136	495'000.00		495'000.00	2018/21	295'000.00
Interconnexion avec Collombey-Muraz	137	120'000.00		120'000.00	2018/21	90'000.00
Avenue de France		290'000.00		290'000.00	2019/20	20'000.00
Assainissement du réseau Jurna - Cretta		330'000.00		330'000.00	2018/20	200'000.00
Projet H2O		2'460'000.00		2'460'000.00	2015/17	380'000.00
Conduite de vidange du réservoir de Fays		50'000.00		50'000.00	2020	25'000.00
Rénovation réseau en coordination au projet 65 kV	137	150'000.00		150'000.00	2021	150'000.00
Taxes de raccordement	137		500'000.00	-500'000.00	2021	-500'000.00
<i>Service des égouts</i>						
Assainissement réseau d'égouts	137	50'000.00		50'000.00	2021	50'000.00
Secteur Les Cerniers, mise en séparatif		925'000.00		925'000.00	2018	240'000.00
FuturoStep - avant-projet		270'000.00		270'000.00	2020	70'000.00
Taxes de raccordement	137		450'000.00	-450'000.00	2021	-450'000.00

INVESTISSEMENTS 2021	Crédits d'engagement			Année	Crédits de paiements 2021
	Bruts	Recettes	Nets		
<i>Environnement (autres)</i>					
Installation de containers à ordures	80'000.00		80'000.00	2020	35'000.00
3ème correction du Rhône, participation 1ère phase	808'000.00		808'000.00	2018	35'000.00
Vièze, sécurisation	19'500'000.00	12'675'000.00	6'825'000.00	2020	400'000.00
Vièze, lancement projet exécution	185'000.00	118'000.00	67'000.00	2019/20	75'000.00
Décharges communales, investigations techniques	150'000.00		150'000.00	2010	50'000.00
8 Economie publique					
Subvention BioArk I	4'200'000.00		4'200'000.00	2016	300'000.00
Subvention BioArk II	2'655'000.00		2'655'000.00	2016/18	177'000.00
Subvention BioArk III	140 3'000'000.00		3'000'000.00	2021	200'000.00
Fonds "Encouragement à l'économie"	140 50'000.00		50'000.00	2021	50'000.00
Fonds "Revitalisation centre-ville"	140 50'000.00		50'000.00	2021	50'000.00
<i>Production et Développement durable</i>					
Assainissement enveloppe dépôt Services Techniques	140 900'000.00		900'000.00	2021	900'000.00
Bornes de recharge pour véhicules électriques	60'000.00		60'000.00	2020	40'000.00
Centrale solaire dépôt Services Techniques	140 800'000.00		800'000.00	2017	730'000.00
Projet H2O	4'090'000.00		4'090'000.00	2015/16/17	730'000.00
Aménagements dépôt Services Techniques	140 60'000.00		60'000.00	2021	60'000.00
<i>Eclairage public</i>					
Changement 100 luminaires LED / selon plan directeur	141 120'000.00		120'000.00	2021	120'000.00
Mise en conformité passages piétons	141 50'000.00		50'000.00	2021	50'000.00
Infrastructures éclairage public routes	141 100'000.00		100'000.00	2021	100'000.00
9 Finances et impôts					
Crédit à disposition	143 300'000.00		300'000.00	2021	300'000.00
					22'109'000.00
<i>- Patrimoine financier</i>					
Parcelle 4511 au Boeuferrant, rachats de halles en DDP	1'693'000.00		1'693'000.00	2017	500'000.00
Mise en valeurs terrains à Clos Donroux	3'500'000.00		3'500'000.00	2017	285'000.00

Commentaires

Remarques liminaires

Le budget 2021 est présenté selon le modèle comptable harmonisé MCH2, en remplacement du modèle comptable harmonisé MCH1. La nomenclature des chapitres, des comptes et des chiffres a, ainsi, été remaniée. En raison des importantes modifications du plan comptable, les comptes de fonctionnement et d'investissements ne sont pas comparés avec les chiffres du précédent budget et des derniers comptes.

En conséquence, les principales modifications, découlant de l'introduction du nouveau plan comptable, sont exposées au début de chaque chapitre; si nécessaire, des informations plus détaillées complètent les commentaires ci-après.

Commentaires Les montants inscrits en gras dans les commentaires se rapportent, pour les comptes de fonctionnement et d'investissements, aux crédits budgétaires de l'année 2021. Au sujet des investissements, les commentaires concernent uniquement les nouveaux crédits d'engagement, ceux des années antérieures se trouvant dans les fascicules précédents.

Traitements Les salaires du personnel communal tiennent compte des adaptations liées aux années de carrière et des allocations aux jubilaires. Aucune indexation liée à l'adaptation du coût de la vie n'a été prise en compte. En cas de variations au niveau des postes de travail, un commentaire approprié figure dans la rubrique concernée. Les allocations de ménage se trouvent dans un compte séparé.

Charges sociales Les différentes cotisations liées aux charges salariales sont enregistrées en détail dans les rubriques concernées.

Entretien des bâtiments

Le service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" dispose d'un crédit global lui permettant de prélever les dépenses, inférieures à Fr. 10'000.-- par cas, pour l'entretien et les réparations des bâtiments communaux. Il est précisé que les charges y afférentes sont imputées directement dans le compte d'entretien du bâtiment concerné, avec un contrôle de l'utilisation de l'enveloppe budgétaire. Dans le présent budget, le crédit global a été fixé à Fr. 280'000.--. Les comptes d'entretien des bâtiments sont séparés en deux, relevant ainsi les coûts de la conciergerie.

Amortissements La valeur retenue pour le calcul des amortissements tient compte de la valeur résiduelle des investissements au bilan au 31 décembre 2019, majorée des investissements nets retenus dans les budgets 2020 et 2021. Les amortissements, calculés sur cette base et selon les nouvelles normes du MCH2, sont imputés dans les comptes de fonctionnement des rubriques concernées.

Investissements Avec l'introduction du MCH2, le conseil municipal a fixé la limite d'activation des investissements à Fr. 50'000.--.

Administration générale

Compte de fonctionnement	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
	Fr.	Fr.	Fr.
Charges	9'998'800.00	7'510'600.00	6'632'600.63
Revenus	1'494'200.00	949'700.00	1'022'571.22
Charges nettes	8'504'600.00	6'560'900.00	5'610'029.41

Les comptes du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions", qui se trouvaient sous "Protection et aménagement de l'environnement", sont déplacés dans ce chapitre, avec des rubriques séparées pour l'entretien et la conciergerie.

Le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville, occupé par le Tribunal du district de Monthey, est déplacé de la rubrique "Bâtiments administratifs" au chapitre "Ordre et sécurité publics, défense".

La participation de la commune aux coûts d'épuration de l'eau de ses bâtiments se trouve désormais sous la rubrique "Autres immeubles du patrimoine administratif"; celle liée aux coûts d'élimination des déchets de voirie et de manifestations est transférée dans la rubrique "Réseau des routes communales" du chapitre "Trafic et télécommunications".

Commentaires sur les comptes de fonctionnement

0120.4631.00	Subsides de l'Etat Dans le cadre des fusions, le canton soutient ces démarches par des subsides qu'il alloue aux communes.	30'000.--
0210.3137.00	Impôt cantonal Cet impôt, qui se trouvait sous le chapitre 9 "Finances et impôts" du MCH1, devrait diminuer avec la progression des charges déductibles liées aux centrales de production.	32'000.--
0220.3110.00	Achats de mobilier et appareils de bureau Il est prévu de réorganiser, en 2021, les bureaux des "Finances" dans leurs espaces et leurs mobiliers. La moitié du montant inscrit à ce compte est prévue pour l'acquisition du nouveau mobilier des "Finances".	65'000.--

0220.3113.00	Achats de matériel informatique L'acquisition de matériel informatique est nécessaire pour permettre aux citoyens de bénéficier de nouvelles prestations digitales et notamment de s'en acquitter au moyen de cartes de crédits. Divers équipements relatifs au réseau informatique communal (switch) ainsi que des timbreuses (horaires travail), imprimantes et ordinateurs doivent être renouvelés.	98'000.--
0220.3118.00	Achats informatiques L'acquiescement de diverses licences relatives à des solutions informatiques telles qu'Office, Lotus ou l'antivirus sophos sont nécessaires afin de garder l'ensemble des sessions informatiques à jour.	103'000.--
0220.3133.00	Charges d'utilisation pour l'informatique La connexion informatique de la commune avec le canton représente un certain coût, dont celui affecté à la sécurisation. Figurent également dans ce compte les frais liés à l'hébergement du site internet ou à son adaptation ainsi que les frais liés aux noms des domaines internet.	54'000.--
0221.3134.00	Assurances de choses et RC L'assurance RC a été adaptée à l'évolution des salaires. De plus, il est prévu de conclure une nouvelle assurance afin de se protéger contre la cybercriminalité.	57'000.--
0221.4240.00	Taxes d'utilisation et de prestations de service Il s'agit des frais administratifs et de personnel facturés au service "Electricité, Energies & Développement Durable".	92'000.--
0226.3111.00	Achats de machines et matériel Il est nécessaire de procéder aux acquisitions suivantes : - une auto laveuse, 2 chariots de nettoyage et un aspirateur pour les vestiaires du Verney - une auto laveuse pour la "Tonkinelle" - une machine injection/extraction pour le traitement à fond des textiles - 2 mono brosses pour divers bâtiments - un déminéralisateur pour le lavage des vitres - l'agencement du bus de la conciergerie par un compartiment pour tiroirs et un revêtement de plancher	44'000.-- 8'200.-- 5'000.-- 2'800.-- 5'500.-- 15'000.-- 7'500.--
0290.3144.00	Entretien du bâtiment En plus des frais d'entretien courants, il est prévu les travaux suivants : - réaménagement de la disposition des bureaux et création d'un local pour les machines des "Finances" - rénovation d'une troisième cellule de police - remplacement de la lustrerie à l'accueil et dans la cafétéria de la "Police municipale" - assainissement de la centrale informatique dans le poste de commandement de la police - installation d'une ventilation dans les box de l'Office de la population	126'000.-- 30'000.-- 15'000.-- 8'000.-- 24'000.-- 35'000.--

0291.3144.00 Entretien des bâtiments 58'400.--
Ce compte enregistre désormais les frais liés au nouveau bâtiment "Double-Croche", qui se trouvaient auparavant dans le chapitre "Prévoyance sociale" du MCH1.

Commentaires sur les comptes d'investissements

0220.5060.01 Achats de matériel informatique 60'000.--
Le leasing des serveurs actuels arrive à son terme à fin 2020. Leur renouvellement est indispensable afin de moderniser l'infrastructure IT et pour répondre également aux demandes de mobilité des utilisateurs (terminal-serveur).

0220.5200.02 Informatique, mise en œuvre stratégie 1'300'000.--
En vue de poursuivre la digitalisation de l'administration et dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie informatique, il apparaît indispensable d'acquérir divers outils informatiques pour contribuer à l'efficacité de l'administration, permettre la transition digitale, assurer la gouvernance IT ainsi qu'une infrastructure cohérente. Le crédit d'engagement, réparti sur les 4 prochaines années, est estimé à Fr. 3'335'000.--.

0290.5040.00 Bâtiment administratif, salle de conférence 3^{ème} étage 68'000.--
La salle de conférence du 2^{ème} étage est utilisée par une nouvelle collaboratrice de la Chancellerie. Ces salles étant, selon les périodes, déjà saturées, il est proposé de modifier la réception du 3^{ème} étage pour créer une deuxième salle de conférence à cet étage.

0291.5040.00 Bâtiment Place Centrale 3, réfection toiture 60'000.--
La toiture plate du bâtiment de l'Office du tourisme au 1^{er} étage n'est plus étanche et son isolation thermique est sous-dimensionnée. Il est impératif d'effectuer ces travaux en 2021 pour ne pas menacer l'utilisation du bâtiment, indépendamment des autres réaménagements prévus.

0291.5040.07 Maison Hildbrand, réfections 500'000.--
Le conseil municipal prévoit la mise en valeur de la Maison Hildbrand par l'aménagement de certains locaux.

0291.5040.12 Maison Hildbrand, raccordement chauffage à distance 55'000.--
Suite à l'introduction du chauffage à distance en 2020 dans la maison Hildebrand, et vu l'abandon du projet privé concernant ce bâtiment, il est proposé de raccorder ce bâtiment et, ainsi, mettre hors d'usage l'ancienne chaudière.

0291.5290.03 Ferme du Crochetan, étude 60'000.--
Suite à l'étude effectuée en 2019, il est proposé de réaliser une étude globale du bâtiment, qui permettra d'analyser et de chiffrer les coûts d'assainissement.

Ordre et sécurité publics, défense

Compte de fonctionnement	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
	Fr.	Fr.	Fr.
Charges	10'381'900.00	10'218'100.00	9'220'729.83
Revenus	4'685'500.00	4'080'000.00	4'129'451.84
Charges nettes	5'696'400.00	6'138'100.00	5'091'277.99

Les revenus de l'affichage public sont déplacés du chapitre "Finances et impôts" dans ce chapitre sous la rubrique du Registre foncier.

Commentaires sur les comptes de fonctionnement

- 1110.3010.00 Traitements** **4'152'000.--**
 Un aspirant débutera l'école en 2021, en vue du départ à la retraite d'agents en 2022. Des indemnités de départ à la retraite et de jubilaire seront également versées.
- 1110.3090.00 Formation du personnel** **135'500.--**
 En 2021, il est prévu l'écolage d'un aspirant, la formation en tir et moyens de contrainte (instructeur) de deux agents, le cours de conduite (CC1) pour deux agents afin d'assurer la relève en interne, le cours de conduite (CC2) pour deux membres de l'état-major, la formation d'un agent cycliste ainsi que la nouvelle formation coach, obligatoire et en lien avec le nouveau brevet fédéral de policier sur deux ans.
- 1110.3111.00 Achats machines, appareils et véhicules légers** **33'500.--**
 Deux caméras de vidéosurveillance devraient être installées au Verney pour assurer la sécurité dans ce secteur. De plus, il est prévu l'achat d'un 2^{ème} vélo électrique pour permettre une meilleure mobilité lors de manifestations et événements ainsi qu'une proximité avec les citoyens.
- 1110.3112.00 Uniformes et équipements des agents** **57'500.--**
 Un aspirant devra être équipé en totalité l'année prochaine.

1110.3153.00	Entretien installations techniques Plusieurs éléments de la centrale doivent être révisés et renouvelés (3 serveurs, 1 écran et le système d'enregistrement téléphonique). De plus, il est prévu les révisions des radios portatives Polycom des agents et de 2 caméras pour le secteur de la Gare AOMC.	45'000.--
1200.3000.00	Traitements Le montant équivaut au forfait dévolu au traitement annuel de la juge et de la vice-juge de commune.	39'600.--
1200.3130.00	Prestations de tiers Le montant équivaut au forfait à disposition de la juge et de la vice-juge de commune pour les prestations relatives au greffe.	10'000.--
1290.3000.00	Traitements L'effectif du secrétariat du Tribunal de police a été porté à hauteur de 50 %, dès le 1 ^{er} janvier 2019.	48'300.--
1400.3631.00	Participation au Registre Foncier Les frais du Registre Foncier, à charge de la commune, seront regroupés dorénavant dans ce compte afin de respecter les exigences du canton.	59'500.--
1510	Service du feu et CSI La réorganisation du CSI avec le CSP de Collombey-Muraz implique des coûts supplémentaires qui seront pris en charge par les communes partenaires de Collombey-Muraz, Massongex et Vérossaz. De plus, sur la demande des communes de Troistorrents, Val-d'Illiez et Champéry d'effectuer les prestations des mesures de protection incendie par le service "Sécurité", dont la commune de Collombey-Muraz en bénéficie déjà à son entière satisfaction, le conseil municipal a accepté l'engagement d'un collaborateur "Chargé de sécurité", dont les frais seront assumés par les communes concernées. Les coûts d'entretien, d'énergie et d'assurances de la nouvelle caserne seront facturés, pour un tiers, à la commune de Collombey-Muraz.	
1620	Protection civile Hormis ce qui concerne les constructions de protection civile qui sont la propriété de la commune, les coûts de fonctionnement de la protection civile sont pris en charge, en totalité, par le canton.	
1620.3130.00	Prestations de tiers	30'000.--
1620.3144.00	Entretien des bâtiments	35'000.--
1620.4500.00	Prélèvement sur le fonds des abris publics Les travaux de fermeture des portes de l'abri du Cotterg ont été réalisés. La ventilation doit être, à son tour, révisée, contrôlée, voire changée. La totalité de ces coûts, estimée à Fr. 30'000.--, sera prise en charge par le fonds des contributions de remplacement ainsi que le contrôle des abris privés attribués à une entreprise externe.	60'000.--

1621.3132.00 Prestations de tiers 30'000.--
Un montant de Fr. 25'000.-- est prévu pour l'établissement de cartes de dangers pour les tremblements de terre. Ce plan, réalisé par un bureau d'ingénieurs, permettra d'évaluer la vulnérabilité des constructions et des équipements potentiellement exposés aux dommages et d'en établir l'inventaire.

Commentaires sur les comptes d'investissements

1110.5060.00 Achats de véhicules 66'000.--
Il est prévu de remplacer un véhicule de 1^{ère} intervention, qui effectue des courses urgentes et, de ce fait, doit être en parfait état de fonctionnement afin d'assurer la sécurité nécessaire aux utilisateurs. Le véhicule actuel atteindra, à fin 2020, les 200'000 km.

1510.5060.00 Véhicules du service du feu 60'000.--

1510.6310.00 Véhicules du service du feu, subsides Etat 26'000.--

1510.6320.00 Véhicules du service du feu, participations communes 11'000.--

Immatriculé en mars 1998, le véhicule léger de transport de personnes a été fortement utilisé et a donc été mis à rude épreuve. Ce véhicule fait partie du concept mis en place par l'OCF et son remplacement est donc subventionné à 43 %. De plus, il est aussi pris en charge par les communes faisant partie du CSI (Collombey-Muraz, Massongex et Vérossaz).

Formation

Compte de fonctionnement	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
	Fr.	Fr.	Fr.
Charges	14'211'600.00	13'740'100.00	13'733'734.51
Revenus	1'357'200.00	1'209'800.00	1'206'541.35
Charges nettes	12'854'400.00	12'530'300.00	12'527'193.16

Les comptes des Ecoles primaires et du Cycle d'orientation présentent désormais des rubriques séparant les coûts liés aux élèves et ceux de l'administration et de la direction.

Les rubriques "Salles de gymnastique" et "Piscine couverte" sont transférées du chapitre "Culture, sports et loisirs, église" dans ce chapitre.

Commentaires sur les comptes de fonctionnement

- 2120.3161.00 Location de matériel informatique 63'000.--**
 La numérisation de l'école obligatoire, la création de l'environnement numérique de travail pour chaque écolier valaisan ainsi que les besoins de l'école à distance nécessitent la location de postes informatiques complémentaires pour des locaux équipés jusqu'ici par d'anciens équipements informatiques.
- 2130.3104.01 Achats de matériel d'enseignement 39'000.--**
 Le matériel de l'une des deux salles de sciences doit être mis à jour et renouvelé.
- 2130.3110.00 Achats de mobilier 32'000.--**
 Ce montant est destiné au renouvellement du mobilier dans les classes et, plus particulièrement en 2021, dans une salle de travaux manuels.
- 2130.3118.00 Achats de matériel informatique 47'000.--**
 Ce compte comprend le renouvellement courant du matériel informatique, en particulier pour la suite de l'équipement des salles de classe.

2170.3010.00	Traitements L'entretien des cours d'école, le week-end, sera réalisé dorénavant par le personnel interne plutôt que par une entreprise externe. De plus, une indemnité de jubilé sera versée en 2021.	328'000.--
2170.3144.00	Entretien des bâtiments En plus des frais d'entretien courants, il est prévu les améliorations suivantes : - Collège Europe, Ecoles de Choëx et des Genêts, Pavillons Cinquantoux I et Mabillon IV, contrôles OIBT - Collège Europe, remplacement des joints d'étanchéité des fenêtres - Collège Gare, mise en conformité des installations électriques selon l'OIBT	63'700.-- 7'700.-- 19'000.-- 11'000.--
2170.3144.01	Entretien des bâtiments conciergerie Dans ce compte figurent, principalement, les grands nettoyages des écoles.	51'000.--
2171.3144.00	Entretien des bâtiments En plus des frais d'entretien courants, il est prévu la mise en conformité des installations électriques à la suite du contrôle OIBT, laquelle est estimée à Fr. 12'000.--.	36'700.--
2172.3111.00	Achats d'engins et matériel Un montant de Fr. 18'000.-- est prévu pour la pose de grillages afin de créer des espaces de rangement pour les sociétés de sports.	21'500.--
2173.3010.00	Traitements Dans ce compte figurent également quelques grands nettoyages.	62'000.--
2173.3144.00	Entretien des bâtiments et salles Les moteurs des ouvrants des fenêtres de la salle de gymnastique de l'Europe, côté ville, sont hors service et les fenêtres restent bloquées, avec un risque de dégâts d'eau et l'impossibilité de ventiler la salle. Leur remplacement est estimé à Fr. 25'000.--.	31'300.--
2174.3144.00	Entretien Suite à l'audit complet de 2018, et avant de procéder à la 3 ^{ème} phase des travaux concernant l'assainissement du bassin des plages et des vestiaires, il est proposé, conformément à la demande du conseil général, de comparer plusieurs variantes. Ceci servira de base aux décisions d'assainissements futurs du bassin des plages et des vestiaires. Un montant de Fr. 35'000.-- est prévu à cet effet, en plus des frais d'entretien courants.	58'600.--
2193.3130.01	Activités sportives EP Les coûts d'utilisation de la patinoire et de la halle de tennis par les écoles, s'élevant à Fr. 37'000.--, se trouvent désormais dans ce compte.	122'000.--

2201	Centre Pédagogique Spécialisé Tous les frais liés au Centre Pédagogique Spécialisé (CPS, ci-après), y compris certains coûts forfaitaires, sont assumés par l'Etat du Valais.	
2201.3020.00	Traitements Certains élèves en situation de handicap nécessitent l'intervention régulière d'aides à la vie scolaire. En quelques années, le nombre d'aides engagées au CPS est passé de 1 à 13. Ces situations sont toujours analysées et validées par l'Office de l'enseignement spécialisé.	400'000.--
2990.3636.01	Fonds cantonal formation continue des adultes La nouvelle loi sur la formation continue des adultes (LFCA), adoptée en mars 2020 par le Grand Conseil, devrait entrer en vigueur le 1 ^{er} janvier 2021, sous réserve d'acceptation par le Conseil d'Etat. Une des grandes nouveautés de cette loi réside dans la création d'un Fonds cantonal pour la formation continue des adultes, qui permettra de répondre aux nombreuses demandes d'aides dans les domaines de la formation continue et des compétences de base chez l'adulte. Selon l'art. 29 LFCA, les ressources de ce fonds sont constituées de différentes contributions, dont celles des communes pour 1/5 du montant décidé annuellement par le Conseil d'Etat, sur proposition de la commission de gestion du fonds, soit un montant annuel variant entre Fr. 500'000.-- et Fr. 700'000.--, sous réserve des disponibilités financières. Pour ce premier exercice, il est proposé le montant minimal, dont 1/5 est réparti entre les communes selon la population, ce qui représente une participation communale de 29 centimes par habitant.	5'200.--

Commentaires sur les comptes d'investissements

2120.5060.00	Equipement informatique pour les écoles primaires	53'000.--
2120.6310.00	Equipement informatique, subside Etat En raison des besoins pédagogiques actuels ainsi que sur la base d'une planification précise, il est nécessaire de poursuivre le renouvellement des tableaux traditionnels par l'installation de tableaux interactifs.	10'000.--
2120.5060.01	Achats de mobilier pour les écoles primaires	55'000.--
2120.6310.01	Achats de mobilier, subside Etat Sur la base d'une planification précise, il est prévu de renouveler annuellement le mobilier fixe de deux salles de classe. La priorité est donnée aux pavillons scolaires dits pérennes. Comme le mobilier des élèves est parfois encore fort vétuste, le remplacement du mobilier destiné aux élèves de deux classes est planifié chaque année. Cette standardisation améliore grandement les conditions de travail des élèves et des enseignants.	8'000.--
2170.5040.00	Pavillon des Semilles, remplacement façade Les façades sont en très mauvais état. Le risque d'infiltration d'eau et de détérioration des intérieurs du bâtiment ne sont pas à exclure. Le montant demandé doit permettre de les remplacer par un système présentant une meilleure résistance à l'usure du temps.	85'000.--

2170.5290.03	Collège av. de la Gare, étude assainissement	100'000.--
	Suite à l'étude effectuée en 2020 par un bureau d'ingénieurs ayant permis de sélectionner les options les plus opportunes, le présent projet permettra d'analyser et de chiffrer l'assainissement global du bâtiment.	
2172.5040.00	Salle de gym Reposieux, réfections	810'000.--
	Les travaux prévus se détaillent de la manière suivante, soit :	
	- mise en conformité feu des portes et luminaires	380'000.--
	- rafraîchissement des vestiaires et remplacement des luminaires	120'000.--
	- réfection de l'étanchéité et drainage de la 2 ^{ème} partie de la cour	310'000.--

Culture, sports et loisirs, église

Compte de fonctionnement	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
	Fr.	Fr.	Fr.
Charges	10'946'700.00	11'883'700.00	11'917'058.76
Revenus	1'694'100.00	2'153'300.00	2'143'309.56
Charges nettes	9'252'600.00	9'730'400.00	9'773'749.20

Les principales modifications du plan comptable concernent le transfert, dans ce chapitre, de la rubrique "Fontaines publiques" depuis le chapitre "Protection de l'environnement et aménagement du territoire" et, pour rappel, le déplacement des rubriques "Salles de gymnastique" et "Piscine couverte" dans le chapitre "Formation".

Commentaires sur les comptes de fonctionnement

3210.3100.00	Matériel de bureau	29'500.--
	En plus du matériel ordinaire, il est prévu l'acquisition d'un chariot à roulettes pour un montant de Fr. 7'500.--.	
3220 3221	Théâtre du Crochetan bâtiment Programme culturel du Crochetan	
	Dans le cadre de la modification du plan comptable, la classification et la répartition des comptes du Théâtre du Crochetan ont été redéfinies pour distinguer la gestion du bâtiment du programme culturel.	
3220.3144.00	Entretien du bâtiment	71'900.--
	En plus des frais d'entretien courants, il est prévu les travaux suivants :	
	- contrôle OIBT de la salle de spectacles	5'000.--
	- remplacement des luminaires du foyer	5'000.--
	- remplacement du lave-vaisselle de la cafétéria	20'000.--
3221.3151.00	Entretien de l'équipement et du matériel	36'500.--
	La réfection du plateau de scène est reportée au budget pour un montant de Fr. 30'000.--.	

3222.3636.00	Subsides aux sociétés locales Le soutien de Fr. 10'000.-- en faveur de la manifestation "Irreversible Festival Open Air" sera porté, dorénavant, dans ce compte.	146'000.--
3223.3111.00	Achats équipement et matériel Deux micros HF sont nécessaires pour l'équipement technique du Pont Rouge. Ce matériel est coûteux à la location.	15'000.--
3223.3144.00	Entretien du bâtiment En plus des frais d'entretien courants, il est prévu la mise en conformité des installations électriques à la suite du contrôle OIBT, pour un montant de Fr. 7'000.--.	10'800.--
3290.3130.17	Manifestations culturelles Le Festival "Hik & Nunk" n'a pas eu lieu en 2020 en raison de la pandémie du COVID-19; il est reporté en 2021. Le montant de Fr. 10'000.-- alloué à la manifestation "Irreversible Festival Open Air" est inscrit, désormais, dans le compte 3222.3636.00 "Subsides aux sociétés locales".	75'000.--
3290.4690.00	Dons de tiers Pour financer la manifestation culturelle "Hik & Nunk", il est prévu d'utiliser une partie du fonds provenant d'un legs reçu en 2018.	50'000.--
3412.3010.00	Traitements Afin d'adapter l'offre de conciergerie dans la zone sportive du Verney et d'améliorer la présence sur le site, les heures de conciergerie ont été augmentées.	62'200.--
3412.3140.00	Entretien terrains et places, factures de tiers L'entretien du terrain synthétique nécessite l'achat d'une quantité non négligeable de granulats. En plus de l'entretien courant des terrains, il est proposé de remplacer un candélabre sur le terrain de basket du collège de l'Europe, qui est actuellement caché dans un arbre.	135'500.--
3419.3634.00	Piscine à ciel ouvert, part. au déficit La forte progression de la participation communale découle de la première phase de l'assainissement de la piscine avec, d'une part, des charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements et, d'autre part, une baisse des recettes d'entrées due à la réduction de la période d'exploitation.	600'000.--
3419.3634.02	Patinoire et halle de tennis, subsides sociétés Le subside de Fr. 17'000.--, relatif au patinage scolaire, est déplacé dans le compte 2193.3130.01 des activités sportives des Ecoles primaires, sous le chapitre "Formation".	69'500.--

3419.4240.00	Taxes d'utilisation et de prestations de services	1'500.--
	Les revenus ont été réadaptés en raison de l'annulation du Mini-Triathlon, pour cause de travaux dans la zone du terminal rail/route et de la baisse de fréquentation du streetfit.	
3420.3010.00	Traitements	444'300.--
3420.4612.00	Dédommagements de communes	100'000.--
	Le conseil municipal a accepté, sous le mode d'un mandat de prestations, la mise en œuvre par le service "Sports, Jeunesse & Intégration", d'un concept d'actions socioculturelles et l'ouverture des activités de "Soluna" aux jeunes sur le territoire de Collombey-Muraz.	
3421.3634.00	Fugue Chablaisienne	19'000.--
	Le coût de cette manifestation se trouvait auparavant dans la rubrique "Développement des mobilités douces" du chapitre "Trafic", laquelle a été supprimée.	
3425.3111.00	Achats de machines et outillage	15'500.--
	Il est prévu de remplacer une tondeuse thermique par un modèle électrique, pour un montant de Fr. 10'500.--.	

Commentaires sur les comptes d'investissements

3120.5040.00	Château, réfections	510'000.--
	Les locaux du musée de Monthey, situés au château, sont vétustes. Suite au renforcement des plafonds, il est nécessaire de rénover le hall d'entrée et d'adapter celui-ci aux besoins futurs du bâtiment. Le crédit nécessaire de Fr. 60'000.-- s'ajoute aux travaux déjà prévus pour la réfection de la toiture.	
3120.5040.03	Salle de la Gare & Tonkinelle, raccord. chauffage à distance	180'000.--
	Selon la planification de SATOM SA, le réseau de chauffage à distance sera étendu au secteur courant de l'année 2021, au vu de l'engagement de la commune de raccorder ces immeubles à ce réseau. L'opportunité de brancher ces deux bâtiments sur une même installation sera étudiée.	
3210.5040.00	Médiathèque, réfections	210'000.--
	Le groupe froid actuel est hors-service. En outre, l'évacuation des rejets de chaleur du groupe est effectuée par le réseau d'eau de la ville. Or, un tel principe n'est plus autorisé en cas d'assainissement. Il s'agit de remplacer le groupe frigorifique par un groupe plus performant, avec une puissance permettant une future extension des locaux.	
3210.5040.01	Achat PPE No 59706 Bâtiment Médiathèque	1'000'000.--
	Le conseil municipal a accepté de porter au budget, en séance du 9 novembre 2020, un crédit d'engagement pour l'achat de la	

PPE n° 59706, à savoir les actuels locaux de l'Office postal Monthey 2. Ces nouveaux locaux permettront de revoir l'aménagement des espaces de la Médiathèque.

- 3220.5040.00 Théâtre du Crochetan, réfections 995'000.--**
Les éléments techniques de la cage de scène sont vétustes et tombent souvent en panne. Afin de garantir le bon fonctionnement du Théâtre du Crochetan, il est prévu leur remplacement complet pour une somme évaluée à Fr. 935'000.--. De plus, les installations électriques n'étant plus conformes aux normes actuelles, leur mise à niveau est estimée à Fr. 60'000.--.
- 3220.5040.01 Théâtre du Crochetan, réfections restaurant 150'000.--**
Les aménagements de la cuisine, de la salle ainsi que les installations techniques sont obsolètes. Celles-ci demandent de nombreuses réparations pour permettre une exploitation correcte du restaurant. Le crédit d'engagement pour l'assainissement global se chiffre à Fr. 1'500'000.--, à répartir sur les deux prochaines années.
- 3412.5040.02 Stade Pottier, réfections vestiaires 50'000.--**
Avant de procéder à des travaux d'assainissement importants au Stade Pottier, il est proposé de réaliser une analyse complète du bâtiment, y compris des installations techniques ainsi que des terrains. Cette étude, qui servira de base aux décisions d'assainissements futurs, nécessite un crédit d'engagement de Fr. 150'000.--.
- 3412.5040.15 Tennis des Semilles, réfection éclairage 250'000.--**
3412.6310.15 Tennis des Semilles, éclairage, subside Etat 15'000.--
Suite à une expertise effectuée sur les mâts d'éclairage, deux d'entre eux présentent une instabilité problématique et le solde quelques défauts mineurs. Ce montant permettra de remplacer l'ensemble de l'infrastructure en profitant de changer le type d'éclairage visant une économie d'énergie substantielle.
- 3412.5040.16 Zone "Sports et Loisirs" au Verney avec parking 300'000.--**
Afin de favoriser la pratique du vélo de loisir, différentes options ont été prises, notamment le développement d'une zone didactique vélo, le raccordement de cette partie du site au réseau de mobilité douce de la ville mais également la création d'un pump track. Le skate park sera rapatrié dans cette zone et des aménagements sportifs tout public y seront intégrés. Avec le chantier de la route de contournement, le parking du site sportif du Verney doit être revu et réaménagé en tenant compte des aspects de mobilité douce. Et dans le prolongement de ces travaux, il est également prévu de créer une réelle zone d'accueil au stade du Verney avec des jeux pour enfants, une place de manifestations ainsi que des aménagements paysagers. Le crédit d'engagement global est estimé à Fr. 9'400'000.--, réparti sur les 5 prochaines années.
- 3425.5040.00 Places de jeux 100'000.--**
Le jeu actuel au parc du Closillon doit être remplacé afin de respecter les normes en vigueur en matière de sécurité, notamment en ce qui concerne le sol.

3425.5040.10 Aménagement paysager Stade Pottier 75'000.--
Il s'agit, en continuité de l'embellissement paysager de l'avenue du Simplon, du parking de la place d'Armes au parking du stade, de mettre en valeur toute la bande arborisée située entre le trottoir et le stade Pottier.

Santé

Compte de fonctionnement	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
	Fr.	Fr.	Fr.
Charges	4'349'300.00	1'702'700.00	1'835'240.45
Revenus	171'000.00	171'000.00	175'166.05
Charges nettes	4'178'300.00	1'531'700.00	1'660'074.40

La rubrique "Etablissements médico-sociaux (EMS)" a été déplacée du chapitre "Prévoyance sociale" dans ce chapitre.

Commentaires sur les comptes de fonctionnement

- 4120.3634.00 Participation au coût du Home Les Tilleuls 1'400'000.--**
 Dès 2019, le conseil municipal a accepté de n'intégrer que le résultat comptable du Home "Les Tilleuls" dans la comptabilité communale, étant donné que cette institution établit une comptabilité complète depuis de nombreuses années et dépend de dispositions financières spécifiques à l'exécution de ses tâches. Le budget d'exploitation du Home "Les Tilleuls" ainsi que les commentaires sur les écarts figurent à la fin du fascicule.
- 4210.3612.00 Participation au CMS 1'200'000.--**
 A la demande du canton, il est prévu une augmentation de postes afin de répondre au mandat de prestations de l'Etat du Valais relatif à différents projets et nouvelles prestations. Le canton demande également que la formation du personnel soit augmentée de l'ordre de 2 % de la masse salariale brute d'ici 2023. De plus, les charges d'exploitation progressent avec la mise en place d'un nouveau système de gestion du parc informatique.
- 4900.3109.00 Lutte contre l'épidémie, mesures d'hygiène 25'000.--**
 Ce compte enregistre les frais en lien avec la pandémie du Coronavirus (COVID-19), soit l'achat de produits désinfectants, de masques, gants et autres mesures de protection.
- 4900.3631.00 Financement du dispositif pré-hospitalier 183'000.--**
 Selon la loi sur l'organisation des secours sanitaires (LOSS), les communes financent le 30 % des coûts relevant des secours sanitaires,

qui englobent les frais d'exploitation et d'investissement en lien avec le fonctionnement de l'OCVS, de la centrale 144 et du dispositif pré-hospitalier. La participation aux investissements figure désormais dans ce compte, en raison de la nouvelle limite minimale des investissements communaux fixée à Fr. 50'000.--.

Prévoyance sociale

Compte de fonctionnement	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
	Fr.	Fr.	Fr.
Charges	12'213'500.00	14'614'800.00	13'405'883.64
Revenus	2'665'500.00	2'651'500.00	2'465'672.19
Charges nettes	9'548'000.00	11'963'300.00	10'940'211.45

Les classifications et dénominations ont été profondément modifiées dans ce chapitre. Pour rappel, la rubrique "Etablissements médico-sociaux (EMS)" a été déplacée dans le chapitre "Santé".

Commentaires sur les comptes de fonctionnement

- 5330.3056.00 Participations primes caisses-maladie 29'000.--**
 Cette prestation en faveur des retraités figurait auparavant dans la rubrique "Ressources Humaines" du chapitre "Administration générale".
- 5440.3636.00 Subsidés aux institutions privées 161'500.--**
 Le subside de Fr. 60'000.-- alloué à l'Association "L'Ile aux enfants" est réduit à Fr. 30'000.-- étant donné que cette structure sera communale dès l'été 2021, conformément à la décision du conseil municipal du 6 avril 2020. Voir le commentaire ci-après.
- 5450 Crèche-garderie**
5451 UAPE
 Les prévisions budgétaires tiennent compte de l'intégration, à partir de la rentrée en été 2021, de la structure d'accueil "L'Ile aux enfants" dans les structures communales de "La Tonkinelle" et "La Tartine". Voir le commentaire ci-dessus.
- 5450.3144.00 Entretien du bâtiment 34'000.--**
 Dès 2020, l'entretien extérieur, se montant à Fr. 10'000.--, est assumé par le service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions", en remplacement du service "Infrastructures, Mobilité & Environnement". Les travaux particuliers, dont la réalisation est fixée en 2021,

concernent un contrôle OIBT obligatoire (Fr. 1'200.--) ainsi que la pose de carrelage et la réfection de la peinture dans les WC (Fr. 10'000.--).

5791.3130.00	Prestations de tiers	13'800.--
	Les examens de langues fédéraux FIDE ont passé à 10 séances, ce qui augmente les montants dus à la Confédération. Les permanences juridiques du Centre Suisse Immigrés (CSI) s'adressent aux détenteurs de permis B ou C et aux Suisses qui rencontrent un questionnement administratif en lien avec la migration. Cette aide juridique et gratuite est cofinancée par le canton. Une participation de Fr. 5'000.-- est demandée. Cette dernière est calculée au prorata de l'utilisation par la population de chaque commune.	
5791.3130.01	Frais de réceptions et de manifestations	54'000.--
	Les Journées de la Diversité devaient initialement avoir lieu en 2020 et ont été reportées en 2021, en raison de la pandémie du COVID-19. Cette manifestation a lieu chaque 4 ans et elle est devenue un événement incontournable de la ville. Cette future édition proposera différentes actions participatives et itinérantes ainsi que des soirées réflexions et elle se terminera par une grande fête en ville.	
5791.4690.00	Dons de tiers	50'000.--
	Pour financer les Journées de la Diversité, il est prévu d'utiliser une partie du fonds provenant d'un legs reçu en 2018.	
5792.3637.00	Participations aux rémunérations de curateur	220'000.--
	Lorsqu'une personne sous curatelle ne dispose pas de ressources suffisantes, il appartient à la collectivité publique, en l'occurrence la commune de domicile, de prendre en charge la rémunération des curateurs. L'évaluation de ces rétributions a été réajustée sur la base des chiffres relevés dès 2017.	

Commentaires sur les comptes d'investissements

5230.5610.00	Institutions handicapés / sociales, participations	115'000.--
	Cette dépense est une charge liée et ressort du décompte de financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle, qui a été transmis par le Service cantonal de l'action sociale.	

Trafic et télécommunications

Compte de fonctionnement	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
	Fr.	Fr.	Fr.
Charges	14'485'200.00	14'706'100.00	14'647'017.23
Revenus	4'734'000.00	5'124'000.00	4'521'582.84
Charges nettes	9'751'200.00	9'582'100.00	10'125'434.39

La rubrique "Balayage des rues et places" a été déplacée du chapitre "Protection et aménagement de l'environnement" dans ce chapitre.

Il est rappelé que la participation de la commune aux coûts d'élimination des déchets de voirie et de manifestations figurait auparavant dans le chapitre "Administration générale".

Commentaires sur les comptes de fonctionnement

6151.3130.00	Prestations de tiers Il est proposé d'établir un plan de mobilité pour l'administration communale en liaison avec le label "Cité de l'énergie".	15'000.--
6151.3130.03	Prestations contre le bruit Suite à l'étude de bruit réalisée sur les routes communales, les fenêtres de certains locaux à usage sensible de l'avenue de l'Europe doivent être changées.	28'500.--
6151.3132.00	Frais d'études et expertises Il est proposé de réaliser une pré-étude sur le chemin des Dailles afin, notamment, d'améliorer le carrefour avec l'avenue du Crochetan.	25'000.--
6151.3930.00	Imputation interne d'élimination des déchets S'ajoutant au volume supplémentaire de déchets anonymes retrouvés dans les espaces publics, l'équipe de ramassage a dû être renforcée, par une rotation au sein du service, d'environ un équivalent plein temps.	110'000.--

6152.3141.01	Entretien, facturation de tiers En plus des frais d'entretien courants, il est prévu de remplacer l'ensemble des luminaires, pour la plupart défectueux, du tunnel d'entrée du parking de Château-Vieux.	130'000.--
6152.3510.00	Attribution au financement spécial Le service des parkings présente un bénéfice en nette diminution, en raison des nouveaux taux d'amortissements appliqués.	160'100.--
6190	Centre d'entretien Toutes les dépenses enregistrées par nature dans ce chapitre concernent de multiples centres de charges et sont portées dans ceux-ci par imputation interne.	2'837'000.--
6220.3631.00	Participations L'aide financière du canton et des communes au trafic régional se base sur les articles 11 et 12 de la loi sur les transports publics.	560'500.--
6230.3130.06	Transport public urbain	1'680'000.--
6230.4240.00	Recettes La gestion financière de MobiChablais est assurée, en totalité, par l'entreprise "Transports Publics du Chablais" qui facture le coût de cette prestation aux communes concernées.	10'000.--

Commentaires sur les comptes d'investissements

6130.5610.00	Routes cantonales participations Il s'agit de dépenses liées, fondées sur la loi cantonale sur les routes. Le volume des investissements est arrêté par le Service cantonal des routes et des cours d'eau et est estimé sur la base du budget global d'investissements des voiries cantonales. Le montant inscrit dans le présent budget se rapporte aux dépenses effectives de l'année 2021, dont la facturation par le canton interviendra au bouclage des comptes 2021.	130'000.--
6151.5010.49	Avenue de l'Industrie, remplacement des arbres A la suite de l'étape 2019, après les différents travaux exécutés sur cette avenue et, également, en raison de l'âge des arbres en place, il est proposé de les remplacer par une nouvelle espèce.	55'000.--
6151.5010.57	Route d'Outre-Vièze, adaptation développement démographique Avec le développement du coteau de Choëx, le gabarit routier de la route d'Outre-Vièze n'est plus conforme aux charges et aux types de trafic. La sécurité des usagers de la route (mobilité douce, véhicules, etc.) est compromise. De nombreux rétrécissements de la chaussée rendent la circulation inconfortable. Par ailleurs, la route présente des déficits dans l'évacuation des eaux de surface. Un investissement	125'000.--

de Fr. 90'000.-- est prévu afin d'étudier un projet de requalification de cet axe routier. De plus, un montant de Fr. 35'000.-- servira à terminer l'élargissement de la route budgétisé en 2020.

- 6151.5010.62** **Route du Rhône, adaptation largeur accès digue** **55'000.--**
La convention entre le WWF et la commune de Monthey, signée dans le cadre du projet de construction du Terminal Combiné, prévoit de réduire physiquement l'accès à la digue du Rhône par la route du Rhône projetant, notamment, un rétrécissement de son gabarit au droit de l'étang de décantation ainsi qu'un aménagement paysager.
- 6151.5010.63** **Rue de la Verrerie, réfection** **250'000.--**
Suite aux différents travaux dans le secteur, la superstructure et l'infrastructure de la route, actuellement en très mauvais état, devront être entièrement rénovées. Un réaménagement paysager sera également proposé.
- 6151.5010.64** **Aménagement itinéraires et arrêts vélo ville** **90'000.--**
Suite aux conclusions du plan directeur vélo, les premières mesures légères à prendre sont la mise en double sens des rues du centre-ville et l'aménagement de parcs à vélos adaptés aux endroits cibles.
- 6151.5290.17** **Routes communales, inspection des ouvrages d'art** **60'000.--**
Les ouvrages d'art de la commune (ponts, murs de soutènement, ouvrages de protection, etc.) constituent un patrimoine important d'infrastructures. Il est impératif de le maintenir en état et de le surveiller pour la sécurité des usagers et le maintien des voies de communication. Un défaut de surveillance peut parfois mener à des situations extrêmes. L'action préventive est toujours plus efficace et économique que l'action curative. La commune de Monthey ne dispose actuellement d'aucune information sur ce patrimoine. Pour ce faire, il est souhaité de mettre en place un outil de gestion intégré des ouvrages d'art. A ce jour, une trentaine d'ouvrages ont été identifiés. Cette liste sera encore étoffée ces prochains mois.
- 6152.5040.00** **Parking du Cotterg, aménagement entrée accueil** **105'000.--**
Il s'agit de revoir l'entrée du parking du Cotterg depuis la gare AOMC sur les deux niveaux, en améliorant l'esthétisme des lieux, en restreignant l'accès aux seuls utilisateurs et en mettant en valeur le fait que cette infrastructure constitue une première "porte d'entrée" pour le centre-ville et le théâtre, les spectateurs stationnant principalement dans le parking souterrain.
- 6191.5040.00** **Dépôt Services Techniques, transformation** **4'050'000.--**
Suite aux expertises techniques effectuées sur le bâtiment, en raison de la nouvelle affectation des locaux, afin de respecter les normes de sécurité, notamment en matière de feu et en vertu d'une certaine exemplarité que la commune doit démontrer en matière d'économie d'énergie, le projet prévoit, principalement, de renforcer la structure du bâtiment, d'augmenter les surfaces de dépôt à l'intérieur et d'améliorer la qualité énergétique des locaux. Le crédit d'engagement supplémentaire s'élève à Fr. 1'450'000.--, pour un crédit d'engagement total de Fr. 9'450'000.--.

- 6191.5060.00 Achats de véhicules pour IME 210'000.--**
Deux véhicules doivent être remplacés, soit un véhicule compact polyvalent porte outil permettant le déneigement, le transport de matériel et le lavage des rues, pour un montant de Fr. 170'000.--, ainsi qu'un véhicule léger orienté porte matériel pour Fr. 15'000.--. Il est proposé, également, d'acquérir une petite grue, en collaboration avec le service "Electricité, Energies & Développement Durable", permettant le chargement de matériel sur un véhicule adapté pour un montant de Fr. 25'000.--.
- 6191.5060.04 Dépôt Services Techniques, équipements 700'000.--**
La rénovation de la halle destinée aux services "Infrastructures, Mobilité & Environnement" et "Electricité, Energies & Développement Durable" nécessite l'acquisition d'équipements qu'il n'est pas possible de récupérer, pour certains, qu'il faudrait adapter, qui ne répondent plus aux normes professionnelles en vigueur ou, simplement, qui sont en mauvais état, étant précisé que cette halle comprendra, notamment, des ateliers de serrurerie, de menuiserie et de mécanique.
- 6230.5010.01 Aménagement d'arrêts de bus 130'000.--**
La loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) dispose que les transports publics doivent répondre, au plus tard d'ici fin 2023, aux besoins des personnes handicapées et des passagers âgés. Il implique, pour les communes, une adaptation de leurs infrastructures dont le crédit d'engagement de Fr. 260'000.-- financera une première étape.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Compte de fonctionnement	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
	Fr.	Fr.	Fr.
Charges	8'517'400.00	10'106'700.00	9'952'844.75
Revenus	7'965'300.00	7'928'500.00	8'121'749.32
Charges nettes	552'100.00	2'178'200.00	1'831'095.43

Les principales modifications du plan comptable dans ce chapitre, lesquelles ont déjà été citées, concernent les déplacements des rubriques "Fontaines publiques" dans le chapitre "Culture, sports et loisirs, église" et "Balayage des rues et places" dans le chapitre "Trafic et télécommunications". Les comptes du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" ont également été déplacés dans le chapitre "Administration générale".

Commentaires sur les comptes de fonctionnement

7100.3101.00	Achats de matériel Il est prévu de remplacer le GPS actuel, appareil utilisé pour le relevé des infrastructures souterraines, celui-ci fonctionnant encore avec une connexion 2G qui n'est plus supportée aujourd'hui.	21'800.--
7103.3143.00	Entretien du réseau, des sources et des puits Ce montant est influencé par le nombre de constructions réalisées, les fuites et la rénovation du réseau, pour lequel le service effectue un effort particulier.	190'200.--
7103.4510.00	Prélèvement sur le financement spécial L'application de nouveaux taux d'amortissements provoque un résultat déficitaire du service de l'eau, lequel sera prélevé sur le compte de financement spécial au bilan.	430'800.--
7104.3101.00	Achats de matériel et fournitures Ce montant est influencé par le nombre de nouvelles constructions réalisées ainsi que les rénovations.	60'000.--

7200.4510.00	Prélèvement sur le financement spécial Le résultat global du service des égouts n'est pas équilibré en raison, principalement, des nouveaux taux d'amortissements appliqués. La perte estimée sera prélevée dans le compte de financement spécial au bilan.	259'900.--
7300.3111.00	Achats de matériel bennes, etc. Il est prévu de compléter le réseau de collecte des déchets de cuisine des particuliers.	23'000.--
7300.3130.22	Enlèvement papier La récupération du papier, dont le prix varie selon le marché international, est actuellement facturée à la commune, alors qu'auparavant elle produisait un revenu.	110'000.--
7300.4510.00	Prélèvement sur le financement spécial Le résultat global du service du traitement des déchets n'est pas équilibré. La perte sera prélevée dans le compte de financement spécial au bilan, en cas de disponibilité, ou portée en découvert.	91'200.--
7300.4930.00	Imputation interne de la participation communale S'ajoutant au volume supplémentaire de déchets anonymes retrouvés dans les espaces publics, l'équipe de ramassage a dû être renforcée, par une rotation au sein du service, d'environ un équivalent plein temps.	110'000.--
7411.3142.00	Entretien, facturation de tiers Suite à une expertise effectuée sur les ouvrages des Nants de Choëx, certains d'entre eux doivent être adaptés ou renforcés.	80'000.--
7791.3140.00	Entretien des zones protégées Afin d'amener de la fraîcheur dans la ville et de la diversité dans les aménagements, il est proposé, en collaboration avec la Fondation pour le développement durable des régions de montagne, de promouvoir et d'aménager des zones de verdure dans la zone à bâtir.	39'000.--

Commentaires sur les comptes d'investissements

7103.5030.00	Assainissement réseau Les montants, nécessaires pour réaliser les différents travaux dans chaque secteur, sont prélevés au fur et à mesure des besoins et sur décision spécifique du conseil municipal.	100'000.--
7103.5030.09	Interconnexion avec Bex, renforcement Après une étude de détail, le passage sous l'Avançon nécessite la réalisation d'un pousse-tube, ce qui implique un crédit complémentaire de Fr. 95'000.--, pour un crédit d'engagement total de Fr. 495'000.--.	295'000.--

7103.5030.10	Interconnexion avec Collombey-Muraz Après une étude de détail, la chambre d'interconnexion existante doit être agrandie pour accueillir l'ensemble des organes de contrôle permettant un flux bidirectionnel et une liaison efficace garantie entre les deux communes. Le crédit d'engagement initial de Fr. 30'000.-- doit être augmenté à Fr. 120'000.--.	90'000.--
7103.5030.28	Rénovation réseau en coordination au projet 65 kV Il est opportun de coordonner les travaux de rénovation et renforcement du réseau avec ceux du projet 65 kV.	150'000.--
7103.6370.00	Taxes de raccordement Conformément aux dispositions du plan comptable harmonisé, ce genre de recettes est porté directement dans le compte d'investissements et diminue la valeur du réseau inscrite au patrimoine administratif.	500'000.--
7200.5030.00	Assainissement réseau d'égouts Ce crédit sera utilisé, de cas en cas, sur décision spécifique du conseil municipal et permettra d'entreprendre des travaux imprévus et urgents de réfection ou de remplacement de collecteurs.	50'000.--
7200.6370.00	Taxes de raccordement Voir le commentaire du compte 7103.6370.00.	450'000.--

Economie publique

Compte de fonctionnement	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
	Fr.	Fr.	Fr.
Charges	5'381'900.00	17'546'100.00	17'678'936.37
Revenus	3'512'300.00	16'937'400.00	17'341'723.82
Charges nettes	1'869'600.00	608'700.00	337'212.55

Dès 2021, les comptes de l'Electricité sont présentés séparément en fin de fascicule, étant donné que le service "Electricité, Energies & Développement Durable" établit une comptabilité spécifique qui dépend des exigences de l'Elcom.

Commentaires sur les comptes de fonctionnement

- 8200.3111.00 Achats matériel et outillage 16'000.--**
 Il est proposé d'acheter un grappin pour la pelle mécanique afin de réaliser des travaux plus précis sur les chantiers (arrachage buddleias et plantes invasives, mise en place d'enrochements).
- 8401.3636.00 Subside à l'Association Aménagements sportifs des Giettes 36'000.--**
 Le conseil municipal a décidé d'apporter son soutien au 30^{ème} anniversaire de l'association en acceptant d'allouer une subvention extraordinaire de Fr. 30'000.-- pour l'aménagement du parking des tennis des Giettes.
- 8500.3636.00 Subside à ArtCom 40'000.--**
 En réponse au postulat "Dynamisation du centre-ville, une vraie politique publique concertée", déposé par le PLR, il a été proposé d'attribuer un montant annuel de Fr. 40'000.-- à ArtCom pour leur permettre de bénéficier d'une personne ressource (sous forme d'un engagement ou d'un mandat) pouvant assumer les tâches d'un manager de centre-ville et, ainsi, être au plus proche des souhaits et des besoins des commerçants.
- 8710 Electricité 649'300.--**
 Seul le résultat comptable de l'Electricité (réseau de distribution et commercialisation de l'énergie) figure dans la comptabilité communale.

8790.3010.00	Traitements	49'000.--
8790.4631.00	Subside de l'Etat	27'000.--
8790.4632.00	Dédommagements de communes	42'000.--
	Suite au départ de la titulaire du poste et conformément à la décision municipale du 27 janvier 2020, le rôle de "Délégué(e) à l'énergie" a été renforcé tant à Monthey qu'à Collombey-Muraz. Les méthodes de calculs du canton ont été revues et permettent d'améliorer le montant des subsides pour autant que leurs exigences soient respectées.	
8790.3101.00	Achats de matériel pour centrales solaires	10'000.--
	Ce nouveau compte a été créé afin de permettre l'achat de matériel pour les centrales de production hydrauliques et photovoltaïques, tel que des onduleurs, relais/contacteurs, automates, actionneurs, concentrateurs, convertisseurs, etc.	
8790.3120.01	Stockage production solaire	27'000.--
	Dans le cadre de l'utilisation du produit "Horizon" qui vise à promouvoir le développement durable et la transition énergétique, l'énergie stockée chez le client producteur est facturée par le service "Electricité, Energies & Développement Durable" afin de respecter la législation en vigueur sur la rémunération du réseau (LApEI, art. 15 et OApEI, art. 12, 13 et 16). Ce montant est calculé sur la base de 45 installations bénéficiant de ce produit.	
8790.3120.04	Achats énergie regroupements	10'000.--
8790.4250.04	Recettes regroupements	10'000.--
	Conformément à la décision municipale du 15 juin 2020, ces nouveaux comptes ont été créés dans le cadre des Regroupements pour la consommation propre (RCP). Le RCP est explicitement prévu et réglementé d'un point de vue légal. Il permet aux propriétaires et locataires de produire et d'auto-consommer l'énergie de manière locale, sans passer par le gestionnaire de réseau de distribution (GRD). Ils sont autorisés depuis 2018 par les instances fédérales (conformément aux articles 16 ss LEne et 14 ss OEne). Afin de gérer ces RCP, le service "Electricité, Energies & Développement Durable" propose le produit "Community", en collaboration avec INERA SA.	
8790.3132.00	Frais d'études	65'000.--
	Afin de réaliser un état des lieux sur les objectifs fixés dans le Plan Directeur Communal des Energies (PDCEn) en 2015 et en vue d'atteindre l'objectif "Cité de l'énergie - GOLD" en 2023 (selon position du conseil municipal du 18 novembre 2019), il est prévu d'effectuer une étude permettant d'identifier l'évolution de la commune de Monthey en termes énergétiques et de déterminer les actions consécutives à privilégier. De plus, dans le cadre du déménagement des Services Techniques dans la zone des Illettes, il est souhaité d'encourager la mobilité douce des collaborateurs communaux en mettant en place des mesures incitatives.	
8790.3151.00	Entretien des centrales de production	36'000.--
	Un plan de maintenance préventif a été réalisé pour la centrale de production hydraulique de la Meunière, datant de 1992. Des actions consécutives ont été identifiées et seront réalisées en 2021. De plus, il est constaté une augmentation de la maintenance corrective liée au vieillissement des installations de production solaire, notamment sur la réparation des onduleurs. Ces travaux sont essentiels afin de garantir la sécurité des équipements et du personnel ainsi que de maintenir le niveau de productivité attendu.	

8791.4930.01 Imputation interne des coûts d'entretien (IME) 344'000.--
Le coût effectif de l'éclairage est pris en charge, en partie, par des tiers (8791.4240.00) et le solde par imputation aux routes communales, sur le compte 6151.3930.01.

Commentaires sur les comptes d'investissements

8500.5640.00 Bioark SA 677'000.--
Le conseil général a accepté, lors de sa séance du 24 août 2020, de soutenir le financement du projet pour l'agrandissement du site dédié aux biotechnologies avec la construction d'une troisième unité désignée "BioArk III". Il a ainsi validé un crédit d'investissement de Fr. 3'000'000.-- permettant à la commune de Monthey d'assumer, dès l'année 2021 et jusqu'en 2035, le remboursement du crédit NPR, obtenu par BioArk SA auprès de l'Etat du Valais, en 15 annuités de Fr. 200'000.--. Cette participation s'ajoute à celles en vigueur concernant les financements des bâtiments "BioArk I" et "BioArk II".

8500.5650.00 Fonds "Encouragement à l'économie" 50'000.--
Le fonds présente un solde, au 30 septembre 2020, de Fr. 320'819.95. En 2020, ce fonds a notamment été utilisé pour venir en aide aux commerces et indépendants touchés par la crise liée au Covid-19.

8500.5670.00 Fonds "Revitalisation centre-ville" 50'000.--
Le fonds présente un solde, au 30 septembre 2020, de Fr. 93'417.15. Le projet de mise en place de parasols et toiles uniformisés a reçu un bon écho des tenanciers. Il convient donc de continuer cette action pour les établissements publics de l'hyper-centre-ville. Il y a lieu également d'alimenter ce fonds afin de pouvoir répondre aux projets qui pourraient être développés par l'Association Artcom, étant donné que celle-ci a obtenu de la commune un montant pour financer un mandat ou engager un manager de centre-ville.

8790.5040.00 Assainissement enveloppe dépôt Services Techniques 900'000.--
8790.5060.03 Centrale solaire dépôt Services Techniques 730'000.--

Dans le cadre du projet d'aménagement du bâtiment des services techniques aux Illettes et suite à la décision municipale du 20 juillet 2020, l'enveloppe du bâtiment doit être adaptée pour répondre aux standards énergétiques actuels. Cette mesure s'inscrit dans la continuité de la stratégie adoptée par le conseil municipal en termes d'exemplarité et de développement durable. Les travaux consistent à réparer et renforcer l'isolation du bâtiment, son enveloppe et son toit ainsi qu'à installer des panneaux solaires photovoltaïques. L'adaptation des locaux au standard énergétique actuel permettrait de réaliser une économie d'énergie d'environ 50 %, soit une diminution de charges estimée à plus de Fr. 25'000.-- par année.

8790.5060.09 Aménagements dépôt Services Techniques 60'000.--
En accord avec les considérations prises en séance municipale du 20 juillet 2020, à savoir que la solution d'auto-partage de véhicules électriques pourrait devenir nécessaire, voire pourrait se développer, lorsque les Services Techniques se déplaceront sur le futur site des "Illettes" ainsi que dans le cadre du développement de Monthey "Cité de l'énergie", il est souhaité d'inciter la mobilité douce des

collaborateurs des services techniques en mettant à disposition un emplacement dédié comprenant, notamment, une infrastructure de recharge pour véhicules électriques (voiture, vélos, scooters, etc.). Les visiteurs pourront également bénéficier de cette infrastructure.

- 8791.5010.12 Changement de 100 luminaires LED/ selon plan directeur 120'000.--**
Suite à la réalisation du projet *Smart EP-HG* débuté en 2016 et consistant à remplacer les sources mercure en luminaires LED avec système de télégestion, le parc d'éclairage public compte désormais 65 % de sources LED. L'objectif est d'uniformiser l'ensemble de l'éclairage public avec des luminaires LED en procédant chaque année au remplacement d'au moins 100 luminaires. Ceci signifie qu'à l'horizon 2025, l'ensemble du parc sera entièrement équipé de luminaires LED.
- 8791.5010.20 Mise en conformité passages piétons 50'000.--**
L'éclairage de certains passages piétons communaux ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur. Ce projet sera réalisé par étapes, basé sur une enveloppe annuelle initiale de Fr. 50'000.--. Il est précisé que l'Etat du Valais procède à la mise en conformité des passages piétons cantonaux sur le territoire communal depuis 2018.
- 8791.5010.21 Infrastructures éclairage public routes 100'000.--**
Divers travaux sont planifiés en 2021, soit par le service "Infrastructures, Mobilité & Environnement", soit par le canton du Valais, sur les routes sises sur le territoire communal. Il est judicieux de profiter de la réfection de ces routes pour améliorer l'infrastructure communale d'éclairage public. Cette synergie permet de mutualiser les coûts et de limiter les nuisances.

Finances et impôts

Compte de fonctionnement	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
	Fr.	Fr.	Fr.
Charges	4'347'000.00	4'373'000.00	7'714'149.18
Revenus	61'001'000.00	61'283'400.00	67'603'622.33
Revenus nets	-56'654'000.00	-56'910'400.00	-59'889'473.15

Pour rappel, les revenus de l'affichage public sont déplacés dans le chapitre "Ordre et sécurité publics, défense" sous la rubrique du Registre foncier.

Commentaires sur les comptes de fonctionnement

9100.4000.00	Impôt sur le revenu La somme retenue est fondée sur la taxation 2018. L'estimation de l'impôt sur les revenus pour les années 2019 à 2021 tient compte d'une majoration économique raisonnable et de l'augmentation des contribuables. Les mesures sociales décidées dans le cadre de la réforme fiscale des entreprises réduiront la charge fiscale des contribuables à revenu modeste. Cet allègement engendre une réduction des recettes fiscales estimée à Fr. 420'000.--.	32'900'000.--
9100.4001.00	Impôt sur la fortune Par rapport à la dernière taxation connue de l'année 2018, il a été retenu un accroissement raisonnable pour les années 2019 à 2021.	4'950'000.--
9110	Impôts des personnes morales Les recettes escomptées sont fondées sur l'examen détaillé des bordereaux d'imposition de la dernière taxation, soit ceux de l'année 2018. La baisse de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, liée à la réforme fiscale des entreprises, est estimée à Fr. 1'800'000.-- pour l'année 2021.	11'300'000.--
9610.3401.00	Dettes à court terme	39'000.--
9610.3406.00	Dettes à moyen et long termes Il est intégré, dans le premier compte, les dettes qui sont échues dans le courant de l'année.	867'000.--

9610.4450.01	Prêts aux entreprises publiques Ce compte enregistre les intérêts des dettes du Home "Les Tilleuls" et de l'Electricité.	248'000.--
9610.4510.00	Prélèvements sur les financements spéciaux Il s'agit de la rémunération des capitaux investis dans l'exploitation du réseau électrique et la distribution de l'énergie, qui revient au propriétaire du réseau, soit la commune de Monthey.	790'000.--
9630.3431.00	Entretien des bâtiments En plus de l'entretien courant des bâtiments, il est prévu la mise en conformité des installations électriques du bâtiment de l'avenue du Simplon 12, à la suite du contrôle OIBT.	28'500.--
9901.3199.00	Crédit à disposition L'utilisation des crédits à disposition du conseil municipal pour des dépenses extraordinaires et imprévues en cours d'exercice donnera lieu, chaque fois, à une décision du conseil municipal. Les dépenses, qui en découleront, seront portées dans les comptes de fonctionnement ordinaire du chapitre concerné.	300'000.--
9901.3300.90	Amortissements du patrimoine administratif Voir le commentaire du compte d'investissement 9901.5090.00. Les charges des amortissements immédiats, qui découleront des investissements imprévus, seront portées dans les comptes de fonctionnement ordinaire du chapitre concerné.	300'000.--

Commentaires sur les comptes d'investissements

9901.5090.00	Crédit à disposition L'utilisation des crédits à disposition du conseil municipal pour des dépenses extraordinaires et imprévues en cours d'exercice donnera lieu, chaque fois, à une décision du conseil municipal. Les dépenses, qui en découleront, seront imputées dans le compte d'investissement du chapitre concerné.	300'000.--
---------------------	--	-------------------

Home "Les Tilleuls"



H O M E
L E S
T I L L E U L S

Compte de résultat

Compte	Description	Budget nouveau de 01.01.2021 à 31.12.2021	Budget actuel de 01.01.2020 à 31.12.2020	Ecart	Réel précédent de 01.01.2019 à 31.12.2019	Ecart
3000	Salaires des médecins	3 000.00 D	3 000.00 D	0.00	3 000.00 D	0.00
300	Salaires des médecins	3 000.00 D	3 000.00 D	0.00	3 000.00 D	0.00
3111	Infirmières Cat. A	1 710 000.00 D	1 705 000.00 D	5 000.00	1 734 134.40 D	-24 134.40
3112	Infirmières-assistantes et assistantes en soins Ca	1 116 000.00 D	1 130 000.00 D	-14 000.00	1 024 908.45 D	91 091.55
3113	Nurses, Aides familiales Cat. D	90 000.00 D	147 000.00 D	-57 000.00	129 800.75 D	-39 800.75
311	Personnel soignant qualifié	2 916 000.00 D	2 982 000.00 D	-66 000.00	2 888 843.60 D	27 156.40
3121	Aides-soignantes qualifiées Cat. C	543 000.00 D	500 000.00 D	43 000.00	519 995.55 D	23 004.45
3122	Aides en Soins et Accompagnement Cat. D	206 000.00 D	206 000.00 D	0.00	159 819.20 D	46 180.80
312	Personnel soignant qualifié auxiliaire	749 000.00 D	706 000.00 D	43 000.00	679 814.75 D	69 185.25
3131	Personnel soignant sans formation Cat. I	2 233 000.00 D	2 140 000.00 D	93 000.00	2 215 961.20 D	17 038.80
313	Personnel soignant auxiliaire	2 233 000.00 D	2 140 000.00 D	93 000.00	2 215 961.20 D	17 038.80
3141	Stagiaires du secteur soignant	39 000.00 D	39 000.00 D	0.00	25 672.00 D	13 328.00
3142	Apprentis du secteur soignant	83 000.00 D	66 000.00 D	17 000.00	88 198.85 D	-5 198.85
314	Stagiaires et apprentis de soins	122 000.00 D	105 000.00 D	17 000.00	113 870.85 D	8 129.15
3201	Animation	382 000.00 D	378 000.00 D	4 000.00	361 371.10 D	20 628.90
320	Personnel d'encadrement et d'animation	382 000.00 D	378 000.00 D	4 000.00	361 371.10 D	20 628.90
3302	Secrétariat-Réception-Administration	480 000.00 D	473 000.00 D	7 000.00	461 818.90 D	18 181.10
330	Salaires du personnel de l'administration	480 000.00 D	473 000.00 D	7 000.00	461 818.90 D	18 181.10
3402	Salaires ménage	648 000.00 D	636 000.00 D	12 000.00	646 986.95 D	1 013.05
3403	Salaires salle-à-manger	335 000.00 D	343 000.00 D	-8 000.00	319 992.20 D	15 007.80
3404	Salaires cafétéria	108 000.00 D	104 000.00 D	4 000.00	107 357.00 D	643.00
3405	Salaires buanderie	146 000.00 D	148 000.00 D	-2 000.00	141 989.90 D	4 010.10
3409	Salaires salon de coiffure	62 000.00 D	60 000.00 D	2 000.00	56 998.95 D	5 001.05
340	Salaires du personnel de maison	1 299 000.00 D	1 291 000.00 D	8 000.00	1 273 325.00 D	25 675.00

Compte	Description	Budget nouveau de 01.01.2021 à 31.12.2021	Budget actuel de 01.01.2020 à 31.12.2020	Ecart	Réel précédent de 01.01.2019 à 31.12.2019	Ecart
3501	Salaires du personnel technique	207 000.00 D	200 000.00 D	7 000.00	187 885.30 D	19 114.70
350	Salaires du personnel technique	207 000.00 D	200 000.00 D	7 000.00	187 885.30 D	19 114.70
30-35	Salaires	8 391 000.00 D	8 278 000.00 D	113 000.00	8 185 890.70 D	205 109.30
3601	Remboursement infirmières	40 000.00 C	40 000.00 C	0.00	39 328.55 C	-671.45
3602	Remboursement infirmières-assistantes	15 000.00 C	20 000.00 C	5 000.00	16 883.90 C	1 883.90
3603	Remboursement autres prof. de soins certifiés	30 000.00 C	15 000.00 C	-15 000.00	37 824.60 C	7 824.60
3604	Remboursement allocations maternité	30 000.00 C	50 000.00 C	20 000.00	17 219.70 C	-12 780.30
360	Remboursement pour le personnel soignant diplômé	115 000.00 C	125 000.00 C	10 000.00	111 256.75 C	-3 743.25
3611	Remboursement aides-soignantes certifiées	10 000.00 C	15 000.00 C	5 000.00	555.30 C	-9 444.70
3612	Remboursement autres prof. de soins certifiés	10 000.00 C	5 000.00 C	-5 000.00	2 735.40 C	-7 264.60
3614	Remboursement allocations maternité	0.00	0.00	0.00	7 219.95 C	7 219.95
361	Remboursement pour le personnel soignant certifié	20 000.00 C	20 000.00 C	0.00	10 510.65 C	-9 489.35
3621	Remboursement personnel soignant sans formation	100 000.00 C	120 000.00 C	20 000.00	111 872.60 C	11 872.60
3622	Remboursement personnel soignant en formation	0.00	0.00	0.00	2 500.15 C	2 500.15
3624	Remboursement AMAT & APG	20 000.00 C	15 000.00 C	-5 000.00	16 525.55 C	-3 474.45
362	Remboursement pour le personnel soignant auxiliaire	120 000.00 C	135 000.00 C	15 000.00	130 898.30 C	10 898.30
3632	Remboursement apprentis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
363	Remboursement pour les stagiaires et apprentis de	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3651	Remboursement pour le personnel d'animation	5 000.00 C	13 000.00 C	8 000.00	15 643.70 C	10 643.70
3654	Remboursement AMAT & divers	0.00	12 000.00 C	12 000.00	95.15 C	95.15
365	Remboursement pour le personnel d'encadrement et d	5 000.00 C	25 000.00 C	20 000.00	15 738.85 C	10 738.85
3662	Remboursement pour le personnel d'administration	0.00	0.00	0.00	2 256.25 C	2 256.25
366	Remboursement pour le personnel de l'administratio	0.00	0.00	0.00	2 256.25 C	2 256.25
3681	Remboursement pour le personnel hôtelier	40 000.00 C	15 000.00 C	-25 000.00	9 686.95 C	-30 313.05
3682	Remboursement pour employées de maison	0.00	0.00	0.00	20 815.75 C	20 815.75
3683	Remboursement pour salle-à-manger	0.00	0.00	0.00	4 636.10 C	4 636.10
3684	Remboursement allocations maternité	0.00	0.00	0.00	14 423.10 C	14 423.10
368	Remboursement pour le personnel de maison	40 000.00 C	15 000.00 C	-25 000.00	49 561.90 C	9 561.90
3691	Remboursement pour le personnel technique	0.00	0.00	0.00	1 941.55 C	1 941.55
369	Remboursement pour le personnel technique	0.00	0.00	0.00	1 941.55 C	1 941.55

Compte	Description	Budget nouveau de 01.01.2021 à 31.12.2021	Budget actuel de 01.01.2020 à 31.12.2020	Ecart	Réel précédent de 01.01.2019 à 31.12.2019	Ecart
36	Remboursement prestation d'assurances	300 000.00 C	320 000.00 C	20 000.00	322 164.25 C	22 164.25
3700	AVS / AI / APG / AC	1 880 000.00 D	1 850 000.00 D	30 000.00	520 356.50 D	1 359 643.50
3710	Caisse de pension	0.00	0.00	0.00	983 579.65 D	-983 579.65
3720	Assurance accidents	0.00	0.00	0.00	19 495.25 D	-19 495.25
3730	Assurance maladie	0.00	0.00	0.00	100 696.85 D	-100 696.85
3740	Allocations familiales	0.00	0.00	0.00	225 395.15 D	-225 395.15
37	Charges sociales	1 880 000.00 D	1 850 000.00 D	30 000.00	1 849 523.40 D	30 476.60
3810	Infirmières Cat. A (intérimaires)	20 000.00 D	20 000.00 D	0.00	16 741.25 D	3 258.75
3811	Infirmières-assistantes Cat. B (intérimaires)	30 000.00 D	30 000.00 D	0.00	0.00	30 000.00
3813	Aides-soignantes qualifiées Cat. C (intérimaires)	0.00	40 000.00 D	-40 000.00	61 745.90 D	-61 745.90
3814	Personnel soignant sans formation Cat. I (intérimaire)	0.00	10 000.00 D	-10 000.00	5 644.95 D	-5 644.95
381	Personnel soignant temporaire	50 000.00 D	100 000.00 D	-50 000.00	84 132.10 D	-34 132.10
3850	Eldora	846 000.00 D	846 000.00 D	0.00	773 827.15 D	72 172.85
3851	Stagiaire en intendance, GEI	7 200.00 D	7 200.00 D	0.00	10 800.00 D	-3 600.00
3853	Aumonerie, pers. anim. facturé	6 000.00 D	6 000.00 D	0.00	6 000.00 D	0.00
3859	Imputation interne personnel BU, TP	1 200.00 D	1 200.00 D	0.00	514.50 D	685.50
385	Honoraires pr personnel temporaire non-soignant	860 400.00 D	860 400.00 D	0.00	791 141.65 D	69 258.35
3900	Autres charges du personnel soignant	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3901	Autres charges du personnel non-soignant, civilist	15 000.00 D	15 000.00 D	0.00	4 363.00 D	10 637.00
3910	Frais de formation du personnel soignant	40 000.00 D	34 000.00 D	6 000.00	27 203.30 D	12 796.70
3911	Frais de formation du personnel non-soignant	18 000.00 D	18 000.00 D	0.00	18 465.65 D	-465.65
3920	Frais de déplacement du personnel soignant	2 000.00 D	2 000.00 D	0.00	2 223.70 D	-223.70
3921	Frais de déplacement du personnel non-soignant	2 300.00 D	2 300.00 D	0.00	1 413.55 D	886.45
3930	Annonce, recrutement du personnel soignant	1 200.00 D	1 200.00 D	0.00	2 055.40 D	-855.40
3931	Annonce, recrutement du personnel non-soignant	0.00	1 000.00 D	-1 000.00	1 004.55 D	-1 004.55
39	Autres charges du personnel	78 500.00 D	73 500.00 D	5 000.00	56 729.15 D	21 770.85
3	Salaires et charges sociales	10 959 900. D	10 841 900.00 D	118 000.00	10 645 252.75 D	314 647.25

Compte	Description	Budget nouveau de 01.01.2021 à 31.12.2021	Budget actuel de 01.01.2020 à 31.12.2020	Ecart	Réel précédent de 01.01.2019 à 31.12.2019	Ecart
4010	Autres médicaments non LS	58 000.00 D	35 700.00 D	22 300.00	26 952.50 D	31 047.50
4020	Instruments et ustensiles	13 000.00 D	5 400.00 D	7 600.00	9 626.95 D	3 373.05
4030	Matériel médical selon LIMA	98 000.00 D	80 000.00 D	18 000.00	79 007.10 D	18 992.90
4040	Autre matériel médical non-LIMA	5 000.00 D	5 200.00 D	-200.00	458.20 D	4 541.80
40	Matériel médical d'exploitation	174 000.00 D	126 300.00 D	47 700.00	116 044.75 D	57 955.25
4100	Marchandises cuisine	800 000.00 D	799 000.00 D	1 000.00	783 147.90 D	16 852.10
4160	Marchandises cafétéria	39 000.00 D	40 000.00 D	-1 000.00	39 911.00 D	-911.00
41	Produits alimentaires	839 000.00 D	839 000.00 D	0.00	823 058.90 D	15 941.10
4205	Achat matériel de ménage	41 000.00 D	46 000.00 D	-5 000.00	46 140.75 D	-5 140.75
4206	Entretien matériel de ménage	2 000.00 D	2 000.00 D	0.00	0.00	2 000.00
4207	Achat matériel de buanderie	6 000.00 D	6 600.00 D	-600.00	1 750.80 D	4 249.20
4208	Entretien matériel de buanderie	3 000.00 D	3 500.00 D	-500.00	1 088.95 D	1 911.05
4209	Achat matériel de coiffure	3 500.00 D	4 000.00 D	-500.00	3 286.45 D	213.55
420	Charges ménagères	55 500.00 D	62 100.00 D	-6 600.00	52 266.95 D	3 233.05
4210	Achat matériel de cuisine	14 000.00 D	8 300.00 D	5 700.00	8 202.30 D	5 797.70
4211	Entretien matériel de cuisine	15 000.00 D	10 000.00 D	5 000.00	16 625.05 D	-1 625.05
4212	Achat matériel SAM	16 000.00 D	15 000.00 D	1 000.00	14 377.85 D	1 622.15
4213	Entretien matériel de SAM	3 500.00 D	3 400.00 D	100.00	3 317.95 D	182.05
4214	Achat matériel de cafétéria	1 500.00 D	1 300.00 D	200.00	1 413.30 D	86.70
4215	Entretien matériel de cafétéria	1 500.00 D	1 500.00 D	0.00	395.60 D	1 104.40
421	Articles ménagers	51 500.00 D	39 500.00 D	12 000.00	44 332.05 D	7 167.95
4220	Produits de nettoyage cuisine	20 000.00 D	20 000.00 D	0.00	15 353.95 D	4 646.05
4221	Blanchissage	174 000.00 D	170 000.00 D	4 000.00	181 338.20 D	-7 338.20
4222	Produits de nettoyage ménage	9 000.00 D	6 000.00 D	3 000.00	5 688.60 D	3 311.40
4223	Produits mono-usage cuisine	10 000.00 D	9 500.00 D	500.00	8 019.85 D	1 980.15
4225	Produits de nettoyage cafétéria	0.00	0.00	0.00	1 975.45 D	-1 975.45
4230	Lessive, produits buanderie	5 000.00 D	5 000.00 D	0.00	5 065.10 D	-65.10
422	Produits de lessive et de nettoyage	218 000.00 D	210 500.00 D	7 500.00	217 441.15 D	558.85
42	Ménage et nettoyage	325 000.00 D	312 100.00 D	12 900.00	314 040.15 D	10 959.85
4300	Entretien et réparation immeubles	96 000.00 D	98 000.00 D	-2 000.00	91 410.65 D	4 589.35
4301	Rénovation de chambres	30 000.00 D	30 000.00 D	0.00	30 537.70 D	-537.70
4310	Entretien et réparation installations	115 000.00 D	109 000.00 D	6 000.00	106 419.35 D	8 580.65
4320	Entretien et réparation installations médico-techn	22 000.00 D	22 800.00 D	-800.00	16 932.40 D	5 067.60

Compte	Description	Budget nouveau de 01.01.2021 à 31.12.2021	Budget actuel de 01.01.2020 à 31.12.2020	Ecart	Réel précédent de 01.01.2019 à 31.12.2019	Ecart
4330	Entretien et réparation véhicules	2 500.00 D	2 000.00 D	500.00	1 616.90 D	883.10
4390	Petit outillage et matériel d'atelier	22 000.00 D	21 300.00 D	700.00	20 010.90 D	1 989.10
43	Entretien/réparation/petit outillage	287 500.00 D	283 100.00 D	4 400.00	266 927.90 D	20 572.10
4410	Investissements mobiliers	7 000.00 D	8 000.00 D	-1 000.00	5 552.20 D	1 447.80
4412	Investissements install. médico-techniques	18 500.00 D	2 000.00 D	16 500.00	9 667.05 D	8 832.95
440	Investissements de renouvellement non-activés	25 500.00 D	10 000.00 D	15 500.00	15 219.25 D	10 280.75
4451	Taxes et frais bancaires (ou postaux)	1 400.00 D	1 600.00 D	-200.00	1 263.90 D	136.10
445	Intérêts et frais bancaires	1 400.00 D	1 600.00 D	-200.00	1 263.90 D	136.10
4460	Intérêts bancaires sur hypothèque	152 000.00 D	145 000.00 D	7 000.00	116 339.00 D	35 661.00
446	Intérêts hypothécaires	152 000.00 D	145 000.00 D	7 000.00	116 339.00 D	35 661.00
4470	Amortissement immeuble	361 000.00 D	330 000.00 D	31 000.00	413 332.50 D	-52 332.50
4471	Amortissements mobilier - installations	68 000.00 D	60 000.00 D	8 000.00	68 091.25 D	-91.25
4472	Amortissement install. médico-techniques	86 000.00 D	80 000.00 D	6 000.00	85 897.15 D	102.85
4473	Amortissements véhicules	9 000.00 D	9 500.00 D	-500.00	0.00	9 000.00
4474	Amortissements informatique	36 000.00 D	30 000.00 D	6 000.00	41 765.00 D	-5 765.00
447	Amortissements	560 000.00 D	509 500.00 D	50 500.00	609 085.90 D	-49 085.90
44	Charges et investissements	738 900.00 D	666 100.00 D	72 800.00	741 908.05 D	-3 008.05
4500	Electricité	70 000.00 D	70 000.00 D	0.00	73 333.35 D	-3 333.35
4510	Gaz	2 500.00 D	2 500.00 D	0.00	1 946.05 D	553.95
4540	Chauffage à distance	120 000.00 D	120 000.00 D	0.00	114 297.85 D	5 702.15
4550	Eau	10 000.00 D	11 000.00 D	-1 000.00	7 633.40 D	2 366.60
45	Eau et énergie	202 500.00 D	203 500.00 D	-1 000.00	197 210.65 D	5 289.35
4700	Matériel de bureau, imprimés	12 000.00 D	11 400.00 D	600.00	12 625.55 D	-625.55
4710	Téléphones	22 000.00 D	19 800.00 D	2 200.00	21 216.95 D	783.05
4715	Frais de port, Affranchissement	5 500.00 D	5 000.00 D	500.00	5 346.65 D	153.35
4720	Journaux et documentations professionnels	3 000.00 D	2 500.00 D	500.00	2 715.25 D	284.75
4730	Frais informatiques pour l'administration	78 000.00 D	76 900.00 D	1 100.00	70 120.05 D	7 879.95
4740	Frais informatiques pour les soins	0.00	0.00	0.00	438.90 D	-438.90
4750	Frais pour l'assurance qualité	6 000.00 D	6 000.00 D	0.00	0.00	6 000.00
4780	Cotisations professionnelles	33 000.00 D	29 500.00 D	3 500.00	28 392.50 D	4 607.50
4790	Autres frais de bureau et d'administration	9 500.00 D	8 400.00 D	1 100.00	9 309.85 D	190.15
47	Frais de bureau et d'administration	169 000.00 D	159 500.00 D	9 500.00	150 165.70 D	18 834.30

Compte	Description	Budget nouveau de 01.01.2021 à 31.12.2021	Budget actuel de 01.01.2020 à 31.12.2020	Ecart	Réel précédent de 01.01.2019 à 31.12.2019	Ecart
4800	Matériel pour animation	18 000.00 D	18 600.00 D	-600.00	48 368.05 D	-30 368.05
4810	Frais d'animation interne	24 000.00 D	20 100.00 D	3 900.00	0.00	24 000.00
4820	Frais d'animation externe	9 000.00 D	9 000.00 D	0.00	0.00	9 000.00
48	Frais d'animation	51 000.00 D	47 700.00 D	3 300.00	48 368.05 D	2 631.95
4900	Assurances choses et RC	13 500.00 D	13 500.00 D	0.00	13 063.10 D	436.90
4915	Assurances, impôts véhicules	3 300.00 D	3 300.00 D	0.00	617.90 D	2 682.10
490	Frais d'assurances et taxes diverses	16 800.00 D	16 800.00 D	0.00	13 681.00 D	3 119.00
4921	Evacuation des déchets	19 600.00 D	17 600.00 D	2 000.00	20 156.95 D	-556.95
492	Déchets, Taxes eaux & égouts	19 600.00 D	17 600.00 D	2 000.00	20 156.95 D	-556.95
4990	Frais divers	1 500.00 D	1 500.00 D	0.00	557.40 D	942.60
499	Frais divers	1 500.00 D	1 500.00 D	0.00	557.40 D	942.60
49	Primes d'assurance choses - taxes - impôts	37 900.00 D	35 900.00 D	2 000.00	34 395.35 D	3 504.65
4	Autres Charges d'Exploitation	2 824 800.00 D	2 673 200.00 D	151 600.00	2 692 119.50 D	132 680.50

Compte	Description	Budget nouveau de 01.01.2021 à 31.12.2021	Budget actuel de 01.01.2020 à 31.12.2020	Ecart	Réel précédent de 01.01.2019 à 31.12.2019	Ecart
6000	Contributions des assureurs-maladie-patients valai	2 810 000.00 C	2 674 000.00 C	-136 000.00	2 752 974.00 C	-57 026.00
6010	Participation des assurés valaisans	220 000.00 C	245 000.00 C	25 000.00	230 423.40 C	10 423.40
6020	Contribution du canton du Valais	1 715 000.00 C	1 697 000.00 C	-18 000.00	1 740 144.55 C	25 144.55
6021	Contribution des communes valaisannes	735 000.00 C	727 000.00 C	-8 000.00	745 604.55 C	10 604.55
6030	Financement des assureurs-maladie pr matériel Lima	38 000.00 C	38 000.00 C	0.00	0.00	-38 000.00
60	Taxes de Soins et d'Impotence	5 518 000.00 C	5 381 000.00 C	-137 000.00	5 469 146.50 C	-48 853.50
6100	Subvention d'exploitation du canton du Valais	112 000.00 C	112 000.00 C	0.00	108 500.00 C	-3 500.00
6101	Subvention d'exploitation des communes valaisannes	48 000.00 C	48 000.00 C	0.00	48 659.40 C	659.40
61	Subvention cantonale à l'exploitation	160 000.00 C	160 000.00 C	0.00	157 159.40 C	-2 840.60
6200	Taxes de pension	4 950 000.00 C	4 942 000.00 C	-8 000.00	5 083 275.15 C	133 275.15
6201	Taxe de pension CS canton	0.00	0.00	0.00	16 560.00 C	16 560.00
6202	Taxe de pension CS commune	0.00	0.00	0.00	3 240.00 C	3 240.00
6205	Allocations pour impotent	770 000.00 C	755 000.00 C	-15 000.00	822 159.50 C	52 159.50
6210	Cuisine	43 000.00 C	41 000.00 C	-2 000.00	40 183.05 C	-2 816.95
6220	Téléphone	25 000.00 C	28 000.00 C	3 000.00	23 801.95 C	-1 198.05
6225	Téléphone des locataires	5 300.00 C	5 300.00 C	0.00	4 744.65 C	-555.35
6235	Coiffure	59 000.00 C	58 000.00 C	-1 000.00	51 157.90 C	-7 842.10
6236	Esthéticienne	5 000.00 C	5 000.00 C	0.00	4 832.60 C	-167.40
6237	Marquage (buanderie)	0.00	0.00	0.00	2 050.80 C	2 050.80
6240	Ménage des locataires	20 000.00 C	20 000.00 C	0.00	17 774.80 C	-2 225.20
6250	Lessive des locataires	3 400.00 C	3 400.00 C	0.00	2 356.70 C	-1 043.30
6299	Pertes sur débiteurs	37 000.00 D	47 000.00 D	-10 000.00	9 175.70 D	27 824.30
62	Taxes de Pension et Prestations aux résidents	5 843 700.00 C	5 810 700.00 C	-33 000.00	6 062 961.40 C	219 261.40
6300	Repas crèches & garderies	265 000.00 C	282 000.00 C	17 000.00	271 548.70 C	6 548.70
6320	Repas à domicile	280 000.00 C	274 000.00 C	-6 000.00	304 658.00 C	24 658.00
6330	Repas visiteurs	20 000.00 C	22 000.00 C	2 000.00	21 457.60 C	1 457.60
6340	Autres prestations - collations diverses	3 800.00 C	3 800.00 C	0.00	2 894.80 C	-905.20
6350	Produits de la cafétéria	138 000.00 C	142 000.00 C	4 000.00	133 366.90 C	-4 633.10
63	Autres Prestations à des tiers	706 800.00 C	723 800.00 C	17 000.00	733 926.00 C	27 126.00
6400	Nourriture (sup. 5.--)	22 000.00 C	24 000.00 C	2 000.00	21 698.85 C	-301.15
6402	Nourriture - encas (inf. à 5.--)	3 000.00 C	3 000.00 C	0.00	2 822.70 C	-177.30
6442	Ventes diverses produits TVA 8%	0.00	0.00	0.00	281.10 C	281.10
64	Autres Prestations au personnel	25 000.00 C	27 000.00 C	2 000.00	24 802.65 C	-197.35
6600	Location salon pédicure	1 200.00 C	600.00 C	-600.00	568.90 C	-631.10

Compte	Description	Budget nouveau de 01.01.2021 à 31.12.2021	Budget actuel de 01.01.2020 à 31.12.2020	Ecart	Réel précédent de 01.01.2019 à 31.12.2019	Ecart
6610	Location parking	21 500.00 C	21 000.00 C	-500.00	21 460.90 C	-39.10
6620	Loyers divers	2 500.00 C	3 000.00 C	500.00	3 100.00 C	600.00
66	Loyers et Produits financiers	25 200.00 C	24 600.00 C	-600.00	25 129.80 C	-70.20
6900	Loterie Romande	84 500.00 C	84 500.00 C	0.00	84 500.00 C	0.00
6905	Recettes animation	1 500.00 C	1 500.00 C	0.00	958.65 C	-541.35
6910	Autres recettes (IS, RC)	8 000.00 C	8 000.00 C	0.00	1 423.50 C	-6 576.50
6920	Indemnités praticien formateur	12 000.00 C	12 000.00 C	0.00	19 470.00 C	7 470.00
69	Produits divers	106 000.00 C	106 000.00 C	0.00	106 352.15 C	352.15
6	Produits d'exploitation	12 384 700. C	12 233 100.00 C	-151 600.00	12 579 477.90 C	194 777.90
7000	Salaire du personnel pour prestations externes	0.00	0.00	0.00	1 847.50 C	1 847.50
70	Prestations externes effectuées par le personnel	0.00	0.00	0.00	1 847.50 C	1 847.50
7300	Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7500	Charges exercices antérieurs	0.00	0.00	0.00	4 740.65 D	-4 740.65
7510	Produits exercices antérieurs	0.00	0.00	0.00	167.30 C	167.30
7900	Dons et legs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
79	Dons et Legs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7	Charges et Produits hors exploitation	0.00	0.00	0.00	2 725.85 D	-2 725.85
3.-7.	Résultat	1 400 000.00 D	1 282 000.00 D	118 000.00	760 620.20 D	639 379.80

Commentaires sur les écarts des comptes de fonctionnement

3111 - 3142	Salaires du personnel de soins Cette augmentation est due en partie à l'octroi des parts d'expérience et, pour le solde, à l'imputation du salaire d'une collaboratrice qui, jusqu'ici, était comptabilisé dans le compte N° 3813 "Aides-soignantes intérimaires". Par ailleurs, une légère augmentation du nombre d'apprentis du secteur soignant est prévue pour un montant de Fr. 17'000.--.	+ 87'000.--
381	Personnel soignant intérimaire Voir le commentaire ci-dessus.	- 50'000.--
4010	Autres médicaments non LS Cette augmentation est liée, d'une part, aux nouvelles exigences en matière d'hygiène hospitalière, notamment au niveau du type de distributeurs de savon et, d'autre part, à l'accroissement des besoins en lien avec la désinfection des mains et des surfaces.	+ 22'300.--
4030	Matériel médical selon LIMA Afin de faire face à une éventuelle deuxième vague du COVID-19 ou d'une autre forme d'épidémie, il est prévu une augmentation du matériel de protection tel que les masques chirurgicaux, les gants, les lunettes et les blouses.	+ 18'000.--
4412	Investissements installations médico-techniques Ce montant correspond à la première étape du renouvellement des matelas pour les résidents ainsi qu'au remplacement de matelas "alternating" (anti-escarres) défectueux.	+ 16'500.--
6020	Contributions des assureurs-maladie En raison de l'augmentation des besoins en soins des résidents, la contribution des assureurs-maladie peut être réévaluée à la hausse.	+ 136'000.--

INVESTISSEMENTS 2021 Home "Les Tilleuls"	Crédits d'engagement			Année	Crédits de paiements 2021
	Bruts	Recettes	Nets		
Agrandissement	15'500'000.00	3'580'000.00	11'920'000.00	2015/18	3'500'000.00
Bâtiment 2000, réaménagement	150'000.00		150'000.00	2018	60'000.00
Bâtiment 3000, réaménagement et sismique	1'623'000.00		1'623'000.00	2018	620'000.00
Ameublement agrandissement et réaménagement	747'000.00		747'000.00	2018	350'000.00
Bâtiment 2000, coursives, réfection éclairage de secours	7'000.00		7'000.00	2021	7'000.00
Bâtiment 3000, coursives, réfection éclairage de secours	7'000.00		7'000.00	2021	7'000.00
Bâtiment 3000, système de verrouillage	35'000.00		35'000.00	2021	35'000.00
Bâtiment 5000, aménagement des locaux de stockage	15'000.00		15'000.00	2021	15'000.00
Salle à manger, remplacement des portes extérieures	15'000.00		15'000.00	2021	15'000.00
Cuisine, remplacement du batteur	14'000.00		14'000.00	2021	14'000.00
Salle d'animation, armoires de rangement	10'000.00		10'000.00	2021	10'000.00
Mobilier, renouvellement zone d'accueil et hall principal	10'000.00		10'000.00	2021	10'000.00
Equipement de soins, plateaux à médicaments, 2 ^{ème} étape	10'000.00		10'000.00	2021	10'000.00
Equipement de soins, adaptation pharmacies d'unité 2000	18'000.00		18'000.00	2021	18'000.00
Installations médico-techniques, chaise de douche	6'000.00		6'000.00	2021	6'000.00
Informatique, renouvellement parc hardware	20'000.00		20'000.00	2021	20'000.00
Informatique, développement de logiciels	42'000.00		42'000.00	2021	42'000.00
Bâtiment 3000, mise aux normes "Feu"	750'000.00		750'000.00	2021	250'000.00
					4'989'000.00

Commentaires sur les comptes d'investissements

Bâtiment 2000, coursives, réfection de l'éclairage de secours 7'000.--

Bâtiment 3000, coursives, réfection de l'éclairage de secours 7'000.--

Dans le cadre des travaux d'agrandissement du Home, l'escalier de secours a été déplacé et les voies d'évacuation des bâtiments 2000 et 3000 ont été modifiées. Par conséquent, le balisage et l'éclairage de secours des coursives des deux bâtiments doivent être entièrement remplacés.

Bâtiment 3000, système de verrouillage 35'000.--

Afin d'uniformiser le système de verrouillage des portes du bâtiment 3000 avec celui du nouveau bâtiment, le conseil municipal a décidé, en séance du 23 décembre 2019, de porter le montant de Fr. 35'000.-- y relatif au budget d'investissement du Home "Les Tilleuls".

Bâtiment 5000, aménagement des locaux de stockage 15'000.--

En vue de la démolition du solde de la galette, côté parc du Cinquantoux, dans laquelle l'entier du matériel du service technique et du service de maison est entreposé, l'aménagement des locaux de stockage, prévus au sous-sol du nouveau bâtiment (5000), doit être entrepris dès le début de l'année 2021.

Salle à manger, remplacement des portes extérieures 15'000.--

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'assainissement et d'isolation thermique du bâtiment 2000, les trois portes extérieures de la salle à manger doivent être remplacées. Celles-ci sont vétustes, elles ne ferment plus correctement et sont la cause d'une déperdition de chaleur importante.

Cuisine, remplacement du batteur 14'000.--

Le batteur actuel ne fonctionne pas correctement et ne répond plus aux normes de sécurité actuelles. Par ailleurs, il est sous-dimensionné par rapport aux quantités à produire. Son remplacement s'avère indispensable.

Salle d'animation, armoires de rangement 10'000.--

Compte tenu de l'évolution des activités, une réorganisation de la salle d'animation, avec l'installation d'armoires de rangement encastrées, s'avère nécessaire.

Mobilier, renouvellement zone d'accueil et hall principal 10'000.--

Le mobilier de la zone d'accueil et du hall principal, âgé de plus de 20 ans, est en mauvais état et nécessite d'être remplacé.

Equipement de soins, plateaux à médicaments, 2^{ème} étape 10'000.--

Dans le cadre de la mise en conformité avec la directive cantonale relative à la préparation et à la distribution des médicaments, l'acquisition de nouveaux plateaux, semainiers et barquettes est à réaliser.

Equipement de soins, adaptation des pharmacies d'unité 2000 18'000.--

Poursuivant le même objectif de mise aux normes, les pharmacies des unités de soins du bâtiment 2000 doivent être modifiées et adaptées aux nouveaux modèles de pharmacies telles qu'installées dans la nouvelle construction.

Installations médico-techniques, chaise de douche **6'000.--**
Une chaise de douche défectueuse doit être remplacée.

Informatique, renouvellement du parc hardware **20'000.--**
Les différents postes informatiques de l'administration et des soins ne répondent plus aux besoins actuels, notamment en raison du développement des logiciels utilisés. L'analyse effectuée démontre que les PC n'ont plus la capacité suffisante, ce qui induit de nombreux ralentissements et blocages. Le remplacement de l'ensemble des postes est à prévoir au plus vite.

Informatique, développement de logiciels **42'000.--**
Ce montant concerne les coûts liés à la poursuite du développement des systèmes d'information, notamment du logiciel administratif "DOMIS", de celui du dossier de soins "BESAdoc" et du logiciel de gestion générale "BESAdoc plus".

Bâtiment 3000, mise aux normes "Feu" **250'000.--**
Le bâtiment 3000 doit être mis en conformité "Feu" dans les prochaines années, selon les normes AEAI. Le montant total des travaux y relatifs s'élève à Fr. 750'000.-- et sera réparti sur les deux prochaines années. Le transfert prévu des résidents dans le nouveau bâtiment sera mis à profit pour la réalisation des travaux parasismiques.

Electricité

Comptes de fonctionnement		BUDGET 2021		BUDGET 2020		COMPTES 2019	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
86	ELECTRICITE						
860	DIRECTION ET ADMINISTRATION						
860.301.00	Traitements	782'000.00		801'000.00		761'602.90	
860.303.00	Charges sociales	226'000.00		231'000.00		213'466.45	
860.309.00	Autres charges de personnel	8'000.00		8'000.00		8'062.96	
860.310.00	Fournitures de bureau et imprimés	15'000.00		15'000.00		14'480.05	
860.310.01	Annonces, journaux, documentation	5'000.00		8'000.00		3'167.90	
860.310.02	Information	6'000.00		6'000.00		3'080.00	
860.311.00	Mobilier et machines	10'000.00		10'000.00		113.20	
860.311.10	Achats de matériel informatique	10'000.00		8'000.00		8'070.05	
860.313.00	Achat matériel commun	10'000.00		10'000.00		3'267.90	
860.315.00	Entretien du mobilier et des machines	5'000.00		5'000.00		1'198.46	
860.315.10	Entretien du matériel informatique	225'000.00		200'000.00		128'555.00	
860.317.00	Dédommagements	10'000.00		10'000.00		6'537.50	
860.318.00	Affranchissements	18'000.00		18'000.00		15'567.05	
860.318.01	Frais de procédures et honoraires	0.00		0.00		437.00	
860.318.02	Frais télécommunications	45'000.00		45'000.00		49'442.27	
860.318.03	Prestations de tiers	50'000.00		50'000.00		10'002.00	
860.318.04	Révision des comptes	1'500.00		1'500.00		1'600.00	
860.318.05	Frais de contentieux	15'000.00		15'000.00		4'653.70	
860.318.09	Frais de comptes postaux	13'000.00		13'000.00		10'533.23	
860.318.16	Prestations société de partenaires	100'000.00		100'000.00		97'399.05	
860.319.01	Cotisations aux associations	50'000.00		50'000.00		44'950.68	
860.390.03	Imputation interne de frais administratifs	80'000.00		80'000.00		80'000.00	
860.390.07	Imputation interne de traitements	12'000.00		12'000.00		12'000.00	
860.436.00	Remboursements frais de contentieux		40'000.00		40'000.00		40'046.88
860.436.01	Remboursements de traitements		0.00		0.00		13'732.70
860.490.03	Imputation interne de frais administratifs		628'500.00		604'500.00		436'470.66
860.490.07	Imputation interne de frais de personnel		1'028'000.00		1'052'000.00		987'937.11
860	TOTAL DIRECTION ET ADMINISTRATION	1'696'500.00	1'696'500.00	1'696'500.00	1'696'500.00	1'478'187.35	1'478'187.35

Comptes de fonctionnement		BUDGET 2021		BUDGET 2020		COMPTES 2019	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
863	RESEAU DE DISTRIBUTION						
863.301.00	Traitements	955'000.00		928'000.00		916'733.15	
863.303.00	Charges sociales	273'000.00		268'000.00		253'305.35	
863.309.00	Autres charges de personnel	20'000.00		20'000.00		19'229.05	
863.309.03	Sécurité des personnes	25'000.00		30'000.00		23'369.80	
863.311.01	Achats de machines et outillage	38'000.00		18'000.00		15'092.49	
863.311.05	Achats équipements véhicules	25'000.00		0.00		0.00	
863.311.06	Achats appareils de mesure et de contrôle	30'000.00		50'000.00		21'754.94	
863.312.00	Eau, énergie, combustible réseau/stations	15'000.00		15'000.00		11'225.05	
863.312.01	Energie pour les pertes de réseau	211'300.00		224'600.00		131'222.65	
863.312.04	Coûts réseaux amonts	1'419'600.00		1'418'000.00		1'475'633.03	
863.312.05	Service système Swissgrid	121'400.00		125'700.00		192'854.70	
863.312.06	Taxes fédérales	1'744'400.00		1'807'700.00		1'816'303.26	
863.313.00	Achats de carburant	6'000.00		6'000.00		6'478.00	
863.313.01	Achats de matériel et fournitures	135'000.00		135'000.00		126'010.16	
863.313.03	Achats de matériel et fournitures "sécurité"	35'000.00		35'000.00		31'111.50	
863.314.00	Entretien des bureaux et ateliers	15'000.00		15'000.00		21'115.30	
863.314.03	Entretien du réseau et des stations	150'000.00		150'000.00		161'822.43	
863.314.05	Exploitation du réseau et des stations	60'000.00		0.00		0.00	
863.315.01	Traitement des données de mesure	101'000.00		96'000.00		107'024.17	
863.315.02	Rattrapage OIBT, contrôles sporadiques	10'000.00		10'000.00		2'606.00	
863.315.03	Entretien des machines, outillage et EPI	15'000.00		15'000.00		10'961.60	
863.315.04	Entretien des véhicules	15'000.00		15'000.00		11'695.00	
863.316.00	Loyers et chauffage	119'000.00		119'000.00		117'627.00	
863.318.01	Frais d'études	90'000.00		90'000.00		84'692.45	
863.318.03	Travaux de branchements	5'000.00		5'000.00		4'475.95	
863.318.06	Assurances de choses	55'000.00		55'000.00		47'853.85	
863.318.16	Assurances des véhicules	5'000.00		5'000.00		3'429.90	
863.318.19	Impôt cantonal	224'000.00		166'000.00		157'337.50	
863.318.29	Impôt TVA	20'000.00		20'000.00		20'338.28	
863.319.00	Différence de couverture NR5-NR7	215'400.00		68'800.00		94'171.73	
863.330.00	Pertes sur débiteurs	5'000.00		5'000.00		5'004.65	
863.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	432'000.00		370'000.00		450'829.88	
863.380.00	Attribution au financement spécial	527'600.00		537'000.00		1'232'794.39	
863.390.03	Imputation interne de frais administratifs	566'500.00		544'500.00		392'823.60	
863.390.07	Imputation interne de frais de personnel	924'000.00		946'000.00		889'143.40	
863.390.09	Imputation interne d'intérêts	96'000.00		110'000.00		107'902.40	
863.427.00	Revenus lignes 65 kV		439'700.00		379'000.00		380'294.35

Comptes de fonctionnement		BUDGET 2021		BUDGET 2020		COMPTES 2019	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
863.427.01	Produit des locations		3'500.00		4'000.00		3'140.00
863.429.00	Différence de couverture NR5-NR7		0.00		0.00		493'507.43
863.434.00	Travaux facturés à des tiers		90'000.00		110'000.00		68'462.15
863.434.01	Travaux de branchements facturés		150'000.00		150'000.00		145'558.50
863.435.10	Acheminement - Réactif		0.00		0.00		36'386.62
863.435.20	Acheminement - Abonnement		723'000.00		723'800.00		805'946.04
863.435.21	Acheminement - Puissance		850'500.00		794'400.00		881'570.59
863.435.22	Acheminement - Travail		4'480'700.00		4'227'700.00		3'978'007.91
863.435.23	Acheminement - Courbe de charge		0.00		0.00		-1'230.00
863.435.30	Production - Abonnement		500.00		500.00		2'209.90
863.435.33	Production - Courbe de charge		500.00		500.00		5'886.10
863.435.40	Service système Swissgrid		121'400.00		125'700.00		185'149.26
863.435.50	Taxes fédérales		1'744'400.00		1'807'700.00		1'876'159.21
863.436.01	Remboursements de traitements		0.00		0.00		2'684.10
863.490.07	Imputation interne de frais de personnel		100'000.00		100'000.00		100'000.00
863.490.09	Imputation interne d'intérêts		0.00		0.00		240.45
863	TOTAL RESEAU DE DISTRIBUTION		8'704'200.00		8'423'300.00		8'963'972.61
865	COMMERCIALISATION DE L'ENERGIE						
865.312.03	Achat d'énergie "approvisionnement"	4'022'200.00		3'110'200.00		2'373'354.87	
865.312.04	Achat d'énergie "centrales de production"	362'000.00		345'000.00		354'739.06	
865.312.07	Achat plus-value écologique	103'000.00		66'000.00		59'632.40	
865.318.01	Frais d'études	8'000.00		8'000.00		6'332.75	
865.318.19	Impôt cantonal	26'000.00		23'000.00		84'500.00	
865.318.29	Impôt TVA	15'000.00		15'000.00		12'404.10	
865.330.00	Pertes sur débiteurs	5'000.00		5'000.00		5'004.66	
865.380.00	Attribution au financement spécial	121'700.00		288'400.00		513'704.00	
865.390.03	Imputation interne de frais administratifs	31'000.00		30'000.00		21'823.55	
865.390.07	Imputation interne de frais de personnel	51'000.00		53'000.00		49'396.85	
865.429.00	Différence de couverture énergie		80'300.00		152'500.00		443'958.40
865.435.00	Vente de l'énergie		4'340'300.00		3'451'500.00		2'905'709.42
865.435.01	Vente de l'énergie des pertes de réseau		211'300.00		224'600.00		131'222.65
865.435.02	Vente plus-value écologique		113'000.00		115'000.00		1.77
865	TOTAL COMMERCIALISATION DE L'ENERGIE		4'744'900.00		3'943'600.00		3'480'892.24
86	TOTAL ELECTRICITE		15'145'600.00		14'063'400.00		13'923'052.20

Commentaires sur les écarts des comptes de fonctionnement

860.301.00	Traitements	- 19'000.--
863.301.00	Traitements	+ 27'000.--
	Ces adaptations découlent de décisions municipales du 27 janvier 2020, soit de procéder à l'engagement d'une ressource administrative à 20 % et du 27 avril 2020, soit de diminuer le taux d'activité d'un collaborateur de 100 % à 80 %.	
860.315.10	Entretien du matériel informatique	+ 25'000.--
	Cette augmentation provient de la mise en place de la digitalisation des travaux liés au remplacement des compteurs électriques. Cette mesure permet une meilleure planification des activités, un gain de temps et une diminution des risques d'erreur.	
863.311.01	Achats de machines et outillage	+ 20'000.--
	Il est prévu l'achat d'un nouveau GPS pour le Système d'Information du Territoire (SIT). Ce GPS sera acheté en commun avec le service "Infrastructures, Mobilité & Environnement" et les coûts seront répartis à parts égales entre les deux services.	
863.311.05	Achats équipements véhicules	+ 25'000.--
	Ce nouveau compte est lié à l'achat d'une grue en commun avec le service "Infrastructures, Mobilité & Environnement", laquelle sera installée sur un de leurs véhicules. Les coûts seront répartis à parts égales entre les deux services.	
863.311.06	Achats appareils de mesure et de contrôle	- 20'000.--
	Ce poste a été réévalué en fonction des besoins.	
863.312.01	Energie pour les pertes de réseau	- 13'300.--
865.435.01	Vente de l'énergie des pertes de réseau	- 13'300.--
	Le réseau électrique doit acheter l'énergie des pertes qu'il génère à son fournisseur d'énergie, ce qui correspond à la part de commercialisation assumée par le service communal électrique ("SED ₂ "). Les prévisions de consommation étant en baisse pour 2021, il en ressort une diminution sur l'achat des pertes correspondantes.	
863.314.05	Exploitation du réseau et des stations	+ 60'000.--
	Ce nouveau compte permet de regrouper les coûts liés à l'exploitation du réseau et des stations. Selon la décision municipale du 3 août 2020, des systèmes de mesures seront installés aux emplacements stratégiques et équiperont environ 80 % des stations. Ils permettront, d'une part, de visualiser et de monitorer les charges sur le réseau électrique, ceci afin de garantir un réseau sûr et performant (Loi sur l'approvisionnement en électricité, art. 8) et, d'autre part, d'optimiser la recherche de pannes éventuelles en vue de minimiser les durées de coupure d'électricité.	
863.318.19	Impôt cantonal	+ 58'000.--
	L'augmentation de l'impôt est liée au bénéfice estimé du réseau de distribution pour l'année 2021.	

863.319.00	Différence de couverture NR5-NR7	+ 146'600.--
	Des variations entre les dépenses prévues et effectives ainsi qu'entre les consommations prévues et effectives sont inévitables. Les écarts entre les revenus et les coûts admissibles du réseau doivent être attribués à un compte de bilan. Chaque année, le tiers du montant du compte au bilan vient en complément du revenu de l'acheminement du réseau, afin d'épurer progressivement ce compte de bilan.	
863.380.00	Attribution au financement spécial	- 9'400.--
	Le budget global du réseau de distribution présente un excédent de revenus de Fr. 527'600.--, qui sera viré dans le compte de financement spécial de l'électricité au bilan.	
863.427.00	Revenus lignes 65kV	+ 60'700.--
	L'augmentation des coûts de capitaux ainsi que des coûts administratifs est répercutée auprès de B-Valgrid SA, qui supporte une partie des coûts du NR3. Elle est liée aux travaux menés au poste électrique des Bans, en 2019.	
863.434.00	Travaux facturés à des tiers	- 20'000.--
	Ce poste dépend de réalisations effectuées durant l'année sur le territoire communal. Il a été réévalué en fonction des facturations des années précédentes (moyenne pluriannuelle).	
863.435.21	Acheminement - Puissance	+ 56'100.--
863.435.22	Acheminement - Travail	+ 253'000.--
	La hausse des tarifs provient principalement de deux phénomènes, à savoir l'accroissement des charges d'exploitation et l'augmentation de puissance prévue sur le NR5.	
865.312.03	Achat d'énergie, approvisionnement	+ 912'000.--
	Ce poste comprend l'achat de l'approvisionnement en énergie électrique de la ville de Monthey. Cette augmentation provient des conditions actuelles du marché, qui ont impacté les contrats signés avec les fournisseurs d'énergie pour l'année 2021, ainsi que des prévisions de consommation.	
865.312.04	Achat d'énergie "centrales de production"	+ 17'000.--
	L'augmentation du nombre de centrales de production, d'une part, ainsi que la valorisation du tarif de reprise, d'autre part, expliquent la variation de l'achat d'énergie des centrales de production.	
865.312.07	Achat plus-value écologique	+ 37'000.--
865.435.02	Vente plus-value écologique	- 2'000.--
	Ces comptes incluent l'ensemble des achats et ventes de Garantie d'Origine (GO). L'évolution résulte d'une progression du nombre d'installations solaires photovoltaïques mettant à disposition leurs GO ainsi que de l'augmentation de leur valeur d'approvisionnement.	

865.380.00	Attribution au financement spécial	- 166'700.--
	Le budget global de la commercialisation de l'énergie présente un excédent de revenus de Fr. 121'700.--, qui sera enregistré dans le compte de financement spécial de l'électricité au bilan.	
865.429.00	Différence de couverture énergie	- 72'200.--
	Des variations entre les dépenses prévues et effectives ainsi qu'entre les consommations prévues et effectives sont inévitables. Les écarts entre les revenus et les coûts admissibles du commerce d'énergie doivent être attribués à un compte de bilan. Chaque année, le tiers du montant du compte au bilan vient en complément du revenu de l'acheminement du réseau, afin d'épurer progressivement ce compte de bilan.	
865.435.00	Vente de l'énergie	+ 888'800.--
	Ce poste comprend la vente de l'énergie aux consommateurs sur la base des tarifs 2021, qui ont été arrêtés par le conseil municipal, puis publiés le 28 août 2020. Cette augmentation provient des conditions actuelles du marché, qui ont impacté les contrats signés avec les fournisseurs d'énergie pour l'année 2021, ainsi que des prévisions de consommation.	

INVESTISSEMENTS 2021 Electricité	Crédits d'engagement			Année	Crédits de paiements 2021
	Bruts	Recettes	Nets		
Réseau HT 5.2 / 16 kV	50'000.00		50'000.00	2021	50'000.00
Réseaux locaux de distribution	50'000.00		50'000.00	2021	50'000.00
Métrologie parc compteurs et récepteurs TC	50'000.00		50'000.00	2021	50'000.00
Déploiement des compteurs "smart"	250'000.00		250'000.00	2021	250'000.00
Assainissement réseau BT	50'000.00		50'000.00	2021	50'000.00
Disjoncteurs 65 kV Les Bans	95'000.00		95'000.00	2017	80'000.00
Renouvellement coffrets distribution BT	30'000.00		30'000.00	2021	30'000.00
Route de la Jurna	90'000.00		90'000.00	2019	26'000.00
Systèmes mesure réseau MT et interfaçage SCADA	150'000.00		150'000.00	2020	65'000.00
Stations transformatrices MT/BT	600'000.00		600'000.00	2021	600'000.00
Contrôle-commande Poste St-Triphon 65kV	70'000.00		70'000.00	2020	20'000.00
Infrastructure électrique des routes	285'000.00		285'000.00	2021	285'000.00
Renforcement liaison 16kV Bans-Castalie-Boeufferrant	460'000.00		460'000.00	2021	460'000.00
Aménagement électrique secteur Simplon	60'000.00		60'000.00	2021	60'000.00
Infrastructure électrique liaison Bans - Usine Vièze	250'000.00		250'000.00	2021	200'000.00
Aménagement atelier du service électrique	80'000.00		80'000.00	2021	80'000.00
Aménagement locaux administratifs	92'000.00		92'000.00	2021	92'000.00
Renforcement alimentation électrique FAMSA	120'000.00		120'000.00	2021	90'000.00
Révision transformateurs de puissance des Bans	55'000.00		55'000.00	2021	55'000.00
Assainissement lignes aériennes	75'000.00		75'000.00	2021	75'000.00
Achat de véhicules	50'000.00		50'000.00	2021	50'000.00
Système de communication radio sécurisé	80'000.00		80'000.00	2017	27'000.00
Réseau de fibre optique pour gestion réseau électrique	120'000.00		120'000.00	2018	30'000.00
Taxes de raccordement		150'000.00	-150'000.00	2021	-150'000.00
Contributions chauffage électrique		30'000.00	-30'000.00	2021	-30'000.00
Contributions aux frais de réseau		180'000.00	-180'000.00	2021	-180'000.00
					2'415'000.00

Commentaires sur les comptes d'investissements

Réseau HT-5,2/16 kV

50'000.--

Réseaux locaux de distribution BT

50'000.--

Les projets concernant les routes communales font l'objet d'une coordination interne par l'intermédiaire des Services Techniques, ce qui n'est pas le cas de nombreux projets émanant de tiers auxquels il faut prendre part afin de répondre aux besoins et garantir un réseau de distribution fiable et performant. Ces besoins apparaissent dans le courant de l'année au gré de l'avancement des projets et des diverses mises à l'enquête. Ils ne sont pas planifiables. Les montants nécessaires pour réaliser les différents travaux dans chaque secteur sont prélevés au fur et à mesure des besoins et sur décision spécifique du conseil municipal.

Métrologie parc compteurs et récepteurs TC

50'000.--

Ce crédit permet de répondre aux besoins de tiers, qui apparaissent au gré de l'avancement des projets et des diverses mises à l'enquête (rénovation, construction, etc.).

Déploiement des compteurs "smart"

250'000.--

Pour répondre aux exigences de la nouvelle ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, 1'200 compteurs devront être remplacés annuellement jusqu'en 2027. Le déploiement consiste à installer des compteurs "smart" ou intelligents pourvus d'un système de communication.

Assainissement réseau BT

50'000.--

Il sera procédé à la réfection et à la réorganisation du réseau de distribution, en fonction des opportunités, lesquelles ne sont pas planifiables. Cette synergie permet de mutualiser les coûts et de limiter les nuisances.

Renouvellement coffrets distribution BT

30'000.--

Le parc de coffrets de distribution est vieillissant. Ils ne seront pas remplacés par des coffrets identiques mais seront dimensionnés et installés conformément aux normes en vigueur et aux prévisions de développement du réseau communal, en fonction des opportunités.

Stations transformatrices MT/BT

600'000.--

Les équipements du réseau électrique sont vieillissants et nécessitent des investissements. Monthey dispose de 135 transformateurs répartis dans 111 stations transformatrices. Sur ces 135 équipements, environ 50 % des transformateurs ont dépassé leur durée d'amortissement (35 ans selon AES). 87 % des transformateurs sont âgés de plus de 20 ans, à savoir qu'ils ont atteint la moitié de leur durée de vie. En conclusion, la commune de Monthey doit remplacer au moins 3 stations transformatrices par année pour maintenir la fiabilité du réseau et linéariser les investissements.

Infrastructure électrique des routes

285'000.--

Divers travaux sont planifiés en 2021 sur les routes sises sur le territoire communal, soit par le service "Infrastructures, Mobilité & Environnement", soit par le canton du Valais. Le service "Electricité, Energies & Développement Durable" profite de la réfection de ces routes pour améliorer les infrastructures électriques afin de pérenniser le réseau de distribution. Cette synergie permet de mutualiser les coûts et limiter les nuisances.

Renforcement liaison 16kV Bans-Castalie-Boeuferrant **460'000.--**

Lors de sa séance du 20 juillet 2020, le conseil municipal a accepté le déplacement des infrastructures électriques, selon la demande de la société SATOM SA du 14 juillet 2020, dans la zone du projet "Ecotube". Ce projet, associé à la rénovation du site de la Castalie, induit une modification de l'architecture électrique existante entre le site chimique et SATOM SA. L'objectif du projet est de bénéficier de cette opportunité pour développer une liaison de secours en installant un câble Moyenne Tension 16kV qui permettra de se défaire partiellement du poste d'injection 65kV des Bans en cas d'anomalie dans ce dernier. Le tronçon final chez SATOM SA (5kV) devra, dans un second temps, être adapté en conséquence.

Aménagement électrique secteur Simplon **60'000.--**

Les nouveaux aménagements réalisés dans le secteur de l'avenue du Simplon imposent de déplacer l'infrastructure électrique BT existante.

Infrastructure électrique liaison Bans - Usine de la Vièze **200'000.--**

Ces travaux consistent à construire une liaison entre le poste électrique des Bans et le poste électrique de l'usine de la Vièze afin de pouvoir bénéficier d'une infrastructure visant à remplacer à moyen terme les liaisons Moyenne Tension 5kV, niveau de tension historique, par des liaisons Moyenne Tension 16kV. L'infrastructure actuelle est sous caniveaux et ne peut donc pas être récupérée. Les travaux menés en 2021 par la société B-Valgrid, dans le cadre du renforcement du réseau 65kV, sont une opportunité pour la commune de Monthey de mutualiser les coûts et limiter les nuisances. Le crédit d'engagement de Fr. 250'000.-- est réparti sur les deux prochaines années.

Aménagement atelier du service électrique **80'000.--**

Ce montant permet d'acquérir du matériel lié à l'aménagement du nouvel atelier du service électrique à la halle des Illettes. Il comprend notamment l'achat d'équipements de stockage et de travail, selon les normes actuelles.

Aménagement locaux administratifs **92'000.--**

Dans le cadre du déménagement dans les nouveaux locaux des Illettes, il est prévu d'acquérir du matériel lié à l'aménagement de l'espace administratif du service, le banc de tests métrologie, le local de conduite du réseau, les systèmes informatiques "métier" ainsi que des espaces partagés avec le service "Infrastructures, Mobilité & Environnement" tels que la réception, la salle de conférence et la salle de pause.

Renforcement alimentation électrique FAMSA **90'000.--**

La société FAMSA SA a demandé une augmentation de puissance pour pouvoir développer son outil de production. L'alimentation électrique nécessite un renforcement de capacité afin de garantir l'approvisionnement du site. Le crédit d'engagement de Fr. 120'000.-- est réparti sur les deux prochaines années.

Révision transformateurs de puissance des Bans **55'000.--**

Conformément à la législation et aux exigences techniques, une maintenance préventive des transformateurs de puissance 25MVA du poste électrique des Bans, datant de 1990, doit être réalisée. Elle comprend la révision des insérateurs ainsi que le contrôle de l'huile.

Assainissement lignes aériennes **75'000.--**
Ces travaux concernent, d'une part, la ligne aérienne BT Maison Blanche/Foges, qui est dans un état précaire et doit être remplacée afin de la remettre en conformité et, d'autre part, l'enfouissement de la ligne aérienne BT du secteur Vers-Ensier.

Achat de véhicules **50'000.--**
Le remplacement de l'Opel Combo est planifié en 2021, selon l'audit Hymexia, menée par le service "Infrastructures, Mobilité & Environnement", qui préconisait le remplacement de véhicules dès l'année 2016. Le type de véhicule acheté sera complémentaire au parc de véhicules existant.

Taxes de raccordement **150'000.--**

Contributions additionnelles aux frais de réseau pour PAC **30'000.--**

Contributions aux frais de réseau **180'000.--**

Conformément aux dispositions du plan comptable harmonisé, ce genre de recettes est porté directement dans le compte d'investissements et diminue la valeur du réseau inscrite au patrimoine administratif.



**Planification
financière**

2021
2024

www.monthey.ch

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

En application de l'art. 79 de la loi cantonale sur les communes du 5 février 2004, nous vous présentons la planification financière 2021 - 2024 de la Ville de Monthey.

Ce document, adopté par le conseil municipal en séance du 9 novembre 2020, vous est transmis à titre d'orientation et d'information. Il donne un cadre à la politique financière communale, conformément à la législation cantonale en matière de gestion des finances publiques. La planification financière vise également à coordonner et à concilier la politique de développement de la ville avec les disponibilités financières communales.

La réactualisation permanente et régulière de la planification financière a aussi pour but de garder un fil conducteur entre les enjeux publics et les finances communales. Le document procure une vue synthétique sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses de fonctionnement, sur les investissements ainsi que sur le niveau probable de la fortune et de l'endettement.

En somme, la présente planification permet une prise de conscience des contraintes financières et contribue à fixer des priorités, lesquelles découlent des ressources disponibles et des moyens nécessaires pour engager la réalisation des tâches publiques. Elle permet enfin de dégager une unité avec le budget et les comptes.

Dans le but de rendre plus lisible la planification financière, ce document comprend également un inventaire répertoriant les investissements de réalisation, sur une période élargie de 2021 à 2026, qui tient compte des concrétisations majeures. Y sont également mentionnés les investissements de réflexion qui pourraient être indiqués dans une prochaine planification financière chiffrée. Cet inventaire est détaillé sous forme de tableau et par classification fonctionnelle.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Monthey, le 9 novembre 2020

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président :

S. Coppey

Le Secrétaire :

S. Schwery

I) Synthèse des finances communales

Au cours des quatre dernières années, les finances de la Ville de Monthey ont évolué de la manière suivante :

Compte ordinaire

(en milliers de CHF)

	2016	2017	2018	2019
Total des recettes de fonctionnement *	109'229	115'992	113'931	100'796
Total des dépenses de fonctionnement *	-94'384	-94'988	-96'401	-86'141
Marge d'autofinancement	14'845	21'004	17'530	14'655
Amortissements comptables	-10'353	-11'590	-13'215	-12'662
Résultat de l'exercice (degré de couverture)	4'492	9'414	4'315	1'993

(* sans les imputations internes)

Evolution de la dette

(en milliers de CHF)

Marge d'autofinancement	14'845	21'004	17'530	14'655
Investissements nets	-9'402	-15'027	-19'317	-19'639
Evolution de la dette (+ = désendettement / - = endettement)	5'443	5'977	-1'787	-4'984

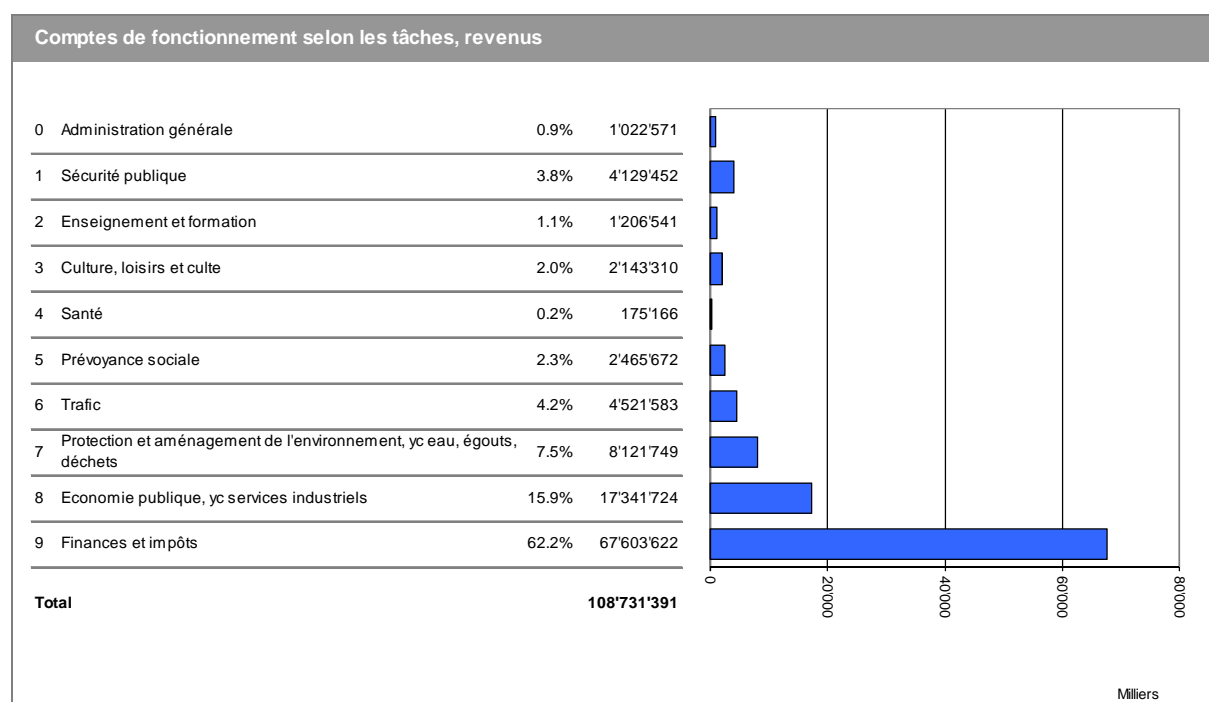
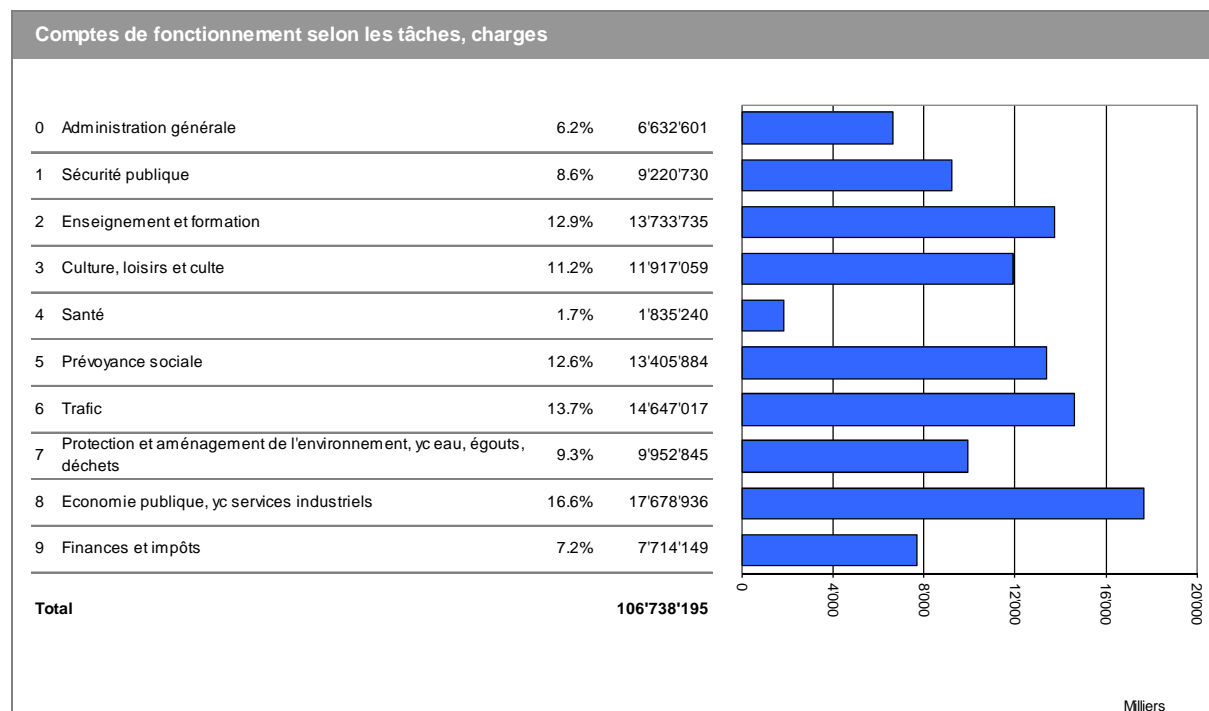
Dettes en fin d'exercice

(en milliers de CHF)

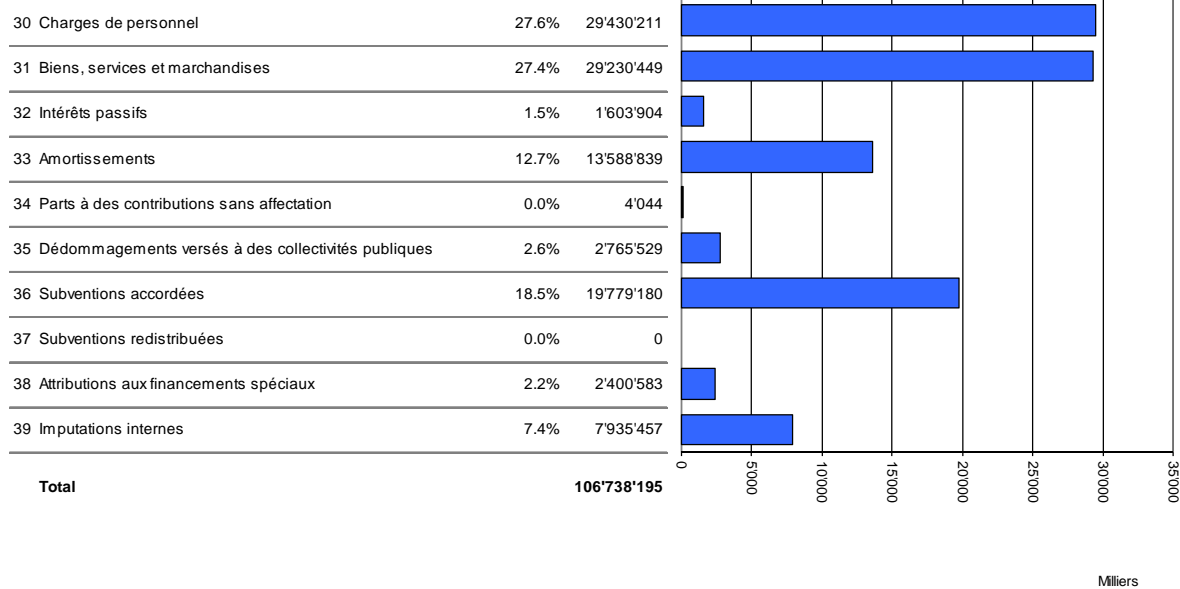
Dettes nettes en fin d'année	32'479	28'293	29'116	37'594
Dettes brutes en fin d'année	121'795	119'895	118'568	127'850

Le changement de méthode de comptabilisation pour le Home "Les Tilleuls" influence, dès l'exercice 2019, les revenus et charges du compte de fonctionnement de la commune.

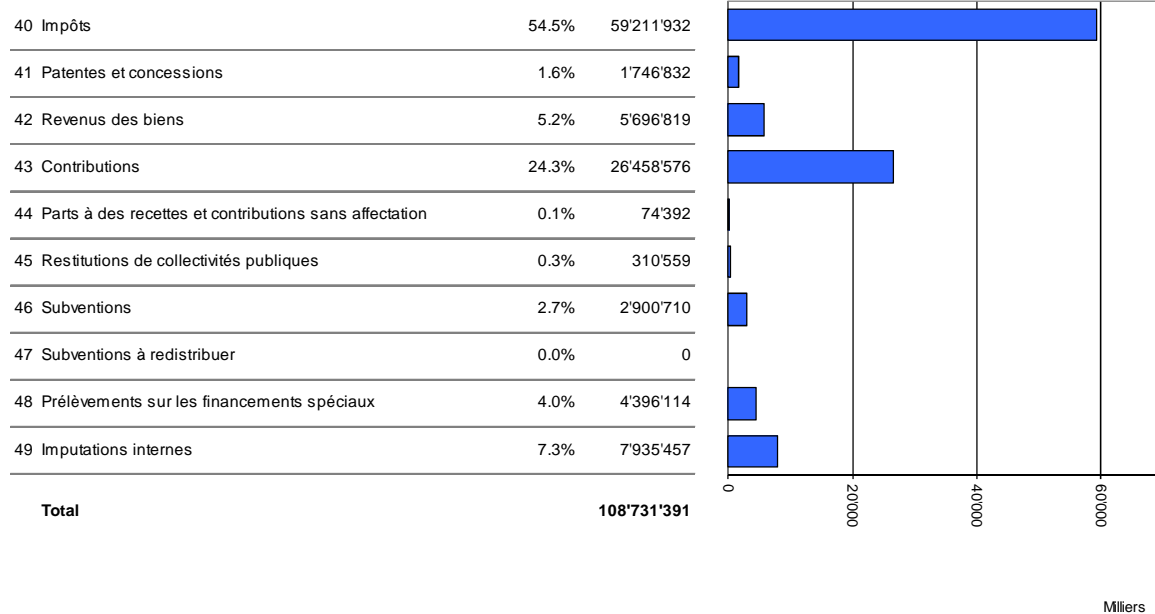
Comptes de fonctionnement 2019



Comptes de fonctionnement selon les natures, charges



Comptes de fonctionnement selon les natures, revenus



II) Analyse des finances de la Ville de Monthey et appréciation de la tendance

Les éléments précédents appellent les remarques suivantes :

- L'évolution des recettes et des dépenses entre les exercices comptables peut dépendre d'évènements extraordinaires, voire de changement de méthode de comptabilisation de certaines prestations.
- Les comptes 2019 intègrent uniquement le résultat comptable du Home "Les Tilleuls" dans le compte de fonctionnement communal. Ce changement de méthode de comptabilisation influence la comparaison par rapport aux comptes précédents.
- Les correctifs d'impôts découlant des déclarations spontanées ainsi que des transactions immobilières extraordinaires ont contribué à des recettes fiscales supplémentaires en 2018.
- Les recettes fiscales supplémentaires 2019 proviennent essentiellement des impôts sur les gains immobiliers et les successions ainsi que de l'impôt sur la fortune des personnes physiques.
- Les revenus 2017 avaient enregistré un produit extraordinaire de CHF 8.0 Mios de francs correspondant à une distribution du bénéfice du service de l'électricité à la commune de Monthey. Les charges avaient comptabilisé une attribution extraordinaire de CHF 2.0 Mios au fonds "Efficacité énergétique et énergies renouvelables".
- Sans tenir compte des incidences financières extraordinaires de l'année 2017, la marge d'autofinancement ordinaire augmente de CHF 2.5 Mios en 2018.
- Après des investissements réalisés en 2018 de CHF 19.3 Mios, l'exercice 2019 a enregistré des investissements plus élevés qui s'élèvent à CHF 19.6 Mios pour un montant budgétisé à CHF 20.9 Mios.
- Les investissements nets sont supérieurs de CHF 5.0 Mios à la marge d'autofinancement, ce qui entraîne une augmentation de l'endettement communal net.
- Devant l'obligation d'amortir les investissements d'au minimum 10 % par année, les amortissements 2019 s'élèvent à CHF 12.7 Mios. Ils sont en diminution de CHF 0.6 Mio par rapport à 2018 et en hausse de CHF 0.9 Mio par rapport à la moyenne des 4 dernières années.
- Le résultat de l'exercice, qui exprime le degré de couverture de l'ensemble des charges, amortissements comptables compris, est positif. Il est en baisse de CHF 2.3 Mios par rapport à 2018 qui enregistrerait des impôts supplémentaires découlant des déclarations spontanées ainsi que des transactions immobilières extraordinaires.
- Après un désendettement de CHF 12.7 Mios de 2015 à 2017, l'endettement est de CHF 1.8 Mio pour 2018 et de CHF 5.0 Mios pour 2019.
- L'endettement net augmente de CHF 0.8 Mio en 2018 et de CHF 8.5 Mios en 2019 pour se situer à CHF 37.6 Mios au 31 décembre 2019. La dette nette a pu être réduite de CHF 3.5 Mios (-8.5 %) de 2016 à 2019.
- L'endettement par habitant (dette nette par rapport à la population totale) s'élève en 2019 à CHF 2'114 (faible), contre CHF 1'658 en 2018.

III) Environnement économique et financier

Les expériences passées démontrent que les prévisions doivent être considérées avec précaution. Elles sont toutefois indispensables pour dégager les critères nécessaires à la planification des finances publiques.

La crise sanitaire et économique déclenchée par le coronavirus COVID-19 a créé un climat d'incertitude et rend les projections financières plus incertaines. Le Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles a par exemple constaté que, après la fin du confinement, l'économie s'est redressée plus rapidement que prévu.

Il est également rappelé que la loi fédérale relative à la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Le Conseil d'Etat vient d'introduire, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020, la date d'entrée en vigueur des modifications de la loi fiscale cantonale, lesquelles découlent de l'acceptation de la loi fédérale précitée. Il entend ainsi soutenir les entreprises valaisannes dans un contexte sanitaire et économique difficile et mettre en œuvre au plus vite le paquet social qui accompagne cette réforme.

La RFFA va péjorer la situation financière des finances publiques. Ces modifications ont été prises en compte dans le budget 2021 et la planification financière 2021 – 2024.

En outre, il est à relever les facteurs additionnels suivants :

- Renchérissement

L'Office fédéral de la statistique estime le renchérissement annuel moyen pour 2020 à -0.7 % et pour 2021 à -0.1 %.

- Taux d'intérêts

L'endettement de nombreux pays a augmenté fortement en raison des mesures de soutien prises cette année par les gouvernements. Cet endettement pourra être absorbé par les pays seulement si les coûts de la dette restent faibles. Les taux d'intérêts devraient donc rester à des niveaux bas.

- Population

La Ville de Monthey comptait 17'955 habitants à la fin 2019 (+ 88 personnes par rapport à la fin 2018). Au vu de l'évolution de ces dernières années et des projets immobiliers en cours ou sur le point d'être lancés, Monthey devrait continuer son développement démographique, avec un accroissement de l'ordre de cent à deux cents personnes par année.

- Home "Les Tilleuls"

Dès l'exercice 2019, il n'est intégré que le résultat comptable du Home "Les Tilleuls" dans la comptabilité communale. Ce changement de méthode de comptabilisation influencera ainsi les revenus et charges du compte de fonctionnement de la commune.

- Service de l'électricité

Dès l'exercice 2021, compte tenu de l'introduction du modèle comptable harmonisé MCH2, le service de l'électricité ne sera plus intégré dans les comptes communaux. De plus, ce service dépend de dispositions financières et légales spécifiques à l'exécution de ses tâches.

- Association de la Piscine de Monthey

Dans le cadre de la réalisation de la nouvelle piscine de Monthey, estimée à CHF 15 Mios, le subside annuel alloué à l'Association augmente sensiblement dès 2021.

IV) Projection financière

Compte tenu des informations précitées, les critères suivants ont été retenus pour la planification 2021 - 2024 :

- maintien du taux d'indexation à 160 % et du coefficient d'impôt à 1.2;
- progression des recettes ordinaires, sans les recettes fiscales, de 1.0 % par année pour la période de planification (précédente période : 1.5 %);
- à la suite de la réforme fiscale des entreprises, baisse des recettes fiscales estimée à CHF 1.0 Mio pour 2020, CHF 1.8 Mio pour 2021 et CHF 2.5 Mios dès 2022;
- augmentation des dépenses ordinaires de fonctionnement, sans les participations au Home "Les Tilleuls" et à l'Association de la piscine de Monthey, de 1.0 % pour la période de planification (période précédente : 1.5 %);
- de 2020 à 2024, investissements nets budgétés de CHF 125 Mios (moyenne de CHF 25 Mios par année);
- sur la base des investissements réalisés ces dernières années, investissements nets de CHF 20 Mios à prévoir par année, représentant un taux de réalisation de 80 %.

La planification financière chiffrée pour les prochaines années se présente ainsi :

Planification financière 2020 - 2024

(en milliers de CHF)

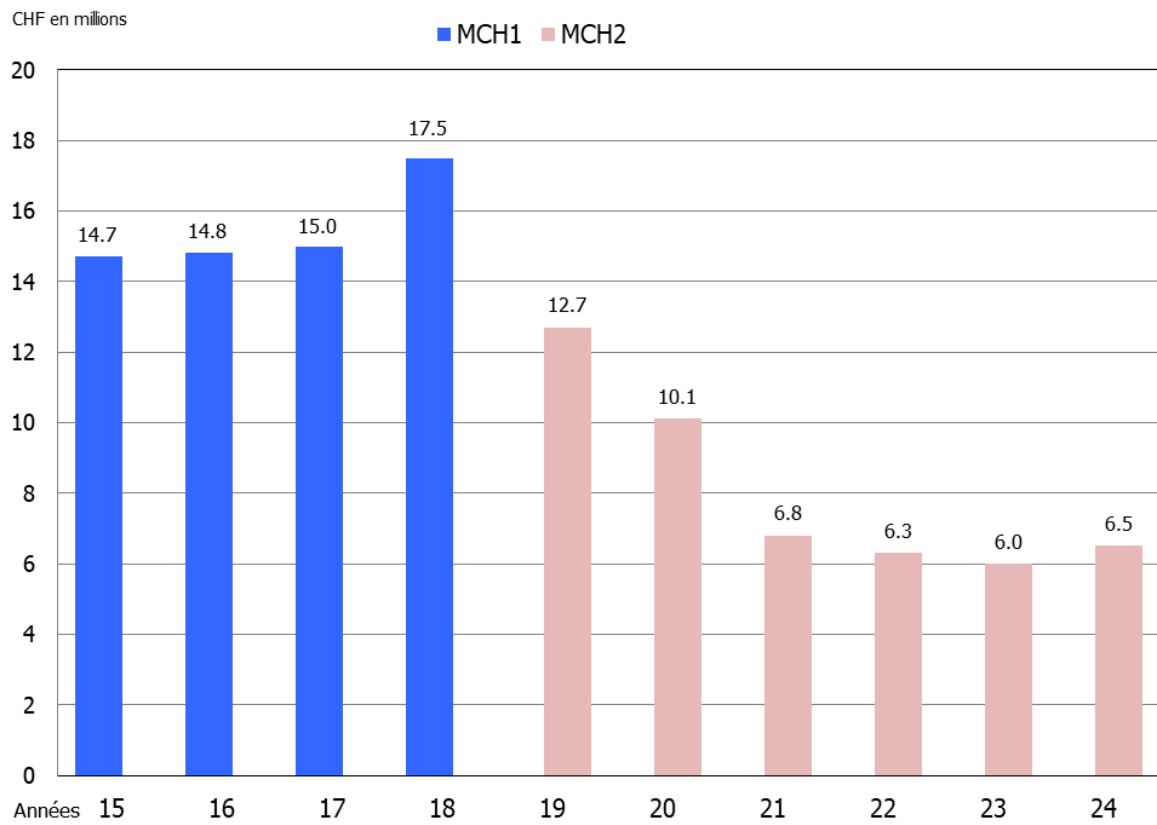
	Budget révisé		Planification		
	2020	2021	2022	2023	2024
Revenus financiers	101'482	87'448	87'940	88'250	89'260
Charges financières	-91'360	-80'623	-81'600	-82'250	-82'800
Marge d'autofinancement MCH2	10'122	6'825	6'340	6'000	6'460
Attributions aux / prélèvements sur Fonds & Financements spéciaux	-449	992	500	500	500
Marge d'autofinancement MCH1	9'673	7'817	6'840	6'500	6'960
Amortissements comptables	-12'000	-12'800	-13'500	-14'200	-14'800
Résultat net (degré de couverture)	-2'327	-4'983	-6'660	-7'700	-7'840

Evolution de la dette 2020 - 2024

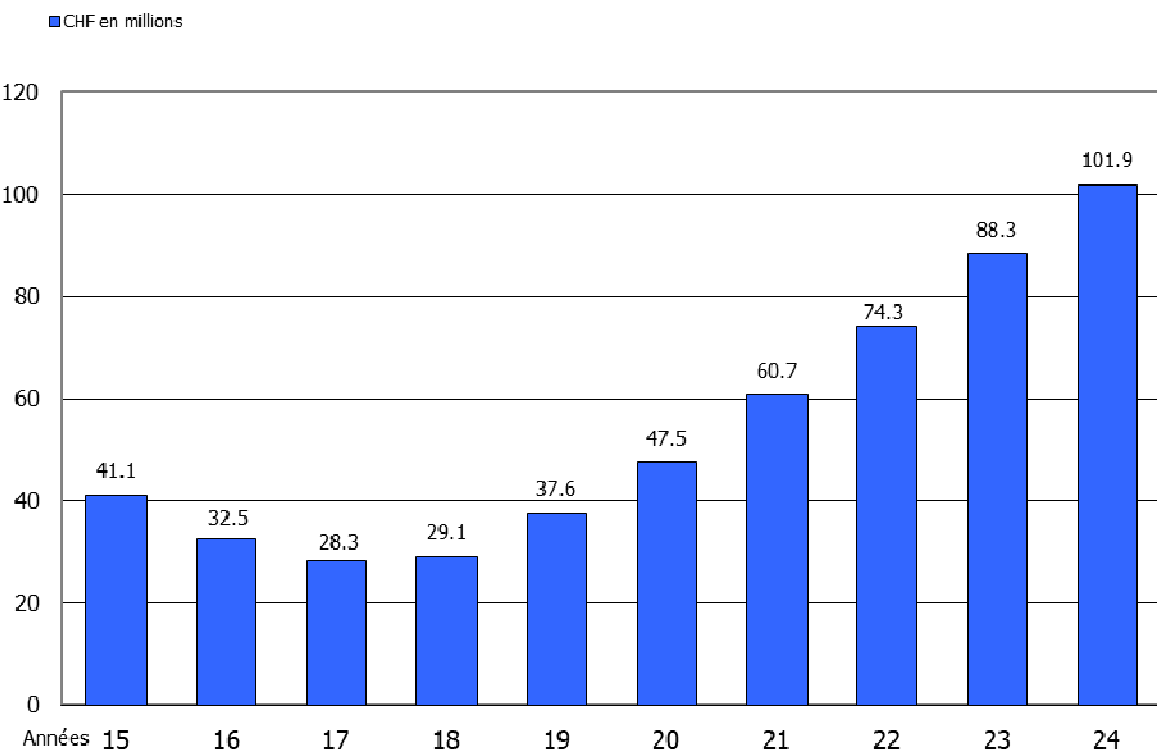
(en milliers de CHF)

	2020	2021	2022	2023	2024
Marge d'autofinancement MCH2	10'122	6'825	6'340	6'000	6'460
Investissements nets	-20'000	-20'000	-20'000	-20'000	-20'000
Evolution de la dette (+désendettement / -endettement)	-9'878	-13'175	-13'660	-14'000	-13'540
Dette nette en fin d'année	47'472	60'647	74'307	88'307	101'847

Evolution de la marge d'autofinancement



Evolution de la dette nette



V) Tendance et stratégie financière

Les incidences financières liées à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) ainsi que des frais de fonctionnement plus conséquents dus à un accroissement nécessaire des investissements futurs vont impacter fortement les résultats de ces prochaines années.

Ces investissements impliquent un engagement financier important et, a fortiori, un accroissement de l'endettement. Ils ont aussi pour conséquence des charges induites supplémentaires, qu'il faut recenser et maîtriser.

En tablant sur une population d'environ 18'300 personnes en 2024 et un programme d'investissements de 20 millions de francs par année, la dette nette par habitant atteindrait ainsi un montant de 5'500 francs environ. Au regard des critères officiels de l'Etat du Valais, l'endettement serait considéré, dans un tel cas de figure, comme "important".

L'environnement économique et financier s'annonce encore plus aléatoire ces prochaines années, vu les incertitudes causées par la crise sanitaire et économique du coronavirus COVID-19.

Le déséquilibre financier constaté dans la présente planification financière peut être corrigé par un contrôle strict des dépenses de fonctionnement et en évitant de nouveaux allègements fiscaux.

En outre, à la fin de l'année 2024, la commune devrait arriver à la fin d'un cycle important d'investissements. Une gestion financière saine et responsable permettra, ensuite, de réduire l'endettement communal tout en réalisant des investissements de maintien de la valeur du patrimoine et des infrastructures communales.

Au vu des événements extérieurs non maîtrisables et de la situation financière attendue, il convient de rappeler que la commune de Monthey dispose d'une fortune substantielle permettant, d'une part, de terminer un cycle important d'investissements et, d'autre part, d'absorber des résultats déficitaires.

Inventaire des investissements



Inventaire des investissements

Récapitulation

Chapitres	Planification financière						
	1		2			3	
	Antérieur	2021	2022	2023	2024	2025	2026
0 Administration générale	915'000	2'993'000	3'265'000	2'805'000	435'000	60'000	60'000
1 Sécurité publique	4'598'000	449'000	163'000	342'000	96'000	65'000	50'000
2 Enseignement et formation	970'000	490'000	5'000'000	10'000'000	12'000'000	12'000'000	1'870'000
3 Culture, loisirs et culte	297'000	5'200'000	5'960'000	4'200'000	3'600'000	1'300'000	0
4 Santé	50'000	50'000	0	0	0	0	0
5 Prévoyance sociale	0	115'000	120'000	120'000	120'000	120'000	120'000
6 Trafic	8'390'000	7'690'000	4'525'000	2'800'000	5'140'000	3'700'000	200'000
7 Environnement	3'701'000	1'315'000	7'566'000	6'425'000	-9'235'000	-560'000	-542'000
8 Economie publique	3'450'000	3'507'000	1'687'000	1'527'000	3'147'000	1'497'000	1'597'000
9 Finances et impôts	0	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000
0 à 6, Répétitifs (non planifiable)	0	0	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000
Totaux	22'371'000	22'109'000	28'886'000	28'819'000	15'903'000	18'782'000	3'955'000

EMS - Home les Tilleuls	8'000'000	4'989'000	2'410'000	200'000	200'000	200'000	0
-------------------------	-----------	-----------	-----------	---------	---------	---------	---

SED2 - Electricité	242'000	2'415'000	1'155'000	1'045'000	1'045'000	1'045'000	1'045'000
--------------------	---------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Patrimoine financier	50'000	775'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	200'000	0
----------------------	--------	---------	-----------	-----------	-----------	---------	---

Total des investissements	30'663'000	30'288'000	33'451'000	31'064'000	18'148'000	20'227'000	5'000'000
----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------

Remarque

Tous les montants figurant dans cet inventaire sont estimés selon état de ce jour et sont fixés à titre indicatif.

0. Administration générale

Inventaire des investissements de réalisation

						Planification financière						
						1	2			3		
N°	Nature	Crédits d'engagement			Année	Antérieur	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Bruts	Recettes	Nets								
	<i>Budget 2021</i>											
0.1	Matériel informatique, répétitif	60'000		60'000	2021		60'000	60'000	60'000	60'000	60'000	
0.2	Informatique, mise en œuvre stratégie	3'335'000		3'335'000	2021		1'300'000	955'000	705'000	375'000		
0.3	Archives, mise en place	490'000		490'000	2019	410'000	80'000					
0.4	Locaux d'archives au Crochetan, travaux complémentaires	265'000		265'000	2020	245'000	20'000					
0.5	Bâtiment administratif, salle conférence 3ème étage	68'000		68'000	2021		68'000					
0.6	Bâtiment Place Centrale 3, assainissement Monthey Tourisme	430'000		430'000	2020	30'000	400'000					
0.7	Bâtiment Place Centrale 3, réfection toiture	60'000		60'000	2021		60'000					
	Maison Hildebrand, Réfections	500'000		500'000	2021		500'000					
0.8	Maison Hildebrand, raccordement CAD	55'000		55'000	2021		55'000					
0.9	Bâtiment av. du Simplon 6, avant-projet	200'000		200'000	2020	80'000	120'000					
0.10	Bâtiment CRTO, réfections	80'000		80'000	2020	10'000	70'000					
0.11	Ferme du Crochetan, étude	60'000		60'000	2021		60'000					
0.12	Plan de zones, modifications et plans spéciaux	150'000		150'000	2016	40'000	30'000	40'000	40'000			
0.13	Plan des zones, révision globale	250'000		250'000	2019	80'000	100'000	70'000				
0.14	Patrimoine, étude protection	80'000		80'000	2019		40'000	40'000				
0.15	Archivage électronique enquêtes et plans	250'000		250'000	2016	20'000	30'000	100'000	100'000			
	<i>Planification financière</i>											
0.1	Bâtiment av. du Simplon 6, nouvelle affectation	3'900'000		3'900'000	2020			2'000'000	1'900'000			
						915'000	2'993'000	3'265'000	2'805'000	435'000	60'000	60'000

Inventaire des investissements de réflexion

- 0.1 Quartier Reconfière, démolition de bâtiments et réaménagement quai de la Vièze
- 0.2 Densification, acquisitions de terrains et de locaux à destination publique
- 0.3 Maison Hildebrand, nouvelle affectation

1. Sécurité publique

Inventaire des investissements de réalisation

N°	Nature	Crédits d'engagement			Année	Planification financière									
						Bruts		Recettes	Nets	1		2		3	
						Antérieur	2021			2022	2023	2024	2025	2026	
	<i>Sécurité civile</i>														
	<i>Budget 2021</i>														
1.1	Nouvelle caserne du feu, construction 2/3	6'600'000	1'892'000	4'708'000	2015/20	4'398'000	310'000								
1.2	Véhicule service du feu	60'000	37'000	23'000	2021		23'000								
	<i>Planification financière</i>														
1.1	Appareils respiratoires, renouvellement	60'000	25'000	35'000	2021			35'000							
1.2	Véhicule chef d'intervention	50'000	22'000	28'000	2021			28'000							
1.3	Véhicule transport de personnes selon attribution OCF	65'000	28'000	37'000	2021				37'000						
1.4	Véhicule modulaire selon attribution OCF	80'000	34'000	46'000	2021					46'000					
	<i>Police municipale</i>														
	<i>Budget 2021</i>														
1.1	Véhicule de police	66'000		66'000	2021		66'000								
	<i>Planification financière</i>														
1.1	Radios Polycom - Radios TPH 700, renouvellement	190'000		190'000	2018				190'000						
1.2	Véhicule d'intervention no 2	65'000		65'000	2021				65'000						
1.3	Véhicule banalisé	50'000		50'000	2021					50'000					
1.4	Véhicule d'intervention no 1	65'000		65'000	2021						65'000				
1.5	Véhicule cellulaire	50'000		50'000	2021							50'000			
	<i>Autres</i>														
	<i>Budget 2021</i>														
1.1	Mensurations officielles	400'000		400'000	2017	200'000	50'000	100'000	50'000						
	<i>Planification financière</i>														
						4'598'000	449'000	163'000	342'000	96'000	65'000	50'000			

Inventaire des investissements de réflexion

2. Enseignement et formation

Inventaire des investissements de réalisation

N°	Nature	Crédits d'engagement			Année	Planification financière						
						1		2			3	
						Bruts	Recettes	Nets	Antérieur	2021	2022	2023
	<i>Budget 2021</i>											
2.1	Complexe du Mabillon, construction bâtiments	49'600'000	8'000'000	41'600'000	2012/20	680'000	50'000	5'000'000	10'000'000	12'000'000	12'000'000	1'870'000
2.2	Ecoles primaires, mobilier	55'000	8'000	47'000	2021		47'000					
2.3	Ecoles primaires, équipement informatique	53'000	10'000	43'000	2021		43'000					
2.4	Collège de la Gare, étude assainissement	100'000		100'000	2021		100'000					
2.5	Ecole de Choëx, étude	50'000		50'000	2020	20'000	30'000					
2.6	Ecole des Semilles, remplacement façade	85'000		85'000	2021		85'000					
2.7	Collège des Genêts, étude	50'000		50'000	2020	30'000	20'000					
2.8	Collège du Reposieux, réfections	215'000		215'000	2020	180'000	35'000					
2.9	Collège du Reposieux, remplacement des stores	140'000		140'000	2020	60'000	80'000					
	<i>Planification financière</i>											
						970'000	490'000	5'000'000	10'000'000	12'000'000	12'000'000	1'870'000

Inventaire des investissements de réflexion

- 2.1 Ecole de Choëx et salle polyvalente-gym, parc public
- 2.2 Ecole des Genêts, rénovation globale ou démolition

3. Culture, loisirs et culte

Inventaire des investissements de réalisation

N°	Nature	Crédits d'engagement			Année	Planification financière						
		Bruts	Recettes	Nets		1		2			3	
						Antérieur	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	<i>Budget 2021</i>											
3.1	Médiathèque, réfections	210'000		210'000	2021		210'000					
3.2	Bâtiment Médiathèque, achat PPE n° 59706	1'000'000		1'000'000	2021		1'000'000					
3.3	Théâtre du Crochetan, réfection cage de scène	935'000		935'000	2021		935'000					
3.4	Théâtre du Crochetan, mise à niveau installation électrique	60'000		60'000	2021		60'000					
3.5	Théâtre du Crochetan, réfection restaurant	1'500'000		1'500'000	2021		150'000	1'350'000				
3.6	Château, réfection toiture	780'000		780'000	2018	70'000	450'000	260'000				
3.7	Château, réfection hall d'entrée	60'000		60'000	2021		60'000					
3.8	Salle de la Gare, création salle de spectacle	2'800'000		2'800'000	2019	50'000	400'000	2'350'000				
3.9	Salle de la Gare et Crèche Tonkinelle, raccordement CAD	180'000		180'000	2021		180'000					
3.10	Places de jeux, aménagements	100'000		100'000	2021		100'000					
3.11	Salle de gym Reposieux, mise en conformité feu	380'000		380'000	2021		380'000					
3.12	Salle de gym Reposieux, rafraîchissement vestiaires	120'000		120'000	2021		120'000					
3.13	Salle de gym Reposieux, réfection étanchéité	310'000		310'000	2021		310'000					
3.14	Ecole de Choëx, aménagement cour	150'000		150'000	2020	75'000	75'000					
3.15	Stade Pottier, aménagement paysager	75'000		75'000	2021		75'000					
3.16	Stade Pottier, étude vestiaires	50'000		50'000	2021		50'000					
3.17	Street workout & parcours, installation de modules	65'000	4'000	61'000	2019	11'000	50'000					
3.18	Terrain de sport au Verney, réalisation	2'290'000	139'000	2'151'000	2020	91'000	60'000	1'000'000	1'000'000			
3.19	Zone "Sports et Loisirs" au Verney, réalisation	9'400'000		9'400'000	2021		300'000	1'000'000	3'200'000	3'600'000	1'300'000	
3.20	Tennis, réfection éclairage	250'000	15'000	235'000	2021		235'000					
	<i>Planification financière</i>											
						297'000	5'200'000	5'960'000	4'200'000	3'600'000	1'300'000	0

Inventaire des investissements de réflexion

- 3.1 Château, étude réaménagement
- 3.2 Médiathèque, étude réaménagement
- 3.4 Mise à disposition de locaux associatifs

4. Santé

Inventaire des investissements de réalisation

N°	Nature	Crédits d'engagement Bruts Recettes Nets			Année	Planification financière							
						1		2			3		
						Antérieur	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
4.1	<i>Budget 2021</i> Bâtiment du Cotterg, réfections <i>Planification financière</i>	100'000		100'000	2020	50'000	50'000						
						50'000	50'000	0	0	0	0	0	0

Inventaire des investissements de réflexion

4.1 Bâtiment du Cotterg, amélioration énergétique

5. Prévoyance sociale

Inventaire des investissements de réalisation

N°	Nature	Crédits d'engagement			Année	Planification financière						
						1		2			3	
						Bruts	Recettes	Nets	Antérieur	2021	2022	2023
5.1	<i>Budget 2021</i> Institutions handicapés / sociales, répétitif <i>Planification financière</i>	115'000		115'000	2021		115'000	120'000	120'000	120'000	120'000	120'000
						0	115'000	120'000	120'000	120'000	120'000	120'000

Inventaire des investissements de réflexion

- 5.1 Ferme du Crochetan, assainissement et transformation
- 5.2 2 structures d'accueil de quartier, 0-4 ans, 24 places chacune
- 5.3 Grange à Vanay, nouvelle affectation

6. Trafic

Inventaire des investissements de réalisation

N°	Nature	Crédits d'engagement			Année	Planification financière						
		Bruts	Recettes	Nets		1		2			3	
						Antérieur	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	<i>Budget 2021</i>											
6.1	Routes cantonales, répétitif	130'000		130'000	2021		130'000	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000
6.2	Vers Nant de Choëx - PAD - accès, 1ère étape	100'000		100'000	2016	55'000	45'000					
6.3	Terminal Transport Combiné, étude route d'accès	130'000		130'000	2018	70'000	60'000					
6.4	Accès Nord, nouvelle route	4'430'000		4'430'000	2019	2'000'000	1'000'000	1'430'000				
6.5	Aménagement centre-ville, étude et mise en œuvre	800'000		800'000	2020	120'000	300'000	380'000				
6.6	Route d'Outre-Vièze, élargissement	70'000		70'000	2020	35'000	35'000					
6.7	Route d'Outre-Vièze, adaptation développ. démographique	90'000		90'000	2021		90'000					
6.8	Route du Rhône, adaptation largeur accès digue	55'000		55'000	2021		55'000					
6.9	Rue de la Verrerie, réfection	250'000		250'000	2021		250'000					
6.10	Routes communales, inspection des ouvrages d'art	60'000		60'000	2021		60'000					
6.11	Avenue de l'Industrie, remplacement arbres	55'000		55'000	2021		55'000					
6.12	Place centrale, étude de mobilité	80'000		80'000	2018	45'000	35'000					
6.13	Quartier du Nant, étude aménagement	250'000		250'000	2020	75'000	100'000	75'000				
6.14	Entrée Sud, étude de mobilité	30'000		30'000	2018	10'000	20'000					
6.15	Place de la Gare, étude aménagement	85'000		85'000	2019	65'000	20'000					
6.16	Parking du Cotterg, aménagement entrée accueil	105'000		105'000	2021		105'000					
6.17	Dépôt services techniques, rénovation et réaménagement	9'450'000		9'450'000	2017/21	5'400'000	4'050'000					
6.18	Dépôt services techniques, équipements	700'000		700'000	2021		700'000					
6.19	Véhicules service IME	210'000		210'000	2021		210'000					
6.20	Aménagement itinéraires et arrêts vélos en ville	90'000		90'000	2021		90'000					
6.21	Passage sous-voie Clos-Donroux, étude	580'000		580'000	2017	360'000	10'000	210'000				
6.22	Gare CFF, participation passage sous voie	3'700'000		3'700'000	2018/20	10'000	50'000	1'500'000	1'500'000	640'000		
6.23	Lignes bus d'agglo, aménagement nouveaux arrêts	235'000		235'000	2019	145'000	90'000					
6.24	Aménagement d'arrêts de bus	260'000		260'000	2021		130'000	130'000				
	<i>Planification financière</i>											
6.1	Ligne AOMC, participation	4'500'000		4'500'000	2018			100'000	100'000	2'300'000	2'000'000	
6.2	Quartier du Nant, réaménagement des dessertes	5'000'000		5'000'000	2021			500'000	1'000'000	2'000'000	1'500'000	
						8'390'000	7'690'000	4'525'000	2'800'000	5'140'000	3'700'000	200'000

Inventaire des investissements de réflexion

- 6.1 Gare CFF, aménagement place
- 6.2 Routes communales, protection contre le bruit
- 6.3 Aménagement centre-ville Venise, Plantaud, Vièze

7. Environnement

Inventaire des investissements de réalisation

N°	Nature	Crédits d'engagement Bruts Recettes Nets			Année	Planification financière						
						1		2			3	
						Antérieur	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<i>Service des eaux</i>												
<i>Budget 2021</i>												
7.1	Assainissement du réseau, non planifiable, répétitif	100'000		100'000	2021		100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
7.2	Projet H2O	2'460'000		2'460'000	2015/17	2'080'000	380'000					
7.3	Petit Paradis, égouts	100'000		100'000	2016	50'000	50'000					
7.4	Réseau Jeurna - Cretta, assainissement	330'000		330'000	2018/20	130'000	200'000					
7.5	Chambre d'interconnexion avec Bex, renforcement	495'000		495'000	2018/21	200'000	295'000					
7.6	Interconnexion avec Collombey-Muraz	120'000		120'000	2018/21	30'000	90'000					
7.7	Avenue de France	290'000		290'000	2019/20	190'000	20'000	80'000				
7.8	Réservoir de Fays, conduite de vidange	50'000		50'000	2020	25'000	25'000					
7.9	Rénovation réseau en coordination au projet 65 kV	150'000		150'000	2021		150'000					
7.10	Taxes de raccordement, répétitif		500'000	-500'000	2021		-500'000	-500'000	-500'000	-500'000	-500'000	-500'000
<i>Planification financière</i>												
<i>Service des égouts</i>												
<i>Budget 2021</i>												
7.1	Assainissement réseau d'égouts, répétitif	50'000		50'000	2021		50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000
7.2	Secteur Les Cerniers, mise en séparatif	925'000		925'000	2018	685'000	240'000					
7.3	FuturoStep, avant-projet	270'000		270'000	2020	50'000	70'000	150'000				
7.4	Taxes de raccordement, répétitif		450'000	-450'000	2020		-450'000	-450'000	-450'000	-450'000	-450'000	-450'000
<i>Planification financière</i>												
<i>Environnement (autres)</i>												
<i>Budget 2021</i>												
7.1	Vièze, lancement projet sécurisation	185'000	118'000	67'000	2019/20	30'000	75'000	-38'000				
7.2	3ème correction du Rhône, participation 1ère phase	808'000		808'000	2018	85'000	35'000	85'000	85'000	100'000	200'000	218'000
7.3	Décharges communales, investigations techniques	150'000		150'000	2010	100'000	50'000					
7.4	Site ex-Giovanola, études assainissement	150'000		150'000	2020	1'000		49'000	100'000			
7.5	Containers à ordures, installation, répétitif	80'000		80'000	2020	45'000	35'000	40'000	40'000	40'000	40'000	40'000
7.6	Vièze, sécurisation	19'500'000	12'675'000	6'825'000	2020		400'000	8'000'000	7'000'000	-8'575'000		
<i>Planification financière</i>												
						3'701'000	1'315'000	7'566'000	6'425'000	-9'235'000	-560'000	-542'000

Inventaire des investissements de réflexion

7.1 FuturoStep

8. Economie publique

Inventaire des investissements de réalisation

N°	Nature	Crédits d'engagement Bruts Recettes Nets			Année	Planification financière						
						1		2			3	
						Antérieur	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<i>Budget 2021</i>												
8.1	BioArk 1, subvention 2016-2029	4'200'000		4'200'000	2016		300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000
8.2	BioArk 2, subvention 2016-2030	2'655'000		2'655'000	2016/18		177'000	177'000	177'000	177'000	177'000	177'000
8.3	BioArk 3, subvention 2021-2035	3'000'000		3'000'000	2021		200'000	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000
8.4	Fonds "Encouragement à l'économie", répétitif	10'000		10'000	2020		50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000
8.5	Fonds "Revitalisation centre-ville", répétitif	100'000		100'000	2020		50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000
<i>Planification financière</i>												
<i>Production et Développement durable</i>												
<i>Budget 2021</i>												
8.1	Projet H2O	4'090'000		4'090'000	2015/17	3'360'000	730'000					
8.2	Véhicules électriques, bornes de recharge	60'000		60'000	2020	20'000	40'000	50'000		50'000		50'000
8.3	Dépôt services techniques, centrale solaire	800'000		800'000	2017	70'000	730'000					
8.4	Dépôt services techniques, assainissement enveloppe	900'000		900'000	2021		900'000					
8.5	Dépôt services techniques, aménagement mobilité douce	60'000		60'000	2021		60'000					
<i>Planification financière</i>												
8.1	Productions renouvelables, répétitif	200'000		200'000	2021						400'000	400'000
8.2	Centrale solaire nouveau bâtiment Home Tilleuls (750m2)	300'000		300'000	2017			300'000				
8.3	Centrale solaire Piscine de Monthey (1200m2)	480'000		480'000	2017				480'000			
8.4	Centrale solaire Théâtre du Crochetan (2000m2)	800'000		800'000	2017					800'000		
8.5	Centrale solaire Mabilion 5 (1800m2 intégrés)	1'000'000		1'000'000	2017					1'000'000		
8.6	Centrale solaire atelier CRTO	190'000		190'000	2020			190'000				
<i>Eclairage public</i>												
<i>Budget 2021</i>												
8.1	Luminaires LED, changement s/plan directeur, répétitif 10 ans	120'000		120'000	2018		120'000	120'000	120'000	120'000	120'000	120'000
8.2	Passages piétons, mise en conformité de l'éclairage, répétitif	50'000		50'000	2020		50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000
8.3	Routes, infrastructures éclairages public, répétitif	100'000		100'000	2021		100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
<i>Planification financière</i>												
8.1	Mise en lumière bâtiments publics	100'000		100'000	2021			100'000		100'000		100'000
8.2	Aménagements gare CFF - TPC	100'000		10'000	2021					100'000		
8.3	Quartier du Nant, réaménagement des dessertes	100'000		10'000	2021					50'000	50'000	
						3'450'000	3'507'000	1'687'000	1'527'000	3'147'000	1'497'000	1'597'000

Inventaire des investissements de réflexion

- 8.5 Aménagement stockage extérieur Mondema
- 8.6 Plateforme pour les clients
- 8.7 Bouclage Moyenne Tension avec Cimo
- 8.8 Installation de batteries de stockage

9. Finances et impôts

Inventaire des investissements de réalisation

N°	Nature	Crédits d'engagement			Année	Planification financière						
		Bruts	Recettes	Nets		1		2		3		
						Antérieur	2021	2022	2023	2024	2025	2026
9.1	<i>Budget 2021</i> Crédit à disposition, répétitif	300'000		300'000	2021		300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000
						0	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000

Inventaire des investissements de réflexion

EMS - Home les Tilleuls

Inventaire des investissements de réalisation

N°	Nature	Crédits d'engagement			Année	Planification financière						
		Bruts	Recettes	Nets		1		2		3		
						Antérieur	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<i>Budget 2021</i>												
1	Agrandissement EMS	15'500'000	3'580'000	11'920'000	2015/18	7'900'000	3'500'000	520'000				
2	Bâtiment 2000, réaménagement	150'000		150'000	2018		60'000	90'000				
3	Bâtiment 3000, réaménagement et sismique	1'623'000		1'623'000	2018		620'000	1'003'000				
4	Ameublement agrandissement et réaménagement	747'000		747'000	2018	100'000	350'000	297'000				
5	Bâtiment 3000, mise aux normes "Feu"	750'000		750'000	2021		250'000	500'000				
6	Bâtiment 2000, coursives, réfection éclairage de secours	7'000		7'000	2021		7'000					
7	Bâtiment 3000, coursives, réfection éclairage de secours	7'000		7'000	2021		7'000					
8	Bâtiment 3000, système de verrouillage	35'000		35'000	2021		35'000					
9	Bâtiment 5000, aménagement locaux de stockage	15'000		15'000	2021		15'000					
10	Salle à manger, remplacement portes extérieures	15'000		15'000	2021		15'000					
11	Cuisine, remplacement du batteur	14'000		14'000	2021		14'000					
12	Salle d'animation, armoires de rangement	10'000		10'000	2021		10'000					
13	Mobilier, renouvellement zone d'accueil et hall principal	10'000		10'000	2021		10'000					
14	Equipement de soins, plateaux à médicaments, 2ème étape	10'000		10'000	2021		10'000					
15	Equipement de soins, adaptation pharmacies d'unité 2000	18'000		18'000	2021		18'000					
16	Installations médico-techniques	6'000		6'000	2021		6'000					
17	Informatique, renouvellement du parc hardware	20'000		20'000	2021		20'000					
18	Informatique, développement logiciels	42'000		42'000	2021		42'000					
<i>Planification financière</i>												
1	Bâtiment 2000, réfection façades Sud + Est	200'000		200'000	2020			200'000				
2	Bâtiment 3000, remplacement des portes-fenêtres Sud	200'000		200'000	2020				200'000			
3	Bâtiment 3000, réfection des façades	200'000		200'000	2020					200'000		
						8'000'000	4'989'000	2'410'000	200'000	200'000	200'000	0

Inventaire des investissements de réflexion

- Aménagements extérieurs et jardin thérapeutique

SED2 - Electricité

Inventaire des investissements de réalisation

N°	Nature	Crédits d'engagement			Année	Planification financière						
		Bruts	Recettes	Nets		1		2			3	
						Antérieur	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	<i>Budget 2021</i>											
1	Réseau HT 5.2 / 16 kV, non planifiable, répétitif	50'000		50'000	2021		50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000
2	Réseaux locaux de distribution BT, non planifiable, répétitif	50'000		50'000	2021		50'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
3	Réseau BT, assainissement planifié, répétitif	50'000		50'000	2021		50'000	70'000	70'000	70'000	70'000	70'000
4	Métrologie, parc compteurs et récepteurs TC, répétitif	50'000		50'000	2021		50'000	75'000	75'000	75'000	75'000	75'000
5	Compteurs "smart", répétitif 10 ans	250'000		250'000	2019		250'000	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000
6	Coffrets de distribution BT, renouvellement, répétitif	30'000		30'000	2021		30'000	40'000	40'000	40'000	40'000	40'000
7	Les Bans, disjoncteurs 65 kV	95'000		95'000	2017	15'000	80'000					
8	Système de communication radio sécurisé	80'000		80'000	2017	53'000	27'000					
9	Réseau de fibre optique pour gestion du réseau électrique	120'000		120'000	2018	60'000	30'000	30'000				
10	Route de la Jurna	90'000		90'000	2019	64'000	26'000					
11	Poste St-Triphon, renouvellement contrôle-commande	70'000		70'000	2020	50'000	20'000					
12	Système mesure réseau MT et interfaçage SCADA	65'000		65'000	2021		65'000					
13	Stations transformatrices MT/BT, assainissement	600'000		600'000	2021		600'000	600'000	600'000	600'000	600'000	600'000
14	Routes, renouvellement infrastructure électrique	285'000		285'000	2021		285'000	220'000	220'000	220'000	220'000	220'000
15	Bans-Castalie-Boeufferrant, renforcement liaison 16kV	460'000		460'000	2021		460'000					
16	Liaison Bans-Usine de la Vièze, infrastructure électrique	250'000		250'000	2021		200'000	50'000				
17	Secteur Simplon, aménagement électrique	60'000		60'000	2021		60'000					
18	Atelier service électrique, aménagement	80'000		80'000	2021		80'000					
19	Locaux administratifs, aménagement	92'000		92'000	2021		92'000					
20	FAMSA, renforcement alimentation électrique	120'000		120'000	2021		90'000	30'000				
21	Les Bans, révision transformateurs de puissance	55'000		55'000	2021		55'000					
22	Lignes aériennes, assainissement	75'000		75'000	2021		75'000					
23	Véhicule utilitaire	50'000		50'000	2021		50'000					
24	Taxes de raccordement, répétitif		150'000	-150'000	2021		-150'000	-150'000	-150'000	-150'000	-150'000	-150'000
25	Contributions additionnelles aux frais de réseau pour PAC		30'000	-30'000	2021		-30'000	-30'000	-30'000	-30'000	-30'000	-30'000
26	Contributions aux frais de réseau, répétitif		180'000	-180'000	2021		-180'000	-180'000	-180'000	-180'000	-180'000	-180'000
	<i>Planification financière</i>											
						242'000	2'415'000	1'155'000	1'045'000	1'045'000	1'045'000	1'045'000

Inventaire des investissements de réflexion

- 1 Zone au lieu-dit "Clos-Donroux", aménagement nouveau réseau
- 2 Gestion des données énergétiques
- 3 Réseau 65kV Bas-Valais, assainissement
- 4 Digitalisation des processus
- 5 Aménagement stockage extérieur Mondema
- 6 Plateforme pour les clients
- 7 Bouclage Moyenne Tension avec Cimo
- 8 Installation de batteries de stockage

Patrimoine financier

Inventaire des investissements de réalisation

N°	Nature	Crédits d'engagement			Année	Planification financière						
		Bruts	Recettes	Nets		1		2			3	
						Antérieur	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	<i>Budget 2021</i> Terrains Clos-Donroux, assainissement & mise en valeur	3'500'000		3'500'000	2017	185'000	285'000	200'000	1'225'000	1'205'000	400'000	
2	Zone industrielle Boeuferrant, rachat halle en DDP	500'000		500'000	2017		500'000					
						185'000	785'000	200'000	1'225'000	1'205'000	400'000	0

Inventaire des investissements de réflexion

- 1 Terrains au lieu-dit "Clos-Donroux", mise en valeur
- 2 Terrains au lieu-dit "Marquisat - Venise", mise en valeur
- 3 Maison de Kalbermatten, assainissement et réaménagement

Rapport n° 12 – 03.12.20
- Budget 2021

Monthey, le 03.12.20

1. Préambule

Dans l'optique de la séance du Conseil Général du lundi 14 décembre 2020, la Commission de Gestion s'est réunie à trois reprises pour se pencher sur le budget 2021 de la Commune de Monthey. Lors de ses séances du 16, du 23 et du 30 novembre 2020, la Commission de Gestion a bénéficié de la présence et des explications de Mme Senta Gillioz, Cheffe du Service « Jeunesse – Soluna », de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité, de M. Pierre Contat, Conseiller Municipal en charge du Dicastère « Sécurité », de M. Guy Cristina, Conseiller Municipal en charge du Dicastère « Culture, Tourisme & Jumelage », de M. Simon Schwery, Secrétaire Municipal, de M. Gérald Gay-des-Combes, Chef du Service « Finances & Gestion », de M. Lorenzo Malaguerra, Chef du Service « Culture, Tourisme & Jumelage » ainsi que de M. Glenn Martignier, Chef du Service « Sécurité ». Outre les réponses immédiatement obtenues lors de ces séances, un certain nombre de questions ont pu être posées par écrit aux différents Services, que nous remercions par ailleurs pour leur précieuse collaboration. En effet, toutes les réponses ont satisfait la Commission de Gestion.

Liste des présences	
M. Fabrice Caillet-Bois (AdG), Président	16/23/30 novembre
M. Lucien Christe (PLR), Rapporteur	16/30 novembre
Mme Céline Contat (ApM), Membre	16/23/30 novembre
M. Arnaud Dubois (PLR), Membre	16/23 novembre
Mme Samantha Guinchard-Leichtnam, Suppléante	30 novembre 2020
M. Guillaume Joris (PDC), Suppléant	16/23 novembre
M. Jean-Pierre Landolt, Suppléant	23 novembre
M. Joseph-Marie Oberholzer (AdG), Membre	16/23/30 novembre
M. Flavien Schaller (PDC), Vice-Président	16/30 novembre

2. Chiffres-clefs et généralités

Le budget 2021 soumis au Conseil Général se présente pour la première fois selon le modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2). La Commune de Monthey est l'une des dix Communes valaisannes pilotes. Les autres suivront en principe dès le prochain exercice. Si cette évolution permettra l'harmonisation complète de la présentation des comptes publics, elle rend difficile les comparaisons avec les budgets précédents.

Le budget 2021 présente un résultat déficitaire. Quoique prévue, cette évolution est de surcroît impactée par la réforme fiscale des entreprises et les incertitudes liées aux conséquences de la crise sanitaire. Le déficit 2021 prévu s'élève à 5'553'000 CHF, en hausse de 1'640'000 CHF par rapport au budget 2020 et alors que les comptes 2019 présentaient un bénéfice de 1'993'000 CHF. Les pertes d'impôts sont estimées à 1'800'000 CHF pour les personnes morales et à 420'000 CHF pour les personnes physiques. La marge d'autofinancement prévue s'élève à 6'825'000 CHF, en baisse de 3'297'000 CHF par rapport au budget 2020 et près de deux fois inférieure à celle des comptes 2019 (12'660'000 CHF). Les amortissements s'élèvent à 13'370'000 CHF, en baisse de 216'000 CHF par rapport au budget 2020 et en hausse de 708'000 CHF par rapport aux comptes 2019. Ils représentent 10.5% de la valeur estimée du patrimoine administratif au 31 décembre 2021. Les crédits d'investissements nets budgétisés s'élèvent quant à eux à 22'109'000 CHF, en baisse notable de 7'526'000 CHF par rapport au budget 2020.

Trois Services autofinancés présentent des résultats déficitaires, à savoir ceux de l'eau, des égouts et du traitement des déchets. Ces résultats déficitaires sont essentiellement dus au relèvement des taux d'amortissements prévus par le modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2), tout en précisant que les taux retenus par le Conseil Municipal sont les plus bas de la fourchette autorisée. Le Service autofinancé des parkings et celui de l'électricité présentent quant à eux des résultats équilibrés.

Globalement, le budget 2021 de la Commune de Monthey s'inscrit dans la continuité de la logique cyclique d'investissements et d'amortissements de la Commune. Celle-ci se trouve désormais véritablement dans un cycle d'investissements importants. Celui-ci était prévu. Dans trois ou quatre ans, selon le rythme de réalisation des investissements, la Ville devrait à nouveau connaître une période moins « dépensière », qui devrait lui permettre de revenir à « meilleure fortune ». Selon le Président de la Municipalité, le budget se veut prudent en ce qui concerne les recettes fiscales, crise sanitaire oblige. L'état des finances municipales devrait permettre d'appréhender plutôt sereinement l'avenir, mais il convient de demeurer vigilants et d'être conscients que ces investissements conséquents impactent lourdement le budget communal, impliquent une hausse de l'endettement ainsi que des charges induites complémentaires, comprenant notamment des amortissements comptables. Tout comme l'an dernier à la même époque, la Commission de Gestion invite les autorités municipales à surveiller scrupuleusement les indicateurs *ad hoc*, afin d'éviter une péjoration des comptes communaux, sans compter les évidentes incertitudes que fait peser la crise sanitaire sur les finances publiques. Il convient de surveiller en particulier une éventuelle baisse significative des rentrées fiscales, particulièrement ces deux ou trois prochaines années et au besoin de réviser la planification financière 2021-2024. La Commission de Gestion tient aussi à relever l'importance des crédits d'engagement nets à ce jour (cf. budget pp. 106 à 109).

Les principaux crédits de paiements porteront l'an prochain sur la transformation du dépôt des services techniques avec l'acquisition d'équipements (5'650'000 CHF), la première phase de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie informatique (1'300'000 CHF), l'acquisition des locaux de La Poste dans le bâtiment de la Médiathèque (1'000'000 CHF), la réalisation du nouvel axe routier Nord (1'000'000 CHF), le remplacement de éléments techniques de la scène (935'000 CHF) et la mise en conformité des installations électriques (60'000 CHF) du Théâtre du Crochetan, divers travaux concernant le réseau d'eau (930'000 CHF), les travaux

de réfection à réaliser dans la salle de gymnastique du Reposieux (810'000 CHF), la concrétisation du projet H2O des Services de l'eau et du développement durable (380'000 CHF et 730'000 CHF), l'installation de panneaux solaires sur le dépôt des Services techniques (730'000 CHF), les réfection de la toiture et du hall d'entrée du Château (510'000 CHF) ainsi que la rénovation intérieure et partielle de la Maison Hildbrand (500'000 CHF).

Les principaux crédits d'engagement portent sur la zone « Sports et Loisirs » au Verney avec parking (9'400'000 CHF), la mise en œuvre de la stratégie informatique (3'335'000 CHF), la réfection du restaurant du Théâtre du Crochetan (1'500'000 CHF), l'acquisition des locaux de La Poste dans le bâtiment de la Médiathèque (1'000'000 CHF), les réfections au Théâtre du Crochetan (995'000 CHF), les diverses réfections de la salle de gymnastique du Reposieux (810'000 CHF) ainsi que la rénovation intérieure et partielle de la Maison Hildbrand (500'000 CHF).

Relevons que – comme à l'accoutumée – les crédits d'investissements nets budgétisés ne tiennent pas compte des potentiels reports dans le temps, induits par d'éventuels éléments de procédure administrative.

La Commission de Gestion a souhaité comprendre l'augmentation des « Traitements » de la police municipale (compte de fonctionnement n° 1110.3010.00). Le total des emplois en équivalents plein temps (EPT) passera de 36.5 en 2019 à 38,5 en 2021 pour remplacer des départs à la retraite en 2022 et 2023. Dans les faits, les effectifs sont stables, mais les deux EPT supplémentaires se justifient par la nécessité d'engager de futurs professionnels qui doivent encore suivre leur formation de deux ans à l'Académie de Police de Savatan. Il est difficile – sinon impossible – d'engager du personnel compétent et déjà formé. L'augmentation des traitements dépend également des évolutions progressives prévues, des promotions, des indemnités de départ, des indemnités de jubilaire, des primes, de l'adaptation de l'échelle de traitement, etc. La Commission de Gestion a également été rendue attentive à la problématique récurrente du manque de personnel par rapport aux tâches demandées à la police municipale. Les heures supplémentaires « chroniques » s'entassent (près de 3'000 pour une seule année) et nécessitent de jongler en permanence avec l'organisation des effectifs.

La Commission de Gestion s'est également penchée sur les comptes de fonctionnement n° 3 et suivants « Culture, Sports et Loisirs, Eglise ». Elle a bénéficié d'une présentation complète du Service « Culture, Tourisme & Jumelage ». A sa demande, la Commission de Gestion a obtenu le détail de la répartition du compte de fonctionnement n° 3222.3636.00 « Subsidés aux sociétés locales ». Elle suggère à la Commission « Culture, Tourisme & Jumelage » d'étudier l'opportunité de s'inspirer du travail réalisé par la Commission « Enfance, Sports, Jeunesse & Intégration » pour les subsidés aux « Sociétés sportives locales » (compte de fonctionnement n° 3411). Cette dernière a en effet établi une grille d'analyse qui tient compte de nombreux facteurs divers (effectifs, membres, nombre d'évènements organisés, etc.), ceci afin d'adapter le plus finement et le plus équitablement possible les subsidés versés chaque année.

Concernant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie informatique (compte d'investissement n° 0220.5200.02), celle-ci se réalisera en quatre étapes distinctes et représentera un

investissement total de 3'335'000 CHF, dont 1'300'000 CHF l'an prochain. Cette ambitieuse stratégie informatique a été élaborée durant le courant de l'année avec une entreprise spécialisée. Une large réflexion a notamment été menée avec tous les Services communaux. Au total, onze initiatives ont été posées. Selon les informations reçues, la Commune de Monthey n'est pas en retard par rapport aux autres villes valaisannes. Le Conseil Municipal souhaite cependant mettre l'accent sur le développement digital de la Ville.

A propos de la zone « Sports et Loisirs » au Verney (compte d'investissement n° 3412.5040.16) et sans questionner la pertinence de cet investissement (elle n'en a pas la compétence), la Commission de Gestion souhaite néanmoins relever l'importance du crédit d'engagement sur lequel le Conseil Général est appelé à voter, à savoir 9'400'000 CHF répartis sur les cinq prochaines années. Cinq phases de la réalisation sont prévues jusqu'en 2040, date à laquelle l'ensemble du site tel que conçu devrait être finalisé. La volonté municipale consiste à promouvoir l'activité physique pour tous les niveaux, des amateurs du dimanche jusqu'aux athlètes les plus aguerris. Ce développement nécessitera d'importants investissements.

3. Conclusion

Tenant compte de ce qui précède, la Commission de Gestion invite le Conseil Général à approuver le budget 2021 de la Commune de Monthey tel que présenté, à fixer le coefficient d'impôt à 1.20 ainsi que le barème d'indexation à 160 et à autoriser le Conseil Municipal à contracter les emprunts que ce budget implique, ceci à l'unanimité de ses sept Membres.

Monthey, le 03.12.20

Le Président :

Fabrice Caillet-Bois

Le Rapporteur :

Lucien Christe

Rapport de la Commission ad hoc du Conseil Général de Monthey

Règlement du Plan de Quartier Les Goilles

Madame la Présidente du Conseil Général, Mesdames, Messieurs, Chères et Chers Collègues,

Au point 6 de sa séance du 24 août 2020, le Conseil Général (CG) a refusé en 1^{ère} lecture le Règlement du Plan de Quartier (PQ) Les Goilles. Selon le règlement du CG, une 2^{ème} lecture est nécessaire et implique la création d'une Commission ad-hoc, ci-après la Commission, par le bureau du CG.

D'entente avec les Chefs de groupes, la présidente du CG a communiqué la composition suivante de la Commission en l'invitant à rendre son rapport pour la séance du CG du 14 décembre 2020.

La commission s'est rencontrée à 3 reprises.

						13.10	04.11	18.11
1	Denis	MARET	(DM)	PDC	Président	Présent	Présent	Présent
2	Robert	BURRI	(RB)	AdG	Rapporteur	Présent	Présent	Présent
3	Flavien	SCHALLER	(FS)	PDC	Membre	Présent	Excusé	Présent
4	Jean-Marc	CARUZZO	(JMC)	ApM	Membre	Présent	Présent	Présent
5	David	PUIPPE	(DP)	PLR	Membre	Présent	Présent	Présent
6	Claude	BERGER	(CB)	PLR	Membre	Présent	Présent	Présent
7	Eliane	LAUNAZ-PERRIN	(ELP)	AdG	Membre	Présente	Présente	Présente

La Commission a bénéficié de la présence temporaire de Mme Laude-Camille CHANTON (LCC), Présidente du CG, et Mme Emilie CHAPERON (EC), Cheffe du Service Edilité et Urbanisme, et du municipal Yannick DELITROZ.

La commission remercie le municipal Yannick DELITROZ ainsi que Madame Émilie CHAPERON pour les réponses à nos diverses questions.

La Commission, dans le cadre de son travail, a étudié l'ensemble des documents officiels déjà portés à la connaissance du CG, incluant le rapport de la précédente commission ainsi que le Procès-Verbal du CG de sa séance du 24 août 2020. La commission décide, à l'unanimité de ses membres, de ne traiter que du point concernant les loyers abordables dans le rapport de la précédente commission. En effet, la commission est convaincue que les autres éléments y figurant n'ont pas lieu d'être dans le règlement du Plan de Quartier proposé car couverts dans d'autres réglementations ou potentiellement non-applicables.

Il a très vite été clair pour la majorité de la commission que le plan de quartier doit être présenté tel que mentionné dans le message du conseil communal.

Le thème des loyers abordables a suscité de longues délibérations. Plusieurs propositions et questions ont été soumises et posées aux différents juristes de la commune et de l'État du Valais. Il s'avère qu'en l'absence de bases légales cantonales, il ne serait pas judicieux voire contre-productif, d'introduire un article concernant les loyers abordables dans un règlement communal ou de plan de quartier.

Lors de sa troisième séance, la commission a décidé, à quatre voix contre trois, de proposer au conseil général d'adopter le plan de quartier PQ Les Goilles tel que proposé dans le message du conseil communal. Elle vous propose donc d'en faire de même.

Monthey, le 4 décembre 2020

Le Président, M. Denis MARET



Le Rapporteur, M. Robert BURRI



Rapport de minorité de la Commission ad hoc du Conseil Général de Monthey

Règlement du Plan de Quartier (PQ) Les Goilles

Madame la Présidente du Conseil Général,

Mesdames, Messieurs, Chères et Chers Collègues,

Comme mentionné dans le rapport de la Commission ad hoc, lequel conclut à une adoption pure et simple du Règlement mentionné en titre, tel qu'établi par la Commission Edilité et Urbanisme le 27 juillet 2020, les représentants de l'AdG ont annoncé en commission leur volonté de soumettre au CG un rapport minorité.

Celui-ci porte uniquement sur la nécessité de compléter le Règlement du PQ Les Goilles par l'insertion d'un amendement sous la forme d'un article supplémentaire à insérer sous chiffre 2.7 bis (nouveau).

Cette requête s'appuie sur les considérations suivantes, complémentaires aux arguments figurant déjà dans le rapport de la Commission lu précédemment :

En effet, le quartier des Goilles réunit plusieurs critères intéressants. Il faudrait en tenir compte si l'on veut se donner les moyens de contribuer à son développement dans la perspective de favoriser l'interculturalité et l'intergénérationnel à un prix abordable.

1. Le PQ des Goilles est constitué de 13 parcelles dont 4 appartiennent à la Commune, soit 6'866 m² sur 29'021 m², soit 24%.
2. L'autre grand propriétaire, Lemco Précision SA possède 9'187 m², soit 32%.
3. Il ressort du plan d'affectation spécial, planche 1, que plusieurs bâtiments seront totalement ou partiellement implantés sur les 4 parcelles communales.
4. Il devrait être possible au gré d'échanges ou d'achats de parcelles par la commune de constituer une surface significative lui permettant d'exiger de la part de promoteurs le respect d'un Règlement contraignant en matière de logements abordables sur lesquels elle pourra exercer un contrôle, tant sur le prix des loyers que sur l'attribution des appartements à des locataires répondant à des critères précis.
5. Comme il n'y a pas de pénurie de logement actuellement à Monthey, il vaut la peine de prendre son temps pour réaliser quelque chose de beau, pratique, convivial pour un loyer abordable dans ce quartier.

Par ailleurs, il est utile de savoir que l'Office Fédéral du Logement (OFL) affecte chaque ville de Suisse à une zone notée entre I et VI, du bon marché au très cher, pour déterminer les limites de coûts et les montants de prêts en faveur des immeubles locatifs. La ville de Monthey est cotée V sur VI. Pour comparaison : Lausanne VI, Aigle V, Bex III, Troistorrens III, Massongex III, St-Maurice III, Martigny V, Sion V, Sierre IV. Ceci permet de démontrer que les loyers à Monthey sont en moyenne très élevés. Une réglementation quant aux loyers abordables est d'autant plus justifiée et nécessaire dans la mesure où elle contribuerait à juguler la hausse des loyers.

Enfin, la toute récente décision du Tribunal Fédéral de modifier sa jurisprudence en matière de contestation du loyer initial rendra plus difficile de contester la hausse de loyers dits abusifs. Un rendement plus élevé sera garanti aux bailleurs. Il passera de 1.75% à 3.25%. Il est donc urgent d'agir pour contrebalancer les effets de cette décision qui va impacter négativement les locataires.

Tout en soutenant clairement l'élaboration d'un règlement communal dédié aux logements à loyers abordables, de même que l'insertion de dispositions relatives à ce sujet dans la révision en cours du RCCZ, qui vont prendre du temps, l'AdG estime qu'un premier pas peut être franchi maintenant dans notre commune en insérant déjà ce type de dispositions dans un règlement de PQ.

La présente proposition d'amendement de l'AdG consiste par ailleurs à prendre au sérieux toute la réflexion qui s'est développée en amont ainsi que pour respecter les décisions antérieures du CG, notamment, pour mémoire :

6. 08.10.2012 PV du CG ; Développement du postulat de Mmes Sandrine DESPONDS et Anne-Laurence FRANZ, déposé le 11.06.2012, sur une politique proactive en matière de logements, 44 O, 0 N, 6 abs.
7. 04.11.2013 PV du CG ; Réponse de la municipalité par Daniel MOULIN qui a évoqué, en particulier, les options suivantes :
 - a. (...) conditionner la vente d'une parcelle communale ou d'un droit de superficie sur une parcelle communale à la réalisation de logements à loyers modérés.
 - b. (...) offrir des bonus d'utilisation à titre incitatif en cas de création d'un pourcentage donné de logements à prix modérés.
 - c. (...) collaborer avec l'Association des maîtres d'ouvrages d'utilité publique (...) Ils prélèvent chaque mois sur chaque loyer CHF 7, soit CHF 84 annuels (...) ce montant est mis de côté pour être réinjecté.

Outre les moyens évoqués ci-dessus, il y a lieu de mentionner les autres pistes suivantes qui mériteraient d'être examinées :

8. Brochure de l'OFL 2014 ; Logement à prix avantageux ; Un kit d'options à la disposition des villes et des communes, qui décrit l'exemple de la ville de Nyon ; dont la taille est comparable à celle de Monthey. Il y est expliqué, parmi d'autres moyens utilisés afin de favoriser la construction de logements à loyer abordables, l'octroi aux promoteurs de :
 - a. bonus d'utilisation à titre incitatif,
 - b. cession de terrains communaux,Il est vrai que la ville de Nyon peut s'appuyer sur la Loi cantonale sur le Logement (LL) du 9 septembre 1975.
9. Le SETI (Service de l'Economie, du Tourisme et de l'Innovation) signale que la Confédération accorde des prêts pour construire des logements à loyers abordables.
10. La ville de Sion a autorisé l'implantation d'immeubles construits sur le parking des Roches Brunes à Sion. Ce terrain communal est loué pendant 60 ans. Les loyers doivent être 10% inférieurs à la moyenne du quartier sans limitation de temps. La problématique rencontrée est de savoir comment s'assurer que ces appartements sont bien loués à des personnes qui en ont besoin.

Proposition d'amendement du Règlement du PQ Les Goilles

Les représentants de l'AdG dans la Commission ad hoc proposent au CG d'adopter le Règlement du Plan d'affectation spécial Les Goilles en y incluant un article supplémentaire 2.7 bis nouveau, Loyers abordables, formulé comme suit :

Article 2.7 bis nouveau

Loyers abordables

2.7.1 bis Chaque bâtiment comportant plus de 3 appartements destinés à la location devra compter un ou plusieurs logements à loyers abordables représentant au minimum le 20% de la surface habitable des appartements en location.

2.7.2 bis Les critères d'attribution de ces appartements seront définis dans une directive établie par le Conseil Municipal.

2.7.3 bis Par loyers abordables s'entendent des loyers fixés à un montant de 20% inférieur à celui des logements correspondant dans la zone géographique établie par l'Office Fédéral en charge du Logement (OFL) dans la fixation des limites de coûts et des montants de prêts en faveur des immeubles locatifs.

2.7.4 bis L'attribution des appartements à loyers abordables sera du ressort des propriétaires, sous réserve du respect des critères auxquels il est fait référence sous art. 2.7.2 bis et de l'aval du Service en charge de la vérification de ceux-ci.

L'argumentation par laquelle en l'absence d'une base légale tout Règlement y dérogeant serait automatiquement refusé doit être interrogée.

On peut prendre le problème par l'autre bout de la loupe et affirmer que tant qu'un règlement ne contrevient pas à une loi, il peut difficilement être contesté.

L'arsenal juridique n'est pas figé, il évolue et doit être adapté en fonction des besoins de la société. La question qui nous préoccupe n'y échappe pas et c'est pourquoi d'autres cantons ont édicté des lois au sujet des logements à loyers abordables.

S'agissant de l'absence de base légale, il faudrait se demander aussi comment doit être interprété l'art. 41, lettre e) de la Constitution fédérale qui précise que "Toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions supportables".

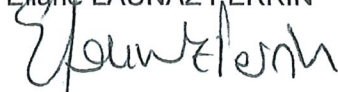
Voilà, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux de la Commune de Monthey, en particulier à vous les sortants, et à ceux parmi vous qui êtes particulièrement sensibles au statut des locataires, la dernière occasion de cette législature qui vous est offerte pour marquer de votre empreinte le développement d'une ville dans laquelle il fait bon vivre pour toutes les classes de la population.

Merci pour votre attention.

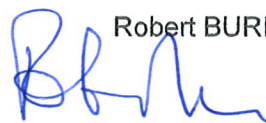
Monthey, le 4 / 12 / 2020

Les rapporteurs minoritaires de la Commission ad hoc

Eliane LAUNAZ PERRIN



Robert BURRI



- **Plan de quartier les Goilles**
- Plan d'affectation spécial, Monthey
- **Règlement**
-
- 2.7. Affectation
- a. Dans l'ensemble du plan de quartier, une affectation mixte est autorisée, à savoir logements, activités secondaires ou tertiaires faiblement gênantes, commerces et services de proximité, activités et services touristiques.
-
- c. Les rez-de-chaussées longeant la Route de Clos Donroux et le Plan Spécial « Clos Donroux » auront pour affectation minimum 25% de tertiaire, et de services de proximité ou commerciale. Les rez-de-chaussées des bâtiments longeant la Route du Tonkin et le Chemin d'Arche auront pour affectation minimum 75% de logements.

- **Proposition d'amendement du Règlement du PQ Les Goilles**
- **Article 2.7 bis nouveau**
- **Loyers abordables**
- 2.7.1 bis Chaque bâtiment comportant plus de 3 appartements destinés à la location devra compter un ou plusieurs logements à loyers abordables représentant au minimum le 20% de la surface habitable des appartements en location.
- 2.7.2 bis Les critères d'attribution de ces appartements seront définis dans une directive établie par le Conseil Municipal.
- 2.7.3 bis Par loyers abordables s'entendent des loyers fixés à un montant de 20% inférieur à celui des logements correspondant dans la zone géographique établie par l'Office Fédéral en charge du Logement (OFL) dans la fixation des limites de coûts et des montants de prêts en faveur des immeubles locatifs.
- 2.7.4 bis L'attribution des appartements à loyers abordables sera du ressort des propriétaires, sous réserve du respect des critères auxquels il est fait référence sous art. 2.7.2 bis et de l'aval du Service en charge de la vérification de ceux-ci.

POSTULAT - Pour la création d'une gouvernance inter-dicastères

(par David PUIPPE et David CARDOSO)

Résumé du postulat

L'actualité des dernières années, plus particulièrement des derniers mois, démontre que notre monde est complexe et que tout évolue rapidement. Le domaine du privé, grâce à ses entreprises innovantes et dynamiques, s'adapte continuellement à ces changements lorsque les administrations publiques subissent, quant à elles, l'inertie de leurs organisations, de leur gouvernance et conséquences liées. Par conséquence, ce postulat poursuit les buts suivants :

- Offrir à notre Commune et ses collaborateurs des moyens d'anticiper les changements ainsi que collaborer et réagir de manière flexible dans son mode de fonctionnement face aux exigences dynamiques et changeantes de son environnement
- Favoriser la collaboration inter-dicastères dans le travail quotidien, principalement dans les projets relevant de plusieurs dicastères
- Créer des opportunités d'amélioration continue pour les collaborateurs
- Améliorer le service au citoyen par une approche « service client » et non une approche « processus »
- Améliorer l'efficacité (principalement sur les axes « finance » et « temporalité ») des projets d'envergure

Etudier la faisabilité de la mise en place d'une gouvernance inter-dicastères permettrait d'atteindre ces buts en favorisant la prise de décision et d'initiative aussi dans l'horizontalité de l'organisation et non uniquement par dicastère ou silo.

Détail du postulat

Définitions

A titre d'introduction et pour démocratisation du discours qui suit, les définitions suivantes sont considérées :

- Gestion : Il s'agit de la manière d'administrer une organisation afin qu'elle atteigne ses objectifs fixés. Cela inclut l'ensemble des techniques qui visent l'atteinte de ces derniers.
- Gouvernance : Organisation du pouvoir et de la prise de décision afin de concilier les intérêts de tous les éléments qui constitue ce même pouvoir.

Dès lors, on peut considérer une gouvernance comme bonne lorsqu'elle permet une gestion compétente des tâches publiques dans l'intérêt de ses clients. Dans le cadre de la Commune de Monthey, ses clients sont les citoyens et personnes morales qui contribuent au fonctionnement de la Commune au travers de leurs impôts et/ou implication dans diverses activités.

Problématique

Aujourd'hui, notre Commune offre, à travers ses services et son administration, de nombreuses prestations à nos citoyens. Ces dernières sont perçues différemment selon les opinions personnelles, politiques ou même l'impact que cela peut avoir sur nos vies. En ce sens, notre plénum contribue à cette critique au travers des budgets accordés, des questions émises ainsi que l'outil politique à disposition, comme par exemple le postulat. Les intérêts du citoyen sont ainsi défendus.

Cependant, bien que le service public fonctionne d'une certaine manière, il ne lui empêche qu'il doit constamment s'améliorer et se remettre en question afin de servir sa cause, le tout dans le cadre et les contraintes légales en vigueur.

Une solution est de lui offrir une gouvernance moderne lui permettant de faire face aux changements rapides de son environnement en considérant les axes suivants :

- Boucle de retour d'information rapide permettant l'amélioration continue en prenant des décisions plus rapides et pertinentes (ex : les méthodes itératives, dites Agile)
- Affectation dynamique des ressources et adaptation des structures, processus et activités selon de nouvelles exigences ou contraintes (ex : des ressources humaines – compétences techniques - à disposition de plusieurs dicastères ou domaines de compétences)
- Optimisation permanente des tâches au travers des outils techniques et organisationnels

Demande

Par ce Postulat, nous demandons à la Municipalité d'étudier les points et questions suivantes, en regard des axes identifiés par ce postulat:

- Etudier et analyser le degré de souplesse organisationnelle des services communaux en comparaison des estimés bons élèves du pays. Ceci pourrait être effectué par un audit externe, par exemple.
- Quelles bases de travail ou ajustements de l'existant sont nécessaires à l'atteinte des axes cités dans ce postulat ? Cela couvre les aspects politiques, financiers, décisionnels et organisationnels.
- Comment les services communaux peuvent s'inspirer des modèles d'organisations matricielles du domaine privé ? Comment ces services pourraient se transformer d'une organisation fonctionnelle à une organisation par processus ou ligne de services ?
- Comment les autorités et les services liés peuvent devenir des centres de services encore plus orientés sur le citoyen ?
- Quelle culture de travail peut être mise en place dans l'organisation afin faciliter l'innovation, la prise d'initiative et l'impact transverse du travail de tout à chacun.

Nous sommes convaincus que des nombreux services collaborent d'ores et déjà activement lors de la réalisation de projets d'ampleur pour notre commune. L'approche de ce postulat vise donc à la rendre optimale tout en offrant aux employés communaux l'opportunité de travail sur l'horizontalité de l'organisation en décloisonnant les services. Cela implique également une prise de décision transverse et agile, outre les silos habituels, dans l'intérêt du budget communal. En ce sens, la création d'une gouvernance inter-dicastères en valorisant les chefs de service, par exemple, offrirait de nouvelles opportunités.

Corolaire

De plus, cet état d'esprit, inscrit dans la durée, pourrait bénéficier au citoyen au travers de gains tels que :

- Suppression des déplacements grâce à un meilleur service rendu
- Diminution des échanges grâce à un service juste, à la 1^{ère} tentative
- Gain de temps sur le traitement des demandes par l'efficacité opérationnelle
- Point d'entrée et contact unique dans l'administration
- Personnalisation du service
- Meilleure qualité de l'information

Les budgets avec un guichet en ligne sont, en ce sens, un premier pas réjouissant. Cependant, la digitalisation permet également de réévaluer l'existant. Repenser les prestations selon le point de vue de l'utilisateur obligera notre Commune à adopter une véritable stratégie pour des services et une administration numérique, incluant une réforme des processus de travail et une évolution de la législation pour intégrer ces nouveaux modes d'échange.

Conclusion

Chers estimés collègues, nous vous prions de réserver un accueil favorable à ce postulat permettant de rendre l'organisation de nos services communaux robuste face aux enjeux à venir. Quant aux futurs Municipaux, et bien que ce postulat couvre la gouvernance interne, je vous encourage à ouvrir le cycle décisionnel, lorsque possible, à une participation et contribution citoyenne grâce aux nouvelles technologies.

Conseil général

Réponse à la question écrite de
représentant du
formulée en séance du conseil général le
répondu en séance du conseil général le

M. Jean-Charles BOEMI
parti Libéral-Radical
5 octobre 2020
14 décembre 2020

Titre :

Mesures Covid-19 en soutien aux commerçants. Terrasses et fermeture de rues.

Développement :

La période compliquée que nous traversons actuellement avec le Covid-19 demande de nous adapter sans ménagement et j'aimerais revenir sur la capacité de nos commerçants à s'adapter et remercier la Municipalité qui a tout mis en oeuvre pour rendre cette situation la plus agréable possible. Vous avez mis à disposition de nos commerçants, artisans, cafetiers, restaurateurs, coiffeurs et autres commerçants de la ville, tout un nombre d'actions.

Mais j'aimerais revenir notamment lorsque vous avez permis aux commerçants de pouvoir agrandir leurs emplacements extérieurs gratuitement, afin qu'ils puissent mettre en valeur leur établissement et bien sûr pour respecter les distances.

Vous avez également autorisé la fermeture de quelques routes à la circulation pour rendre les rues piétonnes et d'après tous les retours que j'ai pu avoir, grâce à vos démarches, vous avez pu réellement donner l'opportunité aux acteurs de la vie montheyenne de pouvoir apporter une plus-value pour nos citoyens et de pouvoir augmenter l'offre des commerçants. C'est un réel bonheur de voir du monde partout.

Les Montheysans et nos touristes de passage n'ont pas boudé le centre-ville et nous avons pu voir une ville vivante, avec beaucoup d'animations, des espaces généralement vides occupés et des cafetiers restaurateurs heureux.

Je vous pose ce soir les questions suivantes :

Y a-t-il une réflexion par la commune pour continuer sur cette lancée ? Est-ce que financièrement notre ville peut supporter l'action d'élargissement des terrasses ? Et pouvons-nous envisager une fermeture définitive à la circulation de certains quartiers, notamment celle de la Rue du Bourg-aux-Favres ?

1. PREAMBULE

Dans le cadre de la pandémie de Covid 19, le conseil municipal a mis en place différentes mesures afin de contribuer à la relance de l'économie locale. Il avait notamment décidé de constituer un fonds d'aide aux indépendants et petits commerces constitué d'un montant de Fr. 270'000.--. Plus de 40 demandes d'aide (dont 15 d'établissements publics) ont été transmises à la Municipalité pour un montant total distribué de Fr. 149'000.-- à ce jour.

Pour les établissements publics, catégorie qui est la plus touchée puisqu'une deuxième fermeture a été ordonnée par l'Etat du Valais, la Municipalité a mis en place ou reconduit différentes mesures, soit :

- abandon de la facturation de l'utilisation de l'espace public pour 2020 et agrandissement des surfaces mises à disposition;
- permission aux établissements publics d'installer des structures pour couvrir leurs terrasses durant l'automne et l'hiver 20-21 et autoriser les chaufferettes électriques (dérogation du Conseil d'Etat), en plus des chauffages utilisant des agents énergétiques renouvelables durant cette même période;
 - Exempter de mise à l'enquête officielle ces structures, même si la pose devait excéder 3 mois et n'exiger qu'une simple demande écrite, avec plan auprès du service "Sécurité". A ce jour, seuls 3 établissements publics ont fait une demande;
- fermeture de rues à la circulation pour permettre aux établissements publics d'agrandir leur terrasse.

2. TERRASSES

Pour l'heure, l'agrandissement des terrasses et leur gratuité n'a pas été remise en question, tant que la pandémie perdure et que des distances minimum sont imposées par l'OFS. Il y a cependant lieu d'être attentif au matériel installé afin d'éviter tout conflit de voisinage mais également de ne pas entraver les accès de sécurité. Jusqu'à ce jour, la Police municipale n'a pas eu à intervenir pour régler quelque conflit que ce soit.

La rue du Bourg-aux-Favres a été complètement fermée à la circulation par des bornes automatiques, ce qui a permis l'agrandissement des terrasses des établissements publics de la rue. Formellement, cette fermeture a été décidée jusqu'au 31 décembre 2020. Le conseil municipal n'exclut cependant pas de rendre cette situation pérenne.

Le départ de la rue des Bourguignons a également fait l'objet d'une fermeture les vendredis et samedis soir, ce qui a permis aux établissements publics (Central Pub et restaurant thaïlandais) d'étendre leurs terrasses. Le conseil municipal a autorisé cette fermeture jusqu'à la fin de l'année. Avec l'arrivée de l'hiver, la rue n'est pas systématiquement fermée mais uniquement sur demande des tenanciers. Dans le cadre du réaménagement de la rue des Bourguignons, deux douilles ont été prévues au début de la rue permettant d'accueillir 2 parasols de 3 x 3 mètres. Ces derniers pourront dès lors être mis en place lors d'une fermeture prolongée de la rue.

La mise à disposition gratuite des terrasses pour l'année 2020 représente un manque à gagner pour la commune d'environ Fr. 24'000.--. Cependant, si la crise sanitaire devait perdurer et les distanciations sociales maintenues, le conseil municipal n'exclut pas une prolongation des mesures concernant la gratuité pour les terrasses des établissements publics.

Une fois la situation sanitaire revenue à la normale, il y aura lieu d'étudier, au cas par cas, les éventuelles demandes des établissements publics qui souhaiteraient agrandir de façon permanente leur terrasse. Il va de soi qu'un agrandissement de terrasse a un impact financier pour le tenancier, non seulement au niveau de la location de l'espace public mais également par l'investissement que représente le mobilier.

Le montant annuel facturé pour l'usage du domaine public de Fr. 20.-- par m² n'a pas été remis en question par la Municipalité, même si celui-ci est le même depuis plus de 15 ans et qu'il est plutôt dans la fourchette basse, en comparaison avec d'autres villes valaisannes.

Monthey, le 7 décembre 2020

Conseil général

Réponse à la question écrite de
représentant du
formulée en séance du conseil général le
répondu en séance du conseil général le

Mme Elianne LAUNAZ PERRIN
Groupe Alliance de Gauche
5 octobre 2020
14 décembre 2020

Titre :

Harcèlement de rue

Développement :

Cette question écrite s'adresse à M. Pierre CONTAT, Municipal responsable du service "Sécurité".

Voilà une année, à quelques jours près, soit le 21 octobre 2019, qu'une réponse a été donnée au postulat déposé par M. Clément BORGEAUD concernant le harcèlement de rue. Je rappelle les trois points du postulat de M. BORGEAUD :

- Comment déterminer les meilleurs moyens de récolter des données statistiques sur le harcèlement de rue à Monthey ?
- Est-il possible de collaborer avec les autres villes valaisannes qui ont récolté des données (notamment Martigny) et qui sont en train de mettre en place des outils de surveillance et d'analyse de ces données ainsi que des mesures préventives ?
- Quelles mesures préventives pourraient être intégrées à Monthey ?

Les réponses et mesures apportées par le service "Sécurité" ont été les suivantes :

- Donner de la visibilité et informer sur le phénomène du harcèlement de rue. Pour cela, une page dédiée a été ouverte sur le site internet communal. Un communiqué de presse a accompagné ultérieurement la création de cette page;
- Par l'intermédiaire de cette page internet, les potentielles victimes peuvent par le biais d'une adresse mail dédiée (harcèlementderue@monthey.ch) annoncer un cas vé
Objectifs : obtenir une vue d'ensemble du phénomène et conseiller victimes, ce, de manière discrète et confidentielle.
- Au terme d'une année de fonctionnement, un bilan sera réalisé et en fonction de l'existence ou non du phénomène en ville de Monthey, d'autres mesures pourront être prises, comme une campagne de prévention en partenariat avec les transports publics, par exemple, ou avec "Soluna". Voici mes questions :

1. QUELLES SONT LES MESURES DE VISIBILITE PRISES PAR VOTRE SERVICE DURANT L'ANNEE ECOULEE, OUTRE LA PAGE DEDIEE SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL ?

Selon nos disponibilités et moyens, nous avons mis en place, dans différents secteurs de la ville, un plus grand nombre de patrouilles à pied.

2. QUEL BILAN PEUT-IL ETRE TIRE DE CES PREMIERES MESURES ?

Les patrouilles ont établi une proximité avec la population et plus particulièrement avec certains jeunes. Mais il est difficile de déterminer, précisément, l'efficacité de cette mesure à la problématique d'harcèlement de rue.

Il faut rappeler ici que nous n'avons du recul que sur une année, les témoignages placardés en ville dernièrement remontent à 2003 (photo N° 1). Nous ne sommes donc pas dans le même espace temporel et ces témoignages ne constituent pas un élément probatoire dans notre évaluation.

Nous l'expliquerons dans les prochains points de réponses, notamment sur la définition du terme "harcèlement de rue" ainsi que du lieu d'évaluation (photo N° 2).

3. AVEZ-VOUS RECU DES DEMANDES VIA L'ADRESSE MAIL CITEE SUR LA PAGE INTERNET HARCELEMENTDERUE@MONTHEY.CH PENDANT CETTE ANNEE ?

Oui.

4. SI OUI, COMBIEN ?

Deux, le premier en date du 15 mars 2020 et le second en date du 12 octobre 2020.

5. UN MAIL NE GARANTIT AUCUNE CONFIDENTIALITE POUR CELUI/CELLE QUI L'ENVOIE. PENSEZ-VOUS QU'UN TEL OUTIL EST ADEQUAT POUR LES PERSONNES CONCERNEES ? DE PLUS SON ACCES N'EST PAS SIMPLE, LA PROBLEMATIQUE DU HARCELEMENT ETANT NOYEE DANS UNE LISTE DE THEMES GERES PAR LA SECURITE.

La confidentialité est garantie car chaque mail est traité par un seul collaborateur assermenté du service, qui prend contact ensuite avec la/les personne(s) concernée(s). C'est un outil de plus mis à disposition qui se trouve facilement, malgré tout, en utilisant "la recherche" à disposition sur le site internet de la ville de Monthey.

Mais un "bouton" pourrait être mis en évidence sur la page web de la "Police municipale", respectivement du service "Sécurité", et sur l'application de mobile de la commune de Monthey. La ville de Lausanne, très proactive dans ce thème, a mis en place un tel système.

6. UNE CAMPAGNE DE PREVENTION, TELLE QUE VOUS L'ENVISAGEZ, NE PEUT ETRE MENEES QUE S'IL Y A UNE CONNAISSANCE CHIFFREE DE LA REALITE. QUELLES AMELIORATIONS ALLEZ-VOUS PROPOSER EN MATIERE DE RECOLTE DES DONNEES.

Il est très difficile de chiffrer et de récolter des données car le sujet est très large. Il faudrait une compréhension identique de la définition du terme "harcèlement de rue" par les parties qui prennent part à la problématique, soit l'autorité ainsi que les utilisateurs et les victimes ou les personnes se sentant en insécurité.

A priori, le harcèlement de rue pourrait être défini comme tel :

"Comportement adressé à des personnes dans des lieux publics visant à les interpellé verbalement ou non, en leur envoyant des messages intimidants, insistants, irrespectueux, humiliants, menaçants, insultants en raison de leur sexe, de leur genre ou de leur orientation sexuelle."

Dans les différentes photos remises dans ce dossier, nous avons plusieurs cas de figures se rapportant à différents articles de loi et éventuellement constitutifs d'une infraction pénale, qui permettrait d'agir en justice. Encore faut-il que la victime connaisse son auteur et surtout si cette personne était seule, sans témoin. Il s'agit de sa parole contre celle de l'autre, donc il est difficile de référencer le vrai du faux. C'est ce que l'on appelle le fardeau de la preuve.

Le harcèlement de rue en tant que tel n'est pas réprimé en Suisse mais certaines de ses manifestations constituent des infractions pénales. Comme le confirme le Conseil fédéral, le harcèlement de rue peut notamment prendre la forme d'attouchements, de voies de fait ou d'injures, des actes qui peuvent, aujourd'hui déjà, être constitutifs d'infractions pénales (voir art. 198, 126 et 177 CP). Ainsi, l'art. 198, al. 2 CP, qui réprime les désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel, prévoit en effet que :

"Celui qui aura importuné une personne par des attouchements d'ordre sexuel ou par des paroles grossières, sera sur plainte puni d'une amende."

Cette disposition reconnaît donc à chacun et chacune la liberté de ne pas être confronté-e, contre son gré, à des actes d'ordre sexuel.

Pour information, voici quelques références :

- Injures : art. 177 CP (plusieurs photos);
- Discrimination et incitation à la haine : art. 261 bis CP (photo N° 5);
- Contravention contre l'intégrité sexuelle : art. 198 CP (photos N° 1 et 2);
- Contrainte : art. 181 CP (photo N° 4);
- Coups et blessure : art. 123 CP (photo N° 3).

Au vu ce qui précède, il est très compliqué d'établir une statistique efficiente et confirmée.

De plus, nous dépendons également de la sensibilité subjective de la victime, un acte étant ressenti différemment selon les personnes et impliquant une réaction également différente sur les moyens d'actions qu'elle veut mettre en œuvre (actuellement le seul moyen est une plainte pénale).

EN CONCLUSION

Il est important de mettre de l'énergie et des moyens sur plusieurs axes de travail et d'action :

- Planifier une rencontre entre M. Pierre CONTAT, M. Glenn MARTIGNIER et Mme Eliane LAUNAZ PERRIN en vue de former un groupe de travail. Les services "Sports, Jeunesse & Intégration" et "Sécurité" pourraient être associés aux réflexions de ce groupe de travail;
- La prévention et l'éducation, notamment dans les écoles;
- La prévention sur le domaine public avec une présence policière et d'un éducateur plus accrue ainsi que des campagnes de sensibilisation dans les transports publics (photo N° 6) et lors de manifestations, etc.;
- Le renforcement des compétences et connaissances des acteurs concernés par la prévention (police, écoles, milieux festifs, entreprises de mobilité, etc.);
- Les moyens de réactions pour les victimes (faciliter la relation avec la police, application mobile, bouton spécifique sur le site ou application mobile de la commune, etc.).

Mettre en place les éléments ci-dessus demande des ressources et des moyens supplémentaires non négligeables, qui doivent être encore évalués.

Afin de sensibiliser les citoyens de notre ville sur ce thème, nous avons planifié une exposition "Plus fort que la violence" (<https://plus-fort-que-la-violence.ch/fr/exposition/>), avec l'étroite collaboration du SESR (www.sesr.ch), du 6 au 20 décembre 2021. Elle était initialement prévue plus tôt, mais elle a dû être reportée, vu la situation sanitaire actuelle.

Monthey, le 7 décembre 2020

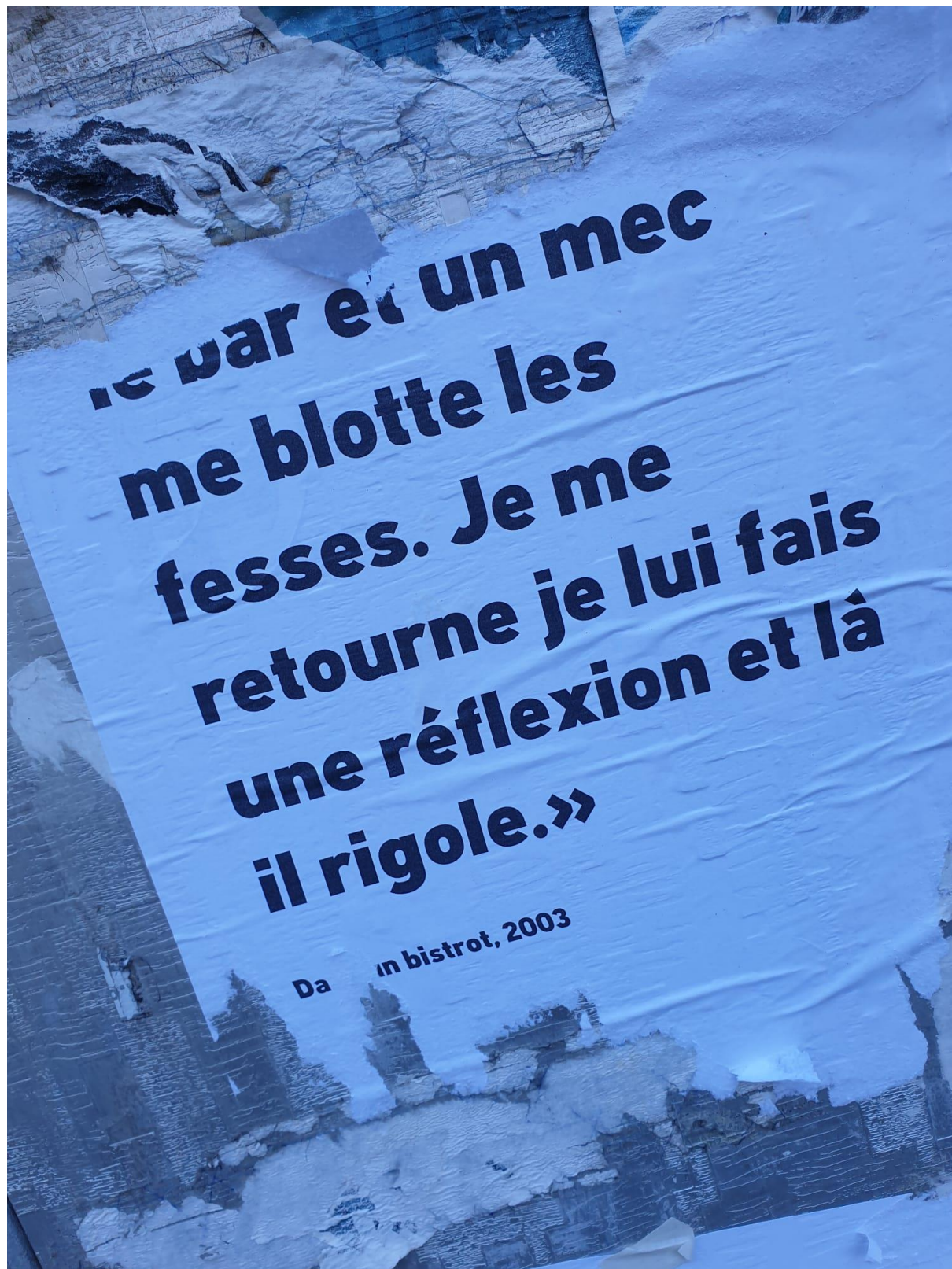


Photo N° 1



Photo N° 2

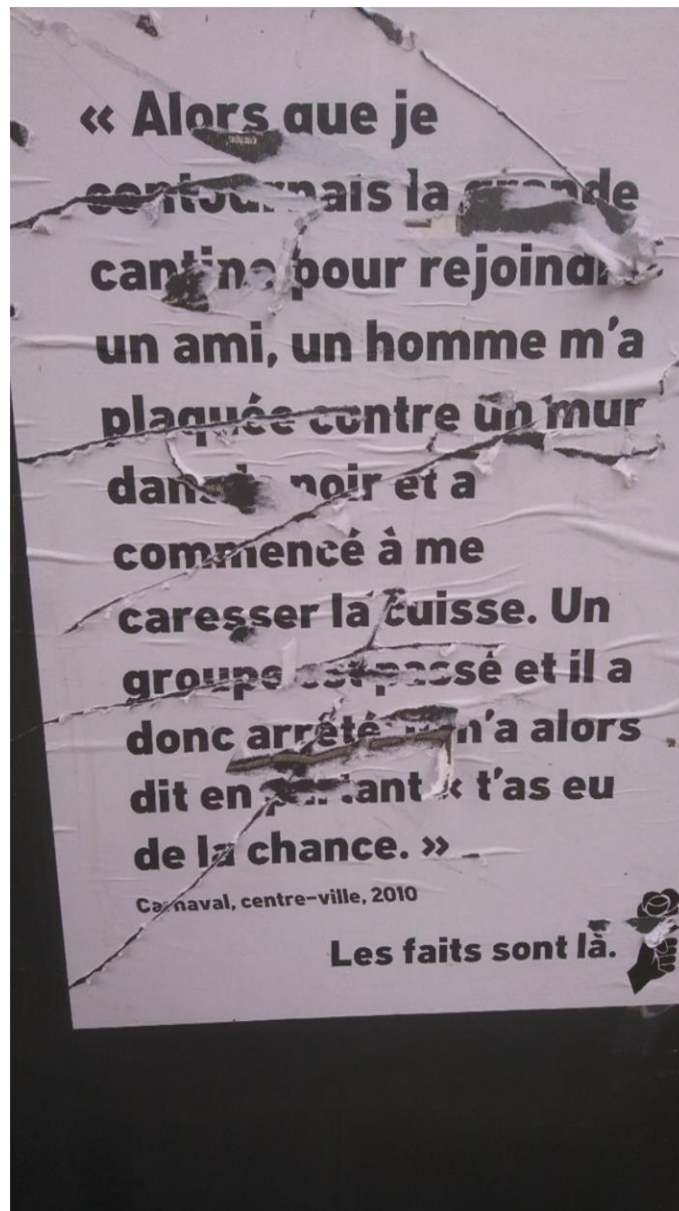
**« Nous étions posés
avec une musique
légère, quand un
groupe se dirigea vers
vous, avec des
bouteilles à la main. Ils
ont commencé à nous
insulter, et quand l'un
s'est levé pour leur
demander de partir, ils
se sont acharné sur lui
sans scrupule. »**

Derrière le crochetan dans le parc, mai 2017

Les faits sont là.



Photo N° 3



« Alors que je
sentais la grande
cantine pour rejoindre
un ami, un homme m'a
plaquée contre un mur
dans le noir et a
commencé à me
caresser la cuisse. Un
groupe est passé et il a
donc arrêté. On a alors
dit en partant « t'as eu
de la chance. »

Carnaval, centre-ville, 2010

Les faits sont là.



Photo N° 4

« Je me promenais avec mon ex-copine en plein été en ville de Monthey pour aller faire quelques magasins et boire une bière en terrasse, mais à peine arrivée sur la place centrale, les regards et chuchotements ont commencé quand d'un coup, un jeune homme d'une vingtaine d'années, accompagné par ses amis nous a traité de "sales lesbiennes de merde" en crachant dans notre direction sans que personne n'agisse. Mon ex-copine et moi étions originaire de collombey-muraz mais depuis ce jour, nous évitons de passer en ville de Monthey car nous trouvons que les mentalités sont très peu évoluée et ceci nous ecoeur. »

Insultée publiquement par des inconnus sur mon orientation sexuelle alors que je me promenais avec mon ex copine, il y a 3 ans

Les faits sont là.



Photo N° 5

« J'arrivais à proximité de la gare pour prendre mon train vers 23h30, et un groupe de 3 hommes noirs se sont approchés de moi en m'interpellant avec des sifflements et des petits bruits de bouche bizarres. Ils se sont mis à me tourner autour et à me diriger du côté du parking de la gare ou d'autres africains attendaient devant une voiture avec de la musique. Ils se sont mis à me mettre la main aux fesses en disant que chez eux au Congo c'était exactement ce genre de formes qu'ils aimaient. Heureusement, le train est arrivé peu après et j'ai pu courir m'y réfugier en me débattant. Ils m'ont insultée de "sale pute de babtou" et ont menacé de "me faire du sale" la prochaine fois qu'ils me verraient. »

Gare de Monthey, août 2020

Les faits sont là.



Conseil général

Réponse à la question écrite/postulat de représentant du formulée en séance du conseil général le répondu en séance du conseil général le

Mme Fabienne RIME
parti Libéral-Radical
5 octobre 2020
14 décembre 2020

Titre :

Bilan et présentation des travailleurs sociaux hors murs

Développement :

Cette question regroupe, ou non, les dicastères : sécurité et jeunesse. Nous avons, comme partout, un petit groupe d'irréductibles gaulois qui peuvent pourrir l'ambiance de Monthey. Ils existent à diverses strates de la population, mais j'aimerais parler ce soir des jeunes hors du système social. Ils squattent un peu partout, dépravent les structures urbaines (mais ils ne sont pas les seuls), consomment alcool, hash et autres...etc. Nous avons semble-t-il deux travailleurs sociaux hors mur qui doivent faire comme ils peuvent puisqu'ils jonglent sur plusieurs communes, qui doivent créer des liens entre ces jeunes et la réinsertion sociale sans qu'ils ne soient visibles auprès de la police et des structures communales... Enfin bref, j'aimerais quand même connaître leur activité, les situations traitées, les personnes réinsérées, les rouages utiles. Y'a-t-il des statistiques ? Pourrions-nous avoir une présentation de ces personnes et de leurs activités. Merci

1. LE PROJET TSHM CHABLAIS VS

Bien que l'on parle souvent "DES" travailleurs sociaux hors murs (TSHM) de Monthey, il est important de relever que le pourcentage de travail dédié à la ville de Monthey est de 70 %. Ces derniers dépendent d'un projet intercommunal dont font partie 4 communes du Haut-Lac pour un temps de travail de 50 % ainsi qu'un 30 % pour Collombey-Muraz, soit un total de 150 % répartis sur l'ensemble de ces territoires, pour un bassin de 37'500 habitants.

Le projet s'adresse aux jeunes en rupture mais également aux jeunes qui connaissent une fragilité ou un point de fragilité à un moment donné dans leur parcours. Un projet qui a une vocation tout autant socio-éducative que préventive. L'idée est de ne pas laisser les jeunes s'enfermer dans des schémas de rupture et d'en arriver à des décrochages sociaux multiples les mettant dans des situations dont l'issue est de plus en plus incertaine.

2. LES STATISTIQUES ET PROBLEMATIQUES ABORDEES

En schématisant, le cahier des charges se découpe de la manière suivante : la création de liens et de contacts comme les permanences de rue, les entretiens individuels, le travail en réseau et le travail administratif.

Si on se base sur les statistiques annuelles du territoire de Monthey - Collombey-Muraz, les TSHM établissent 1'680 contacts et discussions avec les jeunes sur une année. Les thématiques principales abordées sont l'emploi et la formation (21 %), la santé (20 %) et les relations interpersonnelles (19 %).

La question de l'emploi et de la formation sont souvent une entrée en matière facile pour les jeunes. Il est plus facile de dire "je n'ai pas de travail ou j'ai des difficultés de formation" que "j'ai un problème de consommation, d'ordre familial, de comportements ou autres". A travers un accompagnement lié à l'insertion professionnelle, le jeune se sent en confiance et il peut soulever des sujets délicats pour lui, soit son environnement familial défaillant, ses consommations diverses, son comportement social, ses compétences relationnelles, etc. 48 jeunes ont ressenti le besoin d'avoir un soutien individuel, soit 20 femmes et 28 hommes. Sur une année et pour ces jeunes, il y a eu 232 rencontres et 54 accompagnements vers les réseaux existants.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et montrent le rôle de pivot que jouent les TSHM vis-à-vis des jeunes en difficulté. Pourtant, ces statistiques ne révèlent qu'une part du travail et ne reflètent qu'une part du rôle joué par les TSHM, notamment dans les moments cruciaux voir critiques dans lesquels ils peuvent intervenir par leur facilité d'accès. Pour cela, il semble important d'illustrer quelques types de problématiques personnelles, sur lesquelles ils ont agi à Monthey, au cours de l'année écoulée :

- le soutien à des jeunes connaissant un point de rupture avec leur famille, se retrouvant sans ressource et sans domicile. Ces derniers, en plus d'être atteints dans leur santé psychique, se retrouvent complètement démunis et ne savent pas par quels bouts empoigner le problème, ni comment gérer la situation. Les TSHM sont les interlocuteurs privilégiés pour déceler ce problème. Ils épaulent les jeunes et, au besoin, les amènent vers les institutions sociales;
- un jeune victime de violences psychique et physique dans sa famille, qui a été placé hors du cercle familial;
- une jeune fille victime de violences dans son couple;
- un rôle actif sur la prévention et à la gestion des risques liés à la consommation de substances addictives, lors des permanences de rue mais également à travers le projet "prévention alcool".

Comme expliqué précédemment, ces situations sont amenées vers les réseaux spécialisés pour une prise en charge. La mission du TSHM n'est pas d'accompagner le jeune indéfiniment jusqu'à la résolution ou la prise en charge de ses problématiques mais bien de l'amener vers les différentes institutions pouvant le soutenir et jouer le rôle de déclencheur.

A relever que sur le site www.tshmchablais.ch, se trouvent tous les rapports d'activités et informations liés au projet de travail social hors murs. Vous pourrez, notamment, y trouver des récits de pratiques qui illustrent des journées type d'un TSHM.

3. L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'image du TSHM sans attache et hors structure est complètement erronée. Ces derniers sont complètement insérés dans la section "Jeunesse" de la ville et ils collaborent largement et activement avec les différents services communaux et cantonaux de la ville, comme cela est demandé dans leur mission. Contrairement à une idée répandue, les polices communales et cantonales font partie de leur réseau professionnel au même titre qu'une autre institution. Il est clair que les TSHM n'ont ni une fonction de "sécurité", ni un rôle de maintien de la sécurité dans l'espace public. Ils sont dans une approche de travail social. Les jeunes se confient à eux et les TSHM connaissent les trajectoires de vie des jeunes.

Penser que les TSHM sont hors des structures communales n'est pas exacte : la grande partie de leur travail consiste à remettre en lien une jeunesse en perte de repères avec les structures communales et les institutions. Beaucoup d'aprioris et de questionnements se nourrissent souvent du contexte, dans lequel se déroule une partie de l'action professionnelle, c'est-à-dire la rue.

Les TSHM développent une action professionnelle avec les jeunes sur le principe de la libre-adhésion. Ils n'ont absolument aucun cadre juridique ou institutionnel pour contraindre un jeune à entrer en lien avec eux. Ceci est un fondement de leur démarche.

Si on en revient aux jeunes décrits comme les "irréductibles" de la question de départ, les TSHM sont en lien avec cette population. Avec eux, ils travaillent sur la conscientisation de leurs actes, la gestion des risques et sur les différentes possibilités de réinsertion sociale et/ou professionnelle. Il est vrai qu'à eux seuls ils ne peuvent résoudre cette problématique, comme d'ailleurs aucun autre organisme communale et cantonale. L'approche ne peut qu'être pluridisciplinaire et multiple, avec une approche autant préventive que répressive. Elle doit s'inscrire dans le temps. Si on se place du côté de la ville, il est clair que ces jeunes posent de nombreuses problématiques et heurtent la sensibilité d'un public large. Si on déplace ce point de vue à l'échelle valaisanne et de la Suisse romande, la situation de Monthey n'est pas isolée.

La rupture de ces jeunes met à mal les différentes limites sociales et questionne le cadre. Ces comportements non-compris peuvent agacer et les premières réponses qui viennent à l'esprit sont souvent répressives. Ici comme ailleurs, ce seul angle de travail a montré ses limites et ne fait que consolider les problèmes rencontrés sur le moyen terme. La section "Jeunesse" a pour rôle de se détacher du côté affectif de ces problématiques et prendre le recul nécessaire afin de développer différentes mesures améliorant la situation. C'est pour cette raison que l'ensemble du service "Sports, Jeunesse & Intégration", les TSHM et animateurs socioculturels compris, tout en collaborant avec les services communaux, police comprise, met en place des actions collectives comme qualité de vie et espace public. Celles-ci ont pour rôle de réparer les tissus sociaux fragilisés par ces problématiques. Il n'y a pas une réponse mais des réponses multiples et il est impossible de résoudre ces problématiques d'un coup de baguette magique.

4. CONCLUSION

La première mission du TSHM est d'éviter le décrochage social et l'isolement des jeunes qui se retrouvent confrontés à différentes problématiques. Le TSHM est souvent le premier comme le dernier lien possible avec les jeunes en rupture ou fragilisés.

En conclusion, les TSHM sont un des maillons de l'action sociale, un filet de repêchage essentiel par leur cadre de travail et leur facilité d'accès. Leurs actions ne portent leurs fruits que dans le temps et par le travail de réseaux qui est mis en place avec les différents partenaires sociaux.

Monthey, le 7 décembre 2020

Conseil général

Réponse à la question écrite de
représentant du
formulée en séance du conseil général le
répondu en séance du conseil général le

Mme Eliane LAUNAZ PERRIN
Groupe Alliance de Gauche
5 octobre 2020
14 décembre 2020

Titre :

Politique en faveur des personnes âgées

Développement :

A Monthey, le soutien et les soins aux personnes âgées, par le biais du CMS et de l'EMS les Tilleuls notamment, sont de qualité et en constant développement. Mais une politique globale pour et par les seniors doit aussi s'élargir à l'ensemble des personnes de plus de 65 ans. Elle ne peut être que transversale car elle touche tous les aspects de la vie sociale comme la mobilité, le logement, l'urbanisme et l'accès aux infrastructures et bâtiments, la culture, les liens intergénérationnels, la formation, l'intégration, et bien d'autres choses encore.

C'est aussi un travail participatif dans lequel les seniors intéressés peuvent s'impliquer, initier et construire des projets. Mais c'est bien sûr aussi un travail soutenu par la commune et ses différents dicastères.

Ce n'est pas réinventer la roue ! C'est une synergie à créer entre toutes les associations et initiatives existantes à Monthey : structures officielles, groupes de bénévolat, proches-aidants, etc.

J'ai eu la chance de participer à l'évaluation du processus proposé par la commission cantonale, à Orsières, dans le cadre d'un atelier participatif. Plus d'une soixantaine de personnes ont participé à des tables rondes, moyenne d'âge septante ans et au-delà. Le processus participatif s'est révélé efficace, clair et très complet. Il a montré sa capacité à intégrer les réalités locales différentes. Il a en outre été vécu comme passionnant et intéressant par les seniors et par les conseillers communaux qui se sont tenus en toute discrétion, qui n'ont pas interpellé les gens qui ont participé à ces ateliers, mais qui ont assisté au résultat. Il a débouché sur deux demandes concrètes pour Orsières, que j'ai trouvé absolument sympa : le développement de bancs, à hauteur de tintébins, dans le village et les chemins environnants et la création d'un lieu de rencontres entre les générations et là, bien sûr que c'était une mesure que la Commune devait, elle, mettre en place.

Une politique pour et par les seniors, c'est donc un chantier à ouvrir passionnant et vivant pour le futur de notre commune.

La commune de Monthey porte-t-elle un intérêt à ce projet ? A-t-elle déjà entamé une réflexion à ce sujet ?

1. DES RECOMMANDATIONS CANTONALES

La Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur de personnes âgées a publié de nombreux rapports au cours de ces dernières années, plus précisément en 2010, 2012 et 2017. A chaque fois, un certain nombre de recommandations ont été formulées à l'intention du Canton et des Communes.

Dans son rapport de juin 2017, cette Commission formule des recommandations générales mais précise également des mesures prioritaires à mettre en place. L'accès à l'information y est considéré comme un enjeu majeur au regard, notamment, des interrogations qui surgissent au moment de la retraite. Selon une enquête menée par la ville de Genève, citée dans ce rapport, l'information est l'une des clés de la participation sociale et de l'épanouissement personnel.

La Commission recommande, par conséquent, un accès simplifié exhaustif à l'information, en lien avec le passage à la retraite, les prestations existantes, les droits des 60+, etc. Elle considère d'ailleurs qu'il s'agit d'une des recommandations prioritaires qui pourrait poser les bases d'une politique des seniors en Valais.

Il est à relever que la précédente Commission avait également formulé l'objectif de la création d'un guichet unique dans un rapport édité en 2010, puis en 2012. La Fédération Valaisanne des Retraités émet aussi le vœu d'une telle structure.

Cette même Commission consultative cantonale a publié un autre rapport en juin de cette année et auquel il est plus particulièrement fait référence dans la question de Mme LAUNAZ PERRIN. Pour apporter une réponse globale, il convient donc de tenir compte de l'ensemble des rapports de ces dernières années ainsi que des différentes recommandations pour établir une politique de soutien en faveur des personnes âgées.

2. UNE MISE EN APPLICATION REGIONALE DES RECOMMANDATIONS CANTONALES

Afin de tenir compte des recommandations cantonales, il apparaît que le regroupement des activités du Centre médico-social (CMS) par le Foyer de Jour et de Pro Senectute, au cœur de la ville, dans le nouveau bâtiment Double-Croche, constitue une opportunité pour la ville de Monthey et les communes voisines d'offrir un lieu d'accueil unique d'information. Il est aujourd'hui important de ne pas avoir qu'une politique de soutien en faveur de nos aînés communale mais de penser à élargir cette réflexion à un niveau régional.

A ce titre, les différents partenaires que sont le CMS Bas-Valais (site de Monthey), Pro Senectute et les EMS de la région, par l'entremise de leurs directions respectives, ont constitué un groupe de réflexion pour évoquer la mise en œuvre d'un projet de lieu d'accueil d'information pour l'ensemble des communes de Champéry, Val-d'Illiez, Troistorrents, Collombey-Muraz et Monthey.

Cette réflexion a abouti sur la nécessité de mettre en place un guichet unique d'information pour notre région qui a vu le jour le 1^{er} novembre 2020 sous l'appellation du BRIC (Bureau régional d'information et de coordination).

3. LA CREATION DU BRIC (BUREAU REGIONAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION)

Ce bureau régional d'information et de coordination, que l'on peut plus facilement nommer "guichet unique", répond donc à une préoccupation majeure à la fois des seniors et des pouvoirs publics.

En effet, dans un paysage institutionnel toujours plus complexe, les seniors rencontrent de plus en plus de difficultés à trouver le bon interlocuteur. Leurs démarches peuvent parfois s'apparenter à un vrai parcours du combattant.

Les pouvoirs publics observent quant à eux une progression constante des besoins dans les domaines de la santé et du social. Il manque souvent une prise en charge globale et coordonnée de ces besoins.

Le BRIC peut donc combler ces lacunes en réduisant la complexité du système socio-sanitaire et éviter des tâches de coordination et de gestion aux collectivités publiques. Il favorise également les synergies et la collaboration entre les différents prestataires et peut agir comme stimulateur d'échanges entre professionnels.

4. LES MISSIONS DU BRIC

Le BRIC a pour mission d'offrir aux aînés et leur entourage ainsi qu'aux professionnels du réseau socio-sanitaire un point d'entrée unique vers toutes les prestations et organismes existants. Ce service gratuit confidentiel accueille, écoute et évalue la demande afin de la diriger auprès de l'interlocuteur adéquat. Il permet aux personnes de plus de 60 ans d'accéder à l'information ainsi qu'aux aides et ressources utiles. Il agit dans une perspective préventive permettant de renforcer les ressources des personnes âgées et il évite in fine la dégradation des situations sociales. Ce service travaille en étroite collaboration avec les professionnels et les partenaires.

Le BRIC peut mieux faire connaître le système socio-sanitaire en place et valorise ainsi davantage la qualité et l'efficacité des prestations en place. Il va se profiler comme étant l'interlocuteur privilégié des aînés. Il va aussi permettre un vrai recensement des besoins de la population senior en établissant un réel partenariat avec les aînés. C'est dans cette fonction que ce bureau répondra également aux attentes de la population âgée voulant davantage s'impliquer dans la politique des seniors.

5. LES THEMATIQUES ABORDEES

Le BRIC est un lieu unique qui permet d'apporter beaucoup de réponses dans des domaines bien différents, tels que préparation à la retraite, activités à la retraite (formation, informatique, etc.), engagement bénévole, aide et soins à domicile, transports, directives anticipées, assurances sociales, aides financières, aides administratives, logements pour seniors, EMS, soutien aux proches aidants, accessibilités des lieux touristiques, médiation, etc.

6. LE FONCTIONNEMENT

Une collaboratrice (assistante sociale) a été engagée à 60 %, depuis le 1^{er} novembre 2020 sur une période projet de 2 ans, financée par les 5 communes de Monthey, Collombey-Muraz, Troistorrents, Val-d'Illiez et Champéry. Le bureau est situé dans les locaux de Pro Senectute dans le bâtiment Double-Croche. Il ouvrira ses portes à la population en début d'année 2021.

Ces 2 ans de projet doivent permettre de promouvoir ce nouveau guichet, d'en faire une référence unique centralisée pour les aînés et surtout de recenser les demandes, les besoins et les attentes des aînés.

7. CONCLUSION

Compte tenu :

- des recommandations cantonales recensées dans les différents rapports mentionnés ci-dessus;
- de leur mise en œuvre via le déploiement du projet BRIC, depuis le 1^{er} novembre 2020;
- du fait que ce projet s'articule sur 2 années;
- qu'il est prévu un recensement de toutes les structures existantes;
- qu'il est prévu un recensement de tous les besoins et manques identifiés pour notre région;

Nous pouvons répondre à Mme LAUNAZ PERRIN que :

- nous portons un intérêt sérieux aux recommandations cantonales pour une politique en faveur des aînés;
- non seulement des réflexions ont été menées dans ce domaine mais ont débouché sur la mise en place concrète du BRIC;
- ce dernier sera à l'écoute des aînés pour recenser leurs besoins en menant une politique pour et par les seniors;
- un bilan sera réalisé au terme de ces deux années de projet qui permettra une vraie cartographie de la situation générale des seniors dans notre région;
- avec la réalisation de ce bilan, nous pourrons ainsi élaborer un concept global en collaboration avec les aînés, Pro Senectute, le CMS et les différents acteurs potentiels.

Monthey, le 7 décembre 2020

Rapport n° 1 – 11 décembre 2020

Sujet : Séance informative projet Agglo 3 et Agglo 4

Monthey, le 11.12.2020

1. Préambule

La législature 2017-2020 touchant à sa fin, la Commission d'Agglomération s'est réunie afin d'obtenir des informations sur le statut actuel du projet d'agglomération 3 ainsi que du futur projet d'agglomération 4. Cette séance a pour but principal de donner un aperçu aux conseillers généraux de la situation actuelle et lancer la prochaine législature sous les meilleurs auspices face aux enjeux à venir.

La commission s'est ainsi réunie le 30 novembre 2020 par visioconférence pour cause de situation pandémique. La Commission a pu bénéficier de la présence de Monsieur Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ainsi que de Monsieur Pierrick Maire, chef de projet de l'Agglomération.

La commission s'est réunie selon l'ordre du jour suivant :

- **19h00 Accueil et tour de table**
- **19h10 Présentation du statut actuel du projet d'Agglo par Messieurs Coppey et Maire :**
 - *Projet Agglo 3 : quel est l'état d'avancement des mesures (réalisation, budget, subvention) ?*
 - *Projet Agglo 4 : quels objectifs ? quel projet ? quelles mesures ? quelle temporalité ? quelles décisions ?*
 - *Général : collaboration entre les différentes entités et communes, retour d'expérience des dernières années (points positifs, points d'amélioration et d'opportunités)*
- **19h40 Questions ouvertes de la commission :**
 - *Organisation entre Antenne Région Valais romand (ARVr) et Chablais Aggo (arrêt perçu en 2016)*
 - *Quel partage de responsabilités et de tâches entre Monsieur Romain Fournier et Monsieur Pierrick Maire ?*
- **20h25 Libération de Messieurs Coppey et Maire**
- **20h30 Délibération de la commission et rapport :**
 - *Attente de la commission pour l'avenir*
 - *Débat*
 - *Rédaction du rapport*
- **22h00 Clôture de la séance**

Liste des personnes connectées	
David PUIPPE (PLR), Président	Présent
Eliane LAUNAZ PERRIN (AdG), Rapportrice	Présente
Cindy THETAZ (PDC), Membre – Vice-présidente	Présente
Anne-Laurence FRANZ (AdG), Membre	Présente
Guillaume JORIS (PDC), Membre	Présent
Bastien GISCHIG (PLR), Membre	Présent
Damien RABOUD (ApM), Membre	Absent
Stéphane COPPEY, Président de la Municipalité	Invité
Pierrick MAIRE, Chef de projet de l'Agglo	Invité

Le(s) document(s) présenté(s) par Monsieur Maire sont joints au présent rapport, soit :

- Présentation à la commission Agglo du Conseil Général de Monthey (30 nov 2020)

A ce titre, et par souci de clarté, le rapport de commission reprend les éléments clés de ces documents ainsi que les éléments informatifs ou décisionnels clés.

Outre les réponses présentées dans le cadre de l'ordre du jour de la séance, la commission a pu poser des questions additionnelles à l'oral et par écrit. La commission remercie Messieurs Coppey et Maire pour leur disponibilité ainsi que les réponses apportées à la commission.

2. Abréviations

La commission, dans le présent rapport, décide d'utiliser les abréviations suivantes :

Abréviation	Description
CG	Conseil Général
PA	Projet Agglomération, exemple : PA1 (pour 1 ^{ère} génération)
PAZ	Plan d'Aménagement de Zone
PDI	Plan Directeur Intercommunal
EPT	Équivalent Plein Temps

3. Présentation des projets d'Agglo 3 & 4 par Messieurs Coppey et Maire

3.1 Général

Le périmètre du projet d'agglomération du Chablais se dessine dans le périmètre de six communes (Aigle, Bex, Collombey-Muraz, Massongex, Monthey et Ollon) et de deux cantons (Vaud et Valais) jusqu'à une altitude maximale de 550m. Alors qu'Ollon et Bex étaient hors du périmètre donnant droit à des cofinancements de la Confédération pour le PA2 et le PA3, ces deux communes peuvent en bénéficier dans le PA4 car elles ont été intégrées dans le PA4.

Les objectifs généraux de la politique d'agglomération sont :

- la coordination entre urbanisme et transports
- la coordination régionale
- le développement durable du territoire

Lors de l'acceptation d'un cofinancement, chaque mesure bénéficie d'un cofinancement à hauteur de 30 à 50% de la Confédération.

3.2 Organisation

M. Stéphane Coppey informe qu'une mise au concours pour un poste de directeur de projet a été faite en 2019, avec l'objectif de professionnaliser la gestion de l'Agglo. M. Pierrick Maire a été engagé et est entré en fonction au 1^{er} septembre 2019. Titulaire d'une licence HEC, M. Maire a ensuite réussi un doctorat en aménagement du territoire.

De son point de vue, les enjeux principaux de l'Agglo sont les suivants :

- Professionnalisation de la structure avec le passage d'un 0.3 EPT à 1 EPT + fonctions de soutien
- Mener de front un PA et un PDI (chose rare et plus complexe) permettant une rationalisation des coûts
- Suivi du déploiement des mesures du PA3, mises en place depuis le printemps 2020

Un financement à 50% des coûts de fonctionnement par les cantons a permis une montée en force au niveau RH. La contribution du Canton de Vaud (25%) est financière, le Canton du Valais fournissant, quant à lui, ses 25% au travers de l'implication de spécialistes du territoire et mobilité provenant d'Antenne Région Valais Romand. Cela représente 0,5 EPT ainsi qu'un soutien dans la mise en œuvre et la contribution par une interface numérique. Le 50% restant est toujours à charge des communes de l'Agglo.

3.3 Mesures des PA3 et PA4

Stéphane Coppey précise que c'est la mise en place des mesures (= réalisation) qui permet que les projets soient cofinancés. A ce titre, des contrôles de qualité sont à minima garantis ; la Confédération peut venir directement sur le terrain le vérifier et étudie le dossier de clôture pour libérer le cofinancement par mesure. La subvention est reçue dans l'année de l'investissement mais peuvent se présenter sur des années fiscales distinctes.

Pour ce qui concerne l'état d'avancement des différentes mesures des PA2 et PA3, un jeu de diapositives est présenté. Il est rappelé que lorsque des mesures dépendent d'autres projets (ex : nouveau tracé de l'AOMC), ces dernières bénéficient d'un report de la date limite de réalisation équivalent au report du projet dépendant afin de ne pas perdre le cofinancement. De tels reports peuvent être la conséquence de dépendances externes à l'Agglo (ex : oppositions).

A ce titre, il est rappelé que le tracé de l'AOMC (inclus les gares) est un projet distinct dont le financement ne dépend pas de l'Agglo mais de la Confédération (pour 85%), du Canton (pour 10%) et des communes (5%).

Il y a 2 ans, la question s'est posée sur la participation à un PA4. Bien que des doutes existaient (le canton de Vaud possède peu de projets 4^{ème} génération sur son territoire), les 6 communes de l'Agglo ont pris la décision de s'engager dans la démarche du PA4 avec la volonté de valider un PDI, en parallèle du PA4. Celui-ci doit traverser les cycles législatifs des deux cantons qui sont différents et nécessite de la coordination.

Quant au PA4, les éléments majeurs à retenir sont les suivants :

- Les mesures sont en cours de définition. Elles sont construites d'abord avec une vision globale et ensuite alignée avec la stratégie de chaque commune afin de s'assurer de la cohérence avec ces dernières. Les mesures sont proposées aux Communes par les mandataires qui ensuite défendent leur projet au sein de l'Agglo pour évaluation.
- Les sources de données utilisées ont été élargies et comprennent dorénavant plusieurs informations de l'OFS (ex : les données hectométriques).
- Les objectifs d'urbanisation s'articulent autour de la réduction du nombre de pôles mixtes, d'un recentrage proche des gares, d'une définition de zones d'activités et d'un renforcement des centralités.
- Au niveau de la mobilité, il est souhaité de développer le réseau de voies vertes, de renforcer les principes de gestion du stationnement, de pacifier les centres en réduisant le transit et de garder un trafic similaire en volume malgré l'augmentation de population.
- Quant à l'environnement, les mesures visées prévoient une concrétisation des éléments de nature dans les villes, une lutte contre les îlots de chaleur, la création de zones de réduction des nuisances sonores et des objectifs de réduction de 45% du CO2.

3.4 Temporalité

Depuis 2001, année du lancement du projet Agglo, à 2007 (PA1), 2011 (PA2), 2016 (PA3), 2021 (PA4), la participation à chaque volet n'a pas été obligatoire et le parcours n'a pas été linéaire. Pour exemple, certaines mesures du PA2 ont été reportées après la chronologie du PA3, comme celle concernant une signalisation vélos unifiée. Plusieurs mesures pourront être mises en œuvre une fois les dépendances réalisées : terminal rail-route, route cantonale, place de la gare CFF, la Vièze, route du Tonkin.

Pour le PA4, la Confédération a souhaité avoir des délais plus clairs afin qu'elle puisse tenir ses propres délais budgétaires. Ainsi, de manière simplifiée, sont accordés 2 ans pour l'établissement du projet, 2 ans pour l'analyse et 5 ans pour la réalisation. Il est dès lors possible que certaines mesures PA4 soient terminées et cofinancées avant des mesures du PA3.

Pour le PA4, les prochaines dates clé (incluant un report de 3 mois pour raison Covid-19) sont :

- Validation des mesures en cours de réalisation par le COPIL : 10 février 2021
- Examen préalable du PA4 : Semaine 8 à Semaine 19 2021
- Avis de principe PDI VS : Semaine 8 à Semaine 19 2021

- Examen préalable du PDI VD : Semaine 8 à Semaine 19 2021
- Consultation publique du PA4 : Semaine 24 à Semaine 28 2021
- Dépôt du PA4 : Semaine 37 2021
- Approbation du PDI par le conseil d'Etat : Semaine 51 2021

3.5 Communication

Le PA4 verra également la mise en place d'une interface numérique, disponible à la population à terme. Antenne Région Valais Romand, qui développe une interface numérique pour les communes, a demandé à Chablais Agglo si elle était intéressée à rejoindre et bénéficier de ce projet. Chablais Agglo a répondu par la positive. Cette interface améliorera la gestion et le suivi opérationnel de la mise en œuvre des mesures, générera une collaboration accrue entre les communes, autorisera une meilleure gestion des données et permettra une amélioration de la communication.

3.6 Autres

La commission a également pu échanger sur les points suivants avec Messieurs Coppey et Maire :

- Une volonté de partage de données (OpenData) et contribution citoyenne existe une fois les plateformes de communication en place
- La tarification Mobilis et l'inclusion de Monthey dans ce système sont étudiées. Cependant, c'est une question épineuse et cette mesure ne peut pas obtenir de cofinancement. De plus, il en résulterait une augmentation de la tarification intra-agglomération (ex : Monthey-Aigle) malgré une facilité pour les trajets plus lointains. Dès lors, et à court-terme, cela serait contraire aux lignes directrices de l'Agglo.
- Les mesures sont évaluées par la Confédération selon un ratio investissement / bénéfice. Ainsi, les mesures peu onéreuses mais à fort impact ont une forte probabilité d'être cofinancées. Une réévaluation constante est effectuée dans l'Agglo.
- La révision du PAZ dans la législature 2021-2024 sera importante car comportant un volet lié à la zonification de l'Agglo.

4. Conclusion

La commission relève la professionnalisation de la gestion de l'Agglo qui permet un bon avancement des mesures, un bon suivi du cofinancement ainsi qu'une bonne collaboration entre les communes de l'Agglo. La commission a pu obtenir réponse à toutes ses interrogations.

La commission encourage, à la vue des enjeux du 1^{er} semestre 2021, les commissaires de la législature 2021-2024 à se rencontrer rapidement pour suivre le PA4.

La commission possède aujourd'hui un rôle plus informatif et consultatif qu'à portée de

recommandation envers le plénum. Ceci, combiné aux statuts des PA3 et PA4, a eu pour conséquence la non-nécessité pour la commission d'être réunie fréquemment dans cette législature.

Les commissaires encouragent dès lors la réévaluation des attributions de cette commission dans la prochaine révision du règlement du Conseil Général. En effet, à la vue des enjeux régionaux à venir, cette commission pourrait couvrir des sujets tels que le transport régional ou d'intérêts supra communaux.

De plus, la commission recommande de maintenir à jour les différents supports de communication (ex : site Internet de la Commune) mentionnant l'Agglo. Ces derniers sont parfois dépassés et ne facilitent ni la compréhension ni l'adhésion de la population aux mesures proposées.

Monthey, le 11.12.2020

Le Président :

David PUIPPE



La Rapportrice :

Eliane LAUNAZ PERRIN



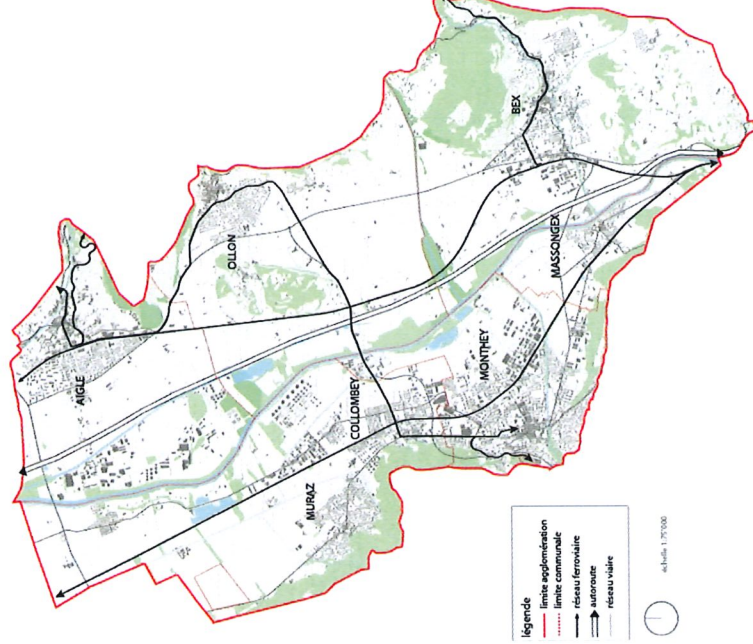
Conseil Général Monthey Commission Chablais Agglo

30 Novembre 2020

Périmètre

Territoire des 6 communes jusqu'à 550m d'altitude

- Permet un **développement** (droit à bâtir) plus important que les communes hors agglo
- **PA2 et PA3: Bex et Ollon** hors du **périmètre** donnant droit à des cofinancements de la confédération
- **Dès le PA4: Ollon et Bex** dans le **périmètre** donnant droit à des cofinancements de la confédération



La politique d'agglomération

OBJECTIFS

- Coordination entre urbanisme et transports
- Coordination régionale
- Développement durable du territoire

ACTEURS

- Confédération
- Canton
- Agglo
- Communes

3 volets pour concrétiser

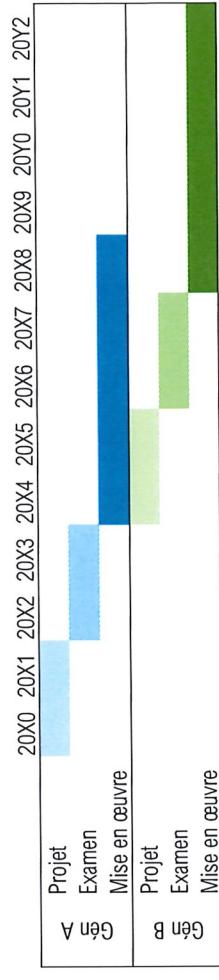
- Vision d'avenir :
Où développer l'urbanisme et les transports?
- Stratégie:
Étapes pour atteindre la vision
- Mesures:
Les investissements pour réaliser les étapes

30 à 50% de cofinancement de la confédération

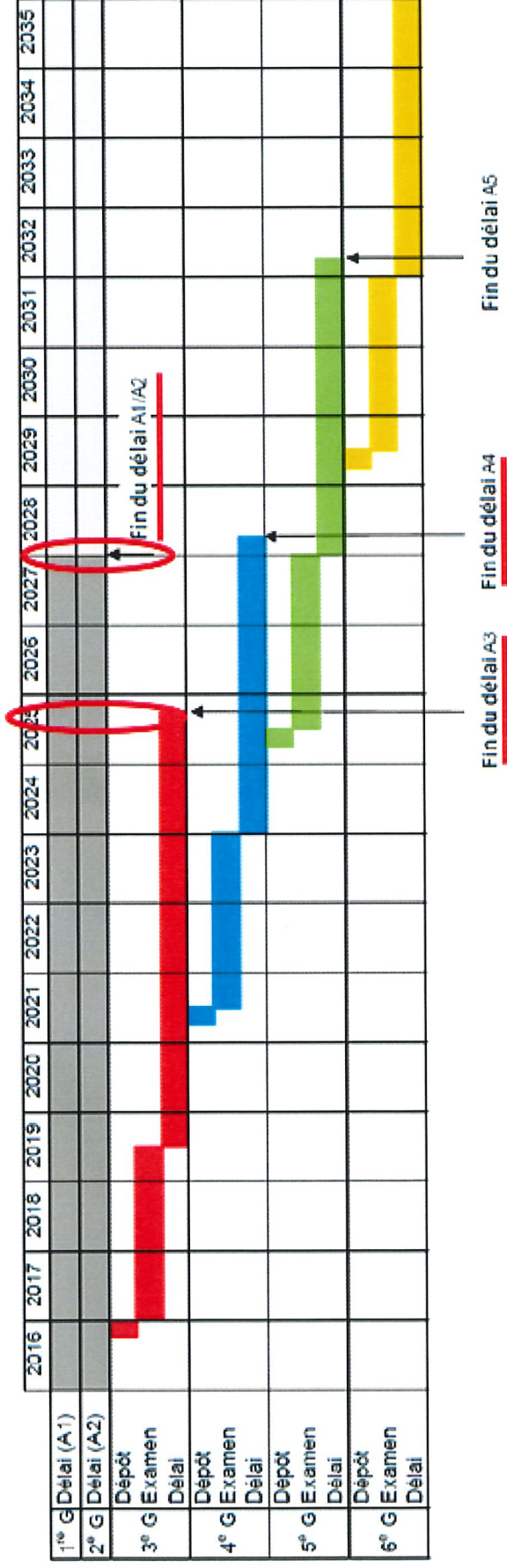
HISTORIQUE DE LA POLITIQUE DAGGLO

- 2001: Lancement de la politique d'agglo
- 2007: PA1
- 2011: PA2
- 2016: PA3
- 2017: Acceptation par le peuple du fonds de durée illimitée (FORTA)
- 2020: Entrée en vigueur de l'Ordonnance (OPTA)
- 2021: PA4

RYTHME DES PROJETS D'AGGLO



PA et délai de mise en œuvre



Différents types de mesures



URBANISATION

- Buts
- Eviter le mitage du territoire
 - Coordonner urbanisation et mobilité (densification autour des TP)
- Mesures
- Planification communale
 - Pôles de développement
- Mesures à réaliser mais non cofinancables**



Mobilité

- Buts
- Développer des réseaux durables de mobilité
 - Améliorer la sécurité
- Mesures
- Infrastructures de mobilité
- Mesures à réaliser cofinancables**
- Mesures générales de mobilité (tarification TP, plans de mobilité, politique de stationnement,...)
- Mesures à réaliser mais non cofinancables**



ENVIRONNEMENT

- Buts
- Favoriser le développement durable
- Mesures
- Bruits, CO2, Energie, réseaux écologiques, ...
- Mesures à réaliser mais non cofinancables**

Contexte de Monthey



Terminal Rail-route



MO – Terminal combiné Monthey SA

Nouveau tracé AOMC



MO – AOMC

Route cantonale



MO – SDM

Gare CFF



MO – CFF

Territoire et mobilité



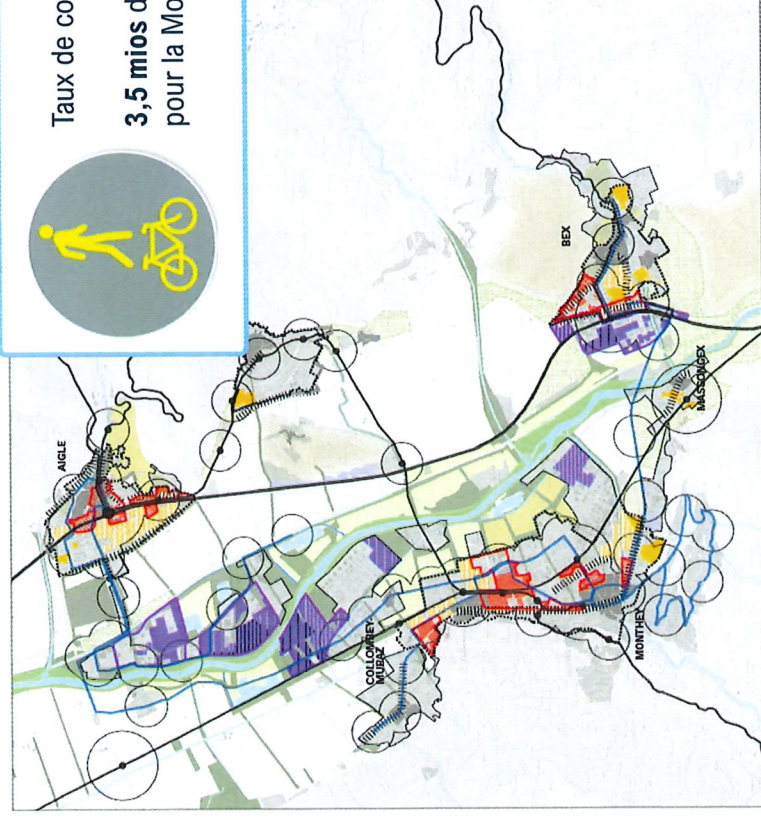
MO – Monthey

La Vièze



MO – Monthey

PA2 – Délai de Mise en œuvre Déc 2027



Taux de cofinancement de **30%**

3,5 mios de cofinancement de mesures pour la Mobilité douce



20 Mesures retenues

7 Mesures cofinancées

1,73 mios CHF de cofinancement

PA2 – Etat de la mise en œuvre

	Terminée	Abandonnée	Réalisation partielle	Réalisation en cours	A l'étude	Réalisation à prévoir
Urbanisation					7	
Mobilité cofinancée	1				2	1
Mobilité non-cofinancée	3		3			
Environnement	2					

MESURES COFINANCEES

260'000 CHF de subvention

1 mesure **SDM**

1 mesure **Vièze**

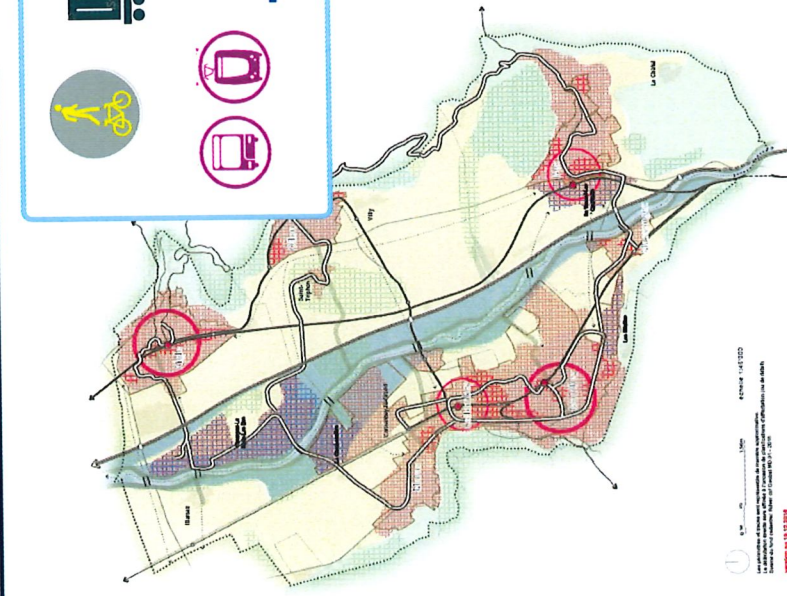
1 mesure **AOMC**

1 mesure **Collombey-Muraz**

1 mesure **Agglo**

1 mesure **à questionner**

PA3 – Délai de mise en œuvre Déc 2025



Taux de cofinancement de **35%**

17 mios de cofinancement

Mobilité Douce, Transports publics, centre ville, terminal rail-route



25 Mesures retenues

9 Mesures cofinancées

9,74 mios CHF de cofinancement

PA3 – Etat de la mise en œuvre

	Début de la mise en œuvre Printemps 2020				
	Terminée	Abandonnée	Réalisation partielle	Réalisation en cours	A l'étude
Urbanisation					5
Mobilité cofinancée					4
Mobilité non-cofinancée			2		3
Environnement					2
					1
					5
					1

MESURES COFINANCEES

2 mesures **Planification**

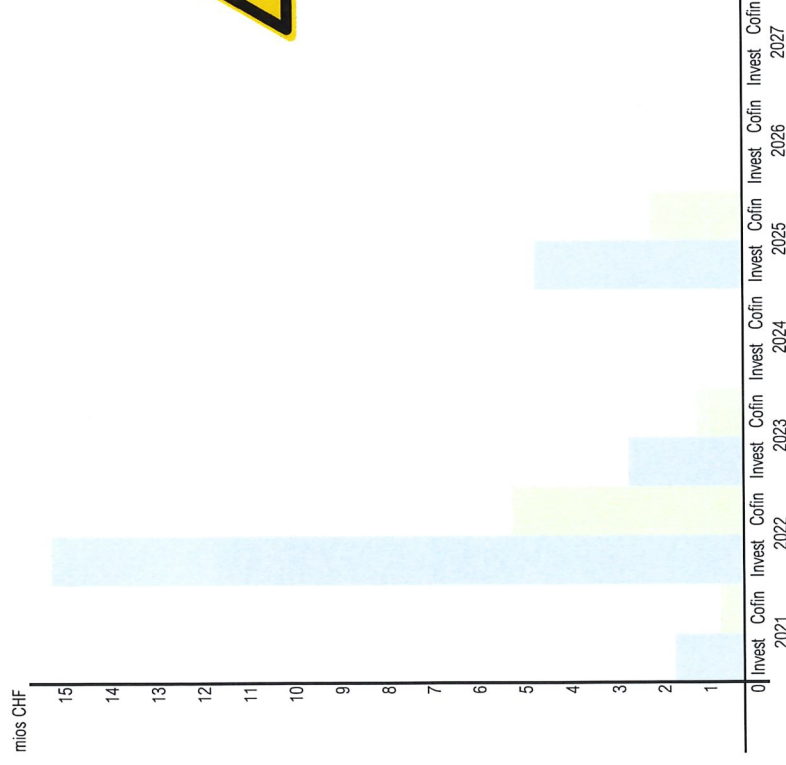
1 mesure **SDM**

1 mesure **Agglo**

3 mesures **TPC-CFF**

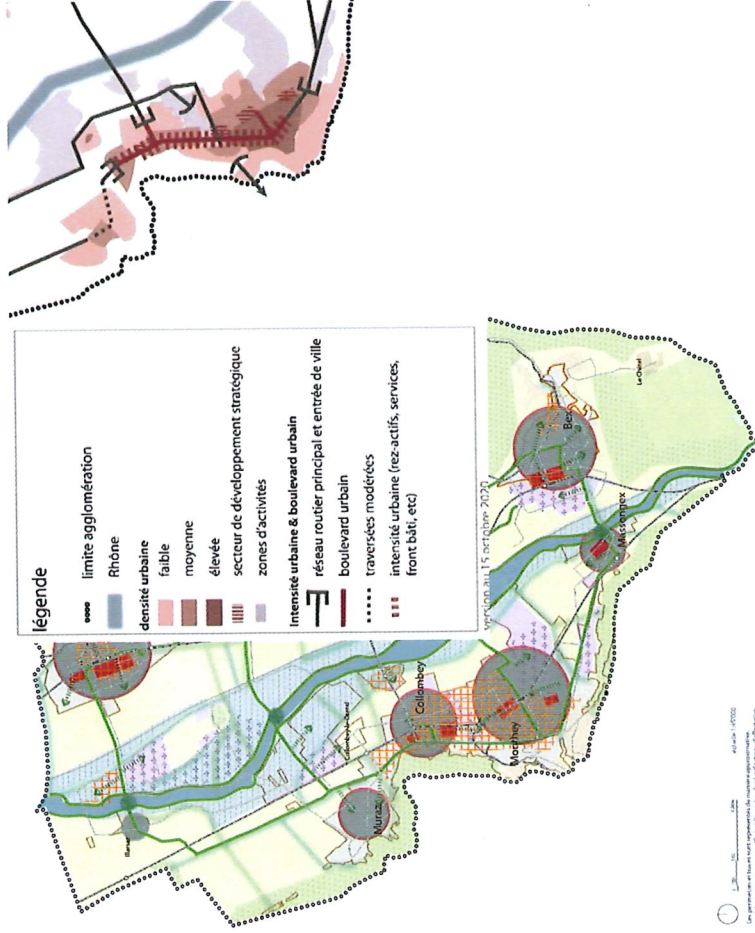
1 mesure **Terminal**

Prévisions financières grossières



- Certaines mesures réparties entre **plusieurs communes ou SDM**
- Liés à d'autres projets la réalisation, la **temporalité** est moins sûr
- Subvention la **même année** que l'investissement
- Environ encore **1 mios à planifier**

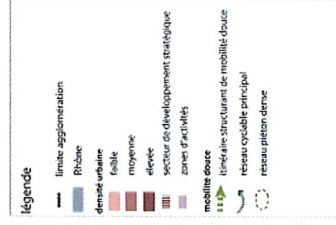
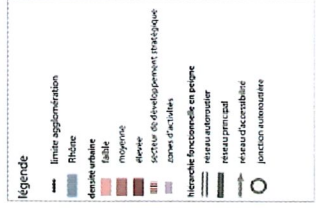
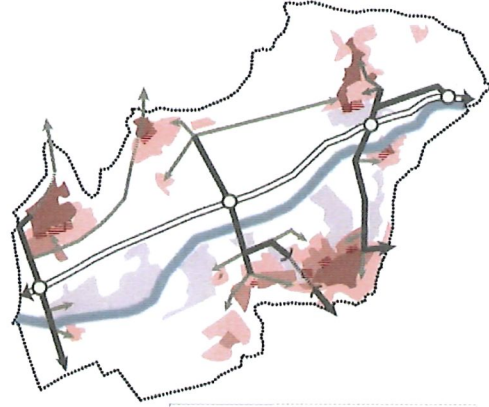
PA4 – Examen préalable Février 2021



URBANISATION

- Réduction du nombre de pôles mixtes et recentrage proche des gares
- Mobilisation des réserves foncière, friches et surface sous-utilisées
- Principes d'urbanisation contenues à la périphérie
- Renforcement des centralité
- Principes spécifiques aux zones d'activités, séparés des pôles d'habitat et mixte et création d'un organe de gestion

PA4 – Consultation public Juin 2021

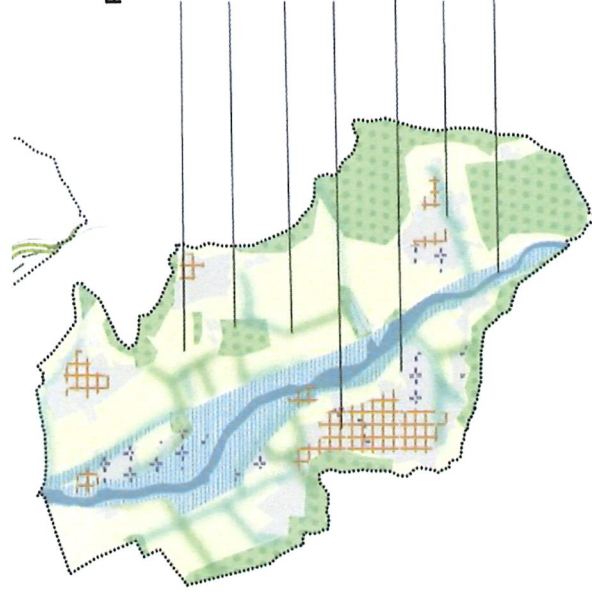


MOBILITE

- Réseau de voies vertes structurantes pour les déplacements vélos et piétons
- Réseau de mobilité douce principal irriguant les centralités
- Renforcement des principes de gestion du stationnement
- Renforcement des mesures de pacification des centres de localités et de réduction du transit
- Trafic similaire, mais part TIM -10 à 15 points de pourcents

version au 15 octobre 2020

PA4 – Dépôt à la confédération Sept 2021



PAYSAGE, ENVIRONNEMENT & ENERGIE

espace agricole - non bâti

espace forestier

liaison biologique renforcée

secteur de raccordement au chauffage à distance

panneaux photovoltaïques privilégiés

cours d'eau renaturé

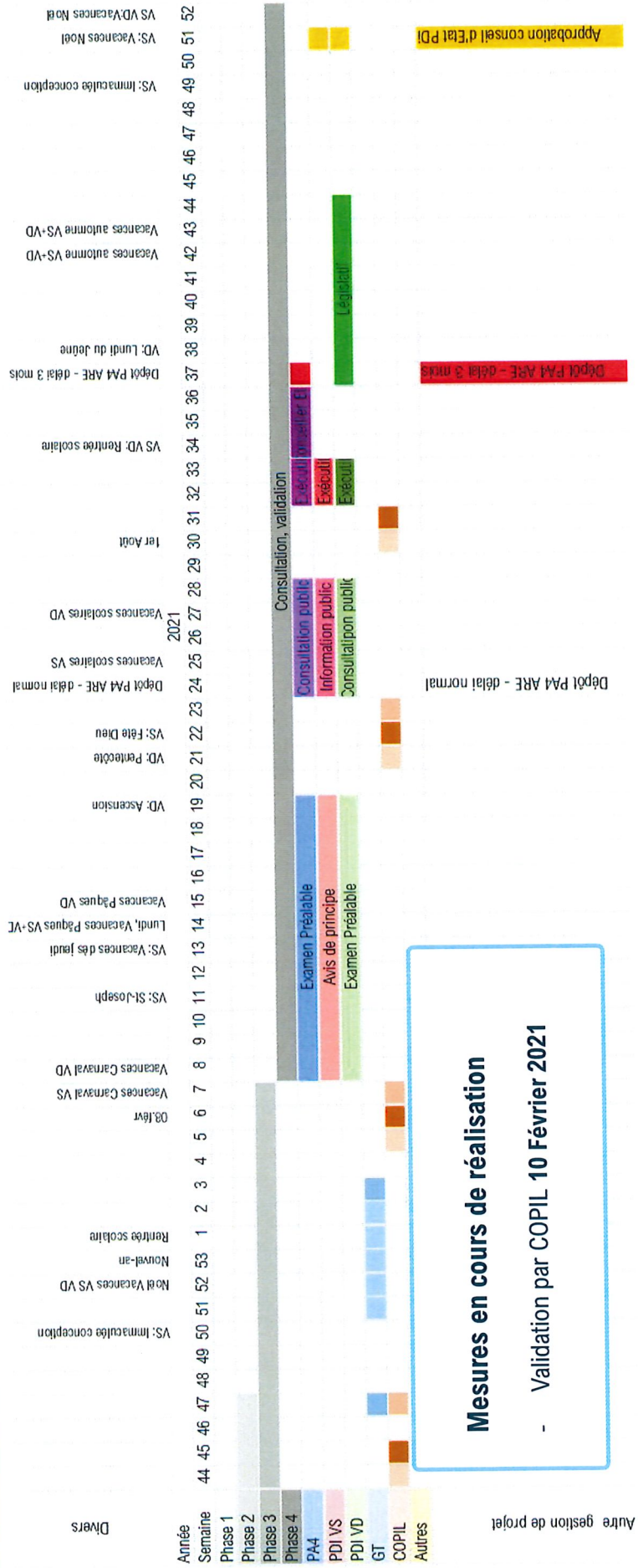
espace lié au Rhône



Environnement

- **Concrétisation** des éléments de nature en ville
- Lutte contre les **îlots de chaleur**
- Zones de réduction des **nuisances sonores**
- Objectifs de **réduction de 45% du CO2**
- Promotion de démarches d'**écologie industrielle**

PA4

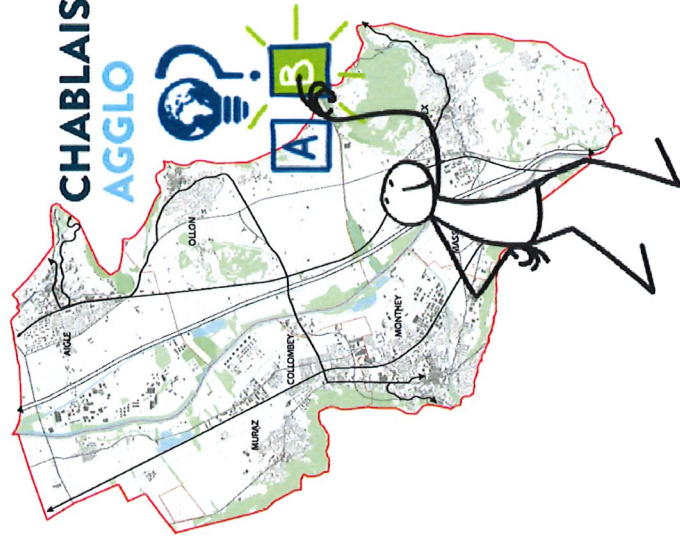


Les accomplissements de l'agglo

- Une collaboration accrue entre les communes
- Une vision et une gestion commune du territoire
- Le droit de continuer à se développer
- 17,5 mio de cofinancement de la confédération
- 50% des coûts de fonctionnement par les cantons
-> montée en force RH

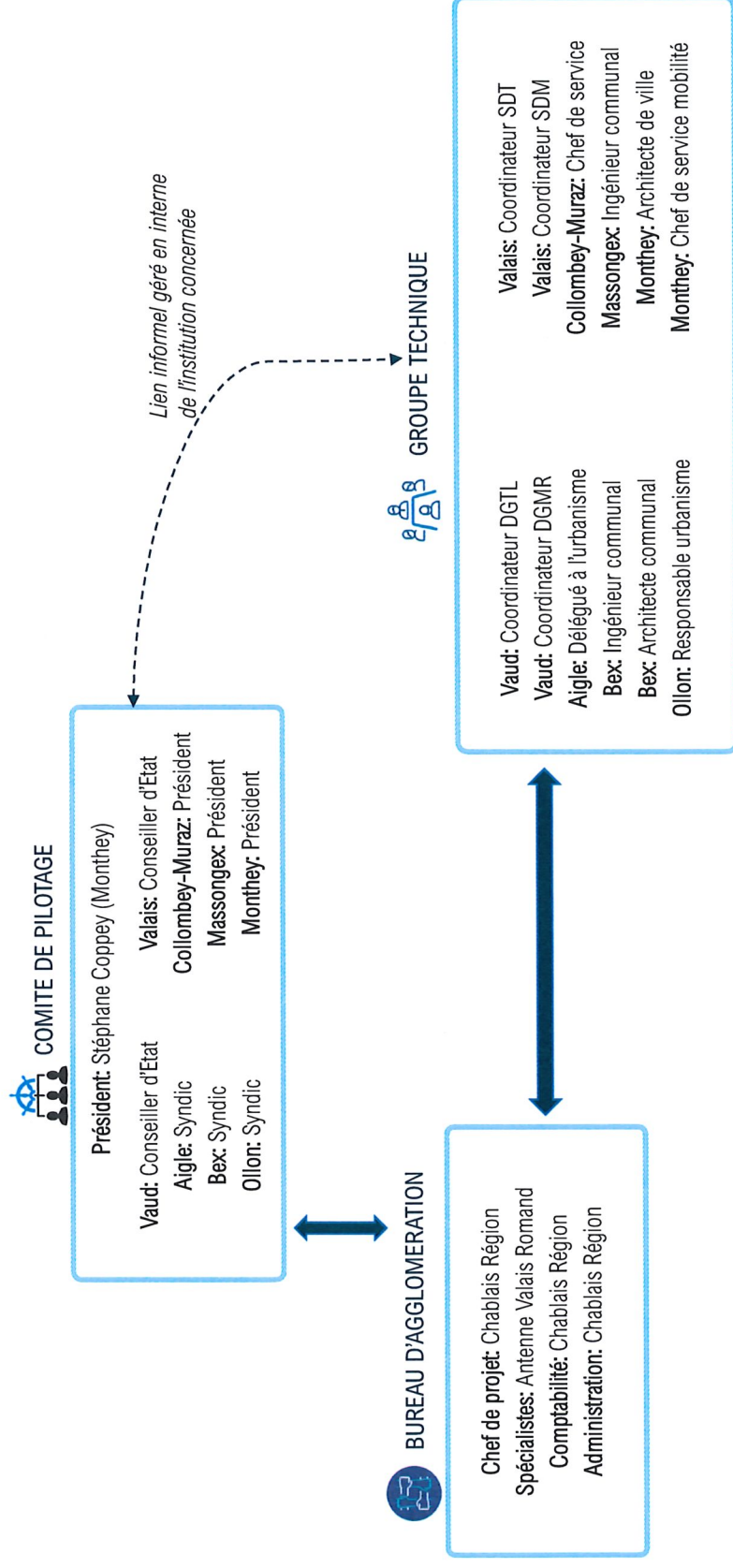


Amélioration et opportunité

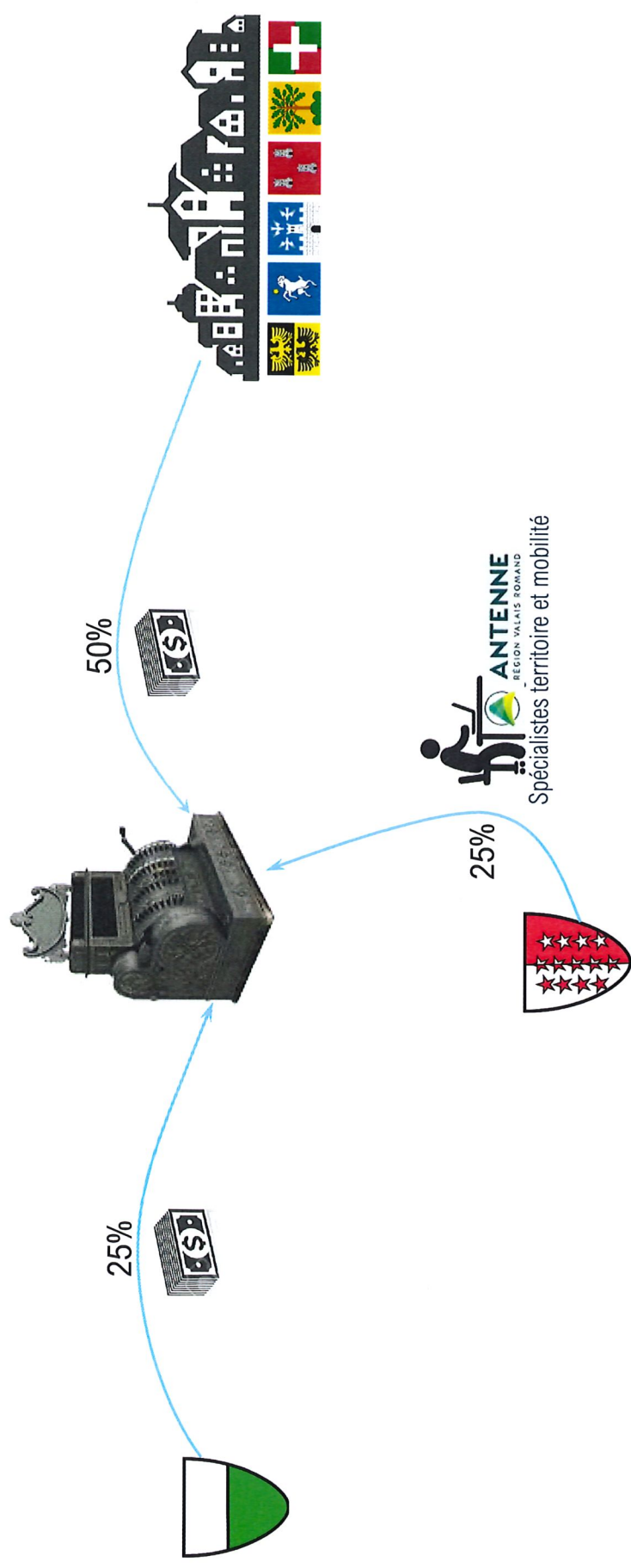


- **Interface numérique:** amélioration de la gestion de la mise en œuvre des mesures collaboration accrue entre les communes
- **Site internet:** amélioration de la communication
- **Structuration de l'agglo:** élaboration de stratégie à 5ans, meilleure gestion des données
- **Organe de gestion des ZA:** mise en valeur des ZA et promotion de l'écologie industrielle

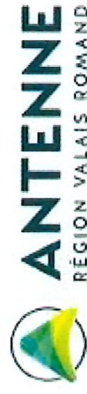
Organigramme Chablais agglo



Financement de fonctionnement



Collaboration Antenne Valais Romand



- **0,5 ETP:** Tristan Larpin (0,2), Romain Fournier (0,2), autres collaborateurs (0,1)
- **PA4-PDi:** Soutien pour la rédaction du cahier des charges et la coordination du projet
- **Mise en œuvre:** Coordination mise en œuvre de mesures multi-communales (stationnement vélo, arrêts de bus)
- **Interface:** Pilotage d'un projet qui bénéficiera à Chablais Agglo
- **Responsabilité:** Chablais Agglo

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION